ESSAI

D'ORTHOGRAPHE WALLONNE

PAR

Jules FELLER

DEVISE :
Liberté réglée.

PRIX : MÉDAILLE D'OR.

PRÉFACE.

Puisque la *Société liégeoise de Littérature wallonne* a jugé bon de mettre au concours la question de l'orthographe, après l'avoir tant de fois discutée elle-même, nous sommes dispensés de nous excuser devant elle, pour avoir ajouté un système de plus à ceux qui existent déjà.

L'œuvre que nous soumettons à ses suffrages n'a point la prétention d'anéantir toutes les propositions faites jusqu'à ce jour. Elle espère seulement que la *Société* lui accordera une voix au chapitre quand le moment viendra pour elle de décider souverainement en faveur des destinées de la langue wallonne.

Plusieurs membres de la *Société* sont eux-mêmes auteurs de systèmes orthographiques. Ces systèmes, nous avons dû les rencontrer et les critiquer. Nous demandons pardon à l'avance à ces Messieurs des vivacités d'expression que la discussion de leurs projets peut avoir amenées sous notre plume. Loin de nous l'intention de leur déplaire, puisque nous présentons notre travail à leur appréciation. Nous le savons d'ailleurs : ne fait pas qui veut un projet de réforme

orthographique. Il faut déjà beaucoup de patience, d'ingéniosité, de science pour en inventer un mauvais; et nous n'avons pas voulu, en critiquant nos aînés, démontrer que leurs systèmes sont absurdes, mais qu'ils contiennent, — ce qu'ils savaient d'avance, — des parties vulnérables. Les discuter, les comparer, extraire de tous ensemble plus de vérité qu'il n'y en a dans chacun, telle a été notre tâche. De tout cela nous avons essayé de composer une œuvre de conciliation, capable de satisfaire à la fois les auteurs et le public, de faire face à tous les besoins comme à tous les désirs légitimes, également éloignée des solutions extrêmes, amie de l'unité en même temps que de la liberté.

ESSAI D'ORTHOGRAPHE WALLONNE.

Pour aboutir à un système pratique d'orthographe, ce serait un très mauvais moyen de faire table rase de tout et d'imaginer *in abstracto* des règles et des lois idéales. Il faut au contraire, consulter la tradition, la jugeât-on mauvaise ; il faut partir des théories émises et des tendances mille fois manifestées Chaque auteur un peu soigneux des questions de langage, par le fait qu'il transcrit son œuvre, propose un système. Peut-être n'a-t-il pas à tout moment assez d'attention ou de constance pour surveiller ses graphies, assez de savoir philologique pour bien résoudre les difficultés. Mais dans l'ensemble, et abstraction faite des défaillances, son texte affiche des tendances et des procédés

Il serait fastidieux pourtant d'interroger chaque auteur wallon, de parcourir chaque opuscule ou chaque numéro de journal pour en découvrir les procédés graphiques. Les détails d'ailleurs n'importent aucunement, parce que ce ne sont point là les seuls documents à étudier. Il suffit de constater la tendance générale des auteurs : elle est bien orientée, sans conteste et sans exception, vers l'imitation de l'orthographe française, autrement dit : vers l'analogie.

Il est d'autres œuvres devant lesquelles il convient de s'arrêter davantage. Les lexicographes se sont proposé d'étudier les mots eux-mêmes, non seulement dans leur signification, mais jusque dans leur physionomie. Il vaut donc la peine d'ouvrir les dictionnaires les plus autorisés et de leur demander ce qu'ils pensent sur la question de l'orthographie wallonne.

Enfin, et par dessus tout, il y a les théoriciens. S'il faut demander aux précédents des avis et des conseils, il faut

chercher dans ceux-ci des motifs et des raisonnements. Avant de se hasarder soi-même, il sera bon de discuter les théories émises, de les analyser parcelle par parcelle; d'en mettre à nu les contradictions et les faiblesses, pour les écarter; d'en faire saillir les parties saines et fortes, pour les conserver.

Nous voulons donc procéder par induction uniquement, et c'est par la critique des projets et des procédés existants que nous espérons aboutir à un système plausible.

Qu'on ne dise pas, en tout cas, que le wallon n'a pas derrière lui des traditions graphiques. La tradition n'est pas constituée par les théories; elle l'est par les habitudes, même mauvaises, des écrivains. On a beau jeu, dit-on, d'imposer une réforme radicale, puisqu'il n'y a pas d'orthographe! Raisonnement spécieux. C'est l'unité orthographique qui ne règne pas. Mais ceux qui nient l'existence de toute tradition montrent simplement qu'ils ne perçoivent pas les tendances communes sous la variété actuelle, que d'ailleurs ils exagèrent.

Il est vrai, la tradition n'est pas longue encore. Si, dans les siècles passés, on composait en wallon, on ne songeait guère à écrire. Ceux qui connaissaient le français, méprisaient le langage du terroir à l'égal d'un patois : ils ne s'avisaient pas de l'écrire. A peu près tout ce que l'on donne comme wallon des *chroniques*, des *histoires* et des *myroirs* composés en Wallonie a voulu être écrit en français et n'est wallon que dans certaines expressions et par intermittence. Les autres, moins lettrés, quand ils accouchaient d'une chanson, d'une *pasquée*, incapables d'observer aucune grammaire, de suivre aucune analogie, de s'en référer soit aux ascendants soit aux collatéraux du wallon, tâchaient d'écrire les sons comme ils les percevaient; ils faisaient du phonétisme par impuissance et par ignorance. Car il y a deux sortes de phonétismes et deux sortes de phonétistes qu'il ne faut pas confondre. La cuisinière qui écrit à son *chaira men* qu'*ella mala la janpe* ne phonétise pas à la façon de Paul Passy ou d'Eugène Monseur.

C'est trop souvent dans cette sorte d'orthographe que furent écrits les rares documents wallons du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, publiés par les soins de la *Société liégeoise* dans ses *Bulletins*. Aussi, dans notre examen rétrospectif, nous ne remonterons pas au delà de Cambresier, dont le dictionnaire fut imprimé en 1787. C'est l'inventaire de plus d'un siècle que nous nous imposons, et que par malheur nous imposons aussi à nos lecteurs.

CAMBRESIER.

« Les mots, dit Cambresier en sa courte préface, je les écris selon que l'oreille me le suggère ». Voilà tout son système! C'est bien naïf et peu compromettant. Mais encore peut-on découvrir dans son œuvre certaines habitudes graphiques qui ont influencé les auteurs et les imitateurs de Cambresier pendant un demi siècle (1).

Notre premier lexicographe n'abuse pas, en général, des façons d'écrire compliquées. Il se montre partisan de la suppression des consonnes finales et de l'e muet. Il écrit bravement : 1° *pî* (pied), *cô* (coup), *deu* (doigt), *ni* (nid), *har* (brèche), *gran* (grand), *abouté* (tendre un objet), *copé* (couper). 2° *cof* (coffre), *nip* (nippe), *caval* (cavale), *agrap* (agrafe), *banîr* (bannière), *aprem* (seulement). Remarques générales. Les finales.

Pourtant, quant aux consonnes finales, il lui arrive aussi d'en inscrire qui ne sont ni conformes à l'étymologie ni justifiées par l'oreille. Il s'est laissé guider, peut-être à son insu, par certaines analogies simplistes. Il écrit *airje*T comme le français *jet*, *budget*, *d'zo*T comme *sot* ou *pot*; *re*T (rais),

(1) Il ne faudrait point, en tous cas, juger de l'orthographe de Cambresier par les citations de Dejardin dans son *Examen critique des dictionnaires wallons*. On serait bien trompé. Presque toutes les citations sont altérées ou infidèlement transcrites.

apreT (après), *g'veT* (cheveu) lui seront repris par Remacle. Il dit *advinaT* (adevinal) et *airgeT* faute de connaître l'origine de ces mots, mais *d'zot* (dessous) et *apret* ne sont-ils pas impardonnables?

L'e muet final n'est pas toujours supprimé non plus. Il l'écrit dans *afoleurre, aiw'lenne, berwette, aweie*, et dans les noms analogues. Ce qui est plus grave, c'est de le voir écrire à contretemps *aspergesse*, *adiosse*, *aousse*, *chaforre*, *ouie* (œil). On voit que Cambresier ne se préoccupe guère d'établir une différence entre les terminaisons masculines et les terminaisons féminines

L'e muet est élidé dans des pronoms, articles, adjectifs, et particules où il n'est pas élidé en français : *on* N' *le sé pu crohi; L'vinte; inn' ateg.*

e muet interne.

L'e muet interne est remplacé par une apostrophe ou simplement supprimé : 1° *abois né, adg'té, d'zot, aiw'lenne;* 2° *abloucné, pti.* Il est écrit au contraire dans *beieté.* L'absence de l'apostrophe a ses inconvénients : dans *cangliette* (= *candj'liète*, comptoir), il faut y regarder à deux fois pour s'apercevoir qu'on n'a pas affaire à un groupe *gl*, comme lorsque d'autres écrivent *cangrè* pour *cand'grè* (changera) et *coiPHI* pour *cwèb'hî* ou *cwèp'hî* (corbisier, cordonnier); *rabagreie* (Rm[1].)

Accents.

L'auteur est très avare d'accents : *abeie, aweie, avinaie, beieté, bechou, se* (= fr. ses), *le* (= fr. les), *de* (= des), *louweg, geie.* Dans *acoï, afroï*, le tréma l'empêche de noter l'*i* long qu'il note dans *ahâî, banbî.*

Consonnes douces pour des fortes.

De même qu'il ne sait guère distinguer entre syllabes finales masculines et féminines, il ne sait pas toujours distinguer entre consonnes fortes et consonnes douces. Il conserve les finales douces; mais, alors que la tendance générale en wallon est d'écrire des fortes pour des douces, il se trompe en sens inverse, écrivant *adg'té* (acheter), *ateg* (attache = épingle), *mange* (manche) et même *con d'cour* pour *conte-coûr.*

Contrairement à son principe de simplicité, il écrit aussi parfois de doubles consonnes, que l'analogie justifie rarement : *ansi*NN*e*, *ansi*NN*i*, *aiw'le*NN*e*, INN (une), *berwe*TT*e*. Consonnes doubles.

L'étude des voyelles nous a fourni peu de remarques importantes, étant donnée la pénurie d'accents distinctifs. Voyelles particulières.

1° On trouve *an* devant *b*, *p*, ce qui est certainement un bon trait de simplification.

2° *en* français qui se prononce *an* est bien rendu par *in* pour éviter toute méprise : *vinte* (ventre).

3° Mais Cambresier écrit *oi* à l'imitation du français : *abois'né* (litt. *aboissonner*), *moir-boi* (mort-bois).

4° Le suffixe *-ellum*, *-eau*, est rendu par *-ai* : *warok*AI. — *-atam*, *-ée* par *-aie* : *avinaie*. Voilà des graphies très répandues qui n'ont pourtant rien d'étymologique ni rien d'analogique. *Ellum*, *eal*, *ea*, *eau* seraient mieux continués par *ê* ; *-atam -ée* par *-êe* ou *-êie* ou *-êye* que par *-aie*.

Voici quelques remarques relatives aux consonnes particulières dont la transcription est une cause d'embarras en wallon. Consonnes particulières.

C et *K* remplacent *qu* : *abrokî*, *acoï*, *kuan*. Mais *qu* se retrouve, au mépris même de l'analogie, dans *quesse* (côte). La semi-voyelle *w* est donc remplacée par *u*. Le lecteur est forcé de deviner que *kuan* est un monosyllabe et que le mot *quesse* ne se prononce pas comme le français *caisse*.

On trouve le plus souvent SS au lieu de C sifflant : *foi*SS*e* (force), *fa*SS*e* (face), mais *kidaci* (mâcher).

Il y a un *gh* au lieu de *gu* dans GH*euï* (*gueûyî*, gueuler), dans GH*eulaie* (goulée), qu'il écrit aussi G*eulaie* ! Il donne au choix les deux formes GU*ette* et GH*ette*. Enfin ce *gh* est une graphie complètement infidèle dans *asa*GH'*né* (assaisonner), qui se prononce *assô*HH*né*.

L'articulation *dj* est rendue analogiquement par *j* ou *g* : J*ônai*, G*in*G*ib* ; *tch* par *ch* : *bechou*. Mais *g* est pourtant contraire à l'analogie dans *getté* (*jeter* le fumier hors de l'étable) et *aflig* (litt. affiches ou affixes).

Morphologie.

La morphologie ne gêne guère non plus notre auteur. Il ne met guère plus d'*s* au pluriel que d'*e* aux formes féminines : *gran* = grands ; *les ouie* ; *di totte se foisse* ; *beûr a pti cô* ; *se g'vet* (ses cheveux). — On trouve *sé* (sait), *som* agglutiné en un mot pour *so m'*. On admirerait ce radicalisme s'il ne fourmillait pas d'inconséquences. Dans ses naïfs essais de représentation phonique, contaminés çà et là d'analogie superficielle, Cambresier est bien le continuateur des siècles précédents, autant qu'on peut s'en rendre compte par les échantillons que la *Société wallonne* en a publiés.

Appréciation générale.

REMACLE.

Ses principes.

On ne quitte pas le domaine des velléités phonétistes en passant de Cambresier à Remacle. La première édition du dictionnaire de Remacle parut en 1823, à Liége (Bassompière), en un volume.

Il en fit paraître une seconde, en deux volumes, très augmentée et très peu corrigée, à Liége, chez Gnusé, sans date ; (d'après Grandgagnage, I, VI, chez Collardin, le tome I en 1839).

L'édition de 1823 débute par une grammaire en 48 pages, où nous pourrons puiser des renseignements sur les procédés graphiques de l'auteur.

Remacle parle aussi de son oreille, qu'il érige en criterium. Il ne sait pas, apparemment, que l'oreille ne distingue bien qu'en raison de la puissance de discernement du cerveau. Dans une note curieuse sur l'apostrophe (p. 2) l'auteur dévoile quelques-uns de ses principes : « *En calquant l'orthographe* » *du dialecte wallon sur l'orthographe française*, je devrais » répéter jusqu'à satiété le signe de l'élision. Chaque fois que » le wallon trouve un appui pour soutenir sa voix, il supprime » une ou plusieurs voyelles, il emploie même jusqu'à la con- » traction pour précipiter l'émission des syllabes et des mots.

» *Placé dans l'alternative ou de n'offrir à l'œil qu'une tachy-*
» *graphie confuse ou d'écrire exclusivement pour l'oreille* [1],
» *j'ai préféré le dernier parti.* Je ne viole pas le système
» orthographique, puisque *nous* (c'est-à-dire le wallon) *n'en*
» *avons point* : il n'existe qu'*une sorte de routine* dans nos
» petits ouvrages écrits en wallon : leurs auteurs, voulant
» *composer* avec l'orthographe française, ne marchent qu'en
» tâtonnant, et par cette *méthode injudicieuse*, ils rendent
» plus pénible une lecture qui, dans toutes les hypothèses
» possibles, sera toujours difficile ». Ainsi Remacle voit très bien le danger de *composer* avec l'orthographe française, de *calquer* le wallon sur le français ; mais il ne suit pas tant les suggestions de son oreille qu'il le croit. En haine de l'analogie et pour faire paraître sa langue plus originale, c'est avec bonheur qu'il s'écarte du français. On dirait même que tel est le vrai mobile inconscient de ses transformations.

Remacle supprime les consonnes muettes finales et l'*e* muet, mais sans y mettre beaucoup de régularité. Parfois il substitue d'autres consonnes à celles qu'il supprime, ou dénature enfin les suffixes à plaisir, taquinant l'analogie légitime et obéissant à son insu à d'autres analogies superficielles et illogiques, dont les auteurs sans connaissances grammaticales sérieuses sont trop souvent le jouet. Voici des exemples de chaque cas : Les finales.

Suppression de la consonne finale : *creu* (croix), *edreu* (endroit), *efan* (enfant), *eclo* (enclos), *nigo* (nigaud), *frico* (fricot).

Conservation de la consonne finale dans -*et* : *chet* (chat), *boket* (morceau), *coirnet* (cornet)

---

[1] Il n'y a point d'alternative là-dedans. C'est pour l'oreille, et non pour l'œil, que l'on supprime des voyelles dans l'écriture, que l'on figure les formes toutes contractées et que l'on fait ce que Remacle appelle une tachygraphie confuse. Écrire exclusivement pour l'oreille, c'est courir le risque de ne pas satisfaire assez l'œil. Remacle voit bien à tort une alternative cruelle et des systèmes opposés où il n'y a que synonymie.

Substitution de consonnes : abcès devient *abset*, chevel — cheveu devient *g'vet*, après : *apret*, croc : *crok*, drap : *dret*.

Doublement de consonne : *ad rem* devient bien inutilement *adreimm*.

Analogie fantaisiste : *abatmain*, *pendmain*, *saizihmain*, par analogie avec l'orthographe du mot français *main*. Il en est ainsi de tous les mots en - *ment*, substantifs ou adverbes.

Suppression de l'*e* muet final, compliquée d'un redoublement de consonne le plus souvent : *s'eintrumett eintt* (entre), *gatt* (gade = chèvre), *kapuss*, *keuss* (coudre), *tiess* (tête); *samm* (écume); - *vizeg*, *eintrupreind*, *eintruvuw*, *salâd*, *fagn*.

e muet conservé : *karelle* (querelle), *eintruprise*, *pèhreie* (pêcherie), *gueuie* (gueule), *peinsaie* (pensée). A part dans les noms en - *aie* et en - *eie*, l'*e* final n'est conservé à peu près nulle part. Remacle a mis une constance louable dans cette amputation, et dans le doublement de la consonne finale quand l'analogie aurait pu faire passer la consonne simple pour muette. Nous ne conseillons à personne d'écrire *vitt*, *batt*, *mett*, *tiess*, *fiess*, *foiss*, encore moins *feumm*, *samm*, *stremm*, encore moins *agnn* (âne); mais nous voulons tirer de ces graphies un enseignement : c'est que souvent, en fait de réforme orthographique, le remède est pire que le mal, *in vitium ducit culpae fuga, si caret arte*.

Emploie-t-il des douces ou des fortes à la fin des mots ? Il a conservé les douces : *vizeg* (visage), *preind* (prendre), *dob* (double), *tîd* (teindre). Il aurait donc dû, pour être logique, écrire *eintrupriz*, *egliz* au lieu de *eintruprise*, *egliss*. Parfois, comme Cambresier, il pousse le zèle jusqu'à mettre des douces pour des fortes : *teg* (tache), *ateg* (attaches), *mang* (manche), *eng* (encre).

Voyelles. Le système vocalique de Remacle n'est pas plus riche et ne diffère guère de celui de son devancier. Les accents sont rares. Il emploie aussi le signe *oi* pour *wè* : *boi* (bois), *boir* (bord), *boitt* (boîte). La nasale *en* française qui sonne *an*, écrite *in* par

Cambresier, se travestit ici en *ain* ou en *ein* : *contain* (content), *contrusain* (contresens), *contrutain* (contretemps), *contruvain* (contrevent), *covein* (couvent), *sain* (cent), *essain* (encens). Cette défiguration ajoutée aux autres produit, comme on voit, de véritables monstres que phonétistes et analogistes repousseraient avec horreur.

Le signe *y*.

La semi-voyelle *y* est employée par Remacle non pour *y* ou *iy* comme en français, sauf peut-être dans les seuls mots *studyan* (étudiant) et *pryess* (= *priyès*, prêtre), mais pour *yi* : *foy* doit se lire *foyî !* *Kiv' zayss* doit se lire *ki v's ayîs' !*

Consonnes.

En dépit du français, *qu* devient *ku*, *kou* : *kouatt* (quatre), *kouarti* (quartier), *kouinz* (quinze), *kuitté* (quitter). — K remplace le c dur, pour cause de wallonisation : *akademeie*, *akâblé*, *koreg*, *kossin*.

La lettre *j* est supprimée, et remplacée par *g*. Cette simplification a donné naissance à des graphies dans ce goût : gens devient *geain*, jaloux : *gealo*, jour : *geou* ; et, quand il s'agit de rendre *j* suivi de *u*, on aboutit aux exhilarantes graphies qui font si mal prononcer le mot français *gageure* : on trouvera donc *geu* se prononçant *ʤœ́* (jeu), puis *geuss* = *ʤus* (juste) et *geuniess* = *ʤunyès* (genêt).

La morphologie de Remacle, malgré sa grammaire de 48 pages, sera suffisamment caractérisée par les exemples suivants, sans autre explication :

poss fé rir : pour se faire rire.

*fé kouatt-*ʀᴇᴜʀ : litt. faire quatre heures, goûter ; *nozavan*, *vo-zavé*, nous avons, vous avez ; *l'on-tabîmé*, l'ont abîmé. Singulière idée de détacher la consonne finale sonore d'un mot pour l'accoler au mot suivant !

G'imm = *ji m'* ; *d'imm* = *di m'* ; *t'inn* = *ti n'* (tu ne), *s'iateg* = *si atètch*.

Crop et saintt = *crop-ès-cend ; dè bel et manîr* = *dès bèllès manîres*. Après ce dernier exemple il faut tirer l'échelle. Voir une conjonction *et* dans la désinence du pluriel, entre un

adjectif et son substantif, c'est sans doute un comble de bêtise auquel jamais grammairien n'est arrivé. Cet auteur qui joue les philosophes et qui oublie son métier de lexicographe pour faire de la critique et de l'esprit à tout propos, n'avait guère l'étoffe d'un linguiste. Il n'a que des moments de lucidité.

HUBERT.

Hubert ne nous arrêtera guère. Bien que son lexique ait été publié en 1857, nous le rangeons avant Simonon et Grandgagnage parce qu'il continue, comme Remacle, à compliquer en voulant simplifier. On reconnait un imitateur de Remacle à ses agglutinations de mots : *isspou* = *i s' pout* (il se peut), *ispoireu* = *i s' pwèreût* (il se pourrait), *kess* = *k'est-ce*, *im sônn* = *i m' sônne* (il me semble). On retrouve les habitudes analysées tantôt dans *raindd* (rendre), *ess'* (être), *karess* *magnn* (mange), *kinoie*, (quenouille). Dans son système de consonnes il a innové. Il supprime les lettres C, Q ; J ; X, Y, Z, ce qui a beaucoup scandalisé Dejardin (*Examen des dictionnaires* etc). *C* dur est remplacé par *k*, et *c* sifflant par *s*. Sa meilleure idée fut de représenter plus fidèlement les palatales *dj* et *tc*, mais il la gâta dans l'exécution en inventant les graphies *tj*, *tsch* (*tschammô*, chameau). De même le *ch* devient sans nécessité *sch*. Il écrit donc *k'a*-TJ pour *k'a*-DJ', et KOSCH*onnereie* là où il n'y avait que l'*ie* final du mot français à changer. Il écrit même *êye* de deux façons : *tschîtscheaie*, *tschimineaie* à côté de *tschinntreie*.

SIMONON.

Appréciation générale.

On ne quitte pas le terrain de l'orthographe phonétique en passant de Cambresier et de Remacle à Simonon. Un phonétiste qui voudrait se livrer à des réflexions malignes aurait

beau jeu. Il ferait remarquer que les premières tentatives orthographiques du wallon depuis l'ode de 1620 affectionnent le phonétisme, tandis que les systèmes analogiques sont récents; et de triompher! Notons le fait sans joie ni chagrin, et parlons du poète Simonon.

Les poésies de Charles Simonon ont paru chez Oudart à Liége en 1845. Elles sont précédées d'une dissertation grammaticale sur l'orthographe wallonne qui est une œuvre très remarquable pour l'époque. Parce qu'il a figuré le *y* par un *r* retourné (*ɹ*), — ce qui est pourtant bien ingénieux, ce signe ressemblant assez à l'*i* et ne tirant pas l'œil comme l'*y* grec, — le public, toujours superficiel, a jugé son système ridicule et a condamné l'essai le plus sensé, le plus sérieux, le plus scientifique en un mot d'orthographe wallonne qui ait vu le jour avant les travaux de ces dix dernières années Simonon n'a, pour s'inspirer que Hécart (*Dict. rouchi*) et Nodier (*Notions de linguistique*), et il tire de son propre fond des principes comme ceux-ci :

« Les patois n'ont point d'orthographe fixe .. Quel que soit » le système que l'on adopte, il serait bien difficile de donner » aux étrangers une idée exacte d'un patois si l'on n'emploie » pas un alphabet *complet*, qui contienne *autant de* SIGNES » *qu'il y a de* SONS dans la langue, et applique *toujours le* » *même signe au même son*. Ses principes.

» La langue parlée est la véritable. La langue écrite n'en est » que la représentation. Si la langue est écrite selon un faux » système d'orthographe, la *grammaire de la langue écrite* » sera souvent en contradiction avec la *grammaire de la* » *langue parlée*.

» Ce n'est qu'au moyen d'un alphabet complet que l'on peut » écrire exactement les patois. Et les patois, se présentant » ainsi dans toute leur réalité, fourniraient de nombreux et » d'utiles renseignements pour la grammaire générale, pour » l'origine, l'histoire et l'étymologie des langues.

» Avec un alphabet complet, ce ne serait plus qu'un jeu » d'apprendre à lire : il suffirait de connaître la prononciation » de quarante à cinquante signes »

Sur la tactique à suivre en fait de réforme orthographique : « Les néographes auraient peut-être réussi, s'ils s'étaient con- » tentés d'*établir une orthographe de prononciation à côté de* » *l'orthographe usuelle*. Ces deux sortes d'écriture peuvent » exister simultanément, comme les chiffres arabes avec les » chiffres romains. » Il rappelle que vers 1800 dans les boutiques de Liége les calculs se faisaient en chiffres romains.

En vertu de ces principes, Simonon avait donc inventé, pour son usage, un alphabet phonétique. Il déclare attacher peu d'importance à la forme des signes; l'essentiel est *que chaque signe soit représentatif d'un son, et d'un seul.*

Son glossaire. Simonon critique aussi l'ordre alphabétique des dictionnaires, qui ne repose sur rien de scientifique. Effectivement, s'il avait quelque raison d'être dans l'ancienne Egypte, depuis quelques milliers d'années cet ordre ne subsiste plus que par la force de la tradition. Il y substitue un ordre qu'il obtient par classification des consonnes suivant le siège de l'articulation. Mais il a compromis cette classification par un système de numérotation qui n'est pas compliqué en soi, mais qui a le malheur d'être abstrait. Ainsi j'aimerais mieux que Simonon eût dit simplement la classe *waz* que la classe 23. 21. 34.

Ce qui lui avait fait inventer cette classification, c'était le désir de caser les mots suivant leurs affinités phonétiques. Ce système aurait quelque utilité, si vraiment à l'identité de deux ou trois consonnes, correspondait une affinité étymologique. Mais on est revenu de cette abstraction chère à l'abbé Chavée et aux linguistes ses contemporains. *Foy* n'a rien à voir avec *fey* ou avec *vôy*, malgré l'affinité des consonnes. Dès lors, il me paraît assez arbitraire qu'ils soient dans la classe 30. 21. 24. Ce qu'il y a de bon dans l'ordre alphabétique, c'est préci-

sément qu'il est conventionnel, qu'il n'a pas la prétention d'être scientifique, qu'il est connu de tous et qu'enfin le principe de classement sert à l'infini pour les subdivisions.

Mais là n'était pas toute l'utilité que Simonon prétendait retirer de sa classification. Il l'avait imaginée pour que le même lexique pût servir à divers dialectes d'une langue à la fois. Comment faire pour que le Verviétois qui dit *ȍp* (arbre) pût retrouver son mot à la même place que le Namurois qui dit *âp?* et, en généralisant, pour que la diversité des voyelles dialectales ne fût pas un obstacle à la recherche du mot dans le dictionnaire? Simonon avait remarqué que les consonnes sont plus stables et que les voyelles se colorent différemment d'une localité à l'autre. Il aurait eu des mécomptes sur la stabilité des consonnes s'il avait opéré sur une aire plus étendue; néanmoins il reste vrai que les consonnes sont beaucoup plus résistantes. Il basa donc sa classification sur cette notion de la résistance des consonnes, sans tenir compte, à la la façon de l'hébreu, des variations vocaliques, de sorte que *foy, fay, fouy* (feuille) formés de *f* + voyelle + *y* se trouveront au même endroit du lexique. En réalité, le glossaire que Simonon a mis à la fin de ses poésies ne rend pas sensible cette utilité. Puisqu'il ne note que les mots liégeois employés dans ses pièces, il ne peut donner des preuves de la grande fluidité des voyelles. Il en résulte que le glossaire de Simonon présente tous les désagréments de la classification sans en faire sentir les avantages.

Simonon publia ses œuvres, non dans l'orthographe phonétique de ses rêves, — ses amis l'en dissuadèrent, — mais dans une forme qu'il a hâte de reconnaître vicieuse, parce qu'elle ne répond pas entièrement à ses besoins d'exactitude. Vicieuse, soit, si on se place au point de vue du pur phonétisme, mais combien supérieure aux fantaisies que nous avons enregistrées jusqu'ici!

Constatons d'abord que ses graphies restent assez radicales :

il supprime les consonnes finales muettes, l'e muet, change les douces en fortes (*ètint*, entendre). Les désinences casuelles ou personnelles devenues muettes sont rejetées, donc pas d'*s* au pluriel quand elle ne se prononce pas. Il supprime les apostrophes et se dit que les intervalles blancs suffisent pour montrer au lecteur qu'il a affaire à des mots différents : *i m sont*. Il réserve l'apostrophe à un autre usage : elle sert pour avertir que la consonne finale doit se prononcer. Les voyelles muettes internes sont tout simplement supprimées : *évennmin, cermoneu, kminsî*.

Chose étrange dans un esprit aussi libre, il continue, tout en rejetant l'*e* final muet, à faire alterner les rimes masculines et les rimes féminines. Tant est grand le prestige des règles françaises ! Marot, qui écrivait les *e*, ne connaît pas cette obligation ; Simonon, qui n'écrit pas les *e*, qui est étranger, usant d'un dialecte étranger, se croit forcé d'obéir à une règle d'emprunt qu'aucune bonne raison ne justifie !

Voici une suite d'exemples destinés à montrer avec quel soin Simonon distingue les voyelles. Notez qu'il rejette *ai*, *au*, *ei*, que s'il conserve *ou*, *eu*, c'est bien par nécessité, que *oi* a déguerpi également, remplacé par *wé*, *wè*. Comme il n'a pas d'*e* muet, son *e* n'a pas besoin d'accent pour représenter *e* ouvert. Enfin il a repoussé la nasale ambiguë *en*, les *ain*, *ein*, *aim*, etc.

a, â, ô : stalé (étaler), *sâl* (salle), prononcez *sôl*.

e, é, è, ê, ai : veyév (voyait), *Lambêr*, *rêzon* (raison), *fê* (font).

o, ô, au : *eco* (encore), *vôı* (voie), *rôk* (rauque).

i, î : *gripî* (grimpaient), *ji mî* (je m'y).

u, û : *pu* (plus), *sûvî* (suivaient).

ou, oû : *veyou* (vu), *hoûtron* (écouteront).

eu, eû : *jeû, creû* (croix), *peûr* (pure).

an, en : *gran, pindév* (pendait), *jin* (gens).

in, en, ain, ein : *fin* (faim), *plin* (plein), *rin* (rien).

on : *ron* (rond), *ronpou* (rompu).
un : *jeun* (juin). Nasale très rare en wallon.
oi : *esplwè* (exploit), *fwér* (fort), *pwèreû* (pourrait).

Je ne vois que deux points assez faibles dans ce système vocalique qui fait à l'analogie les sacrifices absolument nécessaires sans autres concessions : c'est d'abord la représentation de *ò* par *â*. Cette graphie est agréable et commode au liégeois parce qu'il n'y a pas pour lui de confusion possible entre *ā* et *ò*; l'*ā* pur n'existe pas dans son dialecte : tout *a* long s'élargit en *ò* (pâte, *pòs*). Mais, aussitôt qu'un autre dialecte entre en comparaison avec le liégeois, la distinction des *ā* et des *ò* devient nécessaire. En second lieu, Simonon a cru devoir écrire *pôn*, *ânêa*, bien que la voyelle qui précède *n* soit nasale. Cet écart provient de ce qu'il a voulu éviter qu'on ne prononçât *ponn'* à la française comme « bonne ». Mais, outre qu'il y a là une inexactitude de graphie, comment distinguer du liégeois le verviétois, qui dit réellement *pône*, *avône*, *ânêye*, en dénasalisant les voyelles nasales? Il y a là une vraie difficulté à résoudre, et je crains bien qu'elle ne puisse être résolue qu'en sacrifiant soit l'analogie, soit l'unité esthétique du mot.

Simonon distingue la semi-voyelle *y* de l'*i* par un signe particulier qui, avons-nous dit déjà, ressemble assez à l'*i* et qui ne tire pas l'œil comme l'*y* grec. Il se trompe en distinguant deux *y* dans *c'est syy èfan*. Où il y en a deux, c'est dans les imparfaits français *priions*, *liions*. Car l'indicatif présent *prions*, *lions*, possède déjà un *y* (* *precamus*, *ligamus*; *priyons*, *liyons*); à l'imparfait, si *avions* représente *av-yons*, *priions* représente *priy-yons*. Nous ne percevons au contraire qu'un *y* dans *si-y-èfan* ou *sy-èfan*. Les tétraphthongues à double *y* dans la même syllabe n'existent donc que dans l'esprit de Simonon. Il se trompe aussi en considérant la nasale gutturale comme un élément lié à la voyelle *i* seule (*dinkté*, p. 13) et en assignant cet élément à la voyelle. Mais ces erreurs sont des taches légères. Comme on voudrait voir Semi-voyelle *y*.

les autres réformateurs ne se tromper qu'en matière aussi délicate !

Consonnes. Dans son système de consonnes, il se montre ennemi des graphies *dj* et *tch*, parce qu' « elles ont induit en erreur beaucoup de lecteurs *français* et même de grammairiens ». Il nous semble cependant que les dits lecteurs français auraient été bien plus trompés encore par les signes *j* et *ch*. Sans vouloir prendre parti maintenant dans cette question, il paraît bien évident à nos yeux que ce n'est pas avec cet argument qu'on fera triompher les signes *j* et *ch*. Simonon écrit donc J*in* (gens), CH*andel* (chandelle), CH*ûzi* (choisir), *L*î*CH* (Liège).

Il rejette *x* et *gu*, écrivant *fiksé* (fixer) et *ghér* (guerre).

s est toujours la sifflante forte ; la douce sera figurée par *z* : *sakwantez ânês* (maintes années).

Le signe français *gn* est éliminé et remplacé par l'*n* tildé des Espagnols (*ñ*).

Le système assez phonétique de Simonon le met à l'abri des difficultés de la morphologie. Outre ce qui a été signalé plus haut, il reste à faire remarquer : 1° que Simonon se permet d'écrire bien des locutions en un seul mot : *granchwè* (grand' chose), *alérzè* (*rallez-en), *âreton* (aura-t-on), *dihévton* (disait-on) ; 2° que, tout en changeant à la finale les consonnes douces en fortes, il n'a point suivi partout cette règle, d'ailleurs fort sujette à caution. S'il a écrit *lè gran*T*è jin*, il a laissé le *v* à l'imparfait : *divév, allév, levév, fév*. Bien qu'il se soit embrouillé dans une division des consonnes en *fermées* et *ouvertes*, les premières *muettes*, les secondes *aspirées ou sifflantes* (il s'agit des implosives et des explosives des grammairiens), Simonon découvre partiellement une loi d'euphonie syntaxique où cette distinction entre implosives et explosives a son importance. Dégagée de ses erreurs, sa théorie constate qu'on dira *li tâf* avec *f* quand aucune voyelle ne suit, et *li tâv è ront'* (la table est ronde) quand le *v* peut s'appuyer sur une voyelle et redevenir tête de syllabe. Mais on dit aussi, contrairement à

l'affirmation de Simonon *l'âb è gran* et *âb a vessèye* (baguenaudier) et aussi devant une consonne douce *âb di cèréh* (cerisier). Tirons-en cet avertissement que la question de savoir s'il faut adopter la douce ou la forte à la finale est assez complexe. Ne quittons pas non plus le poète Simonon sans adresser un dernier hommage à la solidité de son œuvre de grammairien.

GRANDGAGNAGE.

Le premier volume du dictionnaire étymologique de Grandgagnage n'est postérieur à Simonon que de deux ans (1847). Grandgagnage a eu une fortune qui a manqué à Simonon : il a été en correspondance avec des philologues, il a connu Diez, qui l'appréciait beaucoup, et son œuvre a passé la frontière.

Ce qui caractérise Grandgagnage en face de Simonon, c'est une préoccupation plus grande de noter des éléments morphologiques, un amour moindre de la régularité et de la simplicité. L'étymologie et l'analogie le sollicitent davantage.

Au début de son livre, il *pose* ses graphies, il ne les discute pas, se contentant d'avertir que tel signe correspond à tel son. Nous n'avons donc pas les moyens de discuter les motifs de son choix. Il n'y a qu'à noter ici son choix, son commentaire, à moins que l'une ou l'autre inconséquence n'apparaisse trop visible. Mais ce cas doit être rare : savant avisé et sobre d'explications, il en sait d'ordinaire plus qu'il n'en dit au lieu d'en dire plus qu'il n'en sait. Nous chercherons ensuite dans l'œuvre même si le système a été appliqué fidèlement, et comment les difficultés ont été résolues.

Les indications de Grandgagnage sur l'orthographe et la prononciation ne forment pas un corps. Nous les rangerons, comme précédemment, sous trois chefs principaux.

Consonnes finales et e muet.

Il admet les consonnes finales muettes quand elles reparaissent dans les dérivés. Il écrit donc *temp* à cause de

temprou Voilà une préoccupation d'ordre étymologique qui pourrait conduire loin. Et, malgré ce sacrifice, l'analogie n'est pas satisfaite, puisque l'*s* de *temps* n'est pas reproduite.

Il ne s'est pas expliqué sur l'*e* muet. L'examen du dictionnaire montre qu'il admet l'*e* muet, final ou non : *âbaronE*, *aboisEner*, *acoufEter*, *abeûrE*. Il admet aussi l'apostrophe : *aboutéz-m'*.

Il n'admet pas les consonnes doubles.

Après une consonne finale, qui ne se prononce pas d'ordinaire en français, il met une apostrophe pour indiquer qu'elle se prononce en wallon : *âdios'*. Cette solution, qui est aussi celle de Simonon, vaut bien mieux que les horribles dittographies de Remacle et de Hubert.

Voyelles. Voyelles : *è* est toujours bref. *â* est employé pour *ô*. *u* après *q* se prononce ; après *g* il ne se prononce pas, sauf quand il est écrit *gü*. *oi* sert à rendre les sons *wa*, *wè* et même *wé*. *i* entre deux voyelles est une semi-voyelle. Gggg. accepte *ai* : *baité*, *au* : *aubèspène*, *baume*. Il ne rejette pas des nasales comme *em* dans *temp*, *am* dans *champî*, *ain* dans *ainche*, *èhain*, *dierain*. Si l'on ajoute qu'il n'est pas très exact à distinguer les *eu* et les *ou* en brefs et longs, le lecteur emportera une assez piètre idée du système vocalique de Grandgagnage.

Consonnes. Consonnes. Il note assez finement deux sortes de *h* et deux sortes de *w*, mais il ne se risque pas à les figurer dans l'écriture.

Il veut qu'on prononce *chial* et *chal* quand il écrit *cial*. *s* est toujours dure ; *s* douce est remplacée par *z*. Cela ne détrône pas le *c* sifflant ; car, si on trouve *aguèse* dans le dict. au grand dam de l'analogie, on y trouve aussi *dicâce* (dédicace, kermesse) et *airçon* par analogie de *arçon*.

Il a la bonne idée de fondre en une seule lettrine les trois lettrines *C*, *K* et *Qu*. On trouve écrit *c* à l'initiale devant *a*, *o*, *u* ; *k* devant *e*, *i* ; *qu* pour éviter les graphies *cwa*, *cwè*. A l'intérieur des mots, on ne voit pas qu'il suive une règle précise : *acoï*, *craKète*, *maKe*, *bèKeter*, *bloc*, *astocK*, *bike-et-bouk*.

Il supprime en général le *h* non aspiré.

Il écrit suivant l'étymologie *gne* et *nië*, *gne* et *nïï*, ce qui est horrible; car, quelle que soit l'étymologie, *gne* est composé de la consonne nasale palatale *gn* plus *e*, et *nië* est composé de *n* nasale dentale plus la diphtongue *ye*.

Il a employé *ch* et non *tch*; *g* devant *e*, *i* et *j* devant *a*, *o*, *u* avec le son de *dj*. Mais il a englobé sans le savoir, parmi les autres mots, des mots où *ch* se prononce comme en français : *chavâte, chaver, chatou, chîler, choû*. De même au *j-g*, le mot *gnont* est un *gn* égaré parmi les *dj*. Ces méprises sont un exemple du danger qu'il y a à confondre les palatales explosives *tch*, *dj*, avec les fricatives *ch*, *j*. De plus, tel qui rejettera les signes *dj*, *tch* comme inexacts ne craindra pas de hasarder des inexactitudes du même genre bien autrement choquantes, à savoir que *ci* suivi d'une voyelle se prononce comme *chi* ou *ch* français (1), ou que *di* se prononce presque toujours comme le *g* wallon (2). Car tout cela signifie, en bonne linguistique, que *dj*, *tch*, *cy*, *dy*, *ny* peuvent se durcir en une seule articulation.

L'écriture de Grandgagnage, faute de système solidement conçu, a trop tourné au hasard des suggestions étymologiques du moment. S'il écrit *aduzer* ou *fier* à l'infinitif, il n'a plus le droit d'écrire *fier* (fer); s'il écrit *afahan*T, *aforan*T, *tem*P, pourquoi donc *agèian, aidan, den?* Pourquoi d'une part *cariot*, *gadot*, et d'autre part *galio?*

Voici encore une poignée de singularités, dont chacune contient en soi une leçon :

1. Gggg écrit *foyant* ou *foyon* : croit-il que la terminaison *on* soit ici un suffixe différent de *ant?*

2. Ecrivant *acoï*, il ne peut plus mettre le signe de la longue

(1) Gggg. *Dict.*, II, p. III et p. 321.
(2) Ibid. I, p. III.

sur l'*i*, la place est prise ; mais est-ce que par hasard *acoî* se serait lu *akwa* ?

3. Suivant le beau système de figurer *gn* par *ni*, il aboutit à écrire *gounii* pour *gougnî* et *counii* pour *cougnî*. Puis, dans *hân'ier*, le voilà obligé de séparer *n* et *i* pour qu'on ne prononce pas *gn* !

4. *Conië, banië* : comment se faire à cet *e* qui est muet et pourtant surmonté d'un tréma pour qu'il se prononce à part et que la syllabe *ni* précédente se prononce à part ! C'est bien pis à l'intérieur des mots. Qui a jamais bien lu du premier coup le mot *fanïëter* ? Cette énigme signifie *fagn'té*.

5. Qu'on me permette d'attaquer encore les pluriels en *z*, pour la même raison que le lecteur n'est préparé par aucune langue à tenir pour muet l'*e* devant *z*. Lorsque Gggg écrit *ewez*, nul ne songe à prononcer d'abord *êw*.

6. Quand on écrit *oi* pour *wè, wa*, comment faut-il prononcer *foie, boie* ? Il sera prudent d'écrire *foye, boye*, en usant avec moins de parcimonie du *y* semi-voyelle.

7. Comment écririez-vous *avôyî, èvôyî* ? Voici la solution de Gggg : *avôieï, evoieï* (p. 35).

8. Etant donné que le signe *oi* se prononce *wè*, que peut bien signifier *woi* dans *awoi* ? (p. 37). On note donc deux fois sans le savoir le son *w* ! Je pardonne à Remacle de l'avoir fait, mais je ne puis le pardonner à Grandgagnage.

9. Il y a un abus de l'*e* muet dans *chEvè* (cheveu, p. 158), car la forme pleine est *tchivè, tchuvè*, et la forme réduite a si peu de voyelle que la palatale s'assimile au degré de la douce qui suit : *djvè*.

J'arrête ici cette liste, que l'on pourrait continuer encore. Elle prouve combien il est difficile de se retrouver dans le labyrinthe de l'orthographe étymologique. Grandgagnage a voulu concilier trop de choses irréductibles : l'analogie du mot avec l'ascendant latin ou germanique, l'analogie collatérale avec les formes françaises, les exigences phonétiques. Il a

réuni tout cela, confusément, à des doses diverses, dans ses diverses graphies. Mais l'orthographe le préoccupait beaucoup moins que les recherches étymologiques. Il n'est donc pas étonnant que ce soit la partie la plus caduque, la moins construite, la plus critiquable en un mot dans une œuvre qui a fait autorité et qui n'est pas remplacée.

LOBET.

Le dictionnaire de Lobet est de 1854. La quantité en tout s'y trouve beaucoup plus que la qualité. Nous n'avons pas affaire ici à un esprit de la trempe des Grandgagnage ou des Simonon. Ce n'est pas lui qui gauchit parce qu'il est tiraillé par trop de règles à la fois. Sa règle, je pense, est de n'en point avoir. On ne voit point dans sa préface que l'orthographe l'ait beaucoup occupé. Dans son dictionnaire, mine copieuse de matériaux, il écrira *barbott*, *astikott*, *barett*, *byess* en doublant à la mode de Remacle les consonnes finales, après suppression de l'*e* muet ; *astèm*, *praind*, sans doubles consonnes ; *balaine* a un *e* et *berlenn* n'en a point ; *baitize*, *yerbaie*, *akedemeie* et les mots à finales analogues ont *e* ; *ban*, *baltan*, *aspet*, *adreu*, *pti* ont perdu une consonne. *Abaielumain*, *abaiemain* suit toujours, comme dans Remacle, la sotte analogie de *main*. L'*e* muet intérieur est supprimé : *aboisneg*, *aitrutnaw*.

Quant aux voyelles, je cherche en vain des accents distinctifs : *bENEUt-aiw*, *akadEMEie*, *mouI* (= *mouyî*), *afUleg*, *molar* (= *molâre*, moulure). *ôb* est écrit *aub* et *wès* (guêpe) est écrit *woiss*. *Bander* devient *bAindé* pour conserver l'*a* du verbe français, mais *prendre* devient *prAind*, *bêtise* devient *bAItize* et *balEIne* devient *balAIne* ; *ê* paraît totalement banni comme trop simple. La nasale *en* de ENtretenue, dénasalisée en verviétois, se change en *ai* : AItrutnaw.

Y a produit de bonnes et de mauvaises graphies, bonnes dans *poyou*, *moyou*, *yerbaie*, *yet* (il est), mauvaises dans

aspouy pour *aspouyî*, et *yp* ponr *ipe* (herse). Il n'apparaît d'ailleurs que par hasard ou par imitation de Remacle, car on trouve *moui* pour *mouyî* et *asosii* pour *associyî*. L'autre semi-voyelle *w* apparaît par superfétation dans wo*islé*, wo*iss*, mais il faut bien pardonner à Lobet comme à Remacle ce que nous avons reproché à Grandgagnage et ce que nous reprocherons à d'autres.

Des consonnes, nous ne voyons qu'une particularité que nous n'ayons pas encore rencontrée, mais elle est monstrueuse : Lobet écrit le *dj* par *gj* ! Et il faut encore être indulgent pour cette graphie en faveur de l'intention, qui était excellente.

CHAVÉE, WÉROTTE, VIERSET.

Les auteurs et les sources.

Pour suivre l'ordre chronologique, il faut maintenant nous transporter dans une autre capitale de la Wallonie, à Namur. Henri Chavée, nourri de fortes études linguistiques, élève des meilleurs maîtres français, publia en 1857 un parallèle entre *Français et wallon*, dans lequel il avait été amené à poser des principes d'orthographe et à esquisser un système. En 1858, l'excellent chansonnier namurois Charles Wérotte, publia une seconde édition de ses propres œuvres où il observait le système de son illustre compatriote, (¹) puis une troisième en 1860. L'exemple de Charles Wérotte ne fut guère suivi par les auteurs wallons du pays namurois, car, en 1885, M. Auguste Vierset crut nécessaire de rappeler à ses concitoyens la méthode de Chavée et de Wérotte. Il fit paraître à Namur, chez l'éditeur Wesmael, un *Essai d'orthographe wallonne d'après la méthode Chavée*. Ces trois œuvres n'en forment donc qu'une

---

(¹) Nous avons eu en main la 3e édition : *Ch'oix di ch'ansons wallonnes et otres poésies*, Namur, Lambert de Roisin, 1860, précédée d'une lettre-préface de Chavée.

à notre point de vue. C'est pourquoi nous avons placé ici l'excellent opuscule de M. Vierset, bien qu'il ait paru beaucoup plus tard.

Le désir de conserver l'orthographe française essayant de faire bon ménage avec un grand désir d'exactitude, telle est la caractéristique de ce système. Cette conciliation de deux principes opposés a forcé nos auteurs à des compromis que nous allons étudier.

« Tous ceux qui écrivent ou qui lisent le wallon, dit Wérotte,
» ont dû sentir la nécessité d'une orthographe uniforme et
» rationnelle... Or, chacun emploie une orthographe si diffé-
» rente de celle des autres, qu'ils semblent écrire une autre
» langue, et plusieurs ont un système tellement éloigné soit de
» l'étymologie latine, soit de l'analogie du français qu'au
» premier aspect on croit avoir devant les yeux une langue
» inconnue. Les différences de lecture qui en résultent, malen-
» contreuses en toute circonstance, le sont surtout lorsqu'il
» s'agit de poésie populaire. Le peuple n'a pas le temps de
» déchiffrer des hiéroglyphes et les gens lettrés ne s'en donnent
» guère la peine.. »

Sautant par dessus l'ouvrage original de Chavée, conçu à un autre point de vue, nous demanderons à M. Vierset l'exposé du système, et c'est dans les œuvres du chansonnier que nous en contrôlerons au besoin l'application.

Voyelles (cf. Vierset, p. 8 14).

1. a bref : *solia*, *aurmonaque*, *habie*. (habile), *casse* (balle).
2. a long : *âme*, *diâle*, *pâpâ* (poupon).
3. i bref : *pitit*, *trimouille* (moulin à café), *rosti*.
4. i long : *scrire*, *vî*, *mougnî*.
5. eu ouvert : *fœu*, *leup*, *cafeu*.
6. é fermé : *fer* (faire), *ricinez* (déjeunez), *grawé* (gratté).
7. è ouvert bref : *brès* (bras), *cofesse*, *causrait*, *patoeis*, *mêle*.
8. ê ouvert long : *brais* (pleure), *terre*, *patere* (pater), *derrein*.

9. eu fermé : *peú* (peur), *payeú*, *dispeúë* (depuis), *coeúr*.
10. u bref : *pus* (plus), *dimandenu* (demandent), *dissur*, *penu*.
11. u long : *bûrre* (beurre), *codûre* (conduire), *nûlée*, *hûler*, *nûton*.
12. ou bref : *moussî* (entrer), *vout* (veut), *avou* (avec).
13. ou long : *boû* (bœuf), *soû* (sœur), *noû* (neuf), *Moûse* (Meuse).
14. o ouvert bref : *co* (encore), *tortos* (tous), *po* (pour), *govion* (goujon).
15. o ouvert long : *bauchelle* (fille), *craus* (gras), *paurt* (part), *aurpi* (poix), *maugré*, *laurmî* (soupirail).
16. o fermé : *póvre*, *sól* (saoul), *biacóp* (beaucoup), *ótre*, *róbe*.

Voyelles nasales :

1. a nasal, an : *ambition*, *lend'moain*.
2. o nasal, on : *pupont* (plus), *song* (sang), *poeison* (poison).
3. ê nasal, in : *nein* (ne pas), *train*, *skellin* (escalin).
4. eu nasal, un : *tribun*, *alun*, (n'existe que dans des mots empruntés).
5. *é* nasal, inconnu au français, très répandu autour de Namur, quoique inconnu à Namur même, est représenté par *én*.
6. voyelles nasalisées devant n, m : *laîne*, *reîne*, *même*, *crême*, *poeîne*, *sõner* (saigner), *aũne*, *gãgnî*.

Dans les diphtongues, c'est *i* et non *y* qui est employé, *ou* et non *w*, quelquefois *o* pour *w*, et enfin *oi* pour *wa* et *oei* pour *wè*. Exemples : *via*, *fion* (raillerie), *ieu* (eu) *hiut* (huit) ; *claouer* (clouer), *traouer* (trouer), *haouer* (aboyer) ; *foirt* (fort), *moirt* (mort), *coirps* (corps) ; *toeit* (toit), *poeids* (poids), *roei* (roi) ; *fians* (faisons), *scieince* (science), *moain* (main) ; *ouaï* (*aï* interjection).

Les *y*, *w* intervocaliques ne seront pas écrits : *Léon*, *reél*, *chalée*, *cabolée*, *soue*, *pue*, *reue*, *vîe*, *bolie*. Je remarque que l'*y*

est écrit dans *sóie* (soie), parce qu'après l'*o* c'est *w* qui serait la semi-voyelle naturelle.

Discussion de ce système vocalique.

Nous avons exposé ce système des voyelles et semi-voyelles sans y mêler de critique. Il est assez complet, mais on aura pu observer qu'il fait ou qu'il croit faire beaucoup de concessions à l'analogie. Il y a plusieurs graphies pour un son dans bon nombre de cas.

Il y a beaucoup trop de graphies compliquées, trop d'*aou*, d'*oei*, d'*iein*, d'*oain*. Ce qu'il contient d'excellent, c'est le soin de distinguer *eu* ouvert et *eú* fermé, *o* ouvert long et *ó* fermé long, et cette solution, qui me paraît heureuse — sauf les difficultés de la pratique, — de la notation des voyelles nasalisées devant une consonne nasale.

Dans ces sacrifices faits trop légèrement à l'analogie, nous percevons bien des fautes contre la véritable analogie.

Pourquoi écrit-on *geint* au lieu de *gint?* On répondra que c'est pour conserver l'*e* du latin et du français. Mais l'adultérer par un *i*, est-ce bien le conserver? *e* n'a plus d'individualité dans le mot; c'est la nasale *ein*. On croit avoir conservé *en*, qui est indivisible, en y insérant au beau milieu un *i*! Puis c'est contraire à l'étymologie, sans laquelle l'analogie n'est rien : la graphie *ein* ne représente aucune phase, aucun moment de la transformation de *gentem*. Donc, malgré tous les efforts conservateurs, 1° il n'est pas vrai que l'on garde l'*ẽ* voyelle; 2° on introduit un nouvel élément contraire à l'étymologie et à l'analogie à la fois.

Wérotte écrit *bein*, français *bien*. On a ainsi conservé les deux signes *i* et *e* du français, mais ils ont joué à saute-mouton : l'*e* est maintenant avant l'*i*. Serait-ce là de l'analogie sérieuse ?

Wérotte écrit *teimps* et non *timps*. Mais, puisque *en*, *em* français se prononce aussi *in*, ce serait aussi de l'analogie de conserver la graphie *temps*, qu'on prononcera comme dans *examen*. On objectera que cela peut induire en erreur, parce

que le français dans ce mot prononce *an*. Dès lors, comme il ne faut pas, nous l'admettons, que le respect de l'analogie s'achète au prix de l'ambiguïté, comme d'autre part écrire *eim* pour *em* est de l'analogie bien sottement entendue, il n'y a plus d'autre parti à prendre que de sacrifier l'*em* étymologique et d'écrire résolument *im* ou *in*.

Wérotte écrit *awoei* pour *awè* (avoir). Son désir est de ne pas sacrifier le *oi* de *avoir*. Ne pouvant le conserver, puisque *oi* a déjà la fonction de signifier *wa*, il le corrige par une chose qu'il croit un minimum de correction : il intercale un *e* entre les deux lettres, il sépare l'inséparable, car ce *oi* était devenu un tout indivis, et il y a belle lurette que cette graphie est devenue inexplicable à celui qui ne sait pas la grammaire de l'ancien français. Il est donc heureux d'avoir conservé *o—i* par cet artifice. *ei* équivaudra *è* pour la circonstance ; préposez *o* : *oei* = *wè*. Mais, pour comble, on ajoute un *w* devant, représentant de l'ancien *b* de *habere*, du *v* de *avoir*, et l'on double ainsi sans le savoir l'élément *w* : *awoei* = *awwè*. Voilà certes une façon de comprendre l'analogie à laquelle nous ferons toujours la guerre

Consonnes. Consonnes (cf. Vierset, p. 14-17).

ill. Chavée et ses disciples conservent *ill* mouillé du français là où le wallon prononce un simple *y* : *feille*, *pouille*, *brouillî*, à prononcer *fèye*, *pouye*, *brouyî*. Ce n'est pas moi, remarquez, qui fournis ces dernières graphies beaucoup plus nettes ; c'est l'auteur. On ferait un excellent système orthographique rien qu'en collectionnant de chaque auteur les graphies explicatives, plus claires, qu'ils n'adoptent pas !

j. ch. Les explosives palatales ont été notées par un artifice ingénieux, qui pourrait trancher le différend entre les partisans de *j*, *ch* et ceux de *dj*, *tch*. Chavée marque les signes *j*, *g*, *ch* d'une apostrophe droite qu'il appelle minute : *ch'ain* (chien), *j'ardin*, *broch'î* (jaillir). Cette fois, c'est concilier avec goût le principe d'analogie avec le respect des nuances phonétiques. La minute

a cependant un défaut qu'il faudrait corriger : c'est de diviser typographiquement en tronçons le mot où elle se trouve, ce qui est bien disgracieux ; mais sans doute il y a moyen de remédier à cet inconvénient.

La minute sert aussi à noter les sifflantes étymologiques qui sont devenues chuintantes en namurois : *binos'e, plais'i, bris'î, as's'ìre, connais's'e.* Cette innovation nous apparaît bien moins nécessaire que la précédente. D'abord il y a des raisons de conserver les lettres *j, g, ch* ; elles existent dans beaucoup de langues autour de nous en qualité d'explosives palatales. Ensuite il n'y a pas de signes qu'on pourrait substituer à ceux-là. Au contraire, pour ces sifflantes étymologiques qui ont évolué, il y a des signes, précisément *ch* et *j* chuintantes, et les anciens signes ont une autre fonction. Nous pensons qu'il faut renoncer à un certain moment aux anciens signes, et ne pas trop faire d'efforts pour les conserver. Sinon, où cela conduirait-il ? A quelles exhumations archéologiques ? Il faudra reprendre *l'a* latin que l'anglais a conservé du normand ancien bien qu'il prononce aujourd'hui *é* (habilis : able), écrire *pare, mare, frare* tout en prononçant *père, mère, frère.* Puis on songera, j'espère, à conserver la trace de la dentale latine dans ces mots en écrivant *pa're, ma're, fra're.* Et pourquoi s'arrêter ? il y aurait moyen, sans doute, avec un peu d'imagination, de raviver le *st* de *stlocus* et le *g* de *gnatus, gnotus*, qu'on n'écrit plus, ô ingratitude, dans *connu.* Et ainsi de suite on remonterait jusqu'aux nébuleux *Aryens*, nos ancêtres à tous.

j, ch provenant de *s.*

Une autre difficulté de ces *s'*, restée inaperçue aux auteurs, c'est que *s's'* ne peut pas signifier *ch* comme ils le croient, mais *chch*, en sorte que la forme *eus's'os's'es* (eussiez) de la page 30 de Vierset devrait mathématiquement se résoudre par substitution en *euchchochches!* Wérotte s'est perdu maintes fois dans ces *s'* : il écrit (p. IX) *as'sch'ir* au lieu de *as's'ìr*, et, pour dire *les huis*, il écrit (p. XXVI) *les hus's's* avec trois *s!* Chavée n'est pas responsable de ces méprises, c'est vrai ; mais, s'il

avait laissé écrire *ch* et *j*, Wérotte n'aurait point, par excès de zèle, écrit un *as'sch'ir* qui doit se lire d'après la méthode *achstchîr*, et un *hus's's* qui devrait se lire *huchchs*, tout cela pour ne pas écrire *achîr* et *huche* ou plutôt *uch*.

Finales.

Le même esprit de conservation à outrance se retrouve dans le traitement des finales. Chavée conserve non seulement les consonnes finales fortes et faibles, non seulement l'*e* muet, ce qui est très défendable, mais jusqu'aux liquides *r* et *l* que le wallon a laissé tomber à la finale pour ne pas prononcer deux consonnes : *aubre* (prononcez *aupe*), *cople* (pr. *cope*), *iessre* (pr. *iesse* être), *preindre* (pr. *printe*), *lettre* (pr. *lette*). Le résultat est que, s'habituant à prononcer *lette* quand on écrit en wallon *lettre*, il prononcera aussi *lette* pour le français *lettre*, et notre namurois ne saura plus pour l'amour de l'analogie ni prononcer le français, ni écrire le wallon. Nous condamnons donc ces excès de zèle, que Delbœuf ressuscitera plus tard (¹), *tâvle* pour *tâve* ou *tâfe*, *feille* pour *feye* ou *feie*, *il* pour *i* (pronom personnel), *g'estes* pour *g'es*. Mais nous avons pensé à Delbœuf dans ce dernier exemple, car si Chavée écrit les *br*, *bl*, *tr*, *tl*, etc., il ne s'avise pas de conserver *st* : Wérotte écrit *des g'ess's*, *des tiess's*, et Delbœuf *des gestes*, *des tiestes*.

Abus de l'étymologie.

Gardant ainsi toutes les graphies du français, et Dieu sait s'il y en a (²), en ajoutant un assez bon nombre d'autres, Chavée triomphe de voir combien son système s'accommode aux exigences de l'étymologie. *Cóper* se rapproche ainsi du grec κοπειν (qui n'existe pas!), et *leie* de l'italien *lei*, et *schoûter* de *auscultare*. Pauvres rimeurs de Jambes ou de Salzines, forcés de rechercher les étymologies lointaines et douteuses des mots

---

(¹) Notes à la pièce : *Li mâie neûr d'à Colas*.

(²) Notre ami Eugène Monseur en a fait le compte dans son travail sur *La Réforme de l'orthographe française*, Bruxelles et Liége, 1894. Il y a 270 signes pour 45 sons.

pour mettre sur leurs pattes une poignée de vers chansonnant la fruitière du coin ou célébrant les « molons » de *Nameur po tot!* Et, pour arriver à ce beau résultat, il faut maintenir *ill* à côté de *i* et de *y* (*pouillu, aspouyî, craïe*); il faut employer sans erreur quatre signes représentatifs du son *che* : *ch*, *sch*, *s'* et *s's'* (*mouchon*, *schoûter*, *bis'e*, *pes's'on*)! Remarquez que l'auteur lui-même ne s'y retrouve pas, car si *mouchon* (moineau) vient du latin *musca*, *sc* doit être représenté par *sch* (*mouschon*), et si *pes's'on* vient de *piscem*, il faut encore écrire *peschon*. Mais *pèchon* devra-t-il suivre l'analogie du français *poisson* ou du latin *piscem?* Nous ne savons. C'est aux rimeurs de Jambes à décider. Cruelle énigme!

Concluons ce chapitre. Le savant Chavée a imaginé un système basé sur l'étymologie, accommodé aux exigences de la phonétique, mais se servant de graphies *trop compliquées*, *trop nombreuses*, *dont le choix est subordonné à des connaissances étymologiques réservées aux savants*. Son système n'est pas pratique. Conclusion.

Nous ne devons point passer sous silence une note intéressante de Chavée, imprimée dans le *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne* (t. III, 2e partie, p. 27), intitulée : *Une maladie chronique de la langue wallonne.* La maladie que Chavée y décrit est le durcissement des consonnes finales. Cette description est encombrée de réflexions sur la loi de polarité ou de sexualité des voyelles et des consonnes. En supprimant ce mysticisme de langage, il reste ceci d'intéressant : le durcissement provient de la chute de la voyelle finale. Ces consonnes, devant la voyelle finale non amuie, restant têtes de syllabes, conservaient leur articulation délicate, et les douces étaient prononcées douces. Une fois la voyelle finale insensible, ces consonnes douces s'agglutinent à la syllabe précédente et deviennent sourdes et rudes.

Faut-il remonter le cours des choses en orthographe? Faudra-t-il noter des sourdes ou des sonores, des rudes ou des

douces? Là est la question, et c'est une des plus graves que nous ayons à résoudre. Ce n'est pas le lieu d'en chercher la solution

La Société liégeoise de littérature wallonne.

Au moment où Chavée composait *Français et Wallon* se fondait à Liége la *Société liégeoise de littérature wallonne*, qui a tant et si bien travaillé et fait travailler autour d'elle qu'elle est devenue sans conteste notre académie wallonne, avec le titre en moins et la liberté en plus. Assez longtemps elle a laissé les auteurs maîtres de leur orthographe, se bornant à exercer, au moment de corriger les épreuves du *Bulletin*, une surveillance assez paternelle. Dans cette période, elle n'a montré plus de rigueurs que lorsqu'il s'est agi d'imprimer les versions de la *Parabole de l'Enfant prodigue*. Là même, faute de connaître directement chaque dialecte, les éditeurs furent bien forcés le plus souvent de laisser aux auteurs la responsabilité de leurs graphies. Citons aussi la singulière idée de Bailleux, de laisser les substantifs invariables au pluriel et de faire varier les adjectifs. Comme si substantifs et adjectifs n'étaient pas des *noms*, des *déclinables* jadis, que la morphologie ne distingue pas. Cette règle fut suivie comme un article de foi par tous ceux qui se piquaient de faire attention à l'orthographe. C'est, à notre connaissance, la seule règle qui ait jamais eu cette fortune en pays wallon On aurait pu mieux choisir son *Credo*.

Règle de Bailleux.

Delbœuf.

Une première tentative officielle de réforme fut faite par Delbœuf. Il orthographia systématiquement et enrichit de notes nombreuses une longue pièce de Hannay : *Li màïe neûr d'à Colas*. Delbœuf se préoccupait des consonnes plus que des voyelles. Sans doute, il était au courant des essais namurois de Chavée et Wérotte. Il a de commun avec eux le désir de conserver intactes les finales, jusqu'aux doubles consonnes de

arbre, *teste* et aux *ll* mouillées de *fille*, *seille*. Il écrit *seillai* pour *sèyê* et *tieste* pour *tyèsse*. Comme Delbœuf a en quelque sorte abandonné cette première proposition en élaborant naguère, avec son collègue M. Lequarré, un nouveau système, nous nous dispenserons d'éplucher ici les notes curieuses multipliées au bas des pages de Hannay. Delbœuf ne fut pas suivi d'ailleurs en ce qu'il présentait d'original.

En 1889, la Société fit une nouvelle tentative. Le secrétaire, M. Eugène Duchesne, publia une pièce-type : *Ine cope di grandiveux*, de Michel Thiry, et l'annota. Il était sage de donner des règles et des remarques pour ainsi dire occasionnellement, à chaque mot controversable, en l'absence de toute *grammaire* sérieuse. Les essais synthétiques ne pouvaient venir qu'après. Duchesne.

Ce *modus vivendi*, assez sage, assez conservateur, peut se résumer en quelques exemples.

Conservation des lettres finales : *pìd*, *seul'mint*, *grandiveux*, *d'ner*, *fer* (faire; Delbœuf écrivait *fé*, ne voulant pas que ce verbe parût être de 1re conjugaison). Mais pourquoi supprimer la lettre finale dans *pé* (pis), *vâ* (vaut), *sèreu* (serait), *aveu* (avait)? L'*s* du pluriel est supprimée dans les substantifs : *lès bais jou*, *lès camarade*. L'*e* muet final est conservé. On en ajoute même un dans *visse* (vis) et *dihe* (dix). Mais l'*e* muet interne est remplacé par une apostrophe : *seul'mint*, *cov'resse*.

Voyelles. Le système vocalique est fort peu riche. On distingue rarement les brèves et les longues. *Oi* sert à figurer le son *wè* : *poite* (porte), *foirt* (fort), *roi*, *bois*; seulement on écrit *awèt* (oui) par une inconséquence peu justifiable.

Semi-voyelle : *y* et non *i* : *vèye* (voir), *fèye* (fois), *happêye* (laps de temps), *èvôye* (*in via*).

Consonnes. *C* devant *a*, *o*, *u*; *k* devant *e*, *i* : *èco*, *côp*, *cang'rez*, *chaskeune*, *kipagnèye*; *j* = *dj* : *bonjou*; *h* muette subsiste : *homme*, *houye* (*hodie*).

Les consonnes euphoniques ou intercalaires sont isolées avec soin : *on-z-ouveure*; *c'è-st-ainsi* : il vaudrait mieux

c'est-ainsi; pour montrer que *st* se prononce, on a coupé *est* en deux; *qui fai-t-on*, même remarque; *sont-st-ainsi* : ici l'isolement de *st* est nécessaire : on ne peut pas dire que *st* est la désinence du verbe.

Cet essai n'était pas présenté *ne varietur*. M. Duchesne, dans l'avertissement, le donnait comme un projet provisoire destiné à provoquer des observations et des propositions d'autres membres de la *Société*, et à servir en attendant de boussole aux auteurs qui présentaient des pièces aux concours de la *Société*.

Il nous faut remonter maintenant un peu en arrière pour examiner deux œuvres qui sont liégeoises, mais conçues hors de l'influence directe de la *Société de littérature wallonne*. Ce sont la grammaire de L. M. (Louis Michiels) 1863, et le dictionnaire de Forir, 1866.

MICHIELS.

Au début, l'auteur ne hasarde presque jamais une graphie sans l'appuyer sur la tradition des écrivains, ou même, le cas échéant, sur la toponymie et l'onomastique wallonnes. Ses graphies affectent donc des allures étymologiques. Est-ce là ce qui a fait dire à M. Delaite qu'il manquait de bases sérieuses? Michiels a une base, l'étymologie; il a même du soin, car il réforme à l'errata certaines graphies, mais il n'a pas eu assez de vigilance pour éviter certaines inconséquences et donner à toute son œuvre une forte unité.

En vertu de son amour de la tradition, Michiels conserve les consonnes finales, les *e* muets (*caiewai*, *diâle*), les douces étymologiques (*akmoide*), sans accepter les groupes de deux consonnes à la finale comme Delbœuf et Chavée : *toide* (tordre), *tonde* (tondre), *vinde* (vendre), *suspinde* (suspendre). Il se préoccupe de bien distinguer les finales masculines et féminines, puisque, ayant écrit *dihe ans* dans le corps de l'ouvrage, il le corrige en *dîh ans* à l'errata. Où l'analogie n'est plus

respectée, c'est quand il écrit *ireit* (ira), *nost* (notre) sans *e*; *houïe* (— hui), *sirôpe* (sirop), *usteie* (outil), *quolibette* (quolibet), avec un *e* dont le but visible est de faire prononcer la consonne finale, ou d'étayer *i* = *y*.

L'apostrophe n'existe donc que dans les petits mots où le français l'admet, et pour remplacer certains *è*, *o*, *i* élidés en wallon : *j'a* (j'ai), *v's avez*, *vo l's avez*, *k'mint* (comment), *d'meie* (demi), *d' l'andîve*, *av' oïou?* (avez-vous ouï?)

Je résumerai le système des voyelles, en ce qu'il a de particulier, par les mots : *lûsse* (luise), *sûsse* (suive), *rnoncî*, *moussî*, *ireit* (ira), *oreige* (orage), *pavaie*, *chantaie*, *annaie*, *toide* (tordre); *kimint* (comment); *aîmer*, *reîne*, *même*, *chenône*, *trône* (tremble), qu'il faut prononcer, dit l'auteur, *ainmer*, *reinne*, *meinme*, *chenon-ne*, *tron-ne*, mais l'idée ne lui vient pas d'accepter les graphies explicatives comme plus claires. Quant aux accents, Michiels ne les rejette pas, mais il les écrit d'une façon assez intermittente. On trouve *keûre* et *keuse*; *èvoï*, *fii*, *falsifii*, *evii*, à côté de *rnoncî*, *moussî*.

La semi-voyelle *y* est figurée par *i* et l'on n'accepte pas les *ll* mouillés : *mèdaïe*, *hoïe*, *poïe*, *oûïe*. Le *w*, écrit dans *jower*, *qwate*, *qwinze*, est absent de *touer*, *aou* (août), *fouâ*, *floui*, *saquoi*; il est figuré deux fois dans *woisiner*, ce qui ne fait pas compensation.

En fait de consonnes, il conserve le *j* (*jower*), l'*x* dans les adj. en *-eux* (*hureux*), les pluriels en *-eux* et en *-oux* : *jeux*, *pioux*. Mais il écrit *-as* dans *âs* (aux), *fâs* (faux), *mâs* (maux), parce que, dans la finale française *-ax*, l'*x* se prononce : anthrax, borax. Il adopte le *n* tildé dans *irans-ñ?* (irons-nous?)

FORIR.

Forir est un exemple de la distance qu'il y a des principes aux résultats. Le principe est celui du pur phonétisme : « écrire les mots comme on les prononce et exclure toute lettre

oiseuse ». Il trouve ensuite, on ne sait comment, que cette méthode laisse « *de la latitude* à l'écrivain, pourvu qu'il se conforme au principe fondamental ». Nous avions toujours cru qu'il n'y avait rien de plus strict que le phonétisme. Mais Forir entend sans doute par *latitude* la faculté de s'écarter librement du français; car il ajoute cette conséquence : « Il en résultera que l'idiome wallon aura *son orthographe à lui* », c'est-à-dire une orthographe originale et non calquée. De fait, il use de la latitude et il l'accorde aux autres, laissant chacun libre d'écrire à peu près à sa guise. Tout son naïf désir consiste à faire paraître le wallon original. Pour que le wallon ait son orthographe à lui tout seul, il défigure, il démarque, il travestit par patriotisme les emprunts qui seraient trop visibles. Tel est son travers: il nous suffira d'en donner des échantillons.

« J'écris indifféremment, dit-il, *printt*, *printe* et *prinde*; *tott* et *tote*, *tair* et *têr*, *koir* et *kwêr*, *kwoiri* et *kweri*.

Il combine les tirets avec les apostrophes pour marquer les élisions d'*e* et d'*i* : *li min d-l'èfan*, *i fâ k-l'om oûveûr*. Mais il supprime aussi tout simplement la voyelle : *rna*, *rlé*, *rvin*.

C dur est généralement remplacé par *k*, mais il combine les *c* et les *k* dans le même mot pour que les *k* répétés ne hérissent pas trop les mots wallons, coquetterie du même genre que celle des tirets. Ex. *cok*, *clikott*, *croktai*. *Q* est expulsé de l'alphabet.

Ovrech, *manech* ou *ovreche*, *maneche* peuvent aussi s'écrire *ovreg*, *maneg* ou *ovrege*, *manege* : « Je suis souvent guidé par la lettre initiale du mot qui suit immédiatement, selon qu'elle est rude ou douce, comme dans *ovreg di min*, *maneg di so* ». Une pareille découverte pour un homme comme Forir, peu au courant de linguistique, est assez remarquable pour mériter nos applaudissements.

Forir fait la critique des signes *dj* et *tch*: « Je ne puis admettre ces deux caractères : outre qu'ils compliquent l'orthographe, les sons qu'ils produisent s'éloignent *encore trop*

de la vérité. Les Italiens dans leurs grammaires rejettent aussi cette indication pour le même motif ». (Au contraire, les Italiens rejettent ces graphies de leur orthographe, mais ils s'en servent dans leurs grammaires en guise d'explication). « Un wallon pur sang peut aisément s'assurer que cette articulation laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'exactitude. Il suffit qu'il énonce séparément (?) les deux mots *j'a* et *d'jà* ». Forir ne veut pas comprendre que personne ne propose de prononcer le *d* et le *j* de *dj* séparément comme dans : *pas d' jaloux* prononcé familièrement avec élision, car alors les deux articulations *d* et *j* restent intactes ; on demande de fondre ces deux articulations en une seule. Le *dj* ne représente pas deux consonnes, mais une, une explosive palatale, et on serre la vérité de plus près en la figurant par *dj* que par *j*. Néanmoins les objections de Forir ne sont pas d'un indifférent ni d'un sot. Quand il a tort, il n'a pas grossièrement tort comme bien d'autres.

La morphologie, chez lui comme chez tous ceux qui se rapprochent plus du phonétisme pur que de l'étymologisme, est réduite à un minimum. Il dira au singulier : *l'om, li feum è l'èfan* ; au pluriel : *lè-z om, lè feum è l'z-èfan*. Il considère le *z* non pas comme le signe du pluriel, mais comme une lettre euphonique servant à éviter l'hiatus. Evidemment le *z* est à la fois l'un et l'autre. De même qu'il écrit, suivant l'occurence, *lè* et *lè-z*, il écrira *el* et *ell : el di, ell ouveur*, tenant plus de compte des sons que de l'immuabilité des mots.

Faut-il enfin donner quelques exemples des écarts prémédités et injustifiables de Forir ? C'est quand il écrit *ôtt* pour le fr. *autres*, *abcet* pour *abcès*, *aciss* pour *assise*, *dicèlé* pour *desseller*, et *dìcett* pour *dix-sept* ! On pourrait prolonger la liste presque à l'infini. Néanmoins Forir a cela de bon qu'il n'a pas le fétichisme de l'orthographe française, ni même de l'orthographe en général. Il conçoit une certaine liberté à égale distance de l'anarchie et de la fixité absolue, une certaine sim-

plicité dans l'expression des rapports syntaxiques par l'écriture : liberté, simplicité, c'est l'état dont jouissait la langue française écrite pendant le XV[e] siècle.

Le *Caveau Verviétois*. **ASTÈRE DENIS, J. FELLER.**

De même qu'à Liège à la *Société de littérature wallonne*, à celle des *Auteurs dramatiques* et au *Caveau liégeois*, à Verviers aussi on sentit le besoin de réformer les habitudes vicieuses des auteurs wallons. M. Astère Denis, qui publiait des chansons wallonnes sous le pseudonyme de A. Delflûte et qui faisait partie du *Caveau verviétois*, soumit en 1890 à ses collègues un projet d'orthographe pour le dialecte de Verviers (¹). L'auteur admet en théorie la nécessité de représenter exactement les sons ; en fait, il est analogiste sans trop le savoir. Il conserve tous les signes doubles et triples du français, les *au*, les *eau*, les *ai*, les *ain*, les *ein*. Il laisse à *en* les deux sons de *an* et de *en*. Il néglige certains phénomènes de dénasalisation caractéristiques en verviétois : *ânêye, bé vnou, c' n'est né veûr, vés-se?, té-t' keû*, et il écrit un *in* que le Verviétois prononce *é* à l'intérieur des phrases. Il néglige de distinguer les voyelles longues des brèves, de sorte qu'il fournit trop peu de signes quand il s'agit des voyelles simples, et qu'il en conserve trop quand il s'agit des nasales. Au reste, il distingue difficilement entre sons et lettres, et il voit cinq voyelles au lieu de deux dans *pouïeux*.

M. Denis n'use pas du *y* ni du *w* semi-voyelles. Il conserve le *oi=wè*, le *j* et le *ch*, n'y voyant pas de confusion possible puisque ni le *oi* ni le *j* et le *ch* du français n'existent en verviétois. Mais si par hasard le verviétois n'écrivait pas exclusivement pour lui et ses amis du *Caveau*...

(¹) *Projet d'orthographe wallonne*. Verviers, Massin, in-8°, 8 pages, 1890.

M. Denis multiplie les lettres euphoniques au point de considérer comme euphonique le *k* (=*que*) qui suit les adverbes conjonctifs *kwand* et *k'mint* : *kwand k'i dèt çoula, kumint k'i lî va.* Ces divers traits suffisent pour montrer que l'auteur avait trop assumé en proposant un projet d'orthographe.

M. J. Feller, professeur à l'Athénée royal de Verviers, a critiqué ce système dans le *Journal des soirées populaires*, après une suite d'articles consacrés à l'*Annuaire du Caveau* de la même année ([1]). La nomenclature de M. Delaite, qui a été le point de départ de mes recherches, n'a pas connu cette critique, qui n'a pas été tirée à part, et est restée modestement enfouie dans le journal. Si j'en crois son auteur, cette double tentative à eu au moins pour résultat de forcer les chansonniers Verviétois à ouvrir les yeux et à réformer les plus criantes de leurs cacographies fantaisistes.

Dans la partie générale de cet article, M. Feller énonce quelques idées que nous n'avons pas encore rencontrées au cours de notre examen.

« Pour qu'un projet d'orthographe wallonne ait chance de » réussir, la première condition est qu'il soit simple. Or le » plus simple, disent les uns, consiste à écrire tout uniment » comme on prononce. Le plus simple, disent les autres, » consiste à écrire les mots comme en français : il n'y a ainsi » qu'une orthographe à étudier au lieu de deux. L'orthographe » phonétique a l'air d'être la plus simple. En réalité, elle exige, » pour être appliquée judicieusement, des connaissances que » les linguistes seuls possèdent. Mais, fût-elle simple d'ail- » leurs pour celui qui écrit, *c'est l'intérêt du lecteur qu'il faut*

([1]) J.-F. *De l'orthographe wallonne*, appendice au compte-rendu des œuvres wallonnes du *Caveau Verviétois*, année 1890 du journal.

[Le présent travail étant présenté au concours sous le voile de l'anonymat, nous avions le droit, et même un peu le devoir, de tenir compte de cet article. Le lecteur voudra bien remarquer que, dans les conditions du concours, ce n'était pas du tout faire l'action déplaisante de parler de soi.]

» *consulter*, et le lecteur, plus habitué aux textes français
» qu'aux textes wallons, ne demande qu'à voir les mots écrits,
» autant que possible, comme en français.

»... Mais il faut pourtant considérer qu'il y a *plusieurs caté-*
» *gories de lecteurs*. Il y a d'abord le *lecteur ouvrier*. Il n'a
» pas eu le temps d'apprendre les mystères de l'orthographe
» française. Pour lui, tous les systèmes sont trop difficiles.
» C'est à lui à remédier petit à petit à l'insuffisance de son
» éducation première. Vient ensuite la catégorie des *lecteurs*
» *plus instruits, habitués aux livres français*, mais ne dédai-
» gnant pas la saveur de notre vieil idiome. Ils composent, si
» je ne me trompe, la majorité, et se rallieraient à un système
» gallophile. Il y a enfin les *lecteurs grammairiens*, qui ne
» lisent pas le wallon comme œuvre d'art, mais au point de
» vue linguistique. Ceux-là ne sont point confinés dans la
» Wallonie : partout où l'on étudie les langues romanes, on
» étudie notre modeste idiome. Ce sont les savants étrangers,
» qui, pour constater rapidement les phénomènes linguistiques
» de nos dialectes, réclament des textes absolument phoné-
» tiques. C'est aux linguistes wallons, ce me semble, à con-
» tenter sous ce rapport leurs confrères étrangers, en *publiant*
» *certaines œuvres de choix en écriture phonétique*. Une
» œuvre d'art est faite avant tout pour être reçue comme
» œuvre d'art, et il faudrait bien de l'égoïsme chez les roma-
» nistes pour vouloir subordonner tous les autres points de
» vue au leur...

» Mais quand sera-t on forcé de s'écarter du français ? Quand,
» sans y être forcé, sera-t-il avantageux de s'en écarter ? Voilà
» deux questions qu'il s'agit de résoudre si l'on veut échapper
» à l'arbitraire dans l'application du principe général.

» Procédons comme tantôt. Recherchons ce que veulent les
» parties intéressées. D'abord pourquoi parle-t-on de s'é-
» carter du français ? Qu'on ne s'en écarte pas ! Il le faut bien,
» répondra l'auteur, parce que, en général, le mot wallon ne

» se *prononce* pas comme son correspondant français. Nous
» avons donc ici à compter avec une nouvelle préoccupation :
» celle de noter convenablement la prononciation wallonne. Il
» ne s'agit plus de la simplicité du système, ni de la facilité de
» lecture ; il s'agit de bien noter les sons. Essayons donc de
» trouver *jusqu'où l'auteur wallon veut porter l'exactitude, et*
» *jusqu'à quel degré le lecteur désire cette exactitude.*

» L'auteur d'abord écrit-il seulement pour les gens de sa
» ville, ou ne nourrit-il pas l'ambition secrète d'être lu parmi
» toute la Wallonie? Le lecteur wallon veut-il se borner à lire
» les productions de ses amis de la même ville ou n'a-t-il pas
» le désir de lire des œuvres conçues dans d'autres dialectes?...
» L'un souhaite que ses ouvrages se répandent le plus loin
» possible... Et moi lecteur, quand j'achète la traduction du
» *Bleu-Bixhe* en patois tournaisien, ou l'épopée comique de
» *Jean de Nivelles*, quand je lis la *Chanson de Bertine Sôdar*
» ou le *Pèchon d'avri* d'Alexandre en patois de Marche, ou
» d'autres œuvres d'autres endroits, c'est pour en jouir le
» mieux possible. Je veux comprendre, cela va sans dire, mais
» je veux aussi jouir du style, de l'harmonie particulière à
» chaque dialecte ; je veux toucher du doigt les différences de
» prononciation d'un patois à l'autre. Eh bien ! comment sen-
» tirais-je le pittoresque du langage *d'à Pènêie* si Edouard
» Remouchamps ne se donnait pas la peine de le représenter
» dans l'écriture ? Comment une œuvre wallonne sera-t-elle
» appréciée comme œuvre d'art si on note si lâchement la
» prononciation que tous les dialectes aient l'air de se res-
» sembler ?

» ... Certaines nuances dialectales seront donc négligées.
» Lesquelles ? Certaines autres seront représentées. Lesquelles
» encore ? C'est ici que commencent dans la pratique les
» difficultés. C'est ici que surgiront les dissidences entre les
» auteurs des projets d'orthographe. C'est ici qu'il faut être
» armé pour la discussion. Dans cette affaire, pour décider

» quelque chose avec raison et avec fruit, il faut être quelque
» peu linguiste. Il s'agit de se rappeler les caractères distinc-
» tifs des principaux dialectes; il s'agit de connaître le nombre
» de voyelles et variétés de voyelles que les Wallons pro-
» noncent, le nombre de leurs consonnes; il faut s'éviter de
» juger en fin de compte par des répugnances sentimentales,
» et ne se déterminer que par des principes rigoureux.. »

Nous n'avons pu résister à la tentation d'exhumer ces pages où le problème est nettement posé. M. Feller l'aurait-il résolu mieux que les autres et à la satisfaction des auteurs et des lecteurs, de l'analogie et de la phonétique ? Ce serait difficile à dire. Dans la suite de son article, où il ne fait que relever, avec ménagement et sans toujours en avertir, les insuffisances du projet présenté, il n'a pu esquisser que les grands linéaments du système qu'il désirait.

Quant aux voyelles, il veut qu'on distingue scrupuleusement les longues par l'accent circonflexe. Il critique la notation *â* = *a/o* des Liégeois. Il propose *o* pour figurer *o* bref ouvert et *ó* pour *ó* fermé bref ou long, comme en français. Pour faire un sacrifice à l'analogie, il accepte *au* dans les mots qui en français ont cet *au*. Sacrifice imprudent, car le verviétois et le liégeois prononceront *pauve* avec *ó* fermé, mais le namurois, écrivant *pauve*, prononcera la même graphie avec *ò* ouvert (Cf. Vierset, p. 10). Il critique les confusions que le système analogique laisse subsister entre les divers *eu* et *e*, les divers *é*, mais sans proposer ici de signes distinctifs. Il accepte aussi les notations françaises des voyelles nasales, quitte à supprimer, par exemple, la confusion produite par *en* et à simplifier les *ain* et les *ein*. Très catégorique sur le *oi*, il le rejette absolument, et, semble-t-il, pour de bonnes raisons.

Quant aux consonnes, les signes *j* et *ch* pour les explosives sont repoussés. Il recommande l'emploi des semi-voyelles *y* et *w*. En ce qui concerne les lettres finales parasites, son avis est qu'on rendrait service aux auteurs sans dépayser le moins du

monde les lecteurs en supprimant beaucoup d'*x*, de *z* et de *t*, et en simplifiant un peu la conjugaison à ce point de vue. A cette occasion il exécute aussi la fameuse règle de Bailleux qui octroie des *s* aux adjectifs et les refuse aux substantifs. Reste la question des lettres euphoniques, où les auteurs pataugent si profondément qu'ils écrivent sans sourciller *c'est-st-one*, *nosse-t-ògne*. M. Feller fournit des exemples réels de lettres euphoniques et corrige ainsi par des modèles les erreurs les plus grossières.

La Société de Folklore wallon.

Voulez-vous maintenant assister au spectacle d'une société scientifique se composant une orthographe pour le but qu'elle visait : la notation et l'impression de documents de Folklore ? Peut-être cela aussi contient-il en soi son enseignement, par contraste de points de vue et de résultats.

La *Société de Folklore wallon*, en 1891, ayant décidé la publication d'un *bulletin*, dut se munir d'un système orthographique. Il ne fallait pas que les textes wallons recueillis fussent défigurés par des graphies insuffisantes ou erronées ou parasites. On ne pouvait d'autre part user des notations compliquées de Gilliéron, Rousselot ou Passy. Elle élabora un système mixte, bien simple en ses principes, excellent dans ses résultats.

La seule concession qu'elle fit, fut d'accepter, faute de mieux, les notations françaises des voyelles pures et des nasales, puis, en fait de consonnes, le groupe *gn*, qui n'était pas gênant. Elle ne fit point par conséquent un système « chair et poisson », comme le prétend M. Delaite dans son *Projet*. Elle distingua soigneusement *â* long de *a* bref, *oû* long de *ou* bref, *ê* ouvert long de *è* ouvert bref, *î* et *û* longs de *i* et *u* brefs. Elle a quatre sortes d'*o* : *sotte*, *pòsse* (le *â* liégeois), *pôve*, *cóp*, qu'elle écrit radicalement *sot*, *pòs*, *pôf*, *có*, quatre sortes d'*eu*, ouvert et

fermé, long et bref : *fœm*, *dœr*, *pleu*, *peûr*. Les voyelles nasales étaient employées sans aucun sacrifice à l'analogie. Quant aux consonnes, il va sans dire que la *Société de Folklore wallon* écrivait *dj* et *tch*, *w* et *y*; *s* y est toujours forte, *g* toujours explosif. Il y a deux *h*, l'un fortement aspiré; l'autre, figuré par un *y* retourné (*ɦ*), représentant un son plus mouillé, comme dans l'allemand *ich*, *mich*. La nasale palatale est nécessairement figurée par *gn* comme en français ; la nasale gutturale du nord-est wallon est rendue par *ŋ*, une *n* un peu modifiée.

Ce système ne fait de sacrifice qu'à la constitution de l'alphabet. Une fois l'alphabet formé, il reste exclusivement phonétique, et M. Delaite court risque de l'avoir trop peu caractérisé en disant qu'il est à la fois phonétique, étymologique et analogique. On n'y accepte aucune lettre parasite, aucune finale morphologique, ni les signes du pluriel, ni les désinences personnelles des verbes du moment qu'elles ne se prononcent plus.

M. MONSEUR.

M. Eugène Monseur, président de la Société de Folklore wallon, était le principal auteur du projet précédent. En 1895, il présenta dans le journal le *Vieux-Liége* un système d'orthographe populaire, qui fut ensuite tiré en brochure ([1]).

Dans sa préface, l'auteur se déclare partisan de la réforme orthographique du français, et l'espèce de sacrifice qu'il consent à faire à l'analogie s'en ressentira : « Nous devons ne » prendre que les bons usages et laisser tous les mauvais.

([1]) *L'orthographe wallone*, par Eugène Monseur, Liége, Vaillant-Carmanne, 1895, 52 p.

[Je dois déclarer ici, en face de mes juges, que j'ai un peu trempé dans ce projet, et c'est pourquoi mon ami Monseur me l'a dédié. Cependant j'espère avoir critiqué ce travail aussi librement que si l'auteur m'était complètement étranger.]

» Imitons sans fétichisme ! On entent le walon bien plus qu'on
» ne le lit; au théâtre, au concert populaire, on ne voit pas le
» *facies* du verbe français transparaître à travers le verbe
» walon. La réforme de l'orthographe walone est d'ailleurs
» beaucoup plus aisée que cèle de l orthographe française :
» nous n'avons pas de dictionaire à renverser; nous somes
» libres. Si nous devons nous inspirer de la manière d'écrire
» de notre langue litéraire, que ce soit donc de l'orthographe
» française tèle qu'èle devrait être et tèle qu'èle sera vraisem-
» blablement enseignée dans les écoles au début du siècle
» prochain ».

M. Monseur avait fait cette observation que, quand on part des formes françaises même avec le désir d'innover, les formes françaises paraissent si précieuses, si nécessaires qu'on n'a plus le courage de rien y changer. On est donc porté à en reproduire en wallon toutes les ridicules bizarreries. Pour éviter cette sorte de suggestion du mot étranger, il imagine un procédé tout contraire : 1° Partir d'une orthographe phonétique et transcrire d'abord le mot phonétiquement ; 2° exécuter ensuite sur ce squelette le minimum de modifications analogiques nécessaires.

L'idée est ingénieuse, mais elle ne peut être mise en pratique que par des experts capables de transcrire en orthographe phonétique. Bon pour ceux qui seront chargés de constituer l'orthographe, il est impraticable pour les auteurs qui devront accepter le système tout fait des mains d'autrui et l'apprendre. Or les auteurs veulent un système qu'ils n'aient pas besoin d'étudier ; sinon, ils resteront dans la même indifférence que par le passé. Ceux qui prendront la responsabilité d'élaborer un système, feront bien en tout cas de profiter de cette vue intéressante d'un homme à idées. Et, s'ils persistent à partir des graphies françaises, qu'ils n'oublient pas du moins ce principe et qu'ils en soient plus décidés à trancher dans le vif sans sensiblerie.

Passons à l'étude de ces transactions.

Finales. Des consonnes en général. On doit écrire *tot*, *rat*, *plaihant*, *tas*, *bon*, parce qu'un wallon, habitué en lisant du français à faire abstraction des finales *t*, *s*, *n*, tranportera inconsciemment cette habitude dans la lecture du wallon (p. 51), et ces consonnes l'aideront à reconnaître la physionomie des mots. On écrira *tchif*, *coûr*, *frac*, *coq*, *tél*, *fîr*, parce qu'un wallon habitué à prononcer ces consonnes finales en français fera instinctivement de même en wallon. Il ne sera pas trompé sur la prononciation. Pour noter les formes féminines, M. Monseur rejette les mouchetures des apostrophes, qui enlaidissent les textes, et accepte l'*e* muet *tote*, *tasse*, *bone*. C'est fatal d'ailleurs : du moment qu'on accepte les consonnes finales muettes, il faut bien écrire *tasse* pour distinguer ce mot de *tas*. L'auteur va jusqu'à donner indûment un *e* muet à *visse*, *alôsse*, *résse*, *lessc* (vis, alors, rez, lacs) pour que l'*s* devienne sonore sans méprise possible (p. 12-13). L'auteur revient encore sur cette question p. 38-40. La notation des finales ne serait permise qu'afin d'indiquer une dérivation trop sensible (*tot*, fém. *tote*), soit parce que cette consonne se lie au mot suivant quand celui-ci commence par une voyelle : *pus* (plus) parce que l'*s* se réveille dans *pus abêye*. Mais on écrirait *djin*, *tin*, *vî* (gent, temps, vieux), en dépit de *djinti*, *timprou* (cf. Gggg) et *vieux*.

Ce qu'il y a de désagréable pour les auteurs dans ces propositions relatives aux finales, c'est qu'ils ne sauront pas, en vertu d'une règle simple et bien définie, s'ils devront noter les finales ou les omettre. La question sera pour eux trop délicate à trancher, à moins qu'on ne leur accorde à cet égard une certaine latitude, et c'était bien, je pense, l'intention de M. Monseur. Puis il y a cet illogisme de devoir ajouter une terminaison féminine à des mots qui n'en ont pas en français. Ajouter un *e*, c'est grave ! Il faudrait trouver un autre moyen d'indiquer la valeur de la consonne. Je préférerais certainement une apostrophe discrète à la réduplication de la consonne ou à l'adjonction d'un *e* muet.

Les consonnes finales douces seront remplacées dans l'écriture comme dans la prononciation wallonne par des fortes. L'auteur ne tient pas compte du désir d'unification que d'autres réclament entre *vinte* par exemple et *vindou*. Pour ne pas écrire un même mot de deux façons, il laisse subsister la forte même quand une consonne douce subséquente ramène la douce : *pôfe vi* au lieu de *pôve vî*. Un de ses arguments est que la forte sera légitime neuf fois sur dix. Cette statistique seulement ne tient pas compte d'un autre cas : celui où une voyelle suit. *Pôve èfant* doit avoir aussi la consonne douce. Si l'on calculait bien, la balance pencherait peut-être en faveur de la solution contraire.

A l'intérieur des mots il n'y aura pas de consonnes redoublées. Cette règle devrait exister en français et se trouve inscrite dans les premières améliorations réclamées par toute société de réforme orthographique. Il serait désirable qu'elle fût introduite immédiatement en wallon.

Suppression du *h* d'origine grecque. Là aussi le changement serait légitime en français, et il ne causerait d'ailleurs pas grand trouble dans nos habitudes de lecture. Pourquoi le wallon donnerait-il l'hospitalité au *h* grec au moment où le français veut l'expulser ?

Le son *we* rendu de six manières en français (*wallon*, *whist*, *ouate*, *équateur*, *poële*, *loi*) sera rendu uniformément par *w* en wallon. « Il faudrait renoncer définitivement à l'emploi du groupe *oi* (p. 18). L'artiste liégeois qui écrit *oi* pour *wè* se condamne à être mal lu par un luxembourgeois qui prononce *pwasse* (porche) et *mwart* (mort). Cette graphie fransquillonne enlève tout parfum dialectal (p. 19). »

Sifflantes : *se*. La solution se laisse assez deviner par les graphies *assé*, *cila*, *çoula*, *èstâtion*. Elle fait assez de sacrifices à l'analogie. Toutefois M. Monseur écrirait *pôrsion*, — c'est la nécessité de mettre deux *s* qui l'a effrayé dans *èstâssion*, — de même que *garse* par retour à l'étymologie, et *sinne* (scène)

pour ne pas encore ajouter une graphie *sc* aux quatre autres. — *z* représenterait en général la sifflante douce (*deuzinme, treuzinme, dozin-ne*), sauf dans les mots identiques au français (plaisir, ocasion).

Le son *ke* serait rendu par *k*, subsidiairement par *c*, *q*, *qu* lorsque l'analogie l'exigerait impérieusement (*cloke, clokî, acwerdé, quéque fêye, coq, aqwité*. Jamais *qu* n'aurait en tout cas les deux sons de *q* et de *qw*. Donc *c*, grâce à l'influence absorbante de l'analogie serait le plus répandu, puis viendraient *qw* et *k*. M. Monseur peut faire sans danger ces sacrifices à l'analogie parce que la prononciation n'y est pas intéressée. Les exceptions naturelles seraient 1° le cas où la parenté d'un mot avec le français n'est pas immédiatement sensible et en quelque sorte suggestive de la graphie, 2° le cas où un *a*, *o*, *u* après *c* étymologique serait devenu *e*, *i*. Comme on ne peut écrire *cinohe* ni *qinohe*, l'orthographe *kinohe* s'impose, et le bon sens de nos auteurs en a depuis longtemps décidé ainsi.

Le groupe *gu* = *g* serait admis devant *e*, *i*. Mais on écrirait *sègond* (second) et l'*x* = *gz* serait résolu en ses deux éléments : *ègzamin, egzôrté*.

Le groupe *ng* inventé pour représenter la nasale vélaire verviétoise (*pèho-ng*) est fort laid, séparé surtout par précaution du reste du mot. L'auteur a finalement condamné à l'errata le tiret, sur cette observation qu'un vrai *g* final est impossible. En effet *g* final dans son système se change en forte : sang = *sonk*. Mais, si on se décide pour la consonne douce, la difficulté reparaît, et le tiret redevient utile. Nous pensons qu'il suffirait d'avertir de cette particularité du dialecte verviétois dans un chapitre de généralité, le cas n'ayant pas ici l'importance énorme de celui de *mwért-mwart*.

Les sons *tche, dje*. M. Monseur adopte ces signes ou des signes approchant comme *ĉj*. « Quand on se contente d'écrire » *cheron* ou *chèron*, on peut mètre au bas des pages une note » ainsi conçue : « J'écris en français, mais je vous prie de me

» lire en walon. — C'est le bon sens même d'écrire *tchône* et » *tchinti.* »

Nous souscrivons à cette opinion. Le groupe est un peu compliqué, mais il a l'avantage d'être fort clair. Le seul inconvénient qu'il offrirait serait de faire croire de prime abord au linguiste qu'il y a deux articulations ; mais un linguiste n'y sera jamais trompé que la première fois et pendant une seconde, et tout autre n'y verra pas même de difficulté ! Quand on ne perçoit pas de différence entre *siince* et *syince*, on est mal venu à faire semblant de croire que *tch* soit impropre à représenter suffisamment une explosive palatale.

La semi-voyelle *y* notée de 11 façons différentes en français (*yeux, diable, païen, œil, périlleux, fille, caillou, bouteille, bailliage, gentilhomme, cahier*), serait rendue par *y* en wallon entre voyelles et par *i* après une consonne.

L'emploi du *xh* est condamné, sauf dans les noms propres. On admet *h* non aspiré par respect de l'analogie. On propose toutefois d'écrire sans *h* certains mots comme *ût* (huit, *octo*), *îr* (hier), *èrité* (hérité).

Voyelles.

Quant aux voyelles, M. Monseur, en partisan des notations exactes, veut qu'on distingue soigneusement les longues. Il supprime *y* voyelle en fonction de i, comme ne pouvant prendre l'accent circonflexe. Il accepte *ai* = *ê* dans les mots qui en français présentent *ai*. Dans les nasales, il écrit *n* devant *b, p, m*. Enfin il use d'un tiret pour isoler la nasale dans *dozin-ne, an-nêye*.

Notation des désinences.

Suit un peu de morphologie sous le titre de *notation des finales*. L'auteur veut séparer du reste du mot les consonnes finales qui redeviennent sonores dans certains cas d'euphonie syntaxique, écrire *i vont* et *i-z ont vnou, i di* et *di-st i, il è* et *è-st i, fé-l avou mi, lèyî-m fé*. Le tiret indique donc ici que la lettre isolée ne fait pas partie du mot dans les cas ordinaires. Ailleurs le tiret serait préféré à l'apostrophe pour indiquer certaines élisions : *tchi v-z a di* est préféré à *tchi v's a di*.

L's du pluriel est tolérée, mais on supprimera les exceptions françaises en x : *dès bais èfants, dès tjvès, dès tjvaus, dès pious* Au féminin on écrirait *dès bèlès tjônès fèyes.*

L'auteur donnait enfin une idée d'ensemble de son système en transcrivant deux courts extraits d'œuvres wallonnes. Ces morceaux ont été transcrits également par MM. Lequarré, Delbœuf et Delaite dans leurs projets d'orthographe. Il sera bon que nous les reproduisions ici comme synthèse du travail et pour servir à la comparaison. On verra que le système de M. Monseur fait assez bonne figure à côté des autres.

L'îdêye d'a Bèbète.

Volà dèdja deus ans qui vosse paufe mame è mwète, dihéfe li vî sinsî Matî Crahay à s'fi Piére, li djoû dèl florêye Pâque; dji so si nâhî di m'chervi di totes cès mèskènes-là, cès trouwantes qui n'fè qu'dè foutrimassé tot maskâssant lès ovrètches èt qui n'son mâye qu'à tchinelé dvin lès kwènes avou lès vârlets.

— Dji fai portant tot çou qui dj'pou po qu'tot tchèréye chal d'adreut, pére, dèri Piére.

— Oh, dj'èl sé bin, m'fi, dji so si binâhe di vos; ca v-z èsté bin sogneus èt vos v'kidûhé bin, mais nos sârî-t èsse tos lès deus âs ovrètches di foûtrin-ne èt wêtî çou qu'on brôdéye è l'since.

— C'è vrêye.

— Vêyé-f, i fâreu chal ine feume qui sèreu-st afêtêye di tos lès ovrètches qui gn'a-st à fé è-n eune sinse èt qu'âreu-st intèrèt po qu'tot tchèriahe d'adreut. Vola qu'vos bètchî so vos vint-cinq ans, et, à m'sonlanse, i sèreu grantemin tin qui vos v'mariahî.

— Dj'î tûzéfe ossu, pére.

— Çoula îré come so dès rôlètes, alôsse...

G. Halleux, B. S. L. L. W. XIX, 273.

Èle aveu tchûzi s'sitche
So l'pus haute toûr di Lîtche,
So l'clokî d'Sint-Laubièt;
Là, vwèzène dès nûlêyes,
Èt, doûcemin èsbranlêye,
Èle féfe ètinte si vwè.

SIMONON, *Li Côparey* (p. 37).

Ce système qui est certainement l'un des plus satisfaisants présentés jusqu'à cette date de 1899, contient beaucoup de solutions les unes admissibles, les autres nécessaires. Là où le savant professeur fournit des solutions sujettes à critique, on voit qu'il a prévu les objections et qu'il évite de se prononcer sans esprit de retour : « C'est *un groupe de transactions*, conclut-il, p. 44, et je puis moi-même, sans trop me contredire, y retrancher ou y ajouter quelque chose. » L'auteur estimait ensuite qu'il fallait absolument, en fin de compte, *dresser la liste des transactions* et *fixer l'orthographe par un lexique*. Ce qui m'effraie, c'est précisément cette liste de transactions. Des académiciens appelés ainsi à décider pour chaque mot, décideront peut-être en vertu de considérations excellentes, mais le processus de leurs pensées et de leurs sentiments échappera toujours au public. C'est pour cela qu'il faudra remplacer leurs raisons par la dictature du dictionnaire. Réflexions.

Je ne conçois pas ainsi chaque transaction étudiée à part. C'est par ce système que les grammairiens français ont toujours fait mauvaise besogne. Le système pratique demandé est un système mixte. Il y a autant de bons systèmes mixtes qu'on peut imaginer d'étapes entre le phonétisme pur et l'imitation servile du français. *Il faut que chaque système, par chacune de ses parties, en reste à la même distance des extrêmes, et non pas que l'on se montre tout à fait gallophile en un point et tout à fait intransigeant par un autre.* Par exemple, celui qui n'accepte pas le pluriel des substantifs me paraît très illogique d'accepter des désinences plurielles ver-

bales devenues insensibles. *S'il y a autant de systèmes possibles qu'il y a de notes entre les extrêmes d'une gamme, il faut que chaque partie d'un système choisi soit bien en fa ou en sol ou en la.* Si on écrit *saint* comme en français, il faut que *cent* y passe. Si on écrit *sint*, cette graphie appelle *cint.* Si on écrit *sin*, il faut y répondre par *cin.* L'obligatoire simplicité ne veut pas de *tin* (temps) à côté de *sont*, ni de *plaisir* à côté de *pôve. Timp* sans *s* est peut-être une transaction ingénieuse, ce n'est pas une transaction simple. Ce qui est simple, c'est *timps* parce qu'il est connu par le français et confirmé par une règle générale de conservation des finales, — il n'y a là rien à apprendre, — ou bien c'est *tin*, solution radicale, connue aussi du moment qu'on sait cette autre règle analogique posée une fois pour toutes : ce qui sonne *in* s'écrit par *i* + *n*. Je n'écrirais pas *garse* plutôt que *garce* en vertu d'un retour à l'étymologie. C'est ce retour à l'étymologie qui serait un embarras, et, du moment que le *c* serait accueilli comme graphie, c'est *garce* qui est simple et ne nécessite aucune recherche supplémentaire. Le wallon écrirait au masculin *on visse* quand le français écrit au féminin *une vis* : c'est le renversement de la nature. Il faut donc écrire en wallon *on vis*, quitte à inventer quelque moyen discret de montrer que l's se prononce. Mais ajouter *s* + *e*, ce n'est pas un moyen discret, et c'est un coup de pied à l'analogie. Dire : on écrira *tins* ou *tems* à cause de *tins-in-tins* (de temps en temps), ou on écrira *temp* à cause de *temprou*, c'est mettre tout le monde sur le qui-vive. Qui jamais sera certain d'avoir présentes à la mémoire toutes les expressions où une consonne finale qu'on croyait bien morte se réveille tout à coup ? Qui décidera d'ailleurs entre des considérations contradictoires ? Toutes ces remarques n'ont point la prétention d'incriminer le système de M. Monseur, mais de le mettre en garde, et les autres avec lui, et moi-même avec les autres, contre un luxe trop encombrant d'exceptions ingénieuses. Il faut qu'un auteur wallon en possession de l'or-

thographe française puisse se tirer d'affaire avec quelques règles simples sans avoir besoin de consulter à chaque instant le dictionnaire.

Le système Monseur a eu l'honneur de recevoir les éloges d'un système rival. MM. Lequarré et Delbœuf qui constituaient ensemble un projet d'orthographe au moment ou M. Monseur faisait paraître le sien, ont reconnu que dans la brochure *très intéressante*, très *vivante* de M Monseur, *tout était bon ou du moins défendable*. C'était là un éloge bien mérité, qu'on n'aurait pu certes décerner à personne d'autre en 1895. Bientôt après M Delaite appelait ce même travail *le plus sérieux de ceux parus sur la matière*.

LEQUARRÉ, DELBŒUF.

Le projet dû à MM. Lequarré et Delbœuf en 1895 portait en épigraphe : *Écrire tout ce qui se prononce et rien que ce qui se prononce ; écrire toujours de la même manière ce qui se prononce de la même manière*. Il ajoutait (p 9) : *pour chaque son un signe et rien qu'un signe*. Malgré cette profession de foi nettement phonétiste, les auteurs, qui avaient conçu leur projet en vue du futur dictionnaire wallon préparé par la *Société liégeoise*, avaient la faiblesse d'admettre dans le dictionnaire toutes les graphies « raisonnables ». Ainsi on trouverait, dans le cas du mot *carré*, les formes *quâré*, *cwâré*, *qwâré*, *qouaré*, *couaré*, *kouaré*, *kwaré*, chacune d'elle *à sa lettre alphabétique*. Les auteurs oubliaient encore que l'*â* peut varier, devenir *ô*, *ŏ*, et donner une nouvelle série de formes dialectales au moins aussi légitimes que les premières. Bref, avec un dictionnaire à trente orthographes, on n'aurait rien décidé du tout ! Si ! il en est une qu'on met forcément en première ligne, dit-on p. 9. C'est celle qui contient l'article et à laquelle on renvoie, évidemment. Mais quelle dépense de gra-

phies inutiles, et avec quelle facilité on décuplerait le dictionnaire ! Il vaudrait bien mieux, si l'on est partisan d'une certaine liberté, laisser chacun adopter une graphie raisonnable, en adopter soi-même une, identique pour tous les cas semblables, et en avertir dans une introduction. Cherchez donc cette orthographe rationnelle. Plus vous accorderez de liberté aux autres, plus vous aurez le droit d'en avoir une à vous dans ce dictionnaire si impatiemment attendu.

Les auteurs déclaraient encore (p. 3 et 4) s'en référer à la *Grammaire raisonnée* de Clédat. Mais Clédat, dans les deux cas où ils invoquent son autorité, n'est pas d'accord avec eux. 1° Nos auteurs proposent *ên* pour *in* : Clédat n'écrit pas *ên* pour *in*, il écrit *en* pratiquement et *èn* phonétiquement. Ce singulier accent circonflexe n'est pas de Clédat. 2° Ils proposaient *q* (sans *u*) pour représenter la gutturale forte. Or, si Clédat écarte le *c*, il ne décide pas entre *k* et *q* (sans *u*). Sa proposition demeure tout à fait platonique et théorique. S'il avait dû choisir, aurait-il choisi *q* ? Il aurait cherché des raisons de s'en débarrasser, il aurait trouvé que *q* sans *u* est à peine une consonne, qu'on trouve seule dans *coq*, *Vidocq*, *Leclercq*, mais qui est indissolublement rivée à l'*u* en latin et en français.

De pareils cas nous montrent que, si MM. Lequarré et Delbœuf ont eu le désir de faire œuvre de phonétistes en accordant à l'analogie le moins possible, et de baser leur système sur des principes rigoureux, ils pourraient bien ne pas toujours avoir décidé victorieusement dans l'application et dans l'analyse des difficultés. Quand nous examinons leur alphabet, quand nous lisons les motifs qui les ont guidés dans leur choix, nous éprouvons la même impression. Et pourtant les exemples qu'ils transcrivent à la fin du travail à côté de ceux de M. Monseur, se laissent lire aussi clairement et n'en diffèrent pas trop. C'est que, entre des orthographes mixtes raisonnées scientifiquement, il y a une parenté sensible, c'est que nous sommes bien loin des fantaisies de Remacle et de

Lobet, c'est que nous avançons sans doute dans la bonne voie et qu'il ne faut pas désespérer d'aboutir.

Dans ce qui va suivre nous nous attacherons plutôt à rencontrer les parties que nous croyons faibles, pour opposer aux auteurs des objections, qu'à donner aux parties excellentes les éloges qu'elles méritent. Les auteurs du projet, à qui nous rendons toute justice pour leur œuvre consciencieuse, savent bien que l'éloge est court de sa nature et la critique naturellement longue.

La constitution de l'alphabet, le choix des signes a été la grande préoccupation de MM. Lequarré et Delbœuf. Une douzaine *d'observations*, à la suite du tableau des lettres adoptées, visent surtout à la justification de ce tableau, sans entrer dans des questions épineuses d'analogie et résoudre des cas de morphologie comme M. Monseur. Nos remarques suivront pas à pas leur exposé.

Voyelles.

Il y a, ce nous semble, à distinguer *ȍ* de *ā* long : on dit *fāte* dans le Sud et *fȍte* à Liége.

L'observation 2 montre que *eu* bref est confondu avec *eu* ouvert. Il y a en réalité deux *eu* ouverts que Monseur note *œ̀*, *œ̏* en orthographe scientifique et deux *eu* fermés, qu'il note *eu*, *eû*. L.-D. et M., d'accord entre eux, se résignent à accepter *eu* pour les sons *œ* long et bref, *eû* pour les sons *eu* fermé long et bref. Mais L.-D. plaident les circonstances atténuantes bien erronément en disant que la voyelle de *leune*, *breune*, *feume* est rare en wallon. Il faudrait dire : en wallon liégeois, car *œ* est très commun ailleurs. Il y a des régions étendues au Sud où l'on dit *dœ̏* (doigt), *tœ̏* (toit), *sœ̏* (soif), *dœ̏r* ou *dœ̀r* (dur), *nœ̏* (noisette), *vœ̏* (veut), etc.

Ils oublient aussi de mentionner l'*e* muet dans leur alphabet, car ils écrivent l'e muet, malgré le principe affiché en chef (*vosse pove mame*).

Voyelles nasales.

D'abord les auteurs ne disent nulle part pourquoi ils ont coiffé du circonflexe les voyelles nasales. Il y a en réalité des nasales longues et des nasales brèves. Puisque dans la pratiqne personne n'insiste pour les distinguer, conservons les notations françaises autant que possible. Au lieu de *ân*, *ên*, *ôn*, *êun* (pourquoi est-ce l'*e* qui porte l'accent?) écrivons *an*, *in*, *on*, *un*. Il faut préférer *in* à *en* parce que *en* se prononce presque toujours *an* en français. On peut différer d'avis sur l'opportunité de conserver deux signes *en* et *in*. Mais si on en rejette un, lequel sera-ce? *en* possède la vraie voyelle phonétique, mais *in* prête à moins de confusions. De même il faut préférer *un* à *eun*, quoique moins exact, 1° parce que *un* est plus simple, 2° parce que c'est le signe français.

Consonnes.— Les sons français des signes *j* et *ch* ne se rencontrent guère que dans des mots français, affirment nos auteurs, ou dans des mots où l'on écrit d'ordinaire *si* qu'on prononce *sy* : *syervante* ou *chervante*. Encore une fois, ces messieurs ne songent qu'au liégeois. C'est leur éternelle erreur de ne prévoir d'autre prononciation que la liégeoise. Il faut dire aussitôt, il est vrai, à leur décharge, qu'à l'époque de leur essai, on ne visait que la confection d'un dictionnaire purement liégeois, une sorte de refonte de Forir. Depuis lors, heureusement, le cadre s'est élargi. Au contraire donc, le durcissement de *sy*, *zy* est fréquent en wallonie et doit pouvoir être noté. Certains prononcent *dè jèp* (des herbes) et non *dèz-yèp*, *chal* et non *syal*, *chervice*, *chervante*, *achéve* et non *syervice*, *syervante*, *assyéve*. C'est un durcissement que les gens du peuple à Liége et les paysans au village se permettent couramment. De plus, dans le Sud, tout *h* dur liégeois provenant de *sc* latin ou de *esc*, *asc*, *exs* devient *ch;* tout *h* doux liégeois provenant de *si* latin devant voyelle (*basiare*) devient *j*. Exemples : *bâjé* (baiser), *bije* (bise), *dibîjé* (dubîhî), *âche* (aise, *ch* pour *j* à la finale), *binâche* (bien aise), *dîj-om* (dix hommes), *sîj-èfan* (six enfants), *choûter* (écouter), *sîche* (suive), *vache*

(aille, *vadyam*), *k'noche* (connaisse), *tchèmîche* (chemise), *dichinde* (descendre), *chàle* (échelle), *moche* (mouche), *piche* (pisse), *churer* (recurer), *chover* (balayer, *scopare*), *chite*, *choisse* (écorce), etc., etc. Voilà, semble-t-il, assez d'exemples pour montrer qu'il est nécessaire d'avoir un *ch*, *j* fricatifs à côté d'un *tch*, *dj* explosifs. A vrai dire, L.-D. les distinguent : ils écrivent les deux fricatives ou chuintantes par *j*, *ch*, en italiques. Cette distinction leur suffit parce qu'ils croient ces articulations très rares. Nous venons de démontrer qu'elles sont très communes. Aussi ne croyons-nous pas que cette distinction, déjà très louable, soit très pratique. L'italique, d'ailleurs, au milieu des caractères droits est désagréable à figurer pour l'imprimeur et pour l'auteur.

L.-D. n'admettent pas que les graphies *dj*, *tch* du *Bulletin de Folklore* et du projet Monseur soient supportables. Ils y reviennent à deux fois, p. 3 et p. 11. La question qui me paraissait assez simple, devient plus compliquée par les arguments qu'ils avancent. Grandgagnage aurait gravement trompé les savants en leur affirmant dans son dictionnaire (vol. I, p. 3) que *ch* (¹) se prononce *tch*. Pour eux, ce *tch* est une horreur; la prononciation à représenter est celle de *c* italien devant *e*, *i*, et la graphie *ti* serait préférable (p. 3). « Nous ne nous résoudrons jamais, s'écrient-ils plus loin (p. 11), à accepter le *tch* pour le *c* italien ». Et pour quelles raisons ces messieurs sont-ils prêts à affronter le martyre pour le *c* italien? Première raison : les wallons ne prononcent pas *chèron* comme *Tchèque*. Cette affirmation me paraissait bien singulière, lorsqu'en interrogeant un collègue originaire de Herve, je me suis aperçu qu'il distinguait difficilement entre *tchesse* (chasse)

(¹) Gggg dit *ch devant une voyelle*, et L.-D. le répètent. La règle ainsi formulée est fausse (voyez nos exemples de la page précédente), mais nous omettons cette circonstance qui est ici accessoire. Nous nous en tenons à ce que Gggg a *voulu* dire.

et *tyesse* (tête), entre *dyèsse* (gestes) et *Dyès* (dieux). Peut-être y a-t-il quelque région où la confusion est possible mais cette région nous est inconnue. Nous nous en rapportons à l'oreille du lecteur. Est-ce *tchè* ou *tyè* qu'on prononce pour dire *chat?* C'est une question de fait. La graphie *ty* ou *ti* nous paraît aussi fausse que le *tch* paraît faux aux deux auteurs. Nous affirmons que dans les trois quarts de la Wallonie on prononce bien une explosive palatale. Cette question de fait vidée, quelle graphie employer? Le *ti* de nos deux auteurs? pour que cher (w. *tchîr*) s'écrive *tiîr*! et que chien (*tchen*) s'écrive *tiin*! et chaise *tièire* et chemise *tiémîhe*! Non sans doute. Que nos auteurs figurent leur prononciation particulière par *tyîr*, *tyen*, *tyèire*, *tyimîhe*, si vraiment ils prononcent ainsi, mais qu'ils laissent les autres figurer aussi leur prononciation fidèlement.

Ces questions de prononciation montrent qu'il n'est pas si facile qu'on le croit de bien entendre et de bien représenter les sons par l'écriture. A l'inverse de Lequarré-Delbœuf, Grandgagnage, pris tantôt à partie, a affirmé que le *ci* (= *sy*) se prononçait *ch* et que le *di* (c'est-à-dire *dy*) se prononçait *&j*. Ainsi *cial* se prononce *chal* (vol. I, p. 321) de l'aveu de Gggg, et *dièrain* devient dans certaines bouches *gèrain* (lisez *djèrin*) et *airdiè* devient *airgè* (lisez *êrdjè*). Il y a là un phénomène de palatalisation qui n'est pas rare dans les bouches vulgaires. Eh bien, MM. Lequarré et Delbœuf nous proposent d'accepter, par leur *ti* ou *ty*, un phénomène de *dé*palatalisation, qui doit être individuel ou purement local, comme étant la prononciation wallonne générale. Grandgagnage a noté quelque part que certaines gens prononçaient *diniesse* pour *djiniesse* (genêt); nos deux auteurs veulent nous faire accepter *dyinièsse* pour *djinièsse*, et *tyesse* pour *tchesse* (chasse), et *dyèsse* pour *djèsse* (geste), et que l'on écrive *tyesse* (chasse) comme *tyesse* (tête). C'est impossible; aussi n'ont-ils pas osé maintenir dans leurs modèles d'orthographe ce *ti* cher à leur cœur, ils se sont rabattus sur les signes français *ch*, *j*.

Pourquoi le *tch* et le *dj* leur répugnent-ils donc tant? Parce qu'ils ne veulent pas comprendre non plus que ceux qui proposent ces signes les donnent comme représentants d'une seule articulation On veut bien accepter par convention que *gn* vaut *n* tildé, que *an* vaut *a* nasal, que *au* vaut une voyelle simple; mais on ne veut absolument pas comprendre que *dj* en vertu de la même convention a le droit de représenter l'explosive palatale douce. On s'obstine à croire que Monseur et d'autres veulent faire prononcer *t-chanté* comme dans ***nous allons t'chanter la brabançonne*** (= *te* chanter).

Est-ce que *tch* et *dj* seraient choisis au hasard? Nullement! Ils sont choisis parce qu'ils conservent le *ch* et le *j* originaires : ce sont des graphies en partie conservatrices. Ils sont choisis parce que à peu près toutes les grammaires ayant à expliquer en anglais, en italien, en espagnol, en wallon ce *ch* et ce *j* particulier le commentent par *tch*, *dj*. MM. Lequarré et Delbœuf l'ont reproché à Grandgagnage (p. 3); celui-ci n'a fait que ce que tous les grammairiens ont fait avant et après lui.

Mais pourquoi ne pas conserver les signes employés dans les autres langues? Parce que si les langues où tout *ch*, *j*, *g*, est devenu explosif palatal peuvent le conserver sans danger, nous avons, nous, à redouter et à conjurer une double méprise : 1° en wallon même, puisque, contrairement à ce qu'affirment nos deux co-auteurs, il y a une foule de *ch* et de *j* qui se prononcent comme en français; 2° une méprise par comparaison entre le mot wallon et le même mot français. Si l'on accepte comme première règle d'analogie : « écrire comme en français tout ce qui se prononce comme en français », il faut corrélativement accepter comme seconde règle celle-ci : « *ne pas écrire comme en français ce qui ne se prononce pas comme en français* ». *Il ne faut pas faire de la fausse symétrie orthographique quand il y a complète asymétrie de prononciation*. Ainsi MM. L.-D. ne doivent pas écrire comme en français des *ch* et des *j* qui ne se prononcent pas comme en

français, et ils ne devaient pas écrire en italiques des *ch* et des *j* qui ne diffèrent pas de la prononciation française.

Que dirai-je de cet argument sentimental : « Cette orthographe défigure les mots qui nous sont le plus familiers, les noms de nos animaux domestiques, jusqu'au nom de notre ville? » Quelle tendresse et quel patriotisme! Toutes les vaches, tous les chiens, tous les chats devraient en pleurer! Mais quels noms cette orthographe défigure-t-elle? Les noms wallons? Ils n'ont pas de figure et il s'agit précisément de leur en trouver une! Voulez-vous dire défigurer la prononciation? Alors c'est votre orthographe qui la défigure. Celui qui écrit *tchè* quand on prononce *tchè*, ne défigure rien, il photographie trait pour trait.

Aspirées. — L.-D. jugent l'ancienne graphie *xh d'aspect bizarre* et nous n'avons garde de les contredire. Tous les auteurs wallons en ont jugé ainsi, car plus personne n'écrit les aspirées par *xh*. Eh bien, cette vieillerie d'aspect bizarre, nos auteurs la ressuscitent! Et, sans doute pour qu'elle ne soit pas esseulée, ils la flanquent d'une nouveauté d'aspect non moins bizarre, d'un *zh* qui sera la douce de *xh*. Ainsi *z* sera la douce de *x*! et tous ces changements seront opérés bien que « la différence entre *xh* et *zh* ne soit pas toujours sensible », et ne soit pas en tous cas notée en français. C'est le comble de l'opportunisme et le triomphe de l'analogie. Louons donc les auteurs d'avoir si bien su analyser les aspirées, mais gardons d'accepter jamais leur *zh* et de laisser le vieil *xh* s'insinuer ailleurs que dans les noms propres, où il représente du reste non seulement *h* comme dans *Dèxhorez*, *Xhârdé*, mais encore *k* + *h* comme dans *Boxho*.

Nasales. — On conserverait *ni* et *gn* suivant l'emploi du français, écrivant *opinion* bien que le wallon prononce *opignon*. Mais les auteurs appuyent leur proposition sur cette singulière assertion : « *n* mouillée a en français deux orthographes *gn* et *ni* qu'il est difficile de distinguer dans la prononciation :

régner, panier ». Or, *ni* n'est pas du tout un *n* mouillé. Que *nyé* devienne souvent *gné*, comme *ty* deviendra souvent *tch*, c'est un phénomène bien connu. Mais le français sait très bien se moquer de l'allemand qui dit *coniac* pour *cognac*, preuve qu'il sait distinguer. Quand Mazarin prononçait *intérêt d'ougnon* pour *intérêt d'union*, on se gaussait joliment de lui dans Paris! Et la mode n'en est pas encore à dire *ugnon!* Nous ne pouvons accepter les deux graphies *ni* et *gn* qu'à condition qu'elles ne soient pas homophones. Il faut pouvoir écrire suivant les lieux *finiesse* et *fignesse*, *honiesse* et *hognesse*. Le *ny* me représente une prononciation plus distinguée, plus aristocratique, le *gn* une prononciation plus paysanne, plus populaire. Le Liégeois ne prononce certainement pas *honiesse* comme *ognê*.

Semi-voyelles. — Les auteurs jugent qu'à la rigueur il serait inutile de noter les semi-voyelles *y* et *w* dans l'écriture, tant le wallon en fait une consommation effrayante. Mais si les wallons voyaient leur wallon écrit autrement que le français (*rouwalle*, ruelle), peut-être ils finiraient par comprendre que le français se prononce autrement que le wallon! Pourtant nous faisons volontiers le sacrifice de cet argument d'occasion, car nous ne voulons pas qu'on orthographie le wallon dans le but ou même avec l'arrière-pensée d'enseigner du français. Bornons-nous donc à noter le *w* et le *y* là où ils sonnent d'une façon criante (*rouwalle*, *touwer*, *i towe*, *mowe*, *cawe; pinsêye*, *fèye*, *môye*, *loyî*, *acoyî*). Laissons-les, là où ils s'entendent moins, là où ils offusqueraient par comparaison avec des mots français quasi identiques (*tèâte*, *Lèon*, *lion*, *nos prians*, *tot priant*). Ne forçons pas les imprimeurs à décupler leurs provisions de *w* et de *y*.

Le *w* qui suit *q* serait écrit par *u* dans les mots qui présentent *qu* en français. C'est pourtant faire de mauvaise et trompeuse analogie que de conserver les graphies quand il n'y a pas identité de son. *En bonne analogie, il faut varier les*

graphies en proportion de la différence de son, tout en variant le moins possible. Ici le minimum de variation c'est d'écrire *qw*. Si cet argument-ci peut attendrir quelqu'un, le double *v* n'est en réalité qu'un double *u*.

Mais « *w* est aussi consonne », ajoutent les auteurs, alors « il se prononce comme *ou* ». Que dites-vous d'une semi-consonne, qui est aussi consonne, et qui alors se prononce comme la voyelle *ou*? Tout cela pour permettre de laisser écrire *dè l'ouate.*

Sur la question épineuse du *oi*, nos auteurs disent : 1° Il y aurait avantage à rapprocher des mots comme *lwè, rwè* des correspondants français en laissant subsister la graphie *oi.* 2° « Nous penchons fortement à ne pas faire usage de la graphie *oi* ». D'où vient cette double tendance, et ce désir d'écarter *oi,* qui demeure bien platonique, car ils conservent *oi* aux exemples à la fin de la brochure? Tout simplement de ce qu'ils se sont aperçus qu'avec ce maudit *oi,* il n'y avait pas moyen de distinguer par l'accent le masculin *mwért* du féminin *mwète.* C'est pour cela, uniquement pour cela! Combien je me réjouis de cet argument! Car les auteurs *pencheront* bien plus quand ils sauront que dans les deux tiers de la wallonie on prononce *mwārt, mwărt.* Auront-ils plus à cœur de distinguer *mwért / mwète* mieux que *mwért / mwèrt / mwart?* Et cet argument : *nécessité de distinguer les dialectes* se représente à nos yeux pour chaque graphie. Quoi d'étonnant si nous sommes chaque fois frappés de cette nécessité, quand la seule alternance *mwért / mwète, é / è* a été pour ces messieurs l'éclair du chemin de Damas? Il va sans dire que nous penchons aussi fortement qu'eux à ne pas écrire *oi,* mais pour d'autres raisons. N'est-ce pas être le jouet d'analogies enfantines que de préconiser *oi* là où le français a un *o* (*dormir*), et de croire que l'on conserve cet *o* étymologique en écrivant *doirmi,* où l'*o* n'a pas d'individualité, d'abord, et où il représente tout autre chose que l'*o* de *dormir?* L'*o* de *dormir*, c'est l'*è* de

dwèrmi, c'est l'*a* de *dwarmi*. Et notez qu'il y a des endroits où l'on prononce *dêrmi*. Non vraiment, jamais nous ne nous rallierons à la diphtongue *oi* pour *wè*.

q, *k*, *c* « L'existence de ces trois signes pour le même son est *un des plus grands obstacles* à une réforme de l'orthographe française. Par bonheur, le wallon ne le connait pas, son orthographe étant loin d'être fixée et surtout uniforme ». Quel brave argument, cette fois, et combien les auteurs en mal d'analogie feraient bien de le sortir un peu plus souvent! Nos auteurs vont donc ici rompre avec l'analogie. Hélas, oui! bien mal à propos, sur une question où il n'est pas dangereux de laisser le champ libre, parce que *la prononciation n'est pas ici en danger*. Laissez écrire *coq* ou *koq* ou *cok*, ou même *qoq* (puisque tous les goûts sont dans la nature), personne ne prononcera mal, tandis que le liégeois prononcera mal si le *mwart* ardennais est écrit *moirt*.

Mais, chose étrange, les auteurs ici choisissent, contre toute prévision, non le *c* ou le *k*, mais le *q*, et pour comble le *q* tout nu, le *q* sans *u*, qui n'a pas de réalité, comme nous l'avons dit p. 59, sauf à la fin de deux ou trois mots (*coq*, *cinq*). Ils ont pesé tout, disent-ils : 1° Le *c* a été éliminé parce qu'il est déjà dans *ch*. Mais, dans *ch*, *c* a perdu son individualité comme *o* dans *oi* et *q* dans *qu*. Il n'y aurait pas de confusion possible entre *c* et *ch*. 2° Le *k* a été éliminé comme trop rare en français et *défigurant* les mots wallons, qui sont décidément *préfigurés* dans l'esprit des auteurs. Solution : *qûr* = cuir et *qrist* = Christ! Il était pourtant si facile d'imaginer *cûr* et *Crist*! Qui aurait réclamé? Qui réclamerait contre *clokî*, *souk*, *caquer*, *boquèt* ou *boket*, *louk*, *blouke* (boucle)? C'est le cas ou jamais d'accorder aux auteurs une liberté sans danger. Mais nous nous sommes ralliés à la solution préférée de Clédat, disent-ils enfin. Ils le croient, mais c'est une erreur. L'avis de Clédat est en réalité *c* devant *a*, *o*, *u*; *k* ou *q* devant *e*, *i*, où le *c* est impossible.

Loi des consonnes finales.

Nos auteurs passent enfin à des observations relatives aux finales des mots.

» Les consonnes finales douces se prononcent fortes, mais on écrira les douces conformément au français et à l'étymologie. Nous écrivons donc *janbe* à cause notamment du dérivé *janbon* ». La raison nous paraît bien insuffisante. Ce n'est pas à cause de la consonne des mots dérivés qu'il faut orthographier les mots radicaux. Ecrirez-vous *clât* à cause de *clawtî*, *tâte* à cause de *astatlé*, *vède* à cause de *verdeûre*, *son* (sang) à cause de *d-sonn'té*? Ne nous encombrons pas de ces obligations, alors qu'il sera déjà si difficile, et parfois impossible, de rendre le même mot identique à lui-même dans tous les cas. Vous écrirez *reûde*, *grande*, j'y souscris, mais au pluriel, là où la consonne n'est pas finale et aurait dû être protégée par l'accent, on dit pourtant *dès grantès ôjins*, *dès reûtès cannes*, *dès rapitès raisons*. On dit même à l'intérieur des mots *pyètri* (perDrix), *tratlé* (*to travel* en anglais, mot évidemment d'origine normande), *plaitì* (plaider). Le français lui-même dit *verte* au lieu de *verde* (viridem).

Je me rallierais à la douce, mais pour d'autres raisons. C'est que la consonne forte n'est pas si générale qu'on le croit. On prononce la douce devant une voyelle et devant une autre consonne douce : *janb' d'ôr*, *long' vôye*, *grand' bôbe*, *grîz' bansse*, *av' oyou*, *pôv' èfant*. Mais je crains que cette loi ne soit encore surchargée d'exceptions : on dit *rotch'z-oûy* (yeux rouGes), *lonk' ôjoûrnêye*; c'est du moins ma prononciation à moi. Il y aurait lieu de faire une enquête sur ce point, et l'on découvrirait, je crois, qu'il y a des variations individuelles, que certains prononcent d'une manière plus délicate que d'autres, et qu'en fin de compte il n'y a pas lieu de décider d'un trait de plume l'exclusion des consonnes douces finales. Je ne prendrais pas la responsabilité de considérer comme un fait sans retour ce durcissement commun aux gens du peuple, français ou wallons. Si les classes cultivées se reprenaient

d'amour pour le wallon, on verrait se produire le phénomène contraire, un retour aux finales douces.

Comme les auteurs n'ont pas d'opinion bien décidée sur la question des consonnes de liaison, des finales redevenant sonores, des traits d'union et des tirets, nous passons directement à la question suivante, celle de l'*e* muet. L.-D. conservent l'*e* muet et rejettent, comme M. Monseur, les mouchetures des apostrophes Mais ne dépassent-ils pas la mesure en proposant de remplacer par *e* muet les *i* et les *o* élidés? *one sifaite* deviendrait au pluriel *des sefaites* ; *vos tchanté* deviendrait en subissant l'élision « *qi vez chanté* » et non *qui v' tchantez*, avec un *vez* que l'analogie fera toujours prononcer *véz*. Ce *vez* est une horreur antianalogique qu'il fallait laisser à Grandgagnage, mais *ves* ne vaudrait guère mieux. Il faut se résigner à deux ou trois formes pour certains mots. Le français a *le* et *l'*, *ce*, *cet* et *c'* : ce sera faire de l'analogie encore que de se résoudre à écrire, suivant les besoins, *vos*, *v's* et *v'* : *vos avez*, *vos lavez*, *si v's avez* ou *si v-s avez*, *si v' lavez*. Nous regrettons que ces questions si délicates de morphologie ne soient traitées par L.-D. qu'accidentellement, à propos d'apostrophes et de traits d'union. Les auteurs s'étaient évidemment donné comme tâche de constituer l'alphabet et de le discuter sans plus. Les autres questions, on peut les voir, non discutées, mais résolues dans les spécimens d'orthographe qu'ils ont insérés p. 9-12 de leur projet. Nous nous faisons un devoir de les mettre sous les yeux du lecteur. Ces textes, par malheur, contiennent beaucoup de coquilles.

Ine copène so le marièje.

JÈRA.

I.

(Avec e muets.)

Biètemé, li bru cour fou qi vez hânté so le marièje.
Avéve bén tot tùzé? Savéve bên q'ôn manèje
E-st-onqe dèz groz paqè qi voz sârî risqé!

S'è qâzi sûr l'ênfèr qui vos alé trové.
Voz èsté m' camarâde è ji vez deu dèz consèye.
J'a pasé toz lèz nouqe è j'a di co sén fèye
Q'a dèz sefètèz pârtèye, s'ôn poléve fé remaxhî
On pougnereu dèz bès cô po n' puz avu le papî.

II.

(Avec apostrophes et suppression des consonnes finales.)

Biètmé, li bru cour fou qi v' hânté so l' marièje.
Avév' bèn to tûzé? Savév' bèn q'ôn manèje
E-st-onqe dè gro' paqè qi vo sârî risqué!
S'è qâzi sûr l'ênfèr qui vo-z alé trové.
Vo-z èsté m' camarâde è ji v' deu dè consèye.
J'a pasé to lè nouqe è j'a di co sèn fèye
Q'a dè s'fètê pârtèye, s'on polév' fé r'maxhî
On pougn'reu dè bê cô po n' pu-z avu l' papî.

II.

Félix Chaumont.
(*Annuaire* 1872).

So l' même pas d' gré, bin des annaie,
Comm' fré et sour l'avi viqué.
Qwand Pierr' on dimègne à l' vespraie
A mon Mareie, d'in air pressé,
Intra-st'à l'heur qu'on va hanter!
— On p'tit servic'! woisen Mareie!...
A m' fen' chimih mâque on boton.
— Justumint, j'effilév' l'aweie
Po r'mett' quéq' veies hârd à pont.

Lequarré-Delbœuf.

So l'mênme pa d'gré, bèn dèz ânnèye,
Come fré è sour 'l avî viqé.
Quân Piére ôn dimègne al vèsprèye
A mon Marèye, d'ine èr prèsé,
Èntra-st-à l'heûre qu'ôn va hanté!
On p'ti chervise! voisène Marèye!
A m' fene chimizhe mâqe ôn boton.
Justumên, j'efiléve l'awèye
Po r'mète qéqe vèyè hâr a pôn.

III.

Du même annuaire, MM. L.-D. transcrivent le dernier couplet du pot-pourri de Baiwir et Crahay :

On-z-a-t-aou dispôie volà queque timps
On-z-a-t-aou dispôye vola qéqe tên
Tant des affaire pareies divant les oûie,

Tân dè-z afère parèye divân lè-z oûye,
Qu'on s'y lait prind' et qu' les mâva moyen
Q'ôn s'i lê prênde è q'lè-z mâva moiyên
Ni fet, Crahay, pus sogne à personne hoûie.
Ni fè, Crahay, pu sogne à pèrsone oûye.
Par les blagueûr, mi, comme d'aute, j'a s'tu pris;
Par lè blageûr. mi, come d'ôte, j'a stu pri;
Sins ti, j' m'alléve rosti l'éle à l' chandelle!
Sên ti, j' m'aléve rosti l'éle a l chândèle!
Portant, ti jâses comme ti mére t'as-t-appris :
Portân, ti jâze come ti mére t'a-st-apris
Gn'a tot d' même qui les simpe d'esprit
Gna to d' mênme qi lè sênpe d'èpri
Po nos fer veye clér ès nos hielle!
Po no fè vèye clér è no xhièle!

IV.

Monseur (d'après L.-D.)

Èle aveu tchûzi s' sitche ([1])
So l' pus haute toûr di Lîtche,
So l' clokî d' Sint-Lambièt;
Là vwèzène dès nûlèyes
Èt doûcemin èsbranlèye,
Èle féfe ètinte si vwè.

([1]) Monseur a écrit *sitche* et *Lanbièt*, et mis une virgule après *là*.

Lequarré-Delbœuf.

Èle aveu chûzi s' sîje
So l' pu hôte tour di Lîje
So l' cloqî d' sên Lânbiè;
Là woizène dè nûlêye
È doûcemên èsbrânlêye,
Èle féve ètènde si voi.

V.

Monseur (d'après L.-D.)

L'îdêye d'a Bèbette ([1]).

Vola dèdja deus ans qui vosse paufe mame è mwète, dihéfe li vî sinsî Matî Crahay à s'fi Piére,

([1]) Monseur a écrit *Bèbète*, *djon*, *nâhi*, *fai*, *Piére*.

Lequarré-Delbœuf.

L'idèye d'a Bèbète.

Vola dèja deu-z ân qi vose pôve mame è moite, dihéve li vî sènsi Matî * Crahay à s'fi Piére,

* Je préfère Mathî, c'est un nom propre (*note des deux auteurs*).

li djou dèl Floréye Pâque ; dji so si nohî di m' chervi di totes cès mèskènes-là, cès trouwantes qui n' fè qu' dè foutrimassé tot mas-kâssant lès ovrètches èt qui n'son mâye qu'à tchinelé dvin lès kwènes avou lès vârlèts.

Dji fait portant tot çou qui dj' pou po qu' tot tchèrèye chal d'adreut, pére, dèri Pière.

li jou dèl Florèye Pâqe ; ji so si nâhi di m'*chè*rvi di tote cè mèskène la, cè trouwante qi n' fè q' dè foutrimassé to mas-kâsân lè-z ovrège è qui n'son mâye q'a chinelé d'vin lè coine avou lè vârlèt.

Ji fè portan to sou qi j' pou po q' to chèrêye *chal* d'adreu, pére, dèri Piére.

DELAITE.

Notre revue critique en arrive maintenant aux théories et propositions de M. Julien Delaite ([1]).

L'auteur commence son opuscule par une phrase d'une belle allure de combat, qui ne nous déplaît pas, mais qui a le tort pourtant de provoquer les représailles. Comme nous ne sommes ni une société savante, ni le poète si bellement insoucieux d'orthographe, ni même, hélas, un amateur piqué de la mouche philologique, mais un simple quidam, *unus e multis*, M. Delaite nous permettra bien de toucher un mot de son système.

Cet examen est d'autant plus nécessaire que M. Delaite défend son système dualistique *non sans succès, depuis six ou sept ans* (p. 7) dans les diverses sociétés d'auteurs wallons dont il est réellement la cheville ouvrière.

Après avoir dressé la liste des promoteurs de systèmes orthographiques, M. Delaite constate que pas un seul d'entre ces systèmes n'a réuni « la majorité des suffrages ». La cause en est, pense-t-il, que ces auteurs entremêlent l'analogie et le phonétisme (p. 6). Ces essais hybrides ont donc échoué.

([1]) *Projet d'ortografe walone*, par Julien Delaite, Liège, Vaillant, 1896. — Nous citons la brochure tirée à part et formant comme une seconde édition, non le projet présenté à la *Société de littérature wallonne*.

M. Delaite, lui, se déclare partisan de *l'orthographe analogique la plus complète*, quand il s'agit d'écrire la langue wallonne littéraire. Il réserve les systèmes phonétiques, pur comme celui de la *Revue des Patois gallo-romans*, ou tempéré comme celui du *Bulletin de Folklore wallon*, aux travaux scientifiques.

« Si nous avons pris le français come base, écrit-il, c'est que :

1° Cète langue présente une communauté d'origine avec la nôtre.

2° Si, au lieu d'avoir eu un temps d'arêt dans son dévelopement général, notre walon avait eu le sort heureus de sa sœur, la langue française, et était devenu come èle une langue véhiculaire parfaite, il n'est pas téméraire d'afirmer qu'il eût évolué de la même façon et qu'il eût été doté d'une ortografe analogue.

3° L'ortografe française est cèle que nos écrivains ont le plus habituèlement sous les yeux, cèle qu'ils conaissent le mieus puisqu'ils l'emploient presque journèlement, cèle enfin dont il leur est le plus facile de contrôler l'exactitude au moindre doute qui s'élève à son sujet dans leur esprit.

Notons en passant que cète nécessité constante de vérifier l'ortografe française corespondante force les auteurs à la mieus conaître, ce qui ne peut jamais leur faire du tort. » (p. 12).

Un mot sur ces trois ou quatre raisons :

Où l'auteur prend-il que le wallon a subi un arrêt de développement ? qu'il est rachitique, scrofuleux, *nokî* comme on dit en wallon même ? Évidemment M. Delaite confond la langue française littéraire actuelle, qui est une œuvre artificielle, une sorte de monstre au point de vue philologique, avec les dialectes français. Il est ensuite très téméraire d'affirmer que le wallon, cultivé comme langue littéraire depuis l'origine, eût évolué *de la même façon* que le français, et eût été doté d'une orthographe analogue. Calque-t on l'orthographe provençale sur le français ? A la troisième raison on pourrait objecter, en citant des textes de M. Delaite lui-même, que les auteurs sont indifférents en matière d'orthographe ou ignorants de l'ortho-

graphe française. Mais Dieu nous garde d'exagérer dans ce sens ! Je suis peu touché, en tout cas, de cet argument attendrissant que l'orthographe wallonne analogique pourrait enseigner par ricochet l'orthographe française à ceux qui ne la savent pas.

Si le wallon a subi un *arrêt de culture littéraire*, s'il n'a pas de traditions bien ancrées, il faudrait en profiter pour réformer largement et ne pas lui faire subir d'un coup tous les malheurs que les pédants ont fait subir au français depuis quatre siècles, ne pas inoculer à sa chair d'une seule transfusion tous les microbes de l'(ortho ?)graphie française. Voilà le raisonnement qu'on s'attendrait à trouver sans la plume de M. Delaite.

Mais M. Delaite a prévu cette objection. C'est une orthographe française *réformée* qui lui sert de base. Par malheur les auteurs wallons la connaissent encore moins que l'autre. Raison de plus pour ne pas imiter trop servilement.

D'après M. Delaite, au contraire, son système sera *analogique pur*. Foin des autres systèmes comtaminés ! N'est-ce point là une illusion du vaillant publiciste ? Quelle différence y a-t-il entre réformer le français avant d'établir des graphies wallonnes analogiques, et établir des graphies wallonnes analogiques en faisant abstraction des bizarreries du français, c'est-à-dire, n'en déplaise à l'auteur, en tenant compte du phonétisme ? Peut-être y a t-il une différence dans la tactique suivie, et partant quelque variété dans les résultats, mais en somme, pour qui n'est pas dupe des mots, c'est dans les deux cas mitiger — sagement — l'analogie par le phonétisme ; et tous les systèmes soi-disant analogiques purs en sont là ! Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de système analogique pur, celui de M. Delaite pas plus qu'un autre. Je suis loin de l'en blâmer.

C'est dans le détail que tous les systèmes analogiques diffèrent. Dans les principes, qu'ils s'en rendent compte ou non, les auteurs transigent et leur système est toujours un compro-

mis. Ils diffèrent presque à l'infini selon la dose d'analogie et de phonétisme qu'ils mélangent à chaque difficulté. Celui de MM. Lequarré-Delbœuf, comme on peut en juger par les échantillons que nous avons recueillis plus haut, s'éloigne beaucoup du français. Celui de M. Delaite mélange beaucoup moins de phonétisme avec beaucoup plus d'analogisme. Voilà, nous semble-t-il, les choses remises dans leur vrai jour et la duperie des mots écartée.

L'auteur triomphe encore beaucoup trop de ce que son système s'applique à tous les dialectes wallons. Je le crois bien : il n'exprime les sons d'aucun avec précision. Ajoutons bien vite, pour être juste, car nous ne sommes pas l'ennemi du système de M. Delaite, mais de ses théories, qu'il ne les exprime pas avec précision dans certains cas et pour certaines graphies. Il est comme ces habits flottants où tout le monde peut entrer, parce qu'ils ne s'adaptent convenablement à aucun corps.

Cette objection, M. Delaite l'a prévue. Il pose *en principe* (p. 14) qu'un système d'orthographe n'est pas inventé pour enseigner la prononciation à qui ne la sait pas. Il faut la savoir au préalable. Une personne connaissant son wallon prononcera toujours correctement n'importe quelle graphie. Si c'est vrai, pourquoi nous donner tant de mal pour améliorer l'orthographe? Mais c'est assez hasardé! J'ai entendu maintes fois déchiffrer des textes de chansons par des gens qui précisément ne connaissaient du wallon que leur wallon, celui du morceau qu'ils voulaient lire Ils ânonnaient pitoyablement, ils s'y reprenaient à trois ou quatre fois, ils devinaient, ils étaient forcés de deviner ce que l'auteur avait écrit. C'est une impression courante d'ailleurs qu'un texte wallon est difficile à lire.

Et si maintenant on admet qu'une personne connaissant *son* wallon devine tant bien que mal le wallon de son village sous le travestissement d'une écriture trop lâche, elle ne devinera pas du tout le wallon d'un autre village éloigné de quelques

lieues. Qu'elle aille l'apprendre ! dit à peu près M. Delaite. Comme c'est *pratique*, puisqu'il s'agit de pratique en ceci, de condamner quelqu'un à aller apprendre hors de chez soi, pour jouer par exemple une petite comédie, un dialecte qu'il apprendrait à sa table s'il était un peu proprement écrit !

Il trouvera bien le sens !, dira-t-on encore, et il n'a qu'à prononcer comme on prononce chez lui. Ainsi l'exactitude de la prononciation n'a pas d'importance ? Des Ardennais de Saint-Hubert, en humeur de jouer une pièce liégeoise et de payer au poète liégeois des droits d'auteur, devront s'abstenir au grand dam des intérêts ou des plaisirs de tous ? ou ils devront faire traduire la pièce ? ou ils feront des efforts pour la prononcer comme elle est écrite et n'aboutiront qu'à inventer une langue liégeoise ridicule ? Et que deviennent en ce cas l'harmonie, la saveur du terroir, l'intégrité du style ? Les auteurs wallons tiennent donc tant à être mal lus ou à ne pas l'être du tout ou à ne rester connus que dans l'ombre de leur clocher ?

Enfin il y a une raison qui prime toutes les autres et qui réduit à néant le fameux principe de M. Delaite : c'est que l'écriture est *symbole de la parole*, qu'elle a été inventée pour cela, et que tous les efforts doivent toujours tendre à la ramener à l'exactitude. Cette précision, contrairement encore à ce que dit M. Delaite, est une œuvre d'art autant que de science.

Donc il faut repousser l'*oi* à tout faire, l'*oi* à toute sauce, qui sera un *wé* à Liége, un *wè* à Verviers, un *wă* dans le Luxembourg et le Namur, un *wā* çà et là sporadiquement. Il faut repousser le *ch* et le *j* cumulards ; bref il ne faut pas qu'il y ait de grosse méprise possible dans la prononciation.

M. Delaite réduit tout le travail de correction analogique de son système à trois principes.

1° « Le mot wallon prend l'orthographe du mot français correspondant lorsqu'il possède une prononciation identique ou à très peu de chose près ». Le danger gît dans ce *très peu de chose*. La mesure de l'un n'est pas celle de l'autre. M. Delaite

estime que le français *bois* et le wallon *bwè* ont une prononciation identique *à très peu de chose près*, puisqu'il les écrit tous deux de la même façon. De même il estime que *champ* se prononce en wallon comme en français *à très peu de chose près* : la différence entre *tche* et *che* ne compte pas.

2° « Lorsque la prononciation du wallon n'est pas identique à celle du mot français, adopter l'orthographe se rapprochant le plus de celle du mot français. L'orthographe des dérivés et des composés se rapprochera le plus possible de celle du simple » L'auteur veut dire : ne changer qu'en raison des sons qui diffèrent et laisser le reste identique. C'est ce qu'il fait avec succès dans ses exemples, nous nous plaisons à le constater. Il faut pourtant critiquer *moirt*, où l'auteur croit avoir tout conservé, et n'avoir ajouté qu'un *i*. Nous l'avons déjà dit : l'*o* du français *mort* n'a rien de commun avec celui de *moirt*; ce n'est pas ici le lieu de le démontrer. Quand on croit conserver cet *o*, on se trompe ; on fait de la fausse analogie. L'*o* du latin et du français est devenu l'*é* de *mwért* : c'est donc la forme *mwért* qui se trouve être la plus conservatrice !

3. « Les mots wallons sans correspondants français adoptent l'orthographe la plus simple ». Bravo, bravo, le phonétisme va reprendre ses droits. Non, pas encore. Cette loi de simplicité est interprétée tout autrement qu'on ne se l'imaginerait d'abord. Au lieu de suivre là, hardiment, un système phonétique qu'aucune analogie directe ne gêne, on va faire de la science aride et souvent conjecturale sous prétexte d'art : « cette orthographe sera en rapport, autant que faire se peut, avec l'étymologie. Passe encore ; M. Delaite a voulu jeter un os à ronger à ceux que pique la mouche philologique. Mais enfin, à défaut d'étymologie, on figurera peut-être les sons, tout bonnement. Non, pas encore. A défaut d'ancêtres directs, on cherchera des collatéraux :

« A défaut d'étymologie, l'orthographe sera calquée sur l'orthographe d'un mot wallon de prononciation analogue et

d'orthographe fixée, justifiée par un mot français correspondant. » Les exemples donnés sont tous anodins. Ils ne montrent pas à quels abus peut conduire cette analogie au second degré. M. Delaite n'est évidemment pas responsable des fantaisies que d'autres commettront en son nom, mais il est dangereux de fournir aux auteurs ces armes à deux tranchants. M. Delaite a trop fait les règles pour lui, sûr qu'il les appliquera avec bon sens et science ; il n'a pas songé à ceux qui inventeraient d'écrire *wahulmain* comme *main* et *banbêre* comme *rèvèrbêre*, et *cwâpîd* (¹) comme *pîd* (pied).

Ces trois principes, qu'on veuille bien le remarquer, ne laissent en réalité aucune place aux graphies simples. Toujours un mot aura son correspondant direct en français, ou on saura lui trouver un analogue sur lequel on calquera sa forme. Il ne reste rien ici des libertés précieuses du projet Monseur.

Un certain nombre de règles particulières et quelques simplifications suivent ces principes généraux. Nous allons les indiquer sans grands détails, la plupart ayant été rencontrées déjà plusieurs fois. Nous les groupons suivant leurs affinités.

1° Conservation de l'*e* muet final. L'*e* muet intérieur remplacé par une apostrophe (n° 8). Tout *e* ouvert porte l'accent grave (3).

2° Conservation des consonnes finales. Les finales douces étymologiques subsistent dans l'écriture (10). Suppression de tous les redoublements de consonnes, sauf *ss* et *ll* mouillé (2). *x* final remplacé par *s* (1). Dans la conjugaison, unification du système des désinences : *i print*, *i rint*, *ji prins* (4).

3° Lettres euphoniques intercalaires, ou jugées actuellement telles, réunies par le tiret au mot précédent et au mot suivant (9). Emploi du tiret dans *il est-èvôye;* dans *mi-home,* pour indiquer que *i* = *y* (9).

(¹) Forme ardennaise qui signifie *cordonnier*. Le vulgaire voit une relation entre cordonnier et pied.

4° *Consonnes particulières*. Conservation du *ch*, *j* avec leur double signification (11). *c* dur devant *e*, *i* remplacé par *k*; devant *e* muet ou apostrophe par *q* (7). Simplifier *sc* = *s* en *s* ou *ss*; simplifier *x* = *s* en *ss*; suppression du *h* d'origine grecque (5).

5° *Semi-voyelles*. Emploi de *y* exclusivement comme semi-voyelle; l'usage de *y* n'aura lieu qu'entre voyelles, pas après les consonnes. Emploi de *w* et de *oi* (6).

6° *Voyelles*. Les nasales longues devant *n*, *m* s'indiquent par l'accent circonflexe (12).

7° Retour aux notations phonétiques adoptées en général quand il n'y a pas à sacrifier aux lois de l'analogie (13).

8° Morphologie.....

Il y a certainement dans ce tableau beaucoup de choses excellentes, et quelques-unes seulement me semblent vraiment inadmissibles. L'auteur se rencontre souvent avec M. Monseur dans les résultats bien qu'ils partent de théories différentes. Mais celles de M. Delaite tiennent assez peu étroitement à ses propositions finales, et c'est pourquoi nous avons dû le combattre en maintes affirmations de principes un peu téméraires. Son tableau de règles et de simplifications, au contraire, représente une opinion très respectable, un vrai système où il n'y a de faible que l'équivoque des *ch*, *j* et la graphie *oi*. Le reste est défendable, ou bon, ou excellent. Par exemple, si c'est une chose excellente de supprimer l'*x* final, l'*x* sifflant, le *sc*, les *h* grecques, de noter l'*e* ouvert de l'accent grave, il est moins bon de ne pas distinguer les consonnes finales muettes des non-muettes, et il est permis de défendre l'*e* muet intérieur contre l'apostrophe et *vice-versâ*.

Voici des textes orthographiés par M. Delaite, et qui permettront aux lecteurs de corriger eux-mêmes mes critiques si elles ont été trop personnelles ou erronées.

Textes transcrits par M. Delaite.

Biètb'mó, li brut court fou qui v'hantez so l'mariège,
Avez-v' bin tot tûzé? Savez-v' bin qu'on marège
Est-onque des gros paquèt qui vos sâríz risquer!
C'èst quâsî sûr l'infèr qui vos alez trover.
Vos èstez m'camarâde, èt ji v'deus des consèyes.
J'a passé tot les nouques èt j'a dit co cint fèyes
Qu'à des s'faîtès pârtèyes, s'on poléve fer r'mahî,
On pougn'reut des bais côps po n'pus avu l'papî.

So l'même pas-d'gré, bin des ânêyes,
Come frés èt soûrs 'l avît viqué,
Qwand Piérre, on dimègne à l'vèsprêye,
Amon Marèye, d'ine air prèssé
Intra-st-à l'heûre qu'on va hanter.
— On p'tit siérvice, voisène Marèye!
A m'fène chimîhe mâque on boton.
— Justumint j'èfiléve l'awèye
Po r'mète quéques vèyès hârds à pont.

On-z-a-t-aou dispôye volà quéque timps
Tant des afaires parèyes divant les oûyes
Qu'on s'y lait prinde èt qu'les mâvas moyens
Ni fèt, Crahay, pus sogne à pèrsone houye;
Par les blagueurs, mi, come d'aute, j'a stu pris;
Sins ti, j'm'aléve rosti l'éle à l'chandèle!
Portant ti jâses come ti mére t'a-st-apris:
Gn'a tot l'même qui les simpe d'èsprit
Pos nos fer vèye clér è nosse hièle!

L'idèye d'à Bèbèth.

« Volà dèjà deus ans qui vosse pauve mame èst moite, dihéve li vîs cinsî Mathy Crahay à s' fi Piérre, li joû dè l' Florèye Pâque; ji sos si nâhi di m'chèrvi di totes ces mèskènes là, ces trouwantes qui n'fèt

qu' dè foutrimasser tot mascâssant les ovrèges èt qui n' sont mâye qu à chin'ler d'vin les coines avou les vârlèts. »

« Ji fais portant tot çou qui j'pous po qu'tot chèrêye chal d'adreut, pére, » dèrit Piérre.

Ele aveût chusi s'sîge
So l'pus haute tour di Lîge,
So l'cloquî d'Saint-Lambièt.
Là, voisène des nûlêyes
Et doûc'mint èsbranlêye
Ele féve ètinde si vois.

LE « FOYER », A VERVIERS.

Le cercle littéraire *le Foyer*, de Verviers, entreprit aussi de formuler un code de quelques règles à l'usage de ses membres. Il fut publié en janvier 1898 (¹). Son principe le voici (p. 3) : « Nous croyons que l'ortographe doit *découler de l'étymologie*, pour autant que cela n'amène ni *bizarrerie* ni *complication inutile* dans l'écriture ou dans la prononciation des mots, ni *possibilité d'obscurité ou de confusion* pour le lecteur. »

Et s'il n'est pas possible de recourir à l'étymologie? « Il convient, alors, nous semble-t-il, de *procéder par analogie* et de demander au bon sens la forme *la plus claire* et *la plus simple* à donner au mot wallon. »

Ce système se montrait assez sage dans les principes. Dans l'application, il fut assez superficiel. C'est que l'étymologie de la plupart des mots n'est pas évidente pour tous ; c'est que n'applique pas qui veut les règles d'une bonne et saine analogie. Toute la géométrie est dans les axiomes, mais il n'est pas facile de l'en tirer.

(¹) *Notions d'orthographe et de prosodie relatives au wallon verviétois*, élaborées par un groupe d'écrivains wallons verviétois au cercle littéraire *le Foyer*. Verviers, A. Remacle, 1898. 21 p. in-8°.

Dès le second paragraphe, se manifeste la faiblesse de l'application. « Ceux qui lisent les pièces wallonnes doivent adopter la prononciation wallonne ! » On écrira *aimer* et l'on prononcera *ain-mer; crême* et l'on prononcera *crain-me; damage*, et l'on prononcera *damatche*. C'est-à-dire, comme traduirait Monseur, on écrira en français et l'on prononcera en wallon !

Essayons d'ordonner et de résumer sous quelques chefs ces règles, qui se suivent sans beaucoup d'ordre.

1° Maintien de l'*s*, *x*, *z* du pluriel français (*des voex*).

2° Maintien des consonnes finales perasites du français (*coerps, côp*).

3° Maintien des consonnes douces à la finale.

4° Observer les différences françaises des finales masculines et féminines : *verdeure*, *rudeure; coleur*, *doleur; fîr*, *cîr; manîre*, *pîre*. C'est élémentaire, mais cela n'empêche pas ces messieurs d'écrire *houye* (hodie), *pusse* (puits), *ouye* (œil), *gosse* (goût), *frisse* (frais), *lapisse* (brouet), *trope* (trop).

5° Le son *wè* s'écrit d'une manière originale et qui n'est pas, même étymologiquement, indéfendable : *coèrps*, *voèx*. Mais au cours de l'ouvrage, les auteurs écrivent *appoêrtez* (p. 19), *saquoë* (p. 18), *twêrt* (p. 20), *boës* (p. 22), *coede* sans accent.

6° L'*o* ouvert long s'écrit *au* (*camaraude*).

7° Il est bon d'accentuer l'*è* ouvert.

8° L'usage du *k* ne sera permis que pour les mots essentiellement wallons. On écrira donc : *banquî*, *pèquet*, *cummint*, *cubin*, *cûr; ju v'sel* (sic) *keut bin ; quu sés-je*.

9° On garde *s* simple entre voyelles, comme *z; ss* comme sifflante forte ordinaire; *c* par analogie ; *z* comme lettre euphonique, ou dans les cas de force majeure : *cou d'zeur cou d'zos*.

10° Semi-voyelle *y* : *Marèye*, *nîvaye*, *ployî ; ti-ovreu*, *si-ouhai*. Mais pourquoi *y* prend-il la place de *i* dans *els-y*, *les-y* (*leur*, p. 9)? — Semi-voyelle *w* : on n'emploiera le *w* que dans le mot *ju n'wèsereux*, « ainsi que dans les mots wallons qui contiennent cette lettre ! »

PIETKIN.

Cette année même, il nous est venu de Malmédy, ce coin original de la Wallonnie enfoncé en terre prussienne, un nouveau système d'orthographe. L'ouvrage est savant et copieux : il ne comprend pas moins de 98 pages in-8° [1]. L'auteur nous développe chemin faisant la phonétique de son patois, et s'il entre parfois dans des explications élémentaires, c'est que les écoles de Malmédy sont vouées à l'allemand et non au français. Il a donc dû mettre trois ouvrages en un seul : une grammaire française, une phonétique du wallon de Malmédy, un système d'orthographe. Nous allons essayer de dégager et de résumer celui-ci.

A notre grand étonnement, l'auteur pose des principes quasi opposés à tout ce que nous avons rencontré jusqu'ici.

« ....L'échange des produits littéraires, si utile au dévelop-
» pement de la langue et de la littérature, deviendra d'autant
» plus difficile qu'on s'appliquera plus exclusivement à repré-
» senter par l'orthographe l'exacte prononciation de chaque
» patois.... L'idéal serait une orthographe qui présenterait les
» mots d'un patois quelconque avec une indication suffisante
» de leur couleur locale pour ceux qui le parlent, et néan-
» moins dans une forme qui permettrait à ceux qui parlent
» un autre patois de les reconnaître (p. 8) ... Nous nous gar-
» derons donc d'embrouiller inutilement notre orthographe
» par une représentation trop minutieuse de la prononciation. »
(p. 9).

Ainsi les autres auteurs estimaient et regardaient comme un idéal la représentation exacte des mots. Quand ils s'en écartaient, ils plaidaient les circonstances atténuantes : tyrannie de l'orthographe française sur l'œil wallon, nécessité

---

(1) *Système d'orthographe pour le wallon malmédien avec l'exposé de sa phonétique*, par l'abbé Nicolas PIETKIN, membre du *Club wallon* de Malmédy. — Malmédy, Lemoine, 1899.

d'être analogique, nécessité de ne pas séparer violemment par l'orthographe deux langues très parentes et toujours accouplées dans tout cerveau wallon, etc. Ou bien ils arboraient quelque hardi sophisme : l'écriture n'est pas obligée d'enseigner la prononciation. Nous-mêmes, dans nos critiques, et je crois, aussi M. Feller dans un article dont nous avons rapporté des extraits, nous avons invoqué cet argument qu'un Ardennais doit être sûr de lire le liégeois sans être trompé sur la prononciation, et que cette assurance était un grand adjuvant à l'échange des produits littéraires et une sauvegarde de l'intégrité des œuvres d'art. Et voilà que M. Pietkin vient poser le contraire en principe. Qui donc a raison ?

Est-ce que l'écriture est faite pour que le même signe rappelle à des gens de patois différents, sous des noms différents, le même objet ? Car ce que M. Pietkin appelle *faire reconnaître les mots*, c'est bien faire comprendre de quoi il s'agit, rappeler l'objet. Ce système, porté à son maximum d'effet, est tout simplement l'idéogrammatisme ancien. C'est écrire pour que le japonais comprenne le chinois, malgré la différence de langue. C'est attacher le signe écrit à l'objet signifié en passant par dessus les mots. M. Pietkin ne va pas jusque là, certes ! Mais il a bien vu, sans toutefois reculer, les conséquences de son principe. « Pour réussir, il faudrait adopter l'écriture chinoise, » dit-il en note, p 8. Nous voilà donc renvoyés au système sino-japonais. L'écriture n'a plus pour but de représenter la langue son par son. *Roi* est une forme commode qui va réveiller, dans tout esprit wallon au courant des conventions françaises, l'idée de *roi*, qui va *faire reconnaître* l'idée *roi*. Une fois l'idée reconnue, le naturel wallon, suivant son habitat, prononcera *rwè* (liégeois, verviétois, malmédien) ou *rwa* (ardennais, namurois), ou *rwé* (nivellois) Ainsi toute lecture deviendra une *traduction*, et les œuvres littéraires seront « comprises » instantanément. Le *Bleu-bixhe* de Henri Simon n'aurait pas eu besoin d'être mis en patois

tournaisien s'il avait été écrit en une orthographe assez large pour que les mots pussent être lus en tournaisien. Voilà l'avantage. Mais l'œuvre littéraire ne serait plus l'œuvre littéraire; ce qui est harmonieux dans un dialecte est cacophone dans un autre; les idiotismes ne sont jamais les mêmes; la traduction serait une bigarrure; le *Bleu-bixhe* ne serait plus le *Bleu-bixhe*, plus du tout! Voilà le désavantage. M. Pietkin n'obtiendrait un peu plus d'intelligence des œuvres dans un rayon plus étendu qu'au mépris de la langue elle-même. Or j'estime, pour remettre les choses à leur place, que l'écriture n'est pas chargée de traduire, de dire que *rwé* signifie *roi*; elle est chargée d'écrire fidèlement *rwé* quand on prononce *rwé*. Ce qui est chargé de traduire, de rapporter le mot à l'objet, c'est le dictionnaire. Le dictionnaire n'est pas là, en effet, pour vous dire : ce qui est écrit *roi* doit se prononcer *rwé* pour Nivelles, mais de vous dire : ce qui est prononcé *rwé* à Nivelles signifie *roi*.

La conclusion de M. Pietkin pourrait nous dispenser d'aller plus avant dans l'examen de son système, puisqu'elle est aux antipodes du phonétisme même. Mais nous avons déjà reconnu, pendant notre étude, que souvent autres sont les principes, et autres les résultats, grâce à des tempéraments de toute espèce. En fait, le système de M. Pietkin ne pouvait ressembler à celui de M. Monseur, mais il pouvait être fortement analogique à la façon du système de Chavée. C'est ce qui est arrivé. Débarrassé de l'obligation d'exprimer les nuances dialectales, M. Pietkin peut dire adieu à son principe, n'en plus reparler, et, comme tout autre, examiner ce qu'il mélangera d'étymologisme et de phonétisme dans l'écriture. Alors il redevient raisonnable.

L'étymologie, à son sens, est trop peu connue pour servir de base à l'orthographe. Fût-elle connue des savants, le vulgaire, lui, resterait souvent le jouet de dérivations apparentes et fausses (p. 9 et 10). Le phonétisme, d'autre part, en

vertu du principe énoncé plus haut, exagérerait la variabilité des mots au détriment de la compréhension ; il favoriserait la corruption du langage; il présenterait une foule d'homographes impossibles à reconnaître : *vin* signifiant vingt, vin, vend, vent, vient (p. 10) ; il forcerait à écrire les mêmes mots différemment en raison de l'euphonie syntaxique : *il est avou, il è voci* (p. 11). L'auteur conclut, comme les autres, à un système mixte.

Il ne nous reste plus qu'à analyser le mélange, ce qui sera facile et court, après toutes les analyses déjà faites.

Au lieu de partir des sons wallons et de leur chercher des graphies, l'auteur part des lettres françaises et dit comment elles se prononcent à Malmédy et dans les villages voisins. Exemple :

Voyelles. » E peut être sourd, muet, fermé ou ouvert.

» E sourd, que la grammaire française ne distingue pas de » l'*e* muet » (il s'agit d'un *œ* ouvert très bref que les romanistes représentent aussi par un *e* pointé) « ne s'est conservé » que dans la phonétique du ban de Weismes. A Malmédy il » est remplacé par *u* ou *e* ouvert, à Sourbrodt toujours par *e* » largement ouvert. Nous avons donc dans la wallonie prussienne, trois sortes de prononciation : *je, te, premire, revni,* » *chenou* (f. chenu, l.*canus*(sic), *beriques* (fr. besicles) ; *ju, tu, prumire, ruvni, chènou, bèriques ; jè, tè, prèmire*, etc. ».

On voit, par ce spécimen, combien l'ouvrage est intéressant au point de vue de la phonétique, et quel sera son côté faible. Accepter ce qui existe en français, ne rien changer ou si peu que rien, et interpréter les signes, ne pas inventer un accent, un signe diacritique quelconque pour ne pas innover, laisser à *e* trois sons : *premire*, *let* (lit), ne pas distinguer *i, u* brefs de *i, u* longs parce que le français ne les distingue pas, voilà le système.

On conservera donc pour les mêmes raisons, avec le même respect exagéré, les *ai*, les *ei*, les *au*, les *œu*, les *ou*, toutes les

graphies françaises des nasales, et on les compliquera encore, on y ajoutera au lieu d'en retrancher. Car M. Pietkin est imbu de cette idée, déjà répudiée par nous, que l'on fait de l'analogisme en écrivant *partaige* et non *partège* pour conserver l'*a* de *partage*, en écrivant *raiceine* au lieu de *rècène* pour conserver l'*a* et l'*i* de *racine* et de *radicem*, en écrivant *bainde*, *veint*, *maleine* pour conserver les *a*, *e*, *i* de bande, vent, maligne. Cette idée est une aberration que la grammaire historique repousse. La plupart des doubles signes qui représentent actuellement un seul son en français en ont représenté deux jadis. On a prononcé *se-au* puis *syau*, puis *seau*. L'orthographe *seau* a sa raison d'être dans le passé. Or qui pourrait démontrer que *raiceine* s'est prononcé jadis *ra-i-ce-i-ne* ?! Et si un savant comme M. Pietkin comprend ainsi l'analogie, que faut-il attendre des autres? Il n'y aura presque plus de voyelles simples. *Virga-verge*, deviendra *veige*; *stramen*, *strain*; *sine-sans*, *sains*; *femina*—*femme*, *feime*. Ainsi le nécessaire manquera, les accents des longues et des brèves; en revanche le superflu et l'encombrant ne manqueront pas. Et voilà qui permettra aux gens de Nivelles de mieux reconnaître les mots sous cet affublement qu'on avait peur, par principe, de rendre absolument trop malmédien!

Diphtongues. On comprend que M. Pietkin conserve le *oi* français puisqu'on prononce aussi *wa* à Malmédy. Il s'en sert pour écrire non seulement le *oi* du français *roi*, mais aussi l'*o* de bord; *boird*. Pour les villages où l'on prononce *wè*, l'auteur propose ... *oei* : *roei*, *loei* (p. 26-27). oi

y est très employé, ce qui est pour nous une agréable surprise. Il est toujours demi-voyelle et ne représente jamais *iy* comme dans le français *payer*. M. Pietkin écrit *feie*, *foye*, *greie* (grêle), *màye* (mâle), *teuye* (toile), *éye* (aile), *fayine* (faîne), *priyire* (prière), *crucifiyi*, *royeine* (reine). y

Consonnes. Nous ne relevons que les principales. Consonnes.

c, *k*, *qu*.—*c* devant *a*, *o*, *u*; *qw* en dépit de l'analogie dans

qwaye (caille), *qwâré* (carré), *qwârai* (carreau). k devant *e*, *i*, et dans le préfixe *ku-ki-k'* = *con* latin, ainsi que dans les verbes en *ki* : *louki*, *viki*, *trinki*, *espliki* (trinquer, expliquer).

ch et *j*, *g*, conservent leur double son, et, après avoir expliqué savamment comment le *c* de *canem* est devenu *tch* en wallon (p. 51), on persiste à garder une mauvaise graphie. Ainsi l'auteur se montre assez libéral pour adopter *espliki* au lieu de *espliqui*, changement nullement nécessaire, parce que la prononciation n'est pas en danger, et il rejette *tchin*, *djin*, pour adopter les énigmatiques *chain*, *gein*.

h, *xh*. L'auteur n'emploie *xh* que pour représenter le *x* de Sourbrodt, lequel ne se présente à Malmedy que dans quelques mots. Sourbrodt : *xhâle* (échelle) *hâle* (vent froid). Malmédy : *xhleinche* (gauche), *xhlore* (clore), *xhrou* (cru), *xhlari* (clair, serein).

Dans le reste de l'ouvrage nous ne constatons que çà et là quelques velléités d'indépendance. Légitimes ou non, nous les donnerons sans explication pour ne pas nous répéter.

Suppression de l'*e* au futur dans des mots comme *distingrai* (p. 64), *dvorrait* (dévorera; remarquez le-*ai* nullement légitime pour conserver l'*a*!) p. 76.

Suppression des redoublements de consonnes dans *mâraine* (p. 76), *anai*, anneau (p. 69).

Le *gn* est carrément adopté au lieu de *ni* analogique : *comugni* et non *comunyi* qui créerait, dit avec raison l'auteur, des difficultés dans la conjugaison (p. 71).

Addition de *e* à la fin de certains mots pour faire prononcer l'*s* et le *t* : *maïsse* (maïs), *aisse* (as), *aloisse* (aloës), *ourse* (ours), *alorse* (alors) p. 81; *dôte* (dot), *ûte* (huit), *julette* (juillet) p. 85.

L'auteur a le courage d'écrire *deus*, pour avoir la conformité avec *treus*, tout en conservant l'*x* ailleurs : *voix*, *pietrix*, *doux*, *crucefix* (p. 97).

Enfin donnons un exemple de conservatisme outré pour la

partie morphologique, traitée par l'auteur accidentellement au cours de cette revue alphabétique. Il écrira *cist vix homme* (p. 85), et l'on prononcera *ci vî om*. N'est-ce pas pousser un peu loin l'amour de l'unité dans les mots écrits quand toute langue s'accommode si facilement de la diversité dans la prononciation ?

CAVEAU LIÉGEOIS

Dictionnaire des rimes wallonnes de J. Willem (¹).

Le récent *Dictionnaire des rimes* de M. Willem, nous fournit l'occasion d'étudier un dernier système orthographique, celui du *Caveau liégeois*. Il ne faut pas s'attendre à ce que cette dernière tentative nous révèle beaucoup de faits nouveaux et de solutions nouvelles : nous avons affaire ici à un groupe de chansonniers et auteurs dramatiques, préoccupés uniquement du dialecte liégeois, ce qui simplifie beaucoup le problème, écartant les prétentions, les exigences de la linguistique pour élaborer un ensemble de règles faciles et commodes.

Ces règles sont réunies en un chapitre préliminaire, et ordonnées suivant un certain ordre de terminaisons wallonnes, *eu*, *eur*, *eure*, *ac*, *aque*, *al* et *âl*, *ale* et *âle*, etc. La terminaison sert de titre à la règle. Pour éviter des répétitions nombreuses, nous serons forcé de ne pas tenir compte de cet arrangement.

Les tendances de ce système orthographique se laissent aisément caractériser en quelques mots : analogie, tantôt bonne et saine, tantôt mal entendue, traversée d'inconsé-

---

(¹) Ce livre a paru après le dépôt de notre mémoire. Mais, afin d'être aussi complet que possible, nous intercalons ici un examen des règles orthographiques suivies par l'auteur. Ce chapitre ne sera pas jugé superflu, si l'on songe que c'est le système de tout un groupe d'auteurs qu'il s'agit d'examiner, et non d'un amateur unique.

quences anti-analogiques; méconnaissance des autres dialectes; argumentation trop peu soucieuse des lois de la philologie. En résumé, ce système n'est pas en progrès sur les précédents. Pénétrons maintenant dans le détail pour justifier notre appréciation et montrer d'une façon plus sensible les qualités et les défauts du système.

D'abord il est visible qu'il pèche beaucoup par omission, puisqu'il ne s'occupe que des finales. Par bonheur, ce qui est admis pour les finales demeure admis également pour le reste du mot. Si *wè* s'écrit *oè* à la terminaison, il en sera de même dans le corps des mots : *coèrnet*, *poerter*. Nous pouvons donc étendre aux mots entiers ce que l'auteur dit des rimes.

Voyelles. Quant aux voyelles, on conserve l'*â* en fonction de *o* long ouvert, ce qui n'est pas un crime, — il faudra peut-être s'y résigner, pour plusieurs raisons, — mais ce qui empêche tout de même de distinguer le liégeois-verviétois *pòrler* de l'ardennais *pârler*, et le liégeois *pâle* du liégeois *pòle*.

On se refuse à écrire *bonheûr*, *houmeûr*, *docteûr*, *valeûr*, avec un accent circonflexe, et on écrit pourtant *doûx*, *joû*, *coûte* (courte). Cependant *doûx* se prononce identiquement comme en français, tandis que *docteur* se prononce différemment. Mystère de l'analogie ! Voici le commentaire destiné à justifier *docteur* : « Il est INADMISSIBLE que l'on puisse écrire en wallon la terminaison *eur* avec un accent circonflexe sur l'*u*, PUISQU'elle se prononce dans notre langage avec la bouche plus fermée qu'en français... ». Nous dirions précisément le contraire. A différence phonétique, différence orthographique. *Scandâle* est bien distingué du français *scandale*, de même *voleûr* doit être distingué du français *voleur*. Il faut donc écrire *docteûr*, *valeûr*, *souweûr*, *fleûr*, — *aveûr*, *diveûr poleûr*, — *beûre*, *creûre*, — *costeûre*, *tchâsseûre*, — *teût*, *seû*. Ainsi, quand le midi wallon écrira *aveur*, *pleur*, *costeure*, *deur*, *teut*, *seu*, on sentira qu'il faut prononcer *eu* ouvert. Alors seulement le liégeois sera correctement différencié du fran-

çais, de l'ardennais, du namurois et des autres dialectes wallons.

Si l'on fait bien d'écrire *doûx* ou *doûs* avec l'accent, malgré l'identité de prononciation, c'est en vertu d'un autre principe. Du moment que *ou* long s'écrit *oû* en vertu d'une règle générale, il vaut mieux de plier des mots comme *doûx* à la règle en dépit de l'analogie. Pas d'exceptions inutiles !

On a trouvé de bonnes solutions pour *-in*, *-ain*, *-ein*, *-ien*. Le *-en* français, qui est équivoque, a disparu, sauf dans *-ien*, qu'il faut considérer comme une diphtongue à part et non comme un composé de *i* plus *en*. On écrit donc *dint*, *fîrmint*, *ârgint*, *timps*. Nous regrettons de ne pouvoir en dire autant de *-aîne*, *-eîne*, *-aîme*, *-ême*. Prétendre qu'on obtient par ces graphies la «*consonnance*» *in-ne* du wallon, c'est assez risqué. En partant de semblables principes, on est amené à écrire les mots *crême, même* « comme on les écrit en français, tout en les prononçant en wallon ». Ce n'est pas un trait satirique que nous lançons; nous citons textuellement l'auteur (p. 17) qui n'a pas reculé devant une conclusion aussi monstrueuse.

Passons aux diphthongues. Le système du *Caveau* se montre assez avare de *y* et de *w*. Il a cependant fait des efforts louables pour écarter le *oi*, ce dont nous devons le féliciter. Il propose d'écrire *oè*, mais écrira-t-on *oa* dans les autres dialectes, on conservera-t-on *oi* correspondant au liégeois *oè, oé ?* Ensuite *oè* en bonne phonétique constitue deux syllabes et non une. Tout compte fait, il vaut mieux d'écrire par *w* cet *o* semi-voyelle. Néanmoins nous reconnaissons que cet *oè* n'est pas méprisable. La solution toutefois vaut mieux que les arguments. Vouloir écrire *-oèsse*, *-oène* pour avoir des rimes convenables avec *messe, fawène,* ce n'est pas se décider par de bonnes raisons. On ne change pas l'orthographe afin de mieux rimer pour l'œil : il faut écrire *-oène* (ou plutôt *-wène*) parce que l'on prononce ainsi; il n'y a point d'argument supérieur à celui-là. Diphtongues.

L'adoption de *ï* au lieu de *y* semi-voyelle est basée sur des faits trop particuliers, des singularités, ou sur des analogies trop peu logiques. Est-il aussi incontestable que l'auteur le croit qu'il faut écrire le masculin wallon *vraie* (veracum) comme le français écrit le féminin *vraie* (veracam)? On ne peut comparer la finale française *-aie* de *claie, taie*, avec la finale wallonne *-aie* de *binamaie*. Il n'est pas de bonne analogie que le français *gaie, vraie*, règle l'orthographe des finales wallonnes dérivées du latin *-atam*, pas plus qu'il n'est logique d'écrire *fîrmain* à cause de *main*. De même c'est une singularité, l'interjection française *aïe*, qui règle la graphie de tous les *ay* wallons. L'auteur craint que, si l'on écrit *-aye*, les lecteurs ne prononcent à la française comme dans *Hesbaye, La Haye*. Pourquoi ne prononceraient-ils point comme dans *mayonnaise, bayonnette*? D'ailleurs ce sera une règle générale que *y* en wallon n'est jamais que la semi-voyelle *y*, un simple *yod*, jamais *iy* ou *ii*. A côté des raisons que l'on fournit à l'appui de *-aïe*, les solutions opposées et les inconséquences ne manquent pas. On écrit par exemple en w. *bayonnette, cavayir*, sans craindre le souvenir de *Hesbaye*. On propose d'écrire *pâye* (il paie), par dérogation à la règle, à cause.... du participe passé *payî*, que l'on écrit avec *y* sans craindre le souvenir de *Hesbaye* et de *payé* ! Nous avons aussi bien peur que l'auteur ne se méprenne sur la valeur de cette graphie *-aïe* : ne craint-il point qu'on ne prononce comme dans le français *haïe, aï, maïs*, où *ï* a sa véritable valeur ? Enfin, en admettant les graphies *-aïe, -oïe*, il faudrait, pour la symétrie, introduire *-îïe* au lieu de *-îe*, et *-aïïe* au lieu de *-aie* ! Ainsi, en dehors du *y*, il n'y a que tâtonnements, demi-mesures, et inconséquences. Ce qui est simple et facile, correct et scientifique, c'est d'écrire en terminaison féminine *-aye*, *-èye*, *-êye*, *-îye*, *-oye*, *-ouye*, et en terminaison masculine *ay*, *èy*, *êy*, *-îy*, *-oy*, *-ouy*.

Consonnes. Il n'y a rien à dire sur la façon dont l'auteur a figuré les

consonnes, sauf pour la question des palatales *dj* et *tch*, qu'il continue à confondre avec *j* et *ch*. Mais les consonnes dans les syllabes finales nous fournissent indirectement l'opinion de l'auteur sur les consonnes finales et l'*e* muet. Ceci mérite examen.

M. Willem conserve en général les consonnes finales muettes; il ne change pas les douces étymologiques en fortes; il écrit l'*e* muet final là où cet *e* existe en français. Lorsque, dans le chapitre consacré aux règles ou dans le corps du dictionnaire, on s'éloigne de cette loi, c'est plus souvent par inadvertance que par système. Ainsi, dans le système de M. Willem, il ne faut pas écrire, comme il le fait, *poïèche*, mais bien *poïège*; il ne faut pas écrire *ranombe* avec un *b*, mais *ranompe*, car dans cette forme, issue de *ranonke*, la consonne forte est réellement étymologique Quant à l'*e* final, l'analogie est convenablement observée quand on écrit *toûbac* et *casaque*; *bal*, *crustal* et *percale*, *sipale*; *choleur* et *costeure*. Mais l'auteur déroge à ce principe plusieurs centaines de fois, tantôt sciemment, tantôt à son insu. Il écrit *pinac*, fr. *pinacle*; *polac*, fr. *polacre*; *daque*, all. *dank*; — *aire* (cintre) correspond mal à *arc*, *châre* à *chair*, *cokmâre* à *coquemar*, *mare* à *marc*; — au français *-eil* devrait correspondre en wallon *-èy*; à la terminaison féminine *-eille* une terminaison féminine *èye*; — pourquoi *roi* devient il *roïe* avec un *e*, et *bec*, *sec* de même *bèche*, *sèche*? C'est en s'écartant ainsi de la simple analogie, soi-disant adoptée comme base, qu'on arrive à écrire *dimeie* au masculin et *dimaie* au féminin! L'auteur obéit en cela à un désir qu'il n'a point formulé en loi. Il voudrait que toute consonne finale non-muette fût suivie d'un *e* muet. Le français quelquefois s'est permis d'ajouter un *e* final après un groupe de consonnes difficiles à prononcer, ou dans des mots d'origine savante; mais tant qu'on n'admet point — et on l'admettra difficilement — que toute consonne finale non-muette doit être suivie d'un *e* muet, il ne sera pas permis d'écrire *sommèie*, *gosse*, *tosse*,

alôrse, parèie, dimeie, oûye, vraie, daque, klinche. S'il faut transiger pour certaines finales ou pour certains mots, où s'arrêtera-t-on ? Nous nous armons ici de la loi même d'analogie qui est le grand sabre de bataille; et, si l'on objecte que les analogues de certains mots ne sont point visibles, alors le phonétisme les réclame, et lui non plus n'a pas besoin d'*e* muets adventices.

Ces critiques jettent quelque perturbation dans les rimes de M. Willem. Que M. Willem et le *Caveau liégeois* nous les pardonnent en faveur de l'intention, qui est toute d'ordre scientifique, sans aucun esprit de dénigrement pour leur œuvre en somme digne d'éloges et très respectable.

Notre système.

Après avoir épluché tout le monde, après avoir critiqué les solutions, relevé les contradictions, combattu avec âpreté les théories et les principes d'autrui, voilà qu'il faut dégainer un système.

Un système ! hélas, nous en voyons plusieurs, en *fa*, en *ut*, en *si*, en *la*.

Notre système ! mais il est emmêlé dans tous les autres systèmes étudiés. Il est composé de toutes nos remarques, coordonnées, et nettoyées de leurs possibles contradictions.

Néanmoins le moment est solennel.

Nous sommes de ceux qui voient dans la lettre un symbole du son, et pour qui l'idéal serait l'adéquation complète du langage et de l'écriture.

Simonon disait en 1845 : « On lit le français dans cette mauvaise orthographe usuelle qui le déguise, parce que l'on connaît la prononciation par tradition, mais un patois écrit au moyen du même alphabet incomplet, avec des lettres équivoques et muettes, ne peut être lu que par des indigènes. Eux seuls peuvent le reconnaître sous le masque d'une écriture

infidèle et mensongère, qui, en dehors de son petit territoire, ne peut donner que des notions aussi fausses qu'elle ».

Nous irons plus loin que Simonon, et nous dirons que le liégeois écrit ne peut être *deviné*, — puisqu'on ne peut guère dire *lu*, — que par des Liégeois. Le résultat d'une représentation trop lâche ou incomplète, ou infidèle des sons est qu'un Namurois, un Ardennais, un Brabançon ne pourrait lire un texte liégeois sans faire des fautes de prononciation énormes. Vous écrivez *coirps* : comment faut-il lire ? Un Russe lirait *co-irps*. Une personne qui connaît le mot français *corps* et qui a réussi à faire l'identification, saura qu'il ne faut pas prononcer les deux consonnes finales. Voilà le son réduit à *coir*. Le Liégeois le lit *cwér*, le Verviétois *cwèr*, l'Ardennais *cwar*. Chacun *devine* bien le son que ces lettres représentent dans le dialecte de son village, mais il est impuissant, à moins d'études spéciales, à deviner ce qu'elles représentent ailleurs.

Mais cela n'a pas d'importance, disent nos adversaires. Il prononcera peut-être assez mal, mais il comprendra tout de même. Voilà donc à quoi l'on borne toute l'exactitude à laquelle l'orthographe doive s'asservir. Pourvu que l'on comprenne !, s'écrient ces gens-là. Les mêmes gens cependant rient beaucoup lorsqu'ils entendent, dans *Tâtî l'pèrriquî*, un pseudo-ardennais parler le wallon du sud. Pourquoi rient-ils ? Est-ce parce qu'ils ne comprennent pas ? Non ! c'est que, habitués à considérer leur dialecte comme le mètre du bon langage, ils font entrer dans leur appréciation divers éléments esthétiques. Ils rient quand on prononce *tèr* ou *tĕr* au lieu de *tĕ́r*, *mwăr* ou *mwèr* au lieu de *mwér*, *pwăt* au lieu de *pwĕt*. Nous en concluons que, *au point de vue esthétique*, autant qu'au point de vue de la raison, ces éléments différentiels doivent être figurés dans l'écriture.

Au point de vue *pratique*, il en est de même. Le Théâtre wallon prend chaque jour plus d'extension. Un auteur liégeois doit avoir la légitime ambition d'être joué non seulement à

Liége par une troupe liégeoise, mais à Namur par une troupe namuroise, à Verviers par des amateurs de Verviers, à Malmédy par un club wallon de Malmédy. Si mauvaise que soit son orthographe, il sera lu et interprété convenablement par une société liégeoise, mais il n'en sera pas de même dans le reste de la Wallonnie Ou le dialecte liégeois sera massacré ailleurs, ou bien il sera simplement traduit en patois du cru. Je ne ferai pas aux écrivains wallons l'injure de croire qu'ils se désintéressent de l'interprétation de leur pièce pourvu qu'ils touchent les droits d'auteur. Si donc ils tiennent à l'intégrale interprétation de leur œuvre, qu'ils fassent au moins des efforts pour l'assurer, et, au lieu de transcrire leur pièce en orthographe fransquillonne pour être lue *ad libitum* de vingt façons différentes, qu'ils essaient donc de reproduire les sons exacts du terroir liégeois, afin que leur œuvre conserve sa chaude et piquante saveur, afin qu'on n'estropie pas ses mots, ses locutions, ses rimes elles-mêmes, afin que ce qui était harmonieux pour lui ne devienne pas forcément cacophone et inharmonique dans une bouche étrangère.

Ici se place une autre objection. Mais ceux qui veulent savoir le liégeois n'ont qu'à venir l'apprendre à Liége. Les auteurs n'auront pas besoin alors de leur fournir et l'œuvre et la manière de s'en servir. Ce n'est pas dans les ouvrages écrits, loin du foyer d'un idiome, qu'on peut apprendre d'une manière fidèle les nuances fugitives de prononciation. Mais vous, qui faites cette objection, où avez-vous appris le français? Est-ce en France, par un long séjour à Paris ou en Touraine ? N'est-ce pas dans les livres, ici même, au pays de *savez-vous ?* Et si vos livres avaient écrit *nātion*, *fóssé*, *pāsser*, *flóts*, *mārron*, *grós*, *Jeānne*, etc., en seriez-vous à croire que vous parlez français alors que vous employez à contre temps les sons fermés et ouverts les longues et les brèves ? Oui ou non, lequel est le plus raisonnable, que les peuples émigrent en masse chez leurs voisins pour apprendre la langue des

voisins, ou que l'on introduise dans l'orthographe quelques signes commodes, qu'on apprendra en moins d'un quart d'heure, et qui rendront la prononciation plus esthétique et la lecture plus assurée? Je ne crois pas qu'un esprit sérieux puisse balancer entre ces deux alternatives. Donc, même au point de vue pratique, il sera bon que l'écriture serre de plus près le langage parlé !

Plaçons-nous maintenant en face du système analogique. Il a aussi ses arguments légitimes qu'il faut examiner.

« Les prosateurs et poètes wallons sont habitués à l'orthographe française. Les lecteurs n'en veulent et n'en comprennent pas d'autre. La tradition et le bon sens repoussent le phonétisme pur et réclament l'analogie dans toute sa force. »

C'est une chose à examiner jusqu'à quel point auteurs et lecteurs ont des habitudes et savent l'orthographe française. Suivant les besoins de la cause, tantôt on les déclare ignorants et apathiques, illettrés pour la plupart, étrangers aux questions épineuses d'orthographe. On dit que la majorité des auteurs se compose d'artisans. On parle de leur défaut de réflexion et de leur indifférence mal dissimulée. Tantôt on dit qu'ils sont habitués à la lecture du français, qu'ils ne faut point froisser « leurs habitudes », qu'ils ne supporteraient pas de voir les mots écrits autrement, et ainsi de suite. Est-il besoin de démontrer que la vérité se trouve dans un juste milieu entre toutes ces exagérations? Le lecteur wallon, l'écrivain wallon, connaissent mieux l'orthographe française que l'orthographe anglaise, cela va sans dire, mais ils sont loin d'en connaître tous les mystères et ils ne s'en embarrassent guère. Il est inutile de professer devant eux un culte pour des monstruosités orthographiques qui n'ont pas même attiré leur attention au cours de leurs lectures. Mais il est vrai que, mis en demeure d'écrire une phrase wallonne, chacun l'écrira d'instinct par comparaison mentale avec l'écriture française.

Telle est la situation qui nous est faite. Et c'est pourquoi

tous les auteurs que nous avons passés en revue ont choisi un système qui n'est ni le phonétisme pur ni l'analogisme pur. Leur système à tous est mixte. Tous ont mis de l'eau dans leur vin, ou du vin dans leur eau, même ceux qui protestent.

Nous devons faire comme nos devanciers, nous arrêter à un système mixte.

Mais pourquoi tous les systèmes diffèrent-ils? La cause des divergences entre les systèmes n'est pas difficile à trouver. Faire de l'analogisme, c'est faire indirectement de l'étymologie. L'orthographe étymologique du français à un certain moment a représenté la prononciation exacte. Mais il y a de cela, suivant le mot, trois, quatre, sept, huit siècles. Le mot en question a changé lui-même d'orthographe, puis il s'est arrêté, fixé finalement à une forme, laquelle est plus ou moins ancienne actuellement. Or l'analogiste, forcé déjà de concilier deux choses contradictoires, la représentation exacte des sons et le respect du français, les complique souvent de préoccupations étymologiques. Le mot wallon, en effet, correspond parfois mieux à telle forme antérieure du mot français qu'à la forme actuelle. On se laisse entraîner peu à peu à remplacer un analogisme très simple, fait d'équations et de comparaisons grossières, par des comparaisons savantes ; la forme ancienne des mots apparaît plus précieuse que tout, renversant jusqu'aux exigences phonétiques reconnues d'abord nécessaires. Alors Wérotte veut écrire *il* pour *i* (pronom de la 3e personne), Chavée veut écrire *cerés'e* par désir de conserver le *c* initial et l'*s* étymologique devenu pourtant chuintant Delbœuf écrira *seillai* en dépit du français *seau*, mais pour se mettre d'accord avec *seille*, qui lui devient tout d'un coup précieux. Mais, dans cet ordre d'idées, où s'arrêter? Quelles bornes se fixera-t-on?

L'analogie, l'étymologie sont-elles si faciles à manier qu'on le croit? Nullement. On les comprend souvent à rebours, et les faiseurs de systèmes eux-mêmes n'y échappent point.

L'analogie est faussement comprise, par exemple, quand on

écrit *fleur* actuellement comme en français. Ne pas mettre d'accent, c'est tromper sur la qualité de *eu* en wallon. *Jour* n'a pas d'accent circonflexe sur la voyelle, mais *djoû* doit en avoir un. *La saine analogie consiste à écrire semblablement ce qui se prononce semblablement, mais elle doit avoir le courage d'indiquer les différences de prononciation par un minimum de notation différentielle.* De là, la nécessité des accents, d'un système de voyelles et de consonnes assez complets. S'il est nécessaire d'ajouter un signe, d'en modifier un autre pour assurer l'intégrité de la prononciation, l'analogie doit y consentir.

Donc, du moment qu'il y a une différence notable entre le mot wallon et son correspondant français, elle doit être notée; le principe d'analogie devient *incompétent*, et c'est au principe de phonétisme, son confrère, à fonctionner. Ainsi, dans le verbe *chanter*, l'analogie a le droit de réclamer *er* à la finale, parce que *r*, qui est muet en français peut être aussi considéré comme muet en wallon, et que la prononciation sera identique pour des syllabes identiques, mais elle n'a pas de prétentions à élever sur le *ch* initial. Ce qui se prononce différemment n'est plus de son domaine. Là, le phonétisme, exerçant ses droits, choisit une graphie. Cette autre graphie, il peut la choisir, s'il est possible, de concert avec son collègue, en essayant de changer le moins possible. On peut admettre par ce moyen que l'analogie ait encore son mot à dire dans le choix de la graphie nouvelle. Pour le cas de *chanter*, on a le choix entre *tch*, ou le groupe *tc*, ou *ch'* accompagné de la minute, ou *ch* écrit en caractères italiques, en caractères gras, etc. Ce qui doit sourire le plus, analogiquement, c'est le *ch* minuté de Chavée.

Le partage des droits entre l'analogisme et le phonétisme est une question si délicate qu'on nous pardonnera de montrer, par d'autres considérations et d'autres exemples, comment il faut l'interpréter.

« Un signe, un son », dit le phonétisme. Et aussitôt l'imitation du français nous force à recevoir des signes doubles, et voudrait même nous faire accepter des signes équivoques à plusieurs sons, comme *en*. 1° Quant aux *signes composés de plusieurs lettres*, il suffit de les considérer comme simples et de faire abstraction de leur composition. 2° Que le *même son* soit *représenté par plusieurs signes*, c'est encore admissible. Quand il existe en français deux signes pour un son, comme *c* et *k*, *an* et *am*, *ai* et *ê*, il n'y a pour le wallon qu'un signe de plus à retenir. La lecture des mots n'en est pas faussée. Et, dans notre cas, le signe supplémentaire est tout appris, étant connu par le français. Il peut se faire que cette polygraphie soit embarrassante pour d'autres raisons, mais elle ne l'est pas au point de vue strict du phonétisme. 3° Mais, quand *un signe* sert *à plusieurs sons*, comme *en* français qui signifie tantôt *an* (vent), tantôt *in* (chrétien), tantôt *e* (aim*ent*), c'est une cause de méprises dans la lecture, et il faut apprendre chaque anomalie à part. Dans le mot *vent*, le français prononce *van;* donc le wallon qui prétend conserver *vent* et le faire prononcer *vin* va à l'encontre de la saine analogie : il fait prononcer différemment ce qui est écrit de même. On pourrait tolérer *crètien* où la prononciation est identique dans les deux langues; on ne peut pas tolérer *vent* = *vint.*

Des concessions faites par l'analogie sur un point peuvent entraîner des concessions du phonétisme sur un autre, et *vice-versâ*. S'il est accepté d'écrire *annêye* à l'imitation du français, il faut un moyen de distinguer la prononciation de Malmédy qui dit *ané*. Voulez-vous écrire pour Malmédy *anné* = *ané*, alors il faut un moyen de montrer que *a* est nasal dans *annêye*, celui de M. Monseur, par exemple, qui écrit *an-nêye* avec un tiret. Je ne dis pas que ce soit beau, mais c'est au moins clair.

Mais, si d'une part, vous écrivez *annêye, avonne* (avoine), *sonne* (semble), d'autre part, quand la voyelle ne sera pas

nasale, il sera défendu de doubler l'*n*. Il faudra écrire *bone, corone, tonê*.

Craignez-vous enfin que l'analogie, qui travaille d'ordinaire inconsciemment, ne continue à écrire *bonne, coronne, tonnê?* Alors, il n'y a plus qu'un remède, c'est de trouver quelque signe qui distingue *sonne* de *bonne*, et le plus discret, le moins encombrant, c'est le signe même de la nasalisation sur la voyelle : *anné* (= ané), *ãnnêye, avõnne, sõnne, bonne, coronne, tonnê* (¹). Ce simple signe arrange tout, et il n'est pas en désaccord avec les lois de l'analogie : il figure une différence de son par un minimum de changement.

Dans tous les cas, le principe du respect de l'analogie doit rester subordonné à l'autre. L'analogie, c'est l'étymologie visible, palpable, irréfutable, qui s'impose sans recherche et sans réflexion. Nous pensons que l'application du principe analogique doit en rester là, se contenter d'analogies bien grosses, sans faire des efforts vers l'étymologie savante, ni même vers l'étymologie laborieusement réfléchie. Calquer *acsègnî* sur *enseigner* pour le plaisir d'y glisser un *ei*, c'est faire mauvaise besogne. S'aviser d'une corrélation entre *djin* et *djinti* pour glisser une *t* à *djint*, que personne ne songeait à rapprocher du français *gent* au singulier, c'est faire beaucoup plus de zèle que n'en demande l'instinctif besoin d'analogie.

On voit que nous ne sommes pas l'ennemi de l'analogie, mais des excès que l'on commet en son nom. Au contraire, nous avouons que cela fait une certaine peine et donne l'impression d'une monstruosité de voir des mots, dont on connaît si bien les frères romans, écourtés, apocopés, syncopés, amputés de toute façon sans raison ni système. Phénomène de sensibilité peut-être condamnable, peut-être légitime. Il

(¹) L'accent circonflexe aurait un résultat absolument opposé.

faut, croyons-nous, des raisons bien supérieures, une logique bien impeccable, des avantages pratiques bien sensibles en retour pour qu'on se permette de toucher à la physionomie, c'est-à-dire à l'individualité des mots, ne fût-elle qu'une physionomie de famille, comme dans le cas présent. L'image des mots existe aussi, c'est une chose visuelle. L'orthographe étymologique est une orthographe phonétique en retard. Mais, par le fait même de l'habitude, elle acquiert une individualité à part. Et cette individualité, cette figure devient sacrée au sens de la vue auquel elle s'adresse. Nous n'admettons pas, comme l'ont fait en France des maîtres éminents, que l'orthographe a précisément *pour but* de rappeler l'origine des mots. Non! si elle la rappelle, c'est par inertie. Le souvenir étymologique qu'elle contient est un résultat et non un but. N'empêche que le fait reste là, indéniable. Le mot prend une figure. L'œil s'y habitue, la désire, l'exige. La vue reçoit un choc désagréable quand le mot se présente tronqué, travesti, affublé d'une livrée nouvelle. Si l'accord, d'autre part, entre l'écriture et la prononciation n'est qu'un retour à la raison, ce retour doit se faire par une lente et quasi insensible évolution. Le temps est passé, — ou plutôt a-t-il jamais existé? — des réformes radicales et violentes. Il faut donc à notre wallon une physionomie de famille romane et surtout française. Qu'il n'y ait pas de tradition orthographique en wallon, ce n'est qu'une demi-vérité. La thèse contraire est tout aussi vraie. Notre siècle de littérature a fait au wallon une physionomie, et il n'est plus permis d'en créer une autre radicalement différente. On dit, pour se donner le champ libre, qu'il y a autant d'orthographes que d'auteurs. Cela est faux. Il y a tout simplement une certaine latitude une certaine liberté dans les écritures des gens qui se piquent de bien orthographier. La tendance des écrivains est bien d'apparenter le wallon au français. Tous les auteurs le font, un peu plus, un peu moins. Et il y a d'autant moins moyen d'y résister que le français est le grand

réservoir où les auteurs puisent à pleines mains quand ils ont besoin de nouveaux termes pour des idées qui se font de jour en jour plus générales et plus hautes.

Pour toutes ces raisons, nous aussi, nous estimons que le plus sage est bien de suivre le courant, que la réforme consistera seulement à endiguer ces tendances, à les régulariser. Et nous serons d'autant moins suspect de partialité en faveur du phonétisme que nous sentons plus vivement tout ce qu'il faut faire de sacrifice à l'analogie.

Mais ne faisons pas les sacrifices qu'on ne nous demande pas. Gardons-nous de croire l'étymologisme plus facile que le phonétisme. Beaucoup de gens sont des phonétistes sans le savoir, ou font de l'analogie absurde, incapables de distinguer ce qui appartient à un mot de ce qui appartient à un autre. Un de mes amis, homme cultivé, diplômé, et même co-auteur d'un essai de réforme orthographique, écrit *tot z'elles*, croyant représenter le français *eux tous*. Il écrit dans la même page trois ou quatre fois *on n'è* pour représenter *on en*, *on n'en* et *on n'est* : *on* n'è *veut wêre* (= on n'en voit guère) pour *on* n' nnè *veut wêre* ; *on n'è veut tant !* (on en voit tant !) pour *on* 'nnè *veut tant !* et *on* n'è *nin des èfants* (on n'est pas des enfants) pour *on* n'est *nin des èfants*.

Quand les écrivains lettrés en sont là, gardons-nous de croire qu'il faut absolument, par respect de l'étymologie, encombrer les règles d'exceptions. Qu'on y regarde à deux fois avant de faire un sacrifice au phonétisme ou à l'analogie, et, la chose une fois faite, qu'on en subisse toutes les conséquences. Celui qui accepte les consonnes finales muettes et l'*e* muet est obligé d'inventer un moyen de distinguer les finales non-muettes des autres, et les finales sonores des mêmes finales non-sonores dans les mêmes mots français. Celui qui écrit *pris*, *tas*, *crâs*, doit distinguer l's de *vis*, *alôs*, *pus*. Des divers moyens qui se présentent, il faut savoir choisir la solution la plus élégante, et, dans l'exemple présent, nous ne pensons pas

qu'il soit heureux de doubler l'*s* et d'avoir l'air de laisser ainsi le mot suspendu et inachevé, ni d'ajouter *se*, ce qui est bien peu discret : une modeste apostrophe suffirait.

Il faut savoir calculer les conséquences d'une graphie adoptée. Cette nécessité d'accorder les résultats est une des plus terribles difficultés de ces systèmes mixtes. En voici un exemple tout simple. *Cudûre* est une forme irréprochable : elle paraîtra excellente à un Verviétois qui ne songe qu'à son dialecte Mais il faut regarder au-delà de l'horizon. Si l'on veut trouver des graphies vraiment analogiques, l'analogie doit s'exercer entre le verviétois et le liégeois encore plus qu'entre le français et le verviétois. Or le liégeois dit *kidûre*, qu'on ne peut plus écrire par un *c*. Il vaut donc mieux d'adopter le *k* pour obtenir l'alternance *kidûre/kudûre*, à supposer, évidemment, qu'on tienne à cette unité de graphie où le phonétisme n'est nullement intéressé.

Illustrons encore cette remarque d'un ou deux exemples. Le réformateur se demande s'il écrira *y* après les consonnes, ou *i* simple, concession qu'il voudrait faire à l'analogie. Mais, s'il écrit *hiette* au lieu du monosyllabe *hyèt*(*e*) (suite, file), il ne pourra plus en distinguer la dissyllabe *hiette* (*hi-èt*, sonnaille, clochette). Il ne pourra plus distinguer les variantes dialectales *biole* et *byole*, à moins que d'alourdir le premier mot en écrivant *biyole*. Si on accepte d'écrire *roi*, *li roi*, on se condamne à écrire *nosse ruoi* ou *rioi* !

Il nous reste à exprimer une idée qui nous tient à cœur. Si nous ne réclamons de l'analogie, à son entrée dans une maison qui n'est pas à elle, que d'être correcte, de ne pas vouloir tout accaparer, de ne pas s'insinuer partout sans utilité ou à contre temps, nous ne sommes pas talonnés non plus par une rage de réglementation à outrance ni par un *naïf désir d'unité*. Il ne faut pas croire que la patrie wallonne et sa littérature seront sauvées quand tout le monde écrira *pîd* avec un *d*, et *côp* avec un *p* et un *c*. Ce qu'il est urgent d'établir, ce

n'est pas le règne de la fixité arbitraire de l'orthographe française ou anglaise, c'est le règne de la raison. Je voudrais *donner du jeu* à l'orthographe. Pourquoi tout ce qui est raisonnable et concordant ne serait-il pas admissible ? Ce qu'il y a de meilleur dans les projets de Lequarré-Delbœuf et de Monseur, c'est justement ce principe de liberté réglée et soumise à des lois. L'écriture wallonne n'aura pas les entraves aux mains et aux pieds, elle n'aura pas de prison, pas même l'île du Diable; elle pourra aller et venir comme toute personne raisonnable. Au lieu de décréter qu'il faudra écrire *côp*, je préférerais un conseil de ce genre : « Vous écrirez *côp* si c'est votre principe de représenter toujours les finales muettes, *cô* si vous avez adopté le principe contraire. Il vous est défendu seulement de vous mettre en contradiction avec vous-même. Mais il serait préférable, cependant, de laisser subsister le *p*. Le dictionnaire wallon écrit le *p* ». De même, pour le *c* initial, je tiendrais en quelque sorte le langage suivant : « Vous écrirez *côp* par un *c* ou par un *k*, suivant que vous adoptez le *c* ou le *k* pour tous les cas analogues. Mais il serait préférable d'adopter le *c* à cause du français *coup*. Le dictionnaire wallon employera un *c* ».

Ainsi procédant par voie de suggestion, montrant aux auteurs ce qui est bon, insinuant ce qui est préférable, ne réformant que ce qui est condamnable et contradictoire, on ferait plus de prosélytes. Les écrivains wallons ne croiraient plus que l'orthographe est une chose arbitraire et que la *Société Liégeoise* prétend s'ériger en Académie. L'opinion courante n'est pas favorables aux Académies : *y-ènnè fât pus !* Mais l'opinion se rallierait peu à peu à un exposé systématique large et libre. ***Les auteurs ont encore plus besoin de règles de grammaire que de règles d'ortographe.*** Le dictionnaire serait là d'ailleurs comme mètre orthographique pour les incapables et les timorés. Ce qui se présenterait comme ***modèle*** serait mieux accueilli que ce qui s'érigerait en ***loi***.

Que faut-il corriger, en somme, aujourd'hui ? C'est moins le zèle intempestif des écrivains que leur apathie et leur indifférence. Ce qu'il faut donc faire, c'est moins instituer des lois sans appel, que des braves gens de bonne volonté appliqueront sans examen, que de provoquer l'attention aux phénomènes du langage. Or on provoque le mouvement par la liberté, le jeu réglé, non par l'absolutisme. D'ailleurs, entre l'anarchie coupable, et la loi draconienne, il y a précisément comme moyen-terme nécessaire en toute évolution, la distinction entre le mauvais et le bon, puis entre le bon et le meilleur. C'est là le point où nous en sommes en Wallonnie. Enseignons à distinguer le mauvais, le tolérable et le passable, le bon, le meilleur, l'excellent. Voilà comment on arrivera peu à peu, sans secousse, à la régularité, à l'unité si l'on veut.

Est-ce à dire qu'il faille, dans un dictionnaire wallon, comme le proposaient MM. Delbœuf et Lequarré, insérer toutes les graphies raisonnables d'un mot ? Nullement. Le dictionnaire doit être en avance. Il doit avoir sa solution à lui. Il en a le droit et le devoir : il est un savant que l'on consulte et qui fait autorité ! Seulement il n'impose rien *ne varietur*. Sévère pour lui, il est indulgent pour les autres dans des limites convenues. Quand les auteurs voudront aller frapper à sa porte, ils demanderont au portier, c'est-à-dire à la préface, par quel escalier ils pourront s'introduire chez le maître. Cela s'apprend bien aujourd'hui, en peu de minutes, quand il s'agit de se retrouver dans un dictionnaire illogique dont les mots se dérobent, sautant du *c* au *k*, du *k* au *qu*, du *g* au *j*, du *oi* au *w*, de *ai* à *ê*, de *au* à *o*. Cela s'apprend en un clin d'œil en un dictionnaire bien fait, méthodique et congruent, sans qu'il soit besoin de noter une douzaine de graphies différentes pour *quâré* ou *qwand*.

Cette unité qui nous parait si peu obligatoire dans le même mot, à plus forte raison ne faut-il pas se tenailler le cerveau pour l'introduire dans une conjugaison entière ou dans des

variantes syntaxiques d'un mot. En quoi est-il important qu'on invente un moyen artificiel d'obtenir le même *di* exactement dans *i di*, et *di-st-i* ou *di-st i ?* Il faut qu'on puisse écrire *i dit*, ou si on est plus audacieux ou moins scrupuleux *i di*. Il faut qu'on puisse écrire à côté *dist-i*. J'écrirais *vinez* ou plus phonétiquement *viné*, et *vinez avou*, calqué sur *venez avec*. Il ne serait pas permis d'écrire *temps*, mais il serait permis d'écrire *timps*, ou *timp* ou *tin* radicalement, et même *di timps in timp*.

Cette méthode revient à régler seulement la liberté actuelle, à instruire les auteurs, à ne pas violenter la tradition.

Ce que nous proposons maintenant comme ortographe modèle pour le dictionnaire et indirectement pour les auteurs wallons, nous pourrions le dire par un simple tableau alphabétique suivi de quelques règles et conventions analogiques. Nous en avons assez dit pour avoir acquis le droit d'être bref. Néanmoins nous ne voulons pas forcer la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, ni les autres sociétés du pays qui voudront bien l'aider dans ce travail d'épuration de l'orthographe wallonne, à dégager du travail critique qui précède les principes et les règles à discuter. Au risque de nous repéter parfois, dégageons nous-mêmes pour la facilité de tous ces principes et ces règles.

Nous commencerons par résumer en phrases brèves les principes généraux. Nous présenterons ensuite en tableau notre système de notation des voyelles et des consonnes. Nous compléterons cette partie phonétique par une revue rapide des difficultés de morphologie et de syntaxe qu'il serait dangereux de livrer à l'arbitraire et de sous-entendre. Nous terminerons par une série de textes et par une table analytique permettant de retrouver ce qui aura été dit sur chaque point

I. Principes généraux.

L'écriture doit reproduire exactement la prononciation. C'est là l'affirmation du droit supérieur du phonétisme.

En raison des traditions wallonnes et françaises qui existent dans l'écriture, l'orthographe wallonne doit faire à l'analogie certains sacrifices. C'est là la reconnaissance de certains droits acquis à l'analogisme.

Une fois l'alphabet connu, l'écriture phonétique est impérative. Il ne peut y avoir d'hésitation. *Tout ce qui se prononce s'écrit; tout ce qui s'écrit se prononce. Autant de signes, autant de sons. A chaque son un signe particulier, et rien qu'un seul. Il faut absolument qu'aucun signe ne puisse se lire de plusieurs façons.*

A cette loi draconienne l'analogisme répond avec raison :

Il n'est pas dangereux de conserver quelques groupes complexes, comme *ou*, *eu*, *ch*.

Il n'est pas dangereux qu'il y ait parfois deux ou trois signes pour représenter certains sons, comme *in*, *ain*, *aim*.

En effet, concède le phonétisme, c'est plus encombrant que dangereux. La chose importante est qu'il n'y ait pas d'équivoque possible dans la lecture. Dans le cas des groupes complexes et des signes surabondants, il n'y a que fausse richesse et point amphibologie. Il y a quelques signes de plus à étudier, mais cette difficulté est déjà vaincue pour tout lecteur qui sait lire le français. Mais il est bien entendu que la concession n'est faite qu'à une condition : aucun signe simple ou complexe ne pourra avoir deux valeurs. Ainsi, pour le premier cas, on concède ***bleu, feu, fou, sein, chète*** (ardennais ***esquille***), ***chal*** (liégeois ***ici***), ***chervante, chervice;*** pour le second cas, on concède ***fin, faim, main, sein; ci, si.*** Mais ***ch*** ne pourra représenter tantôt le français ***ch***, tantôt ***tch***. Mais, si ***an*** représente ***a*** nasal, il ne peut plus représenter ***a-n***. Si ***au*** représente ***o*** fermé, comme dans la majorité des cas en français, il ne peut figurer à la fois ***o*** ouvert dans ***torê*** (taureau), ***mova*** (mauvais). Pas de ***en*** amphibie, se lisant tantôt ***an***, tantôt ***in***.

Reste la grande question des lettres parasites. Dans toute sa

généralité, elle se présente ainsi : Peut-on écrire ce qui ne se prononce pas?

L'analogie réclame énergiquement la plus large imitation de l'orthographe française. Le phonétisme ne doit transiger qu'en établissant un règlement sévère :

Ecrire exactement comme en français tout ce qui se prononce exactement comme en français.

On ne pourra déroger à cette règle que pour écrire *plus exactement* ou *plus simplement* qu'un français. Ex. *doûs* (doux) avec *û* et *s; feume, fème, fame* (femme) avec une *m* (¹).

Quand il se présente une différence de prononciation : 1° entre un mot wallon et son correspondant français; 2° entre un mot wallon et son correspondant dans un autre dialecte, cette différence doit être notée scrupuleusement, autant que possible. Cette mesure du possible est une affaire d'arbitrage (²).

Et s'il n'y a pas de correspondant français? ou si le mot français est trop éloigné du mot wallon pour qu'un auteur d'instruction moyenne y pense? Là, le phonétisme reprend ses droits. Donc :

Quand un mot n'a pas de correspondant français visible, il faut user de l'orthographe phonétique. Pas d'*êrdjè* ni de *solo* avec un *t* final. Ce sera surtout l'œuvre des linguistes de démontrer par l'étymologie le mal-fondé des terminaisons fantaisistes dont on affuble beaucoup de mots wallons.

(¹) L'orthographe wallonne fera bien de tenir compte des simplifications préconisées par la *Société de réforme orthographique*. Elle aurait tort d'en faire une obligation aux auteurs.

(²) Il peut se présenter un cas où un mot s'écrit en wallon comme en français, avec une prononciation différente. C'est lorsque la graphie française, répondant mal à la prononciation française, répond au contraire absolument à la prononciation wallonne. Si le français écrit *payer* pour *paiyer* ou *pèyer*, l'ardennais qui prononce *pa-yer*, ne sera pas forcé, j'imagine, de mal écrire phonétiquement le mot pour s'éloigner de la graphie française. C'est d'ailleurs là un cas tout accidentel.

Ce qui a été dit des mots s'applique aussi aux parties de mots qu'on appelle préfixes et suffixes Si l'on écrit *-mint* (-ment) et *-èdje* (-age) dans *sètchemint*, *cirèdje* (sèchement, cirage), il faut écrire de même dans des mots purement wallons comme *souwêyemint*, *limcidnèdje*.

Tout écart aux strictes lois phonétiques doit se justifier par une application saine, correcte, opportune, des principes de l'analogie. C'est là le point le plus délicat de cette orthographe transactionnelle. On ne peut laisser au premier venu le droit de trancher la question. Les gens à qui l'analyse du langage n'est pas familière croient faire des merveilles de science en écrivant *cœur* pour *keure* (cura) par analogie du français *cœur*, et *grandmain* (grandement) par analogie du français *main*.

En cas d'hésitation, il faut pencher vers le phonétisme. On ne saurait trop recommander la simplicité des graphies. C'est ici que notre *principe de liberté* trouvera surtout son application. Il serait désirable que cet amour de la similitude analogique ne liât pas les pieds et les mains de celui qui voudrait supprimer intelligemment beaucoup de consonnes parasites. Tandis qu'un analogiste aura plaisir à écrire *deugt*, *vingt*, *cwèrps*, *prétimps*, *i djètte*, un simplificateur moins esclave des sottes graphies françaises, écrira *deût*, *vint*, *cwèr*, *prétin*, *djète*. La grammaire wallonne devra décider du sort des finales; le dictionnaire devra chercher la solution la plus satisfaisante pour chaque mot dans le cas des consonnes muettes intérieures faussement ou réellement étymologiques. Ce qui suit fournira d'ailleurs en attendant bon nombre de solutions types.

II. Phonétique.

Phonétique. I. Tableau

Sons	Signes à employer en w	Exemples	Dialecte de chaque exemple
a bref	*a*	*rat, tas, pas, canada, cabasse, marlatcha.*	
a long	*â*	*ingràt'* *clâ* (clou), *mâ* (mal), *pâsse* (pâte)	liégeois Polleur, Ma médy, Ar denne, et
eu bref ouvert	*eu, œ*	*deur* (dur), *seur* (sûr), *vleur* (vouloir), *pleur* (pouvoir), *keure* (cure), *teut* (toit), *seu* (soif), *neu* (noisette). *meune* (mienne)	Ardenne. » » » » liégeois
	e	*premîre* (première), *dje, te, le.*	Sourbrodt »
eu muet ou mi-muet (amuï)	*e*	*veloûr, doûcemint, cote.*	
eu fermé	*eû*	*fleûr, hureûs, nèveûse* (nièce), *pleû* (pli), *peûre* (poire), *keûre* (cure) *poleûr* (pouvoir), *voleûr* (vouloir), *teût* (toit), *seû* (soif, seul), *aveût* (avait) *creûs* (croix), *neûh* (noisette), *akeûy* (accueil).	 liégeois. liégeois, verviéto » » » »

…s voyelles pures.

…raphie …mmandée	Graphie tolérée	Graphie défendue	Remarques, conseils, concessions analogiques
…*e, fème,* …*ne,* suiv …lialectes		*femme*	On ne peut tolérer *e* = *a*. *â* ne pourra servir à figurer à la fois *a* long et *o* ouvert long du liégeois-verviétois *mò, clò, pòsse*.
	dœr, sœr, vlœr, plœr, kœre, tœt, sœ.		Nous recommandons *eu* plutôt que *œ*, parce que *œ* est une exception en français. Cette graphie ne se produira que dans certains mots qui ont *e* en français. Les graphies *djœ, tœ, lœ* seraient déplaisantes.
	v'loûr, vloûr,	*vlours*	*vlours*, qui supprime l'*e*, est mal venu à ressusciter l'*s*.
…*ûs*	*hureus* ou *hureux*.	*fleur, docteur.* *accuey, acuey*	La distinction entre la longue et la brève est ici trop difficile pour qu'on en tienne compte. Tout *eu* fermé paraît long. C'est ce qui justifie l'emploi du circonflexe. On peut tolérer *hureus* sans accent parce que *eu* est également fermé dans *-eux* français. Mais *-eur* est ouvert en français, fermé en wallon.

Sons	Signes à employer en w	Exemples	Dialecte de chaque exemple
è bref ouvert	*è*	*cès, dès, lès, èt, sudjèt, cafè.* *plantè* (planter, planté)	 Famenne
è long ouvert	*ê*	*wêtî, torê, bê, infêr.* *prêde, rêde* (prendre, rendre)	 verviétois
é fermé long ou bref	*é*	*fé* (faire), *té* (tel), *vèrité, pére, mére, fré.* *tére* (tenir) *conténe* (contente)	 verviétois Malmédy
i bref	*i*	*fini, pitit, flori, qwite.*	
i long	*î*	*priyî, acoyî, prumîre, qwîre, rîre, scrîre, dîre.*	
o ouvert bref	*o*	*mot, tot, èco, losse* (louche), *posse* (poste), *crosse.*	
o ouvert long	*ō*	*pōrt* (part), *lōrd* (lard), *fōte* (faute), *sōve* (sauve), *pōsse* (pâte), *crōsse* (grasse).	liégeois, vervié » »
o fermé long ou bref	*ô*	*côp* (coup), *cô* (cou), *prôpe* (propre), *fôdje* (forge), *ôr, trèsôr, môde* (mode), *môde* (monde), *hôte* (honte), *pôve, pôce, pôk* (peu).	 verviétois

Graphie recommandée	Graphie tolérée	Graphie défendue	Remarques, conseils, concessions analogiques
lès	*ces, des, les, sudjet .*	*et.*	
ìr,	*plaisir,*	*bai,*	Il n'y a aucune bonne raison pour que *-ellum* latin devienne *-ai* en wallon.
se.	*maisse.*	*torai, taurai*	
rêre,	*contraire,*		
	laid,		
	infer.		Défense au verviétois d'écrire *praide, raide.* Sacrifier la nuance de *è* long très ouvert qu'il faudrait écrire *-a* : *bà, tchapà, fiàr* (verviétois).
aile), (clair),		*aile, clair.*	
, mistére *pe* (Egypte)			Suppression complète de *y* = *i*, même dans les mots de provenance grecque.
	rire, dire	*acoï, soï, loï, ploï*	
(i)		*y* (ibi)	
		paurt, grauce, faute	Le liégeois a écrit jusqu'ici *å*, de sorte que l'ardennais *fâte* ne se distingue pas du liégeois *fōte*. Il faut choisir entre les signes *á, å, ò, ō*. Empêcher le verviétois d'écrire *au*, car *au* = o fermé. *on* dénasalisé doit devenir *ô* et non *au*.
		or, trésor, maude, haute,	
	pauve, pauk (paucum)	*pauce* (pouce)	

Sons	Signes à employer en w	Exemples	Dialecte de chaque exemple
ou bref	*ou*	*bout*, *pouce* (puce), *fou* *route*, *mousse*.	
ou long	*oû*	*hoûte* (écoute), *coûte* (courte), *coûsse* (course), *djoû* (jour), *boûre* (beurre), *boûre* (bouillir), *ploût* (pleut), *oûve* (œuvre), *soûr* (sœur), *coûr* (cœur), *Moûse*.	
u bref	*u*	*hute*, *nute*, *pus* (plus), *ute* (outre), *uch* (huis).	Ardenne.
u long	*û*	*ût'* (huit), *cûte* (cuite), *pōhûle* (paisible), *dût* (ducit), *dûte* (duite), *rûle* (règle), *fûr* (fuir), *cûre* (cuire).	

Tableau des

a nasal	*an*	*pan* (pain), *grand*, *blanc*.	liégeois
è nasal	*in*	*malin*, *fin*, *qwinze*, *infêr*, *intrer*, *vinte* (ventre), *vinde* (vendre), *vint* (vient), *vint* (vent).	
		mwin, *pwin*, *fwin*	Namur, Arden
o nasal	*on*	*rond*, *pont*, *ton*, *song'* (sang)	liégeois
eu nasal	*un*	*commun*, *djun* (juin) *alun*, *à djun* (à jeun)	
voyelles nasales devant n, m, gn.		*crinme*, *minme*, *gangne* *annêye*, *nanner*, *ponne*, *avonne*, *sonne* (de *sembler*), *dozinne*, *linne*.	Ardenne

raphie ommandée	Graphie tolérée	Graphie défendue	Remarques, conseils, concessions analogiques
	lourd, *velour*, *cour*, *court* *tour*.		On peut tolérer *lourd*, *tour*, parce que *ou* s'y prononce comme en français, mais *oû* est d'absolue nécessité du moment que le mot fr. et le mot w. ne sont pas identiques. Même remarque pour *û*.
û, *rèfûse*. *n se*.	*ruse*. *rèfuse*, *amuse*.	*hut*, *ut*, *hute*, *ute*.	
oyelles nasales.			
abe. *rcnmint*.	*ẽjambe*, *tchamp*, *tchambe*. *talent*, *embêter*.		Tolérer *am*, *en*, *em* dans les mots français empruntés par le wallon. Prohiber ces graphies partout ailleurs.
ie, *tinbe*, *n*, *n*	*mimbe*, *timbe*, *timpan*. *-ien* monosyll. *crètien*.	*enfèr*, *entrer*, *vente*, *vende*, *vent*	Ne pas écrire *fen* sous prétexte de l'accorder avec *fène*.— Pas d'*en* = *in*.— Le moins possible d'*en* = *an*.—
rde, *ire*, *n*, *tombe*	*main*, *faim*, *craindе* *ombe*, *tombe*.		Déconseiller *-ain*, *-ein* comme trop complexes.
m ponne; *né* (Malmédy) et *nje* (liég.-rv.) *méne* rv. (mienne) et *ine* (Ardenne)		*bonne*, *coronne*, *sonne* (de *sonner*)	Quand *n* est doublé, la voyelle qui précède est nasale. Ne pas doubler l'*n* dans les autres cas (cf. lettres doubles).

Tableau des

Sons	Signes à employer en w	Exemples	Dialecte de chaqu exemple
y	*i* après consonne	*via, coûtia, mia* (mieux);	namurois
		diâle, pièle, tièsse;	liég.-verv.. etc
		fians (faisons)	namurois
		biole (bouleau)	
	y entre voy ou après voy.	*Mayane, sayî, payi, payis* (pays); *mèyeû, poyon; pierdoye, vindoye; goye; oûy* (lt. *hodie*, -hui), *oûy* (œil); *prèye* (prie), *f.ye, lèye* (elle), *rèye* (rit)	Ardenne
		fiye, famîye, vîye (vieille)	Nivelles
w	*w*	*wêtî, wêre, wate* (ouate), *touwer, i towe, maweûr, nawe, sowe, linwe, nosse riwè* (notre roi), *li lwè, li rwè; mwart, mwért, mwèrt; qwite, qwinze.*	*mwart* en A.

Tableau des

b, d, f, l, m, n, p, r, t, v.			
gutturale forte	*c, k, q.*	*casser, cori, cûr, cûre.*	
	c devant *a,o,u.*	*cacao, calin.*	
	k devant *e, i, eu, u = i.*	*clokî, kibin, kibate, keûse, keûre.*	liégeois
	q et *qu* par analogie.	*kuminci, kubin, kubate*	verviétois
		coq, coke, coque, brique, maquète, akeûy (accueil)	

diphthongues.

Graphie [r]ecommandée	Graphie tolérée	Graphie défendue	Remarques, conseils, concessions analogiques
	vya, *mya* *dyâle*......	*vièdje*	*biole*, *miole* sont monosyllabiques; comme dissyllabiques, il faut écrire *biyole*, *miyole*; *viyèdje*.
[...]yis *[...]ye famiye*	*vie* (la vie), *prie* (il prie) *mie* (dans certains dialectes)	*seillê* *meilleû*; *seïai*, *seïê*; *saï*, *loï*; *pays*	Le *y* s'entend beaucoup moins et pourrait ne pas être transcrit après *i* quand l'*e* muet suit. — Prohiber le *ï*, qui est une voyelle et non un *y*.
	brouet, *puis*, *intindue* (Niv.)	*roe* (rue) *ètindoe*	Il y a lieu d'autoriser la suppression du *w* après *u*, *ou* dans les mots français wallonisés.
		nosse rioi, *li roi*, *moirt*.	Suppression complète de *oi*.
		quite, *quinze*.	*w* après *q* est nécessaire en ce cas.

consonnes.

			sans difficulté.
[...]ibin : kubin	*cubin*		L'emploi de ces trois signes n'offrant rien d'équivoque, on peut obéir à l'analogie. k est de rigueur devant *é*, *i*.
maca	*li maqua*		
[...]aquer, *i maqua*	*cok*	*qoq*, *koq* *accuey*, *acuey*	

Sons	Signes à employer en w	Exemples	Dialecte de chaque exemple
gutturale douce	*g, gu.*	*guére* (guerre) *gueûye* (gueule) *gamèle, goter, trigu.* *gwèsset, gwatche*	liégeois Ardenne
chuintantes	*j, ch.*	*chalé, chiyète, bâjer,* *bijer, gènie.* *chervi, chervante, cher-* *fou, chal* (pour *siervi*, etc) *châle, chalèt, chér.* *chaskeune.*	Ardenne » nord-wallo[n] (sporadiq[ue]- ment) liégeois
Palatales	*dj tch*	*tchèt. tètche. sètche,* *èdjalé, djuni, djeû,* *corèdje, ovrèdje; atètche,* *tchivò, tchivè ;* *li djvô on djvè.*	
aspiration	*h*	*hwèce* (écorce), *hiner,* *hlêr, hlé, hrou, hlintch*	liégeois
sifflantes.		*tasse, vèsse, grosse, crösse,*	
s. forte.	*ss, s', c.*	*djèsse, tièsse, coûsse,* *nosse. vis', fris', alòs',* *tos', gos'. cas, tas, pus,* *pris, gris, mîs*	
s. douce	*s, z.*	*visite, rôse, grise;* *nozèye, djuzèye, zingler.* *balziner, burzi.*	

Graphie recommandée	Graphie tolérée	Graphie défendue	Remarques, conseils, concessions analogiques
			L'*u* après *g* est sans valeur dans *gue- gui- gueu-*. Employer *gw* de la même façon que *qw*.
			g employé uniquement dans des mots français wallonisés.
iste plutôt que *schiste*			
		chèt *èjalé. ègealé. èdgealé*	A choisir entre *tch, dj* ou *ch', j', g'* de Chavée. Beaucoup d'auteurs écrivent déjà le *tch, dj* d'instinct. *j', g', ch'* sont plus élégants, *tch, dj* plus commodes. — Il y aura suppression de *dg*.
(huit, lt. *octo*) huile, lt. *olea*) *h* (huis, lt. *ostium*) *osofèye* *òsèf* *ìte*.	*Djòsèph, Sophie.*		Conserver *h* aspiré, — *h* non aspiré ne subsistera qu'en cas d'analogie visible. — Prohiber le *xh*, sauf dans les noms propres. — Supprimer le *h* des *th* grecs; écrire *f* pour *ph*.
	gròce. ça. k'mincî. curaço soupçon, lèçon èximpe		Conserver par analogie *ss* et *s* douce. Tolérer *c* dans les emprunts faits au français. — *s* finale muette est notée; s finale non-muette est marquée de l'apostrophe. — *x* final est remplacé par *s*. — *x* interne est toléré dans les mots français wallonisés.
si, aksû, ouksé.	*Alexande*	*axi, axu*	

II.

Éléments amuïs des mots.

Nous nous sommes occupés de représenter convenablement *ce qui se prononce.* Il reste, dans l'hypothèse d'un système mixte, à rechercher jusqu'à quel point et dans quels cas on tiendra compte des éléments oblitérés ou altérés des mots. Il y a, en effet, dans le cours d'une langue toujours vivante et changeante, des éléments qui s'atténuent et meurent, d'autres qui apparaissent. Faut-il représenter des voyelles amuïes et des consonnes perdues? Le problème serait facile à résoudre, 1° si les sons oblitérés ou altérés l'étaient sans retour et ne se réveillaient pas dans certains cas d'euphonie syntaxique; 2° s'ils ne réapparaissaient pas dans d'autres formes du même thème, soit dans la déclinaison, soit dans la conjugaison, soit dans la dérivation ; 3° si le lecteur wallon n'avait pas l'habitude de voir les formes françaises correspondantes conserver leur graphie archaïque. En réalité donc, dans la pratique, il faut compter avec le désir d'uniformiser les radicaux d'une conjugaison ou d'une famille de mots; avec le désir de conserver des désinences grammaticales anciennes qui, dans l'écriture, sont un élément de clarté; avec le désir de présenter, quand les finales sont oblitérées, les mêmes graphies que quand elles sont reviviscentes; avec le désir enfin d'établir un accord entre français et wallon. Et tout cela fait pencher la balance en faveur des solutions conservatrices.

Quels sont les divers cas à examiner? En ajournant ce qui est plutôt du domaine de la flexion et de la syntaxe, nous pouvons présenter aux lecteurs le tableau d'ensemble suivant :

consonnes: initiales : *h* muette : *in-home*.

- finales muettes:
  - muettes en français et en wallon : *sabot*.
  - » » wallon, non en français : *avri*.
  - » » français, non en wallon : *brès'*.
- finales reviviscentes : *il èst- èvôye*.
- internes muettes:
  - consonnes différentes : *vint boûs* (vingt bœufs).
  - » doubles : *bèle èt bone*.
- internes réviviscentes : *i dit* : *dist -i*

voyelles:

- finales : question de l'*e* muet : *mére*, *plope*, *bètch*, *gos'*, *vis'*.
- internes:
  - voy étym. disparaissant sans retour : *fno*.
  - » » reparaissant : *kiminci*, *k'minci*.
  - » non étym. disparaissant : *sicole*, *scole*.
- finale élidée : *si t'as t' lîve*.
- initiale élidée : *qwand 'lle vout*.

syllabe:

- disparue, chute de la syllabe finale : *sôr* = sorte.
- altérée, changement de la consonne douce en forte : *rûte* = rude.
- reviviscente : *noste èfant*.

Consonnes initiales.

Nous n'écrivons pas de *xh*, si chère que cette graphie ait été à nos pères. Nous écrivons *h* aspirée, et nous posons la question de *h* muette. On peut craindre, en concédant *h* muette aux analogistes, que cette tolérance n'engendre des équivoques de mots ou, en tout cas, une certaine hésitation dans la prononciation. Ainsi *home* (homme) sera semblable à *home* (écume) et en verviétois *hame* (homme) semblable à *hame* (escabeau). Cela est vrai, si on examine les mots *in abstracto*; mais, dans le discours, il est bien rare que la qualité de *h* ne soit pas déterminée par le son qui précède. Nécessairement on écrira *l'home* et *li home*, *in-home* et *ine home*, *di l'home* et *dèl home*, *cist home* et *cisse home* : où y a t-il soit équivoque, soit embarras de prononciation ? *h* muette.

Si les homographes sont du même genre, on obtiendra : *on-hame, on hame*; *l'hame, lu hame*; *du l'hame, dè hame*; *cist hame, ci hame*; *si-hame, su hame*. Il ne restera de doute que dans des cas peu nombreux : *il est d'bone houmeûr, ille est bin honièsse, i n'el fât nin hâbiter* (ard.). *H* non aspirée est d'ailleurs excessivement rare dans le N. et l'E : faut-il pour quelques rares cas embarrasser l'orthographe d'une distinction entre *h* muette et *h* aspirée, ou empêcher les analogistes d'écrire absolument aucune *h* muette ? Le remède serait pire que le mal. Invitons cependant les analogistes à ne pas pousser l'amour de *h* muette jusqu'à écrire *hût* au lieu de *ût* (octo), *hôle* au lieu de *ôle* (olea), *houhe* au lieu de *ouh* (ostium), *dihe-hût* au lieu de *dih-ût*. Outre la raison d'étymologie, ces mots sont assez éloignés de *huit*, *huile*, *huis*, pour que la servilité dans l'imitation ne s'impose pas. Nous invitons aussi les Verviétois à continuer d'écrire *bouname* (bonhomme, mari), sans décomposer le mot pour rétablir l'*h*. Enfin lorsque le numurois amuït l'*h*, qui est si caractéristique chez nous, il serait raisonnable qu'il ne l'écrivît point : *agner, hègnî*.

Consonnes muettes finales.

Ecrira-t-on les consonnes muettes à la fin des mots? On les écrira sans enthousiasme et sans zèle. Nous conseillons aux auteurs de ne pas faire de recherches en cas de doute pour connaître les finales françaises afin de les ajouter au wallon. Certes, il ne leur est pas permis de substituer une consonne à une autre, d'écrire *solot*, *kilot*, *pleut*; nous leur demandons de s'abstenir en cas de doute. On ne cherchera jamais noise à un wallon d'avoir écrit *pî* pour *pîd*, *cô* pour *côp*, *vû* pour *vûd*, *clé* pour *cléf*, *bwèr*, *acwèr* pour *bwèrd*, *acwèrd*, *nièr*. *cièr* pour *nièrf*, *cierf*, *sûr* pour *sûrd* (cf sourdre, source). Mais enfin, puisque la tendance générale est de figurer les consonnes muettes finales, il faut régulariser cette habitude. La grosse difficulté n'est pas d'écrire ces muettes, mais de faire distinguer

les consonnes qui se prononceront de celles qui ne se prononceront pas.

Trois cas sont possibles :

1. Consonne muette en français et en wallon.
2. Consonne non muette en français, muette en wallon.
3. Consonne muette en français, non muette en wallon.

Premier cas. — Les consonnes qui sont muettes à la fois en français et en wallon *dans les mêmes mots* peuvent s'écrire en wallon comme dans les mots correspondants du français, *aimer*, *vint* (vent), *sins* (sans), *cint* (cent), *nabot*, *sabot*, *nid*, *pîd*, *Thoumas*, *assez*, *permis*, *brait*, *fait*, *laid*, *valet*, *djonc*, *camp*, *banc*.

On ferait une simplification heureuse si on substituait *s* à *x* final français, comme le réclament d'ailleurs pour le français même les sociétés de réforme orthographique : *hureûs* (heureux), *fâs* (faux), *crucefis* (crucifix), *dous* (doux), *dès pious* (poux), *dès tch'vôs* (chevaux) ou *dès dj'vôs*.

Il faut mettre les auteurs en garde contre les fausses analogies. Si *nom* s'est réduit à *no* en wallon, il n'y a aucune bonne raison d'écrire *not*. Le mot *sòdâr* n'a pas le même suffixe que *soldat*. Comparez l'allemand *Soldier*, *soudard*. Ecrire *lessait* par analogie de *lait*, c'est ne pas voir que *lessê* est un diminutif comme *rossê*, *poncê*. Evidemment, on ne peut nous demander de dresser la liste complète des méprises où peuvent tomber les auteurs par application insensée de l'analogie. Il faut des connaissances pour manier l'analogie comme pour manier le phonétisme ; nous nous plaisons à le constater contre ceux qui croient avoir supprimé toute difficulté pour avoir écrit en quelques pages superficielles : *on imitera le français*. C'est donc aux auteurs de se mettre dans un état d'esprit à ne plus écrire *not*, *kilot*, *lessaît*, non aux systèmes de prévoir tous les écarts et toutes les aberrations.

Second cas.— Une consonne muette en wallon dans un mot où elle est prononcée en français doit être supprimée ; car, si

on l'écrit, il faudra inventer en même temps un signe d'annihilation, une sorte de *virâma* comme en sanscrit, ce qui ne serait du goût de personne. Voici une liste de cas qui paraîtra sans doute suffisante :

Consonne finale.	Mot français.	Mot wallon.
—	—	—
l	pal	*pâ, pō.*
	archal	*ârca.*
	seul, filleul, linceul	*seû, fiyoû, linsoû.*
	tel, quel, Noël, sel	*té, qué, Noyé, sé.*
	subtil	*sûti.*
l mouillé	avril	*avri.*
	ail	*a.*
	seuil, deuil	*soû. doû.*
f	bœuf, neuf, œuf	*boû, noû, oû.*
	soif	*seû, seu* (ard.).
r	jour, tour	*djoû, toû* (namurois).
	amour	*po l'amou.*
	coureur	*coreû.*
	peur	*peû* (namurois), *paou.*
	agir, fleurir	*adji, flori.*
	premier	*prumî.*
rd	gueulard	*gueûyâ, gueûyō.*
	Gérard, Léonard	*Djerâ, Lînâ, Djèrō, Lînō.*
rt	autre part	*aute pâ, aute pō.*
rs	hors, fors	*foû.*
c	bouc	*bo* (ard.).
	avec	*avou.*
p	hanap	*hèna.*

brès'. Troisième cas. — En général, les finales des mots ont plus souffert en wallon qu'en français. Le troisième cas, où le wallon a mieux conservé la finale, est donc assez rare. Nous

ne pouvons ranger, dans cette catégorie, des mots où la consonne française a un équivalent wallon, comme BEC, *bètch*, ŒIL, *oûy*. Il ne reste donc que les cas suivants :

Mot français.	Mot wallon.
goût, coût, toux, août	*gos'*, *cos'*, *tos'*, *aous'*.
frais	*fris'*.
bras	*brès'* (nord-wallon), *brè* (ard.).
anis, radis, as, chaux	*anîs'*, *râdîs'*, *as'*, *tchâs*.
ras, rez	*ras'*, *réz'*.
pouls	*pôs'*.
délicat, ingrat, quolibet	*délicat'*, *ingrât'* (emprunts), *quolibet'*.
nuit	*nut'* (*nut* et *nêt* dans certains cas).
tord, perd, met, admet, paraît	*twèd'*, *pied'*, *met'*, *admet'*, *parèt'* (nord-wallon).
coud	*keus'* (nord-wallon).
un (ung), estomac, almanach	*ong*, *stoumac'*, *ōrmanac'*.
vrai, gai, mai, essai	*vrêy*, *gōy*, *may*, *sōy*.
jamai(s), pai(x)	*djamōy*, *pōy*.
écrou, joujou	*scrōw*, *ǳoǳow*.

Dans cette liste, il y a encore des cas où le wallon a non pas mieux conservé la finale, mais l'a conservée autrement. Aucune des deux consonnes finales *st* ne se prononcent plus dans *goût* pour GOUST : le wallon a au moins conservé l'*s*. On écrira cette *s*, et, quant au *t*, ces mots rentrent dans le premier cas. Nul ne songera, cependant, à écrire *gost*, *cost*, *aoust*. Les types *vrai*, *écrou* rentrent plutôt dans la catégorie de BEC — *bètch*; mais, comme il n'y a pas de consonne visible à la fin de ces mots, nous avons dû les placer ici. Les seuls mots embarrassants ici, au point de vue orthographique, sont ceux du type BRAS — *brès'*, PERD — *pièd'*, NUIT — *nut'*. La difficulté

est d'indiquer que la consonne se prononce. Trois moyens ont été employés jusqu'à ce jour :

1. le redoublement de la consonne,
2. l'addition d'un e muet,
3 l'addition d'une apostrophe.

Ce qui déformera le moins les mots, c'est assurément la minute ou l'apostrophe. Mais il ne s'agit pas de noter ainsi inutilement toute consonne finale. Qu'on veuille bien remarquer que ce signe est sans nécessité, 1° quand la consonne finale se prononce dans le mot français comme dans le mot wallon ; 2° quand il s'agit d'une consonne finale qui n'est jamais muette en wallon, comme *ch*, *tch*, *h*, *y*, *w*. On ponctuera donc simplement les *s*, *d*, *t* des mots qui conservent la finale sonore à la différence des mots correspondants français; les *s*, *d*, *t* des mots qui n'ont point de correspondants visibles en français : *capout'*, *adios'*; d'autres consonnes dans certains cas, très rares, où l'on voudrait noter une différence de prononciation, comme dans *stoumac'* (estomac), et où le signe est moins nécessaire parce que les dites consonnes seront toujours ou presque toujours sonores à la finale en wallon.

Peut-être sera-t-il utile de minuter aussi l'*s* ou quelque autre consonne, parfois, même dans le cas où elle se prononce en français comme en wallon. Ce serait pour éviter des équivoques. On distinguerait ainsi, au besoin, *mâs'* (mars) de *mâs* (maux), *vis'* (vis, étau) de *vîs* (vieux), *as'* (as) de *as* (aulx) et de *as* (tu as). Mais il ne faudrait pas faire une obligation de ce raffinement d'exactitude.

Consonnes finales reviviscentes.

Il èst-èvôye. A la finale, des consonnes amuïes dans certains cas redeviennent sonores dans d'autres. En français, *dix* se prononce tantôt *dis*, tantôt *diz*, tantôt *di*. En wallon, on prononce *dìh* avec *h* dure à la fin des expressions, *dìh èfants* avec *h* douce et *dì pomes* sans *h*. Faut-il adopter deux ou trois graphies en

wallon, alors que le français se contente d'une seule? Telle est la question.

La question est résolue pour celui qui conserve les lettres finales parasites. Si on écrit *il èst v'nou* avec *st*, à plus forte raison écrira-t-on *il èst-arivé*; si on laisse le *z* dans *vinez vite*, à plus forte raison dans *vinez-avou*. Tout au plus pourra-t-on noter la différence par un trait de liaison. Mais, si on n'écrit pas les consonnes muettes, il faudra bien les écrire quand elles se réveillent devant des voyelles : *il* eST *è manèdje*, *il è v'nou*. Il est vrai qu'elles se réveillent rarement et que le wallon ne craint pas l'hiatus. Néanmoins il reste des cas où il faudra tenir compte de deux prononciations dans l'écriture. Or c'est surtout parce qu'il est difficile de soumettre à des règles les cas de suppression ou de prononciation des consonnes finales que nous préférons les écrire constamment. On dit *viné chal* et *vinéz' chal*; *dìh-noûf, dìh èfants, dj'ènn' a dìh, dì-sept*; *noûf francs, noûv djins, noûv èfants, dj'ènn' a noûf. H* de *dìh-noûf* est une forte, *h* de *dìh èfants* est une douce. Il ne faut pas demander au public de se retrouver au milieu de toutes ces distinctions. La solution simple consiste à écrire la finale dans tous les cas. Pour le surplus, on ferait mal de défendre *dì* et *sî* quand *h* disparaît; on ferait bien de recommander de minuter le *h* de *dìh'-noûf* à qui écrira *dìh-sept*; on aurait tort d'imposer deux ou trois graphies avec la tâche de déterminer les cas d'euphonie syntactique où chacune sera légitime. Un minimum d'exactitude doit être prescrit; un essai d'exactitude plus grande doit être laissé à l'initiative de chacun.

Consonnes muettes internes.

Pour être muette, une consonne intérieure doit faire partie d'un groupe de deux consonnes au moins. Ces deux consonnes sont dissemblables ou identiques. Le second cas est celui, bien connu, des consonnes doubles.

Premier cas. — Le français écrit, jusqu'à nouvel ordre du

vint boûs. moins, vingt, doigt, temps, pouls, corps, poids, bœufs, œufs, fonds, fils, dompter, compter, exempter, longtemps.

Sera-t-il enjoint au verviétois d'écrire *végt* et *végtêne* ? *Végt* est tellement drôle qu'il est encore plus ridicule que le français *vingt*, où le *g* est un héritier supposé qui n'a pas su retrouver la place du disparu qu'il veut supplanter; *viginti* est devenu *vèyint*, par contraction *vint*; on voit que le *g* est enfoui dans la voyelle *in*; il ne peut donc pas figurer encore après *n* ! De même, le *d* de *poids* est un intrus, *poids* venant de *pensum-pēsum*, et nullement de *pondus*. Le wallon va-t-il être obligé d'écrire *ad vitam æternam* le mot *pwès* avec un *d* parce qu'un jour un naïf grammairien français s'est trompé d'étymologie ? Enfin le wallon sera-t-il astreint à distinguer *fond* et *fonds*, *compter* et *conter*, à écrire *sçoyî* parce qu'un pédant a imaginé *scier* de *secare*, à différencier *freud* et *deugt*, de *frigidum* et *digitum*, à suivre tous les caprices d'une écriture indéfendable ?

Pour toutes ces questions, n'est-ce pas les résoudre ? Je ne voudrais empêcher personne de noter en wallon ces consonnes parasites, s'il les juge utiles à l'intégrité... du français; mais nous voulons affirmer au moins que nous les jugeons nuisibles à l'intégrité du wallon. Il doit être *permis* et même *recommandé* d'écrire *vint*, *vintêne*, *deut*, *tins*, *pôs*, *cwèr*, *pwès*, *dès boûs*, *dès oûs*, *fond*, *fi*, *conter*, *batème*. Le cas de *dompter*, *baptiser* est différent, puisque le *p* se prononce en wallon. Le cas de *longtins* est différent : nous avons affaire ici à deux mots et non à un seul.

La liberté et l'anarchie. Nous ne pouvons ici passer en revue tous les mots; c'est l'affaire du dictionnaire. Mais répétons que c'est dans des cas semblables surtout que nous réclamons quelque liberté dans l'orthographe, espérant qu'on en usera pour simplifier les graphies. Demander qu'on n'impose pas sans rémission le *g* de *vingt* ou de *doigt*, ce n'est pas, comme les timorés pourraient le croire, introduire l'anarchie dans l'écriture. Il est évident

que ces suppressions de consonnes ne seront pas livrées au caprice du moment. Un auteur adopte ou n'adopte pas les suppressions, voilà tout ! Il se fait un système, qui peut même avoir de raisonnables exceptions. Mais il va de soi qu'il ne s'amusera pas à écrire *temps* de huit façons pour jouir de sa liberté orthographique. Nous disons simplement aux auteurs : le correspondant wallon de *temps*, qui se prononce *tin*, peut judicieusement s'écrire de plusieurs façons; car c'est un exemple choisi à dessein, et il n'y en a guère d'aussi variables. Vous avez le choix entre *tin*, *timp* et *tinp*, *tins*, *timps* et *tinps*. *Tim* et *tims* sont exclus parce que l'*m* n'a plus de raison d'être sans le *p*. Choisissez ! mais votre choix devra être en concordance avec la solution que vous adoptez pour les autres cas analogues de consonnes parasites. Voilà ce que nous défions personne de faire passer pour de l'anarchie. Ce qui est l'anarchie, c'est d'écrire au masculin *ine* et *fwère*, au pluriel *des oû* sans *s*, et *dè bais ou* avec quatre inconséquences pour *dès bês oûs*. C'est de noter *pleut* (pli) à cause du français *peut*, *i vous* (veut) à cause du français *vous*, *pôce* (pouls) à cause du français *pouce*, *bonnemain* (bonnement) à cause du français *bonne main*, *kilot* (kilog.) à cause du français *ballot*, *tosse* (toast) à cause du français *carosse*, *marchaud* (maréchal) à cause du français *chaud*, etc., etc.

Qu'on ne s'y trompe pas : ce qui indigne les lecteurs d'œuvres wallonnes, en fait d'orthographe, ce n'est pas le plus ou le moins de liberté intelligemment prise par les écrivains, ce sont les inepties, les négligences, les inconséquences inqualifiables. Personne ne s'indignera jamais de lire *lès vint francs*, *mès dî deûts*, *di tins in tins*, *li vint vint d'abate vint âbes*, *li pwè dè cwèr* ou *li pwès dè cwèrs* ou même *li pwèds dè cwèrps*. Voilà ce que nous appelons donner du jeu à l'orthographe.

Second cas — Nous ne voudrions point donner du jeu à l'orthographe dans la question des consonnes doubles. En français, personne, pas même les instituteurs, ne peut être *Bèle èt bone.*

certain de toujours écrire deux consonnes ou une selon le caprice du dictionnaire. Celui qui a recours à l'analogie du latin se trompera plus que tout autre. On réclame en France une réforme radicale sur ce point. En wallon, nous sommes aussi partisan de la consonne simple. Sans doute, nous ne voudrions pas considérer comme fautive une réduplication de consonne amenée par l'analogie; mais il faut qu'en principe la consonne simple remplace la double. Il y aura exception pour *ss*, comme en français. On écrira donc *flater*, *froter* *bate* (battre), *ratinde* (r-attendre); *èwalper* (envelopper), *nape; tchandèle*, *ficèle; difèrint*, *afaire; kinohe* (connaître), *sone*, *bone*, *aqwiter* (acquitter), *acwèr* ou *acwèrd* (accord). Ne faisons point la sottise d'ordonner à l'écrivain wallon, sous couleur d'étymologie ou d'analogie, d'écrire des consonnes qu'on voudrait expulser du français et dont les jours sont comptés. Mettre deux consonnes à bon escient est très difficile; n'en mettre qu'une est toujours facile. Cela supprime toute hésitation et toute recherche.

Grosse.

Il en résultera que, quand la consonne sera doublée, ce sera un signe certain qu'il y a deux consonnes à prononcer, comme dans *ânneûse*, (ardennaise) pour *âdneûse*, *abânnêye* à Verviers pour *abâdnêye*, *addez* (auprès de) pour *adlez*, *elle ènn' ala* (elle s'en alla).

Bone annêye.

Il en résultera encore que *nn* pourra reprendre l'usage qu'il avait en ancien français, le premier *n* servant à nasaliser la voyelle précédente, le second *n* étant seul consonne. Si l'on s'entête à écrire *bonne* quand on prononce *bone*, il faudra trouver un moyen de représenter *son-ne* (saigne), *an-nêye* (année). Quel sera ce moyen ? Employer le tiret, qui coupe le mot en deux ? mettre sur l'*a* ou l'*o* ou l'*i* un tildé que nos imprimeurs maudiront, et qui, phonétiquement, est un troisième élément nasal ? Employer un accent circonflexe qui aura sa valeur en verviétois (â-nnêye), mais qui sera un nonsens dans les autres dialectes ? Après avoir longtemps réfléchi,

et, — pourquoi serait-il honteux de l'avouer ? — longtemps hésité sur cette question ([1]), nous nous sommes arrêtés à présenter ensemble la suppression des lettres doubles et la notation des voyelles nasales devant *n* par *an*, *on*, *in*.

La suppression des lettres doubles nous permet d'écrire en malmédien *ané*, en verviétois *ânêye*, en liégeois et en ardennais *annêye*. Le premier *n*, depuis longtemps sans emploi en français, reprendra la valeur qu'il avait, non pas à l'origine, mais antérieurement à l'éméritat dont il jouit aujourd'hui. C'est le seul moyen simple et pratique de résoudre la question. La seule objection qu'on puisse lui faire, c'est que *annêye* ne répond pas à la prononciation actuelle du français avec une graphie pourtant identique, mais à une prononciation antérieure. Ce cas est prévu. Nous n'avons pas juré d'être fidèle à l'analogie dans tous les cas indistinctivement ; nous avons au contraire défendu les droits de la logique contre l'analogie aveugle. Ici le français a eu le malheur de conserver une habitude graphique qui avait sa raison d'être autrefois quand il prononçait comme le wallon prononce aujourd'hui. Il sera bien permis au wallon d'aujourd'hui de conserver la graphie logique d'autrefois qui répond toujours à ses besoins.

Admettons qu'au début le lecteur wallon sera trompé par des graphies comme *avonne*, *ponne*, *minne*, qu'il prononcera à la française; mais son erreur sera de courte durée. Il s'habituera bientôt à ces valeurs logiques de *ann-*, *onn-*, *inn*. Il saura que *minne* a une autre valeur que *mine*, *sonne* (semble) une autre valeur que *sone*. Nous n'avons pas parlé de *tronle* (tremble) *sonle* (semble) *crinme* (crême), *minme* (même), parce que là les deux consonnes, étant différentes, ne donneront jamais aucun embarras de lecture. Et, si nous sacrifions *crême*, *même*, c'est bien par pur amour de l'unité.

([1]) Dans notre mémoire manuscrit, nous nous étions servi du tildé, la seule solution possible si l'on ne supprime pas les lettres doubles.

Consonnes internes réviviscentes.

i dit, dist-i. Le wallon écrit à l'imitation du français *i dit, i plait, i fait, i ɧét* (gît). Ces formes viennent du latin *dicit, placet, facit, jacet,* dans lesquelles *c*, d'abord dur, s'est à un moment donné prononcé *ts*, puis *s*. On a écrit jadis en français *plaist, taist, dist*. Or, cette *s* reparaît en wallon, et il faut bien l'écrire dans les inversions *dist-i, plaist-i, dist-on.* Les formes de ce genre qui manquent à nos cantons se retrouveront ailleurs. Nous n'avons plus *faist,* mais on dit à Faymonville *ku faist-èle?* A Sourbrodt, on dit *ɧiéss-i?* (gît-il? garde-t-il le lit?) au lieu de *ɧiést-i,* sans doute par réduction de *st* à *ss*.

Des formes comme *i keûs'* devraient donner, quand il y a inversion, *keûst-i? keûst-èle?*, si les ravages de l'analogie française ne sévissaient pas de plus en plus chez nous. Cette *s* s'est mieux conservée dans la Prusse wallonne, au delà des fagnes; et elle s'est même glissée indûment dans d'autres verbes : Faymonville dit *kumint v'va-s-i?,* littéralement : *comment vous va-t-il?*

Dans des cas de réviviscence semblables, et surtout aussi clairs, il ne faut pas craindre les dittographies *dit* et *dist, plait* et *plaist.* Il se présentera bien d'autres cas, dans le cours de la conjugaison surtout, où le radical devra se modifier dans l'écriture comme dans le discours. Ces multiples flexions des radicaux sont un des caractères principaux des langues indo-européennes. Les plus grands amateurs de l'uniformité orthographique seront bien obligés d'en passer par toutes les nuances de ces racines multiflores, que nous retrouverons plus tard au chapitre de la morphologie.

Voyelles amuïes.

Des voyelles peuvent disparaître de la prononciation soit à la fin des mots, soit à l'intérieur, soit même au commencement. Cet amuïssement n'est point particulier à l'*e*, d'autres voyelles peuvent subir le même sort. Mais il y a deux sortes de phénomènes à distinguer. Il peut y avoir élision de voyelles au com-

mencement et à la fin de certains mots dans leur rencontre avec d'autres, et ce cas est de phonétique et d'orthographe morphologique et syntaxique. Il peut y avoir amuïssement permanent à l'intérieur ou à la fin d'un mot, et ce cas est de phonétique et d'orthographe lexilogique. On ne saurait disjoindre ces deux ordres de phénomènes sans s'exposer à des redites ou sans séparer des vues et des solutions qui doivent être réunies.

Il ne faut pas non plus confondre le cas où une voyelle étymologique disparaît (*diveûr*, *d'veûr*; *vini*, *v'ni*) avec celui où disparaît une voyelle ajoutée (*sicole, scole*). Enfin il ne faut pas confondre le cas où une voyelle étymologique est disparue d'une forme, sans retour dans cette même forme, (*savner*, *handler*), avec celui où elle disparaît et reparaît suivant l'euphonie de la phrase (*kiminci*, *k'minci* ; *diveûr*, *d'veûr*; *difinde*, *d'finde*).

Toutes ces distinctions nous promettent un chapitre assez compliqué. Nous traiterons d'abord de l'amuïssement des voyelles finales, c'est-à-dire de l'*e* muet; sous le titre de voyelles amuïes internes, nous rencontrerons les divers cas de suppression constante ou conditionnelle, plus le cas d'addition conditionnelle d'une voyelle; enfin nous nous occuperons de l'élision à la finale et à l'initiale.

Voyelles finales amuïes.

En fait, il ne s'agit ici que de la seule voyelle *e*; les autres subsistent, ou, si parfois un affaiblissement s'est produit, comme dans *vins-se ?*, *vous-se ?*, cet affaiblissement en soi n'est pas du ressort de l'orthographe. *Vins-se* et *vous-se* sont des produits qui rentrent dans le chapitre de l'*e* muet final. Question de l'*e* muet.

L'analogie réclame l'*e* muet en wallon dans les mots où il existe en français, comme aussi dans les mots féminins forgés à l'imitation de certaines désinences françaises (*clicote*). Nous croyons que tel est bien le désir de tous les wallonisants de conserver l'*e* muet. Si l'on n'y souscrit pas, il faudra remplacer *Mère ; clicote.*

l'*e* muet par une apostrophe ou supprimer tout à fait cette distinction entre finales masculines et finales féminines qui a toujours existé dans les langues romanes. Nous estimons qu'il faut conserver cet *e*.

Contre l'abus de *e* muet.

Il devra être transcrit en poésie, bien que ne formant pas syllabe dans la mesure du vers.

Mais cette règle doit avoir sa contre-partie. Il doit être bien entendu que l'*e* muet ne sera point employé là où le français ne l'emploie point. C'est cette restriction bien naturelle qui vient compliquer la question. Les wallons ont en effet la rage d'ajouter des *e* muets à profusion. Nos auteurs se servent de l'*e* muet pour créer à leur gré des rimes féminines. Grâce à cet artifice, on fait rimer *gosse-goût* avec *posse-poste*, et *frisse-frais* avec *trisse-triste*. Parcourez à ce point de vue nos œuvres wallonnes. Vous y verrez les auteurs très soigneux d'observer la succession des rimes masculines et féminines, une chose qu'aucune poétique wallonne n'a jamais ordonnée, un luxe d'imitation vraiment trop servile ; mais ils se rattrapent en changeant le sexe des mots : *désespwerre* rime avec *mwerre*, *drol* avec *col*, *mâsse* (mars) avec *grâce*. Loin de nous l'intention de diminuer la liberté de versification : nous préférons que les auteurs fassent fraterniser franchement vers masculins et féminins plutôt que de travestir les mots pour les faire passer, sous le manteau, de l'androcée au gynécée. Nous n'avons aucune estime pour le vieux secret d'éluder en paraissant respecter.

Il y a pourtant quelquefois chez l'auteur wallon une raison plus sérieuse à cet abus de l'*e* muet. Il l'ajoute volontiers après toute consonne finale qui se prononce. L'*e* est en quelque sorte pour lui le signe du non-amuïssement de la consonne. Cette tendance doit-elle être encouragée ? Nous croyons qu'il faut en général la refréner. Sinon, combien d'*e* muets ajoutés ! *Vis* et *toux*, qui sont féminins en français sans *e* muet final, deviendront masculins en wallon sous la forme *visse* et *tosse* !

Dira-t-on que cet *e* est inorganique et sans aucune importance ? Nous répondrons que, dans un système qui se pique d'être analogique, la présence ou l'absence de l'*e* muet est une des règles analogiques qui tirent le plus l'œil et ont droit d'être respectées.

Mais il y a peut-être des cas particuliers où c'est l'inconscience de l'habitude wallonne qui a raison. Dès lors, il s'agit d'examiner la question en détail.

Qu'est ce qui règle la présence de l'*e* final en français ? Le français termine ses mots par *e* quand il y avait un *a* dans la dernière syllabe latine : *ama*-aime, *amas*-aimes, *amat*-aime, *rosa*-rose, *illa*-elle, *millia*-mille ; au contraire le latin *mille* devenait mil et *amo* aim, de même que *amem;* les formes actuelles sont dues à l'analogie. Telle est l'origine la plus fréquente de l'*e* muet final. Il y a cependant des cas où le français a adopté l'*e* non justifié par la présence de *a* latin : 1° quand un groupe final de consonnes était trop difficile à prononcer sans l'aide d'une voyelle d'appui : *votre*, *maître*, *prendre*, *ouvre*. Cette difficulté ne se présente pas en wallon, puisque le wallon n'admet guère un groupe de deux consonnes à la finale. Néanmoins il faut suivre l'usage français dans les mots wallons correspondants aux mots français de cette catégorie : *nosse*, *mêsse* ou *maisse*, *prinde*, *vinde* (vendre), *vinte* (ventre), *pére*, *mére*, *creûre*, *beûre*. 2° Dans les mots français d'origine savante, l'*e* a été accueilli ou rejeté un peu au hasard : *fertile*, *subtil*; *public*, *comique*; *docte*, *intact;* *réfectoire*, *isoloir*. Faut-il écrire *juvénil* ou *juvénile* ? Le dictionnaire dit *juvénile*, ce qui ne nous a pas empêché de lire deux fois *juvénil* cette semaine dans des revues savantes. Le français a hésité longtemps ou hésite encore entre *compact* et *compacte*, *abrupt* et *abrupte*, *brut* et *brute*, *partner* et *partenère* ou *partenaire*, *talc* et *talque*. « Que lui reviendrait-il de ses *brutes* ouvrages ?» dit Voltaire dans *Œdipe*. Donc, dans ce second cas, l'indécision du français pourrait donner pleine liberté au wallon. Nous ne croyons pas qu'il faille s'embarrasser de considérations

savantes, en ce point, pour le plaisir de s'éloigner du français et de mettre l'*e* muet mieux que lui. Que le dictionnaire wallon s'en préoccupe, soit ! mais pour l'auteur, en attendant, la règle simple est celle de l'imitation. Seulement, comme il lui serait difficile d'imiter là où il n'est sûr de rien et où les savants eux-mêmes hésitent, le mieux serait d'accorder la pleine liberté des deux graphies au masculin. Le wallon ne s'écartera tout de même du français que *dans les cas de doute*, et ces cas ne seront jamais bien nombreux.

Mais, en dehors de ce dernier cas, il en est d'autres où le wallon aime à écrire un *e* qui n'existe pas en français. Faut-il, par exemple, permettre à M. Delaite d'écrire *ine âbe* en féminisant au masculin la forme de l'article ? C'est comme si M. Leygues décidait qu'on écrira désormais en français *une homme*, *une arbre*, parce qu'on fait la liaison de *n*. Il est beaucoup plus important de conserver l'intégrité du masculin que de noter une liaison de consonne. D'ailleurs il y a un moyen plus élégant de faire droit à la phonétique en écrivant *in-âbe*. Voilà donc un cas où il faudrait se montrer intransigeant. Pour l'examen des autres cas, nous avons passé en revue toutes les consonnes finales.

Nous avons trouvé l'emploi systématique de l'*e* muet chez certains auteurs dans deux circonstances :

Anis'. 1° Quand la consonne finale se prononce dans le mot wallon et ne se prononce plus dans le mot français correspondant. Nous avons déjà traité ce point ; rappelons notre solution par les exemples : *anîs'* et non *anîsse*, *délicat'*, *quolibet'* et non *quolibette*, *brès'* et non *brèsse*, *tîs'* et non *tîsse* ou *tîce* (tiers), *toûbac'* et non *toûbaque*, *gos'* et non *gosse*. Si par hasard un auteur omet de pointer la consonne, le tort ne sera pas immense ; il n'y aura qu'une légère indétermination de lecture pour un lecteur étranger.

Toûbake. L'*e* muet a quelque légitimité dans le cas où le mot serait devenu féminin en wallon. On pourrait donc permettre *toûbake*, *sirôpe*, *caramèle*.

Il faut rattacher à ce premier cas celui où un mot wallon sans correspondant français peut logiquement suivre l'analogie d'un autre mot français à terminaison féminine. De ce que *pŏpulum* devient *peuple* en français, on peut conclure en wallon *pōpulum* = *plope*. Mais c'est là un genre d'analogie difficile à manier. ***Plope.***

2° On trouve *e* après certaines consonnes qui ne sont jamais ou presque jamais finales en français : *h*, *ch*, *tch*, *gn*, *y*, *w*. Comme il n'y a plus de mot français terminé par *gn*, il semble en wallon qu'un groupe *gn* final reste comme suspendu au dessus du vide, et c'est pourquoi il ajoute un *e*. On écrit donc *bagn*-bain comme *bagne*-baigne, *sètch*-sec comme *sètche*-sèche, le masculin *vrêy*, où *y* représente le *c* latin de *veracum*, comme le féminin *vrêye*, où *y* est le *c* et *e* final l'*a* de *verácam*. L'analogie la plus directe et la plus légitime nous dit : *sètch* est à SEC comme *sètche* est à SÈCHE. Dans *neûh*, *frumîh*, *dîh*, *sîh*, l'*h* représente une gutturale latine : *dîh* est à *decem* ou *dix* comme *moh*E est à *musc*AM ou *mouch*E. La phonétique est d'accord avec l'analogie sur cette question. ***Bagn, bètch, vrêy.***

Toutes deux sont d'accord avec l'histoire de la langue. *Bagn*, *pogn*, *clègn*, *lègn*, *cougn* sont restés masculins et se prononcent encore comme en vieux français. Seulement le français représentait *ñ* par *gn*, *ng*, *ing*, *in*. On écrit aujourd'hui *bain* et *soin*, mais on écrit encore *poing* et *seing*. On écrivait autrefois *puign* aussi bien que *puing* et l'on prononçait *pouyñ*, et de même *luign* (longe), *cumpaign* (copain). Ce son de *gn* final a disparu en français dans le cours du XIII° siècle. Puisqu'il est resté en wallon, il n'y a pas de raison péremptoire pour ne pas le conserver.

Voici une autre raison que la saine analogie ne dédaignera point. Il y a une orthographe logique des alternances de formes qui se produisent soit dans le même dialecte par euphonie syntactique soit d'un dialecte à l'autre. Il ne me répugne pas de faire alterner les formes *dîh*, *dî* ; *sîh*, *si* ; *Dièw*,

Diè, mais il me répugnerait de faire alterner *dihe*, *dî*; *sihe*, *sî*; *Dièwe*, *Diè*. Dans certains dialectes du nord-wallon on prononce *crèh* (croît), *neûh* (noisette), *agrandih* (agrandit), *vrêy* (en liégeois seulement ; vrai), *Dièw* (Dieu), *rèw* (ruisseau) mais dans le sud on prononce sans consonne finale *crèt*, *neu*, *agrandit*, *vrê*, *Diu*, *ru* Evidemment, l'orthographe qui est logique dans le rapprochement de ces formes dialectales, c'est *crèh-crè* ou *crèt* (croît), *neûh-neu*, *vrêy-vrê*, *Dièw-Diu*, *rèw-ru*; ajoutons-y *roy-rwè*.

La seule raison qu'on objectera contre ces graphies sera une raison de sentiment, non d'analogie. On dira que c'est *drôle* d'écrire *bagn*, *pougn*, *Elôy*, *oûy* (œil), *sèw*, *scrow*, *may*, *fèy* (fois), *batch* (bac), *sètch* (sac, sec). Pressé d'expliquer ce sentiment, on ajoutera que *ça ne s'est jamais vu en français*. Voilà qui ressemble à une raison d'analogie, mais combien pauvre! Qu'y faire, en effet, si le wallon à des consonnes que ne possède pas le français? En quoi d'ailleurs *pougn* est-il plus drôle que *poing?* Affaire d'habitude! Pour notre part, nous ne serons pas effrayé d'écrire ces mots sans *e* muets et même d'écrire au pluriel des *pougns*, des *setchs*, à l'imitation du français — car nous imitons aussi! — qui écrit bravement des poi*ngs*, des sei*ngs*, des almana*chs*, des accue*ils*.

Ainsi nous demandons ici un petit effort aux auteurs wallons. Qu'ils veuillent bien distinguer entre

poing (*pogn*) et poigne (*i pogne*)
bain (*bagn*) et baigne (*i bagne*),
coin (*cougn*) et cogne (*i cogne*),
clin (*clègn*) et cligne (*clègne*),
lignum (*lègn*) et lineam (*lègne*).

Les substantifs féminins auront l'*e* muet tant désiré : *sogne* (féminin de *soin*), *cogne* (de *coin*), *fagne* (de *fain* ou *faing*), *vègne* (vigne), *sègne* (peur), *hègne* (grimace). Il faudra conserver l'*e* muet, même au masculin, dans les mots d'origine savante qui ont *e* en français : *sègne* (signe), *dègne* (digne).

S'il est démontré que l'effort demandé est trop pénible, il ne reste qu'une porte de sortie aux écrivains wallons : dire qu'en dépit de toutes les bonnes raisons scientifiques accumulées ici, ils préfèrent user de l'habitude française d'ajouter un *e* inorganique à certains groupes de consonnes finales. Nous savons bien que *gn* ou *tch* ne sont pas des groupes de consonnes comme *str* (maistre), ou *ndr*, *ntr* (prendre, ventre); ce sont des consonnes simples. Mais il y a encore à se rabattre sur le mauvais exemple des mots savants qui sont hors de la tradition. Et enfin nous connaissons encore un mot, un seul, qui peut les autoriser : c'est le nom de Charlemagne, où *magne* vient de *magnum*. Comme analogie, c'est mince et même assez équivoque, mais c'est peut être du bois dont les analogistes font leurs flèches.

Liste de mots en *h* : *bèrdî-berdah* (bredi-breda), *tih-èt-tah*, *souh! non-pouh*, *kreûh* (croix), *neûh*, *sîh*, *dîh*, *frumîh*, *vîrlih*, *florih* et les verbes de la conjugaison inchoative, *crèh*. Auront *e* final : *bahe* (abaisse), *mohe*, *cohe*, *sohe*, *tahe*, etc.

Liste de mots en *ch* fricatif (*ch* français). Ces mots sont rares : nous retrouvons l'ardennais *uch* (huis), le gaumet *pouch* (porc). Auront *e* final : *affiche*, *triche*, *mèche*, et d'autres emprunts; les mots ardennais *piche* (pisse), *coche* (*coxam*, branche), *moche* (mouche), *muche* (mêle), etc.

Liste de mots en *tch* : *batch*, *betch*, *sètch* (sac), *sètch* (sec); maintes onomatopées : *tchatch*, *patch*; *Pitch* (Pitz, nom propre), *match* (jeu de cartes). Auront *e* final : *hatche* (une hache, il hache), *mustatche*, *clitche* (clinche), *mitche*, *vatche*, *clatche* (*e* parce qu'il est féminin), *tètche*, *fotche* (fourche), *potche* (il saute), *rètche* (il *c-rache*), etc.

Liste de mots en *gn gne* : voyez plus haut.

Liste de mots en *y* : *vrêy* (vrai), *bay* (bail), *may* (mai), *ray* (rail), *dètay* (détail), *pây* (paix), *sây* (essai), *cabay*, *cavay*, *way! gây*, *gâgây*, *mòy*, *jamòy*, *djourmòy*, *cây* (joujou). *R'mèy* (Remy), *somèy* (sommeil), *fèy* (fois). Auront *e* final : *bèye*

(bille), *fèye* (fille), *mèye* (mille), *foye* (feuille), *fôye* (il fouille — bèche), *poye* (poule), *hoye* (houille), *moye* (mouille), *sôye* (scie, il scie), *plôye* (plie), *nôye* (nie), *rôye* (arrache), *bôye* (baille), etc.

Mots en *w* : *Dièw*, *rèw*, *sèw* (suif), *scraw*, *scrôw* (écrou), *djodjow* (joujou). Auront *e* final : *cawe*, *cowe* (queue), *plêwe*, *plève* (pluie), *êwe* (*aquam*, vx-fr. *eaue*), *i sêwe*.

VOYELLES INTERNES AMUÏES.

Cas où une voyelle étymologique disparaît sans retour.

Fno. Le français a écrit *verai* avant de passer à *vrai*, *chèreté*, *fiereté* avant *cherté*, *fierté*, *muvera* avant *mouvra*, *liverent* avant *livrent*, *deverait* avant *devrait*, *heremite* avant *hermite*, *ermite*. La Fontaine écrivait *chartier*. L'Académie donne le choix entre *bourrelet* et *bourlet*, *peluche* et *pluche*. Nos élèves ne se gênent pas pour écrire *empreur*, *plote*, *paltot*, et bientôt on leur donnera raison.

En wallon, profitons donc des tendances de la tradition française pour écrire le plus radicalement possible ces mots d'où une ancienne voyelle a disparu sans retour. Ecrivons *mèsrer* de préférence à *mès'rer* et à *mèserer*, *comsèdjî* de préférence à *comessèdjî* ou *com'sèdjî*, et de même les verbes *travler*, *trawter*, *mòvrer*, *vihner*, *masner*, *cûtner*, *savner*, les substantifs *Biètmé*, *botkène*, *fno*, *vloûr*, *câsnî*, *banslî*, *mòrlì*, *cûtnêye*, *volté*, *paltot*, *lèsni*. Dans tous ces mots et une foule d'autres, la voyelle disparue ne reparaît jamais. Presque toujours il y a une syllabe antérieure qui empêche le mot de se trouver dans une situation d'euphonie syntactique à réveiller la voyelle assoupie. Mais, même en dehors de ce cas, il y a des mots comme *fno* et *vloûr* dont la voyelle ne reparaît jamais.

Nous croyons qu'il faut ici rejeter l'apostrophe, qui a toujours le désavantage de couper les mots en deux, et que la présence de l'*e* muet serait un bel archaïsme inutile. Comme il faut des connaissances pour restituer *handeler*, *savener*,

macener, nos auteurs ne seront pas fâchés de pouvoir user ici de graphies radicales.

Cas où une voyelle étymologique reparaît.

Mais tous les cas ne sont pas analogues au précédent. Quand l'élision se produit dans la première syllabe, d'ordinaire le mot se trouve avoir deux formes : 1° une forme pleine : *difind, dufind; kimince, kumince* ou *comince; ritome, rutome;* 2° une forme réduite : *i d'find, i k'mince, i r'tome*. L'orthographe française laisse subsister *e* : *il retombe, qui retombe* (= qui r'tombe). Mais le wallon n'a pas d'*e* à laisser subsister. Le cas de *r'tome* n'est pas analogue à celui de *retombe*. Quand on dit *la pierre retombe*, on écrit *re* en français pour la bonne raison que l'on prononce *r* et *e*, le mot précédent étant terminé phonétiquement par une consonne. Dans *on retombe*, bien qu'on prononce *on r'tombe*, on écrit encore *re* par analogie, parce que le mot s'écrivait ainsi dans le cas précédent. On n'a pas voulu créer une orthographe différente pour figurer une nuance assez fugitive d'euphonie syntactique. En wallon, la voyelle supprimée dans la forme réduite est *i, u, o, ou* (*coumaci, cominci, kuminçî, kiminçî*). Or, d'une part, on ne peut aller jusqu'à écrire *i, u, o, ou* quand on ne prononce rien! D'autre part, on se demande s'il y a assez de raisons pour remplacer ces voyelles par un *e* qu'on ne prononcera pas, qui n'était pas dans le mot et qui n'y rentrera point. Certes, ce n'est pas antiscientifique de dire que *i, u, o, ou* s'amuïssent en un minimum de voyelle qui serait *e;* mais c'est créer un intermédiaire inutile. Si donc nos auteurs ont répugnance à figurer un *e* muet là où il n'y a jamais eu d'*e* prononcé, si d'autre part, on ne veut pas créer la fiction des *i*, des *u*, des *o*, des *ou* muets, il ne reste de solution simple que l'apostrophe ou la suppression de tout signe. Et pourquoi pas les deux solutions à volonté? L'apostrophe n'est pas désagréable quand elle isole légèrement le préfixe du verbe : *k'tapé, i r'vint,*

Ille kimince, i k'mince.

i d'find, i k'tchòke. Mais elle tombe au milieu de la racine dans *nos v'nans, vos v'loz, li p'tit.* Elle empêcherait de noter certains phénomènes curieux d'assimilation de consonnes dans *sès djvès* au lieu de *sès tch'vès, on djvô* au lieu de *on tch'vô, in tchfô* en gaumet et à Dinant, dans *vos gngnos, dès gngnis, dès gngnès'*, qu'on ne prononce pas du tout en séparant les éléments *vos dj'gnos, dès dj'nis, dès dj'niès'*. Les deux solutions permettraient aux écrivains intelligents de distinguer des cas et de choisir, non pas indifféremment, mais judicieusement, tantôt l'apostrophe, tantôt la suppression de tout signe. Si nous évitons de numéroter ces cas et de créer des divisions, c'est parce que nous n'avons pas l'espoir que ces distinctions seraient agréées de la masse. Il est plus prudent de permettre dans tous les cas les deux solutions à volonté ! Le *Dictionnaire wallon*, lui, saura bien user adroitement de cette liberté.

Cas où une voyelle non étymologique disparaît.

Sicole, scole. Le latin *scola* devient en wallon *scole* et en français d'abord *escole*, ensuite *école*. Mais, quand le mot précédent se termine par une consonne dans la prononciation, le wallon évite l'entassement des consonnes en intercalant une voyelle (*i, u*) après *s* : *one sicole, one bèle sicole, è vosse sicole*. Ce phénomène se produit dans les mots commençant par *s + consonne, r, l + w*. Exemples : *scrôw, sicrôw; stouve, sitouve; stwède, sitwède; stronler, sitronler; sgrognter, sigrognter; sbarer, sibarer; spès, sipès; sprèw, siprèw; lwè, nosse luwè* (verv.); *lwègn, luwègn; rwè, nosse ruwè.* Dans ces couples de formes, il n'y a plus, comme précédemment une forme légitime et une forme réduite; il y a une forme légitime et une forme augmentée. Mais nos auteurs confondent souvent le cas de *scole* avec celui de *d'veûr*, et ils écrivent *s'cole* comme s'il manquait une voyelle *i* dans le mot. C'est là une habitude vicieuse à corriger.

Quelle est la forme qui doit figurer dans le dictionnaire

suivant l'ordre alphabétique? C'est évidemment la forme légitime, au rebours de ce qu'a fait Forir : *scole*.

Nous devons pourtant constater qu'il y a des cas assez embarrassants : *stwède* vient de *extordere*, qui avait une voyelle initiale; de même il ne peut y avoir de groupe *sb*, *sg*; *sg* vient de *exg*. Cela est vrai, mais on ne peut admettre une métathèse de la voyelle initiale *e*, sous la forme *i*, *u*, après la première consonne. L'*e* a réellement disparu tout comme dans *havêye*, *hwèce*, puis ces mots ont suivi l'alternance de *k'mincî*, *kimincî* lorsque l'euphonie l'exigeait. Au contraire, le mot *riwène*, *ruwène* me paraît être la forme pleine correspondant à *rūīna*, français *ru-īne*, que les Wallons ont le tort de prononcer *rwĭne;* et *rwène*, forme réduite, pourrait s'écrire *r'wène* et *rwène* en vertu du chapitre précédent.

Elision d'une voyelle à la finale.

Le mot élision ne se dit en français que de la suppression d'une voyelle finale devant la voyelle initiale du mot suivant. L'élision est un phénomène de prononciation, dont le signe, dans l'écriture, est en français l'apostrophe. Par définition l'élision est impossible devant consonne ou à la fin d'une expression. Le français n'écrit pas *ai-j'*, mais *ai je*, ni *les enfants s' battent*, mais *se battent* Sont élidées la voyelle *i* dans *s'il* (vx-frç. *se il*; cf. *qu'il*); *a* dans *l'âme*, *l'humeur*; *e* dans *j'aime*, *il t'aime*, *il m'entend*, *il s'étourdit*, *il n'arrive pas*, *qu'il coure*, *quelqu'un*, *lorsqu'il*, *d'abord*, *presqu'île*, *s'entr'aider*. Cette doctrine de l'élision est assez peu scientifique, et nous préférons, à notre point de vue pratique, traiter ici en général toute supression de voyelle à la fin d'un mot sous l'influence de l'euphonie syntaxique. Nous avons traité plus haut la question de savoir si, oui ou non, on écrirait l'*e* muet final, le mot étant considéré alors *in abstracto* en dehors de la phrase : il s'agit maintenant des diverses éliminations de voyelles occasionnées par l'euphonie du discours.

Il s'en faut de beaucoup que le français opère dans l'écriture

toutes les contractions, les élisions, les amuïssements de voyelles qu'il opère dans le discours. Et cela est assez sage, parce que, entre le langage familier et le style soutenu, il y a toutes sortes de différences. A l'imitation du français le wallon fera bien de ne pas abuser de l'apostrophe : 1° Qu'il l'emploie dans les cas nommés élisions où le français l'emploie, nous l'accordons bien volontiers. L'auteur wallon écrira donc, par
dj'a imitation inconsciente, *s'i vint, l'òme, dju l'aime, d'abôrd, qu'i monte,* etc. 2° Dans le cas où il s'agit d'un pronom enclitique, c'est-à-dire sans accent et rattaché au mot précédent, il faut considérer l'expression comme un mot unique et figurer
a-dje l'*e* muet. *Ai-je* deviendra *a-dje, veux-je* deviendra *vous-dje.* Le cas de *prends-le,* où *le* n'est pas enclitique en français, doit se conformer à la même règle en wallon : *prind le, vind-le, keûs le, lais-le, brais-le, tin*-TE *keû, lais*-ME *keû.* Absolument identique est le cas de *vous-se?, prinds-se?, vins-se?, lais-se?, fais-se?.* Nous n'avons pas à rendre compte ici du changement de *lu* en *le, mu* en *me, tu* en *te* ou en *se.* 3° Il reste le cas de pronoms précédant le verbe, qui perdent leur voyelle finale devant une consonne, quand le mot antérieur se termine par une voyelle dans la prononciation. *On me donne, je le dirai, je le veux, on te bénira* se prononcent *on m' donne, je l' dirai,* etc. En wallon, l'habitude des auteurs est d'employer l'apostrophe, tandis que l'analogie voudrait la conservation de l'*e* muet. Nous ne voyons pas une immense nécessité de choisir entre ces deux graphies et d'imposer l'une à l'exclusion de l'autre.

Signalons deux ou trois élisions bien wallonnes et qu'il faudra assimiler à celles du n° 1. Dans certains endroits, on dit *m' èfant, s' èfant,* au lieu de *mi èfant* ou *mi-èfant* (i = y), *si èfant* ou *si-èfant.* Les prépositions *po* et *so* (pour, sur) peuvent élider leur *o* devant l'*o* de l'article *on, one* : *mèye francs p' on èjvô!, qwate tchins s' on ohê, s'one ronde tâve.*

Elision d'une voyelle initiale.

Le cas se présente aussi, quoique plus rarement, où une

voyelle initiale est élidée. L'apostrophe seule peut remplacer la voyelle supprimée. Les exemples suivants le montreront à suffisance :

> *&'a* 'NE *si drole di feume,*
> *avou* 'NE *si-faite èplòsse,*
> *i* 'NNÈ *va d'min, vos* 'NN *alez.*
> *ille amina, qwand* 'LLE *amina l'èfant.*
> 'L *est-èvôye,* et non L' *est-èvôye.*
> 'L *ont stu bloûsés,* et non L' *ont stu bloûsés.*

Chute de la syllabe finale.

1° Dans une certaine région de l'Est-wallon, délimitée par MM. Haust et Doutrepont (*Mélanges wallons*, p. 32), on dit *poûssî, fowî, tonî*, même quelquefois *prumî*, alors qu'on prononce ailleurs *poussîre, fowire, tonîre, prumîre,* etc. Il ne viendra sans doute à l'idée de personne d'écrire *poussî*E, *fowî*E, etc. La chute de la consonne entraîne la chute de l'*e* muet final. *poûssî :* poussière.

Il n'en est pas de même dans les formes du type *tiesse, biesse, vous-se* (veux-tu), car là il n'y a pas chute du *t* latin ; il y a une simple assimilation de *st* en *ss*. Nous conservons l'*e* final.

De même, quand les finales *-rte, -rde* perdent l'*r*, il reste *-te*, *-de* intacts, et nous écrivons *mwète* (morte), *fwète* (forte), *piète* (perte), *ciète* (certes), *cwède* (corde), *stwède* (ex-tordre).

2° Mais voici un second cas qui nous semble analogue à celui de *tonî, gotî, brouwî, wèsî*. Les mots *harde, sorte, ordre, orgue* deviennent phonétiquement, en passant en wallon, *hâr, sôr, ôr, ôr,* du moins dans certaines bouches ou dans certaines régions. Il y a lieu de se demander s'il faut écrire l'*e* muet. A notre avis, non. Ici aussi, il y a chute de toute la syllabe finale, par négligence de prononciation. Ces mots sont empruntés, et ce sont des wallonisations assez pitoyables qu'il ne faut pas encourager. Par ce système de défor- *sôr :* sorte.

mation, *marbre* deviendra *mâr*, *arbre* deviendra *âr*, *orgue* et *ordre* donneront *ôr* ; à moins qu'on ne préfère écrire *hâre*, *sôre*, *mâre*, *ôre*, autre espèce de monstruosité. Car, si l'*e* muet de *sorte* fait corps avec la consonne *t* et n'a de vie que par elle, le *t*, en disparaissant, doit entraîner la chute de l'*e*. Au contraire, on conçoit très bien que la finale *-bre* devienne *-be*, que *-dre* devienne *-de* ; c'est alors *dr*, *br* qui se simplifient en *d*, *b*, c'est *-dre*, *-bre* qui se simplifient en *-de*, *-be* : *marbe*, *orde* ; on n'a pas cette singularité d'une voyelle qui perd sa consonne et se raccroche à une consonne de la syllabe *précédente*, comme dans *mâre* pour *marbre*. A quelle solution se rallier dans le cas présent ? Certes, nous ne nous reconnaissons pas le droit de réformer des expressions comme *li p'tite sôr*, *one aute sôr*, *dès vîlès hârs*, *dès kwârdjeûs* ou *kwârdjeûs* (cartes-jeu), mais nous n'avons aucune envie de reconnaître la moindre légitimité — ni de paraître les encourager — à des déformations comme *ôr*, qui peut signifier *orgue*, *ordre*, *orbe*, *orde*, *orme*, etc. Pour ce qui est de l'orthographe, en tout cas, nous écrivons *sôr* : lorsque la consonne qui fait charpente dégringole, tout ce qui en dépend doit tomber. *Li fameûs* E *deût d'hinde li gôr* (la garde), et non *li gôre* (la gare).

Altération de la syllabe finale : changement de la consonne douce en forte.

Le wallon prononce *dèl freû*TE *êwe*, *dèl* ROTCHE *intch*, *pô*FE *piti*, *lès gran*TÈS *djins*, mais il dit en conservant la consonne douce : *pôve ovrî*, *pôve èfant*, *â*BE *di peûres*, *gran*DE *djan*BE. Il est assez difficile de réduire cette diversité d'habitudes en règles. Constatons tout d'abord qu'*il est des cas où le wallon conserve les consonnes douces finales*. On a beaucoup trop affirmé le contraire jusqu'ici. De cette constatation, il résulte aussitôt que la substitution des consonnes fortes aux douces dans l'écriture n'est pas aussi légitime qu'on l'a cru. Le problème n'est pas simple.

Ecrira-t-on des douces toujours ? ou des fortes toujours? Ecrira t-on des douces et des fortes suivant l'occasion, en se guidant d'après l'oreille ?

Il y a bien des expressions où l'on n'oserait affirmer carrément qu'on entend une douce ou une forte. Essayez ! Collectionnez des expressions, comme nous avons dû le faire au cours de cette étude, et vous saurez alors par expérience que la détermination est parfois difficile. Prononce-t-on *monsieû l' djudje* ou *monsieû l' djutche*? *one grize banse* ou *one grîsse banse* ? *mi pôve mame* ou *mi pôfe mame* ? Il y a des bouches plus grossières, et des cantons au parler plus rude qui mettent des fortes à peu près partout ; il y a des raffinés qui font très bien sonner les *-be*, les *-de*, les *-gue*, les *-ve*, les *-dje*, les *-je*, les *-ze* et le *-he* doux de *bîhe*.

Si l'on fait abstraction des différences de prononciation individuelles, il semble qu'on peut dégager les règles suivantes de *prononciation* :

On entend une consonne forte à la fin d'un mot : 1° quand la syllabe finale de ce mot n'est liée à aucun mot suivant : *fwèrt blonte*, — *dèl rotche*, — *li ktapé manètche*.

2° quand elle est liée à un mot qui commence par une consonne forte. Il y a alors assimilation : *ine blonte tiesse* ; *ine dope tchèdje*, ou plutôt *tchètche* d'après la règle précédente.

On entend une consonne douce à la fin d'un mot : 1° quand le mot suivant commence par une voyelle : *li manèdje èst r'mètou* ; *pôve ôme* ; *onze èfants* ; *qwinze ans* ; *vinrez-ve hoûy?*

2° quand le mot suivant commence par une consonne douce : *dèl rodje djote* ; *vinrez ve dimin ?*

Mais souvent, dans ces deux derniers cas, l'analogie des deux premiers fait conserver la forte. N'avons-nous pas noté au début *freûte êwe*, *rotche intche* ? Elle la fait même conserver au pluriel des adjectifs, là où la consonne n'est plus en syllabe muette : *lès grantès djins*, *dès rotchès fèfes*. La douce se conserve mieux dans des expressions qui ont leurs analogues en français : *doze ans*, *a cose di mi*, *marièdje d'amour*, *li*

blonde èfant. Enfin la quantité de la voyelle précédente n'est pas sans influence sur la consonne : après une voyelle longue, on conserve plus facilement à la consonne une prononciation délicate et douce. Les variations du *Dictionnaire des rimes* de Willem, œuvre de bonne foi à coup sûr, sont très instructives à cet égard.

De tout ce que nous venons de dire de la prononciation des syllabes finales muettes, que faut-il conclure par rapport à l'orthographe ? Qu'il est presque impossible de figurer à bon escient les douces et les fortes, outre que cette polygraphie s'étendant à un très grand nombre de mots n'est pas désirable. Il faut donc se borner à choisir pour tous les cas uniformément une des deux solutions. Mais laquelle choisir ? Car on ne voit pas trop de quel côté penche la statistique entreprise tantôt. Si l'on veut limiter la solution a une simple statistique, nous ferons le petit calcul suivant. La douce subsiste devant juste autant de consonnes douces qu'il y a de consonnes fortes ; de plus, elle subsiste devant une vingtaine de voyelles, nasales comprises. L'avantage reste donc à la consonne douce. Mais d'autres raisons militent en faveur de la conservation des consonnes douces dans l'écriture.

Il y a d'abord une raison d'analogie. Les mots semblent déformés quand on substitue la forte à la douce. Cet argument n'a guère de poids pour les phonétistes, nous le savons; cependant nous voudrions ébranler un peu leur foi de phonétistes en cette occurrence. Les gens du peuple en France prononcent des fortes au lieu de douces aussi souvent que nous, et comme nous ils abrègent la voyelle précédente, disant *roŭche* au lieu de *roūge* et *rŭte* au lieu de *rūde*. Que penseraient les phonétistes d'une petite révolution académique qui déciderait d'écrire désormais suivant cette habitude ? Ils objecteraient qu'il y a toutes sortes de prononciations et qu'il vaudrait mieux réagir contre la rudesse du parler populaire que de déformer les mots à son profit. Eh bien, c'est un peu

par réaction aussi que nous ne serions pas fâché de conserver les consonnes douces. Toutes conditions égales d'ailleurs, nous préférons les graphies qui n'encrassent pas la physionomie familière des mots.

Voici un autre argument qui, seul, ne serait point de force à motiver un choix, mais à qui l'on ne doit pas avoir honte de reconnaître une certaine valeur, relative, à la suite des arguments principaux. On aime à conserver dans la conjugaison, dans la dérivation, l'intégrité des radicaux. Certes, il n'est pas *nécessaire*, mais il est *bon* qu'il en soit ainsi. Toutes choses égales d'ailleurs, nous préférons la solution qui nous permet d'écrire *vinde, vindans, vindèt, vindou, qu'i vinde, vindition, vindeû, vindeûse, rivinde, rivindrèsse*; — *djudje, djudjî, djudjemint*; — *prover, proûve, provant, qu'i proûve, one proûve.*

Syllabe finale réviviscente.

Maître, anciennement *maistre*, se dit en wallon *maisse* avec suppression du *t*, ou plutôt assimilation de *t* à *s*. Mais le *t* reparaît dans *maiste-ovri* (maître-ouvrier); le *st* a été traité là comme s'il était au centre d'un mot et non dans une syllabe finale muette. Evidemment, il y a autant de raisons pour écrire différemment *maisse* et *maiste-ovrî* que *tiesse* et *tiestou*, *gos'* et *goster*. De même, à côté de *nosse fi*, on dit *noste èfant*; à côté de *vosse mestî*, on dit *voste ovrèdje*.

III. — Morphologie et syntaxe.

En réalité, quand la phonétique est terminée, il ne devrait plus rien y avoir de nouveau à dire en fait de principes orthographiques. Si nous ouvrons un nouveau chapitre, c'est tout simplement pour rencontrer, grouper et orthographier les formes connexes de déclinaison et de conjugaison, pour examiner de plus près le matériel courant de la langue. De même, il n'y a guère à se préoccuper, au point de vue orthographique,

des règles syntaxiques de formation du féminin ou du pluriel. Il n'y a qu'à se conformer aux principes admis. Tout ce que nous allons ajouter peut donc passer à titre de revue systématique ordonnée suivant un autre mode de groupement, à titre encore d'exemples ou d'illustrations des règles proposées. Mais, si des redites sont inévitables, de nouveaux cas d'orthographe se présenteront nécessairement, qui n'avaient pas attiré notre attention, concentrée jusqu'ici sur l'individualité des sons et des syllabes. Nous suivrons l'ordre des parties du discours, ne nous arrêtant qu'aux particularités dignes d'intérêt.

Article défini.

Combinant la préposition avec l'article, l'italien écrit *del, dello*; *al, allo*; *dal, dallo*; *dei, ai*; *dai*. Le français a contracté *de le* en *del*, devenu *déu*, puis *du*. Il a composé ainsi quatre formes contractes : *du, des, au, aux*. Nous croyons qu'en wallon aussi, outre les quatre formes correspondant au français, il serait avantageux d'introduire un certain nombre d'autres graphies en un seul mot, à la mode italienne. Le cas se présente pour des combinaisons de pronoms personnels et pour l'article précédé de diverses prépositions. De part et d'autre c'est toujours le latin *ille*, soit à titre de pronom, soit comme article, qui sera le second élément.

1. *Contractions communes au français et au wallon.* — Le français *du* (pour *déu*, de *del* + consonne) a pour correspondant wallon *du*, *dè* ou *do*, suivant les régions : *du vin* (Nivelles); *dè vin, dè pan* (Liège), *do vin*, *do pwin* (Ardenne).

Au français *au* (de *al* + consonne) correspond en wallon *à*, *ò*, *ő*. La dernière forme, qui se trouve à Nivelles, pourrait s'écrire *au* par analogie, de même qu'on tolérerait *pauve, pauk* (cf. p. 113); mais il faudra bien écrire en liégeois *ō molin*, *ō pan*, en ardennais *â molin, â pwin*.

Des français (pour *de les*, devenu *dels*, puis *des*) se prononce de même en wallon, *dès*, avec *s* sonore seulement devant voyelle : *dès djins*, *dès èfants*. Le verviétois, oubliant ces formes contractes, décline souvent, *lès ꝺjins*, *du lès ꝺjins*, *a lès ꝺjins*, avec *du* et *a* prépositions. Nous trouvons aussi à Nivelles: *a lès payisans*.

Au français *aux* (pour *à les*, devenu *als*, *aus*, *ax*, *aux*) correspond en wallon *âs*, *ôs*, *ōs*, avec *s* sonore devant voyelle. Nous écrivons *s* au lieu de l'*x* français, que nous essayons d'éliminer. Quant à la voyelle, on pourrait écrire *aus* dans la région où l'on prononce avec *o* fermé ; ailleurs il faut bien écrire *âs*, *ōs* : *âs ꝺjins*, *âs èfants*, *ōs franbōhes !*

2. *Autres contractions*.

Le vieux wallon avait pour article féminin *le*, qui devait se prononcer autrement que *le* masculin. Au féminin, la voyelle finale *e*, provenant de *a*, s'est conservée plus longtemps et a protégé *l*. Les vieux textes, qui écrivent *del* au masculin, représentent généralement le féminin par *delle*. Et, tandis que le masculin *del* a changé *l* en *u* devant consonne, le féminin *delle* a conservé son *l*, malgré la consonne du mot suivant.

Voyons ce qui se passe dans la langue actuelle.

Étant donné que la forme de la préposition *de* est en wallon *di*, *du*, *dé* suivant les régions, on n'hésitera pas à reconnaître la préposition et l'article séparés dans les cas où *de la* se trouve devant voyelle. Le français prononce et écrit *de l'eau*, le wallon liégeois et ardennais *di l'êwe*, le verviétois *du l'êwe*, le nivellois *dé l'yau*. Dans ce cas, l'article s'est appuyé sur la voyelle suivante et reste bien séparé de la préposition. Mais devant les mots commençant par une consonne, l'usage n'est pas du tout le même. On dit à Liège, à Verviers, à Namur *dèl clére êwe*, *dèl bîre*, *dèl jône fèye* : comment analyser et orthographier ce *dèl ?* L'Ardenne, la Famenne, Malmédy disent *dol clére êwe*, *dol bîre*, *dol saméne*, *dol ꝺjône fèye* : comment analyser et orthographier ce *dol ?* Faut-il écrire en deux mots

ou en un ? faut-il une apostrophe après *l* ? faut-il assigner la voyelle *è*/*o* à la préposition ou à l'article ? Laquelle choisir, en un mot, des graphies suivantes : *dèle*/*dole*, *dèl*/*dol*, *dè l'*/*do l'*, *d'èl*/*d'ol*. *d'èle*/*d'ole*, *d'èl'*/*d'ol'*, *dè le*/*do le* ? Disons d'abord, pour opérer une sélection, que l'emploi de l'apostrophe devant consonne ou de l'*e* muet final est chose de pure convention. Entre *dèle*, *dèl'*, *dèl* il n'y a qu'une différence de radicalisme. La grosse question est de savoir à quel mot assigner *è* ou *o*. M. Auguste Doutrepont, rapporteur de ce concours, nous fait observer avec raison que la langue d'oïl n'a pas conservé, comme l'ont fait l'italien et l'espagnol, le premier élément de *ille* dans l'article ; donc la voyelle appartiendrait à la préposition. Mais y a-t-il réellement une préposition *dè*/*do* ? ou faut-il supposer ici un article *èl*/*ol* d'origine analogique ? Nous allons nous contenter de prouver par des exemples que la forme *dè* existe à côté de *di*, *du* dans la région où l'on emploie *dèl*, et que la forme *do* existe à côté de *di* dans la région où l'on emploie *dol*. Nous viderons la question de *èl*/*ol* analogique au chapitre des pronoms.

Dè est encore employé, au lieu de *di*/*du*, avec l'infinitif : *il èst vosse timps dè v'ni dîner* (*Voyèdje di Tchaufont.*) — *Est-ce on pètchî qui dè v'pârler* (*Choix de chansons et poésies wall.* de B. et D., p. 2). — *Dj'a bon dè viquer*, *dè rîre*. — *Ottant qu'i n'èst né dè dîre* — *Qu'a-t-i dè fé* ? (Dison, œuvres du Dr Lejeune). Puisque *dè* existe, *dèl* ou *dèle* ne présentent rien d'étonnant ; ce sont tout simplement les formes conservées de l'ancien wallon. D'autre part, *dè* à côté des formes *di*/*du* n'a rien de suspect et sa voyelle n'a pas besoin d'être déclarée analogique. En effet, cet *œ* du français *je*, *me*, *ne*, *le*, *de*, *justement*, *crânement*, *empereur*, *Notre-dame* devient dans notre province *u* ou *è* : *Notru-dame* ou *Notrè-dame*, *Djustumint*, *crânèmint*, *intrètien*, *ampèreûr*. *Prumî*, qui fait ailleurs *prèmî*, *promî*, montre bien ce que peut devenir en wallon cet *œ* atone du français.

De même, là où *dol* existe, il y a aussi une préposition *do* : *do mète, do dîre* (Laroche); *do pinsè, a mwins do s'î trovè* (Marche, cf. Alexandre, *Pèchon d'avri*). Il n'y a aucune raison non plus pour considérer l'*o* de *do* comme analogique. Le passage de *e* à *o* est fréquent dans nos dialectes : il suffit de signaler les alternances *dœr/dor, sœr/sor, avœz/avoz, v'lœz/v'loz*. Subsidiairement, si l'on devait le considérer comme analogique (de *to, ђo*, cf. ch. des pronoms), cet *o* n'appartiendrait pas davantage à l'article et ne peut lui être assigné.

Il résulte de cette discussion que les graphies si fréquentes *d'èl/d'ol* doivent être écartées, à plus forte raison *d'èl'/d'ol'*, et *d'èle/d'ole*. Il nous reste le choix entre *dè le, dè l', dè l, dè l* et *dèl*. Pour couper court à toute difficulté, pour d'autres raisons qui ne pourront être exposées complètement qu'à propos de *mèl, tèl, ђèl, nèl*, nous inclinons à choisir la graphie la plus radicale. Les auteurs ne seront jamais embarrassés d'écrire *dèl*.

Le français *à la* est en wallon *al*. Trois graphies sont possibles : *a l'valêye, a-l valêye, al valêye*. Il faut choisir *al*, qui est aussi radical que *dèl*. De même, il n'y a aucun inconvénient à simplifier *d'à* en *da*, *d'â/d'ō* en *dâ/dō*, *d'âs/d'ōs* en *dâs/dōs* : *da Colas, dâ cinsî, dâs èfants*. Mais nous ne songeons pas à en faire une obligation. Enfin, si l'on écrivait encore *dal cinse* au lieu de *d'à l'cinse*, on ferait au total une assez belle économie d'accents.

La préposition française *en*, wallon *è*, peut se combiner de même avec l'article masculin. *En le* devient *enl, el, è*, comme *de le* devient *del, dè*. En liégeois, le phénomène n'est pas assez apparent, parce que l'on dit *è pwèsse, è corti* (dans le porche, dans le jardin) comme on dit *èvôye, èfoumì* (*en* route, *en*fumé). Il n'y a point de différence sensible entre la préposition pure et la préposition-article. Mais l'ardennais présente à l'analyse des formes différentes : *i louke è cwane, èvoye, èfoumyé, — o pwasse, o courti*. L'ardennais offre donc un excellent moyen

de contrôler si la forme liégeoise *èl* est une vraie préposition-article ou s'il faut écrire séparément *è l'*. En effet, l'ardennais dit *è l'esté*, *è l'ansine*, *è l'idêye*, chaque fois que l'article, soit masculin, soit féminin, peut s'appuyer sur la voyelle du mot suivant, et rester détaché de la préposition. Au contraire, lorsque le mot suivant commence par une consonne, l'ardennais, changeant de voyelle, dit *ol mohon*, *ol prîjon*, comme il disait, par une fusion certaine, *o pwasse*, *o courti* : là l'article est évidemment incliné sur la voyelle précédente et fait corps avec la préposition. Quelle que soit la nature de cette voyelle, analogique ou étymologique, il devient néanmoins visible que l'ardennais a un système *do/dol*, *o/ol* en face de formes *di l'*, *è l'*, et le nord doit y répondre par *dè/dèl*, *è/èl*, en face des formes *di l'*, *du l'*, *è l'*. Il y a donc chez nous à savoir distinguer *èl* et *è l'* : *èl tchanbe*, *el mâhon*, *èl mohone*, *èl vèye*, — *è l'osté*, *è l'ovreu*, *è l'ōrmō*; — *è l'èglîse*, *è l'idêye*.

Article indéfini.

Les signes *on* et *in* sont de simples voyelles nasales. Quand l'article *un* se prononce *on*, *in* nasals, ce qui arrive devant les consonnes, il n'y a pas de difficultés. Mais, quand le substantif masculin commence par une voyelle, une difficulté surgit. On ne prononce pas *on èfant* comme *on pèhon*, mais bien *o-nèfant*, à Liège *i-nèfant*. On pourrait se contenter d'écrire l'article de la même façon de part et d'autre, en avertissant que l'article masculin *on*, *in* devant voyelle se lit *o-n*, *i-n*, comme dans le français *fin esprit*, *bon enfant*. Veut-on noter la différence, il faut choisir entre cinq moyens :

ine âbe (Delaite).
in-âbe (Feller).
i-n âbe (Monseur).
inn âbe (divers).
i-nâbe (Remacle).

La première de ces graphies a été discutée : il vaut mieux conserver l'intégrité de la forme masculine que de la remplacer par le féminin pour noter une nuance de prononciation.

Les deux dernières ne méritent guère la discussion.

La 3e graphie, *i-n âbe*, irréprochable au point de vue phonétique, a le tort de diviser le mot en deux par un trait qui est un trait de *désunion*. Nous proposons *in-âbe*, avec un trait d'union qui avertit de prononcer les deux mots en un seul et qui, attirant l'*n* vers *a*, lui rend sa valeur de consonne et du même coup dégage l'*i* précédent.

Substantifs et Adjectifs.

Règles générales du pluriel et du féminin.

L'*x* final est éliminé, au singulier comme au pluriel : ***creûs*** : croix ; ***hureûs*** : heureux ; *âs* : aux ; *cès-ci* : *ceux-ci* ; *dès ʧvôs* : des chevaux ; *dès pious* : des poux.

On mettra donc *s* partout au pluriel, sauf quand le mot est déjà terminé par *s* ou *z*. Le substantif, cela va sans dire, aura le signe du pluriel comme l'adjectif :

On bê èfant,
Dès bês èfants.
Ille est bèle,
Iles ou *Illes sont bèlles.*

Le déplacement de l'accent tonique dans l'adjectif-épithète précédant le substantif sera naturellement indiqué :

One bèle bōssèle.
Dès bèlès bōssèles.

Anomalies.

La plupart des irrégularités de genre et de nombre ne regardent qu'indirectement l'orthographe. Il faut bien accepter ***prumî rôse***, avec un féminin syncopé comme *wèsî* (osière), ***civî*** (civière), *gotî* (eau de *gouttière*). Nous enregistrons ***saqwants fèyes*** pour ***saqwantès fèyes ; saqwants*** sera un pluriel féminin identique au pluriel masculin, comme si l'on écrivait en français *des grands mères*. De même, on écrirait bravement au féminin pluriel *lès prumîs rôses*, tout comme on

écrira *dès frés*, quoique l's du pluriel ne dût pas s'attacher à cette première syllabe de *frére*.

Il faudra bien écrire *totE êjoû*, si vraiment le féminin *tote nut'* a féminisé dans cette expression l'adjectif *tout*.

Il faudra bien écrire *tosès seûs* (tout seuls), où le pluriel de l'adjectif *tout* est l'antipode de *saqwants* noté tout à l'heure.

Vingt, cent, mille.

On se gardera bien de compliquer l'orthographe wallonne des mille distinctions qui encombrent la grammaire française. Quoique *mil* soit très bien formé du sing. latin *mille* et le français *mille* du pluriel latin *millia*, on a si bien restreint l'emploi de *mil* en français que cette forme doit être considérée comme inexistante pour le wallon. Disons donc *mèye* et *dès mèyes*, ce dernier employé comme substantif, le premier comme adjectif : *cint mèye ans*, mais sans condamner *mèyes* comme adjectif quand il est multiplié. De même, *vingt* et *cent* multipliés par un nombre prendront toujours l's : *qwate cints ovrîs*, *mèye ût cints*, *deûs cints qwèrante*.

Pluriel des noms propres, des noms étrangers.

Quant au pluriel des noms propres, des noms d'origine étrangère et des noms composés, il n'y a pas lieu de s'embarrasser des mille et une complications de l'orthographe française à ce sujet. Un ministre intelligent vient d'ailleurs de sabrer dans toute cette science de pédant. Ne ramassons pas la défroque d'autrui. Ecrivons bravement au pluriel *les Dèhins* et les *Simons*; *dès accessits*, *dès agèndas*, *dès certificats*, *dès lâvâbôs*. Quant aux noms composés, il y a deux questions à traiter à leur sujet : la séparation ou réunion des mots, et la marque du pluriel. Pour le premier point, il y a trois moyens de représenter le nom composé :

Des noms composés.

1. Réunir les deux éléments en un mot.
2. Les laisser en deux mots sans trait d'union.
3. Réunir les deux éléments par un trait d'union.

Il sera bon de laisser l'usage des trois moyens; c'est l'esprit même de la circulaire de M. Leygues.

Que le trait d'union soit facultatif; que l'on réunisse souvent

les parties composantes en un tout Cette dernière solution supprime toute difficulté de formation du pluriel ; mais nous espérons que, dans le cas où l'on employera le trait d'union, on se contentera aussi de mettre l'*s* du pluriel au dernier élément. Qu'on écrive donc au singulier ***bévnawe*** et ***binvnowe, binâhe, houptata, pîpasê, pîsinte, gârdirôbe, gârdhabit, rafjoûr, ratoûr, pôrtèplume, cassetièsse, lôyeminôye, maumurvint, houpdiguèt, abatjoûr*** ou plus radicalement ***abajoûr, grandmére*** ou plus radicalement ***granmére***; voilà ce que nous espérons pour un grand nombre de noms. Qu'il soit permis d'écrire à volonté :

On cofe fôrt,	*dès cofes-fôrts* / *dès cofe-fôrts ;*
On cofefôrt,	*dès cofefôrts ;*
On cofe fôrt,	*dès cofes fôrts.*

Certes, il y aura encore moyen de se tromper. On se trompera, par exemple, si, en séparant les parties composantes, on met l'*s* du pluriel à des éléments qui doivent rester invariables : *dès abats-joûrs, dès ârîres-saisons* Mais les règles précédentes fournissent le moyen de ne jamais courir ce risque : ***dès cofe fôrts, dès cofefôrts.*** Et, pour ce qui concerne l'*s* finale, il faut, quelle que soit la constitution interne du mot, que le pluriel puisse être marqué par *s*. Il faut écrire ***dès vârins***, quoique ***rin*** (rien) ne soit pas personnellement susceptible d'être mis au pluriel. Telle est l'opinion de Clédat, de Gaston Paris et des savants qui ont inspiré la circulaire du ministre Leygues.

La formation du féminin est aussi très compliquée dans les grammaires françaises, par la raison qu'on part toujours d'une donnée fausse, à savoir que le féminin est formé du masculin. En réalité, le féminin d'un adjectif ou d'un participe est un mot à part, un mot qui est sorti de la forme féminine latine au même titre que le masculin de la forme masculine. La forme féminine est une sœur, et non une fille. Inutile donc de s'em- Féminin des adjectifs et participes.

barrasser dans les règles tout artificielles de la formation du féminin. Nous nous contenterons de mettre en regard les types les plus intéressants. On trouvera des listes plus complètes dans la *Grammaire wallonne* de J. Delaite.

Participes	en	*é* :	*planté, plantêye.*
»	»	*î* :	*spiyî, spiyêye.*
»	»	*i* :	*flori, florèye* (è bref).
Adjectifs	en	*i* :	*djoli, djolèye.*
»	»	*î* :	*nòhî, nòhêye* (Ardenne *nâhi, nâhèye*).
Participes	en	*ou* :	*drovou, drovawe* (Verviers).
»	»	» :	*covrou, covrowe* (Liège).
»	»	» :	*couvrou, couvroye* (Ardenne).
»	»	*u* :	*intindu, intindue* (Nivelles).
Adjectifs	en	*ou* :	*nou, nowe* (Verviers *nawe*).
»	»	*on* :	*bon, bone.*
»	»	*in* :	*calin, calène.*
»	»	*un* :	*comun, comeune* (Ardenne *comune*).

Il y a des adj. en *i-n*, f. *inne*, *-êne*. Ce sont *hòtin*, *subitin*, *londjin*, *divintrin*, *disotrin*, *diseûtrin*, *èmétrin*, *soverin*. Le féminin, qui est en *-aine* en français, peut s'écrire en wallon par *-inne*, ou *-ẽne*.

Nous avons renoncé au tildé, à tort ou à raison ; nous n'aimons pas *soverin-ne* avec un trait de désunion ; *hâtaîne, soveraîne* sont manifestement mauvais, l'accent circonflexe étant impropre à remplacer le tildé : il ne reste d'autres solutions que *soverinne* avec *i* nasal, et *soverêne* là où la voyelle est dénasalisée comme à Verviers.

Plusieurs adjectifs qui ont au masculin la finale *-int* : *contint* (content), *ènocint* (innocent), *décint*, *difèrint*, *lint*, font leur féminin comme les précédents par analogie : *continne, ènocinne, décinne, a difèrinnès fèyes, fîve linne.* On ne peut évidemment écrire *contîne* comme M. Delaite ([1]).

([1]) *Hâtaîne, contîne : Grammaire wallonne*, 2e partie, p. 34.

Au contraire *plein* fait au f. *pleinte* à Liège, et Forir a écrit au f. *walonte*; *payisan* a pour f. *payisante*.

Adjectifs en *eûs* : *hureûs hureûse*.
» » *-ér* : *clér*, *clére*.
» » *-îr* : *lèdjîr*, *lèdjîre*
Adjectifs » *-t* précédé d'une voyelle :
lusquèt, *lusquète*.
prèt, *prète*.
nèt, *nète*.
sot, *sote*.
keût ou *keû* (fr. *coi*), *keûte*.
Participes : *corant*, *corante*.
morant, *morante*.
Adjectifs : *difèrint*, *difèrinte* (ou *difèrinne*).
présint, *présinte*.
nèglidjint, *nèglidjinte*.
Adjectifs en *-rt*, *-rd* :
loûrd, *loûde*.
coûrt, *coûte*.
mwért, *mwèrt*, *mwart*, *mwète*, *mwate*.
vèrt, *vète*.
Adjectifs en *-s* : *gros*, *grosse*.
spès, *spèsse*.
fâs, *fâsse*; *fòs*, *fòsse*.
doûs, *dousse* ou *doûce*.
Adjectifs en *-g* : *long*, *longue*.
» en *-c* : *blanc*, *blanke*.
franc, *franke*.
turc, *turke*, *turque*.
gréc, *gréke*, *gréque*.

Adjectifs qui révèlent au féminin une consonne perdue au masculin :

vindeû, vindresse.
noû, noûve.
tchoûlò, tchoulòde (-ard, -arde).
plorâ, ploràde (Ard.).
bê, bèle (*bel* existe à peine : *On bel home,* mais *on bê âbe*).

Adjectifs terminés par des consonnes non françaises :

vrêy (liég.),	*vrêye.*
parèy,	*parèye.*
gòy,	*gòye.*
sètch,	*sètche.*
frèh,	*frèhe.*
naw,	*nawe.*

Nous avons laissé de côté ceux qui ont le masculin et le féminin semblables, le masculin ayant déjà *e* par analogie avec le français. Mais voici, au contraire, un certain nombre d'irréguliers qui n'existent que par unité et ne peuvent servir de types :

Rossê, rossète (féminin d'un autre suffixe) ; *mouwê, mouwale* ; *makrê, makrale* (différent du type *bê, bèle* ; *novê, novèle* signalé plus haut ; cependant *-ale* est la vraie terminaison féminine née de *-ellam*).

Mõva, mãva, mwê (au sud) : *mõle, mâle, mwêsse.*

Mansi, mõssî : *mansîte, mõssèye.*

Vî : *vîche, vihe, vîle, vèye.* (Il faudra sacrifier la prononciation *vîχe* des environs de Sourbrodt).

Djalou, djalot (changement de suffixe) : *djalose, djalote.*

Bleû : *bleûve* (liég.), *bleûse* (Verv., Ard.).

Mèyeû : *mèyeûse, mèyeûte, mèyeûre* et *mèyeû. Lès deûs mèyeûyès djins* (Namur).

Boveû : *beûresse.*

Coreû : *coûrresse.*

Adjectifs possessifs.

Nous avons déjà signalé l'alternance *nosse fi*, *noste èfant*; *vosse mêsse*, *voste ovrì*.

Les formes *mi*, *ti*, *si* devant un substantif commençant par une voyelle, peuvent perdre leur valeur syllabique et changer leur *i* en semi-voyelle. Puisqu'il est admis que la semi-voyelle après consonne s'écrit par *i*, il faudra noter la différence entre *si èfant* et *sy èfant* par un trait d'union qui mettra l'*i* de *si-èfant* dans le même rapport que celui de *sièv* (sert, *servit*).

La forme *leur* est en wallon *leû* devant consonne, mais *leûs* devant voyelle : *leû pére*, *leûs èfant*, *leûs adje* (leur enfant, leur âge). Au pluriel on dit de même *leûs èfants*. Il n'est pas facile de décider si le *z* qu'on entend est euphonique, au pluriel comme au singulier, ou si c'est l'*s* du pluriel qui s'est glissée jusque dans le singulier par analogie, ou enfin si cette *s* ne provient pas de *r*. Nous croyons plutôt que l'ancien usage de *leur* sans nouveau signe du pluriel s'est conservé en wallon et que l'*r* s'est transformé dans *leur* : *illorum* est à *leus'* comme *candelorum* est à *tchandeleûs'*. C'est pourquoi nous ne détachons pas l'*s* comme si c'était une consonne euphonique.

Adjectifs démonstratifs.

Formes pleines devant voyelles : *cist èfant*, féminin *ciste heûre*; formes réduites devant consonnes : *cisse pitite là*, *ci p'tit là*. Au pluriel : *cès*. Mais l'*i*/*u* des formes *cist*, *ciste* est sujet à l'élision quand le mot précédent se termine par une voyelle (dans la prononciation) : *Avou c'st èfant là*. Alors le *c* et l'*s* se confondent dans la prononciation. C'est ce qui a fait croire que *'st èfant là* était analogue à CET *enfant-là*, et a fait écrire par conséquent C'T *èfant là*, avec *c't* = *cet*. C'est là une explication fausse et une graphie mauvaise : la réduction de *st*, *ste* final à *t*, *te* n'est pas wallonne; *st* subsiste ou devient *s*, *ste* subsiste ou devient *sse*. (*gos'*, *nosse*, *mèsse*, *noste*, *voste*).

Donc il faut écrire *avou c'st èfant là* ou au moins *avou 'st èfant là*; féminin : *à c'ste heûre, à 'ste heûre*, forme qu'on a écrite très radicalement *asteûr*, faute de savoir l'analyser. Le féminin *cisse* donnerait après consonne : *tonde cisse tièsse là*, après voyelle : *divin c'sse tièsse là*, qu'on écrit d'ordinaire *divin c'tièsse là*, croyant que *c'* est analogue au français *ce*; chose impossible : *ce* ne peut se trouver au féminin. Il faut donc écrire *divin c'sse tièsse là* ce qui est bien compliqué, ou tout au moins *divin 'sse tièsse là*.

La graphie *c'* n'est légitime que comme réduction de *ci*, correspondant du masculin-neutre *ce* qui est une réduction de *cest*. *Ci* se place devant consonne quand aucune voyelle ne le précède. *Ci lîve chal*, il est réduit à *c'* quand il peut s'appuyer sur une voyelle précédente : *divin c'lîve chal, avou c'lîve ci*.

Il n'y a rien de particulier à dire au point de vue orthographique sur les adjectifs relatifs, indéfinis, interrogatifs et exclamatifs.

Adjectifs et pronoms numéraux.

Un, une : adjectif masc.: *on* devant consonne; mais devant voyelle : *on-èfant, in-èfant*, l'*n* se lie à la voyelle suivante, *o* et *i* qui précèdent cessent d'être voyelles nasales. Au féminin *one, ine*. — Pronom masc.: *ong*. On fera bien de tolérer *onk*, le français *ung* n'étant plus là pour imposer la consonne douce. Pronom féminin *one*, jamais *ine*. L'adjectif *in-,ine* apparaît donc par là une simple forme enclitique dont la voyelle est atténuée, ou peut même s'élider : *in-èfant, avou 'n èfant*.

Deux : *deûs, deûs'*. Adjectivement l'*s* est muette devant consonne, elle se prononce douce devant voyelle : *lès deûs frés, lès deûs èfants*. Il serait bon de minuter l'*s* quand elle se prononce dans le pronom, ce que l'analogie de la prononciation française rend de plus en plus rare.

Trois : *treûs, treûs'*. Même règle.

Quatre : *qwate, qwète*. Ex. *qwate ovrîs*. L'*r* est restée dans

des expressions anciennes formées antérieurement à la chute des consonnes finales. Ces expressions ont subsisté à la manière des mots simples, l'*r* ne sonnant plus comme finale : *fé qwatre heûres, qwatre ans vî.* Enfin il n'y a pas de *w* dans *quatrèvint* ou *quatrèvints.*

Cinq : on peut écrire *cinq* par analogie ou *cink.* La consonne finale se prononce toujours : *cinq biesses*

Six, dix : *sîh, dîh* et *sì, dì.* Mais les graphies *sìs/sîx* et *dìs dìx* sont inadmissibles ; c'est le *h* qui remplace en wallon l'*x* français de ces mots ; quand on supprime le *h*, il n'est pas du tout légitime de le remplacer par *x* ou *s*. *Dìh èfants, dì pomes, dj'ènn a dîh.*

Huit : *ût. ût'* ; latin *octo.* Nous proposons la suppression du *h* parasite français pour ne pas être obligé d'écrire *dìh-hût'* ni *dî-hût'* au lieu de *dîh-ût'.* L'*h* asp. est évidemment celui de *dìh.*

Onze, doze, traze, quatwaze, qwinze, saze ;

Dì sèpt, dìh ût', dîh-noûf.

Vingt et cent : *vint', vint* et *cint', cint,* sans obligation de minuter le *t* final qui se fait sentir devant voyelle et à la fin des expressions.

Mille. Nous proposons de sacrifier *mèy* qui correspond à *mil*, de permettre *mèye* pour *un mille*, *mèye* et *mèyes* pour *plusieurs mille.* Quoique *mèye* étymologiquement représente déjà le pluriel latin *millia*, *mèyes* n'offusquera pas plus que *milles, leurs* ou *bibles* en français.

Dans les noms de nombres ordinaux, nous avons signalé la singularité du féminin apocopé *prumî* : *lu prumî fèye.* Au masculin tiers doit correspondre *tìs'*, à tierce *tìce* ou *tìsse.*

Pronoms possessifs.

Il faut d'abord remarquer les formes liégeoises *tonk, sonk,* avec un *g* ou *k* ajouté par analogie de *ong/onk.* On dit même quelquefois *mink* à la première personne avec la même consonne finale analogique. Au féminin on écrira *tonke, sonke.*

De même les autres formes masculines du singulier devraient s'écrire *mén, meun, mîn minn; tén, teun, tîn, tinn; sén, seun, sîn, sinn*; en français *mien, tien sien*. L'*e* final ne doit apparaître qu'au féminin. Ce n'est pas parce que l'*n* final a continué à se prononcer en wallon et s'est oblitéré en français qu'il serait légitime d'ajouter un *e* comme dans *mienne*

Après la préposition *da*, au lieu du pronom personnel on emploie l'adjectif possessif, contaminant ainsi les deux expressions *c'est à moi* et *c'est mien*. Le wallon dira donc : *c'èst da sonk, c'èst da meun*. La forme à employer doit être la forme neutre, sans *e* muet.

Pronoms démonstratifs.

Les formes simples, sauf au neutre, sont ordinairement précédées de l'article :

Celui (qui), celui (de) :	*li ci qui vout, li ci di m'fré.*
Celle (qui), celle (de) :	*li cisse qui vout* (*cisse* = fr. ceste). *li cisse di m'fré.* *al cisse qui vout.*
Ceux (qui), ceux (de) :	*lès cis, dès cis, âs cis* ou *ōs cis.* *dès* CÈS *qui gn'a.*
Celles (qui), celles (de) :	*lès cisses, dès cisses, ōs cisses* *lès cèles.*
Sans article :	*ci qui vout, cès qui volèt.*
Au neutre :	*çou qu'i vout, ça va mō, come ci, come ça.* *ci n'est rin.*

Mais les formes simples peuvent se combiner avec des adverbes démonstratifs et former des composés originaux parfois difficiles à interpréter et à orthographier.

Les particules ajoutées sont *ci* et *la* comme en français, puis *voci, vola* (voici, voilà). Au lieu du simple *ci* le liégeois affectionne *cial*, avec durcissement *chal*, qui me paraît formé de l'adverbe *ci* plus le latin *ille, illud*. Ce qui corrobore cette

conjecture, c'est qu'au féminin on dit, suivant les régions, avec changement de voyelle : *cissèle*, *cissale*, *cissile*, de *cisse* + *ci* + *elle* ou *ille* ; *cisse-vocèle*, *cisse-volale*, de *cisse* + *voci* ou *vola* + *elle* (¹) *cissèle* devrait donc s'écrire plus étymologiquement *cisse-cèle*. Tout compte fait, il vaut mieux, pour éviter des embarras aux auteurs, de souder le plus possible en un mot les éléments devenus méconnaissables. Nous proposons le tableau suivant :

SINGULIER.

Masculin.	Neutre.	Féminin.
ci-ci ou *cici*.	*çou-ci* ou *çouci*	*cissèle*, *cissile*, *cissale*.
ci-la ou *cila*.	*çou-la* ou *çoula*.	
ci-voci ou *civoci*.	*çou-voci* ou *çouvoci*	*cisse-lale* ou *cisselale*.
ci-vola ou *civola*.	*çou-vola* ou *çouvola*.	*cisse vocèle* ou *cissevocèle*.
ci-cial ou *cicial*.	*çou cial* ou *çoucial*.	
ci chal ou *cichal*	*çou-chal* ou *çouchal*.	*cisse-volale* ou *cissevolale*.
ci-vochal ou *civochal*.	*çou vochal* ou *çouvochal*.	
c'sti-ci (= cestui-ci).		*cisse-cial* ou *cissecial*.
c'sti-la		
c'sti chal.		

PLURIEL.

Masculin.	Neutre.	Féminin.
cès-ci.	—	*cèsses-ci*, *cèssèles*, *cessales*.
cès la.		*cèsses-la*.
cès-voci.		*cèsses-voci*.
cès-vola.		*cèsses-vola*.
cès-chal.		*cèsses-chal*.
cès-vochal.		*cèsses-lales*.
		cèsses-vocèles.
		cèsses-volales.

(¹) Voyez une autre explication dans MÉLANGES WALLONS (*les parlers du N. et du S-E. de la province de Liège*, par Haust et Doutrepont), p. 36.

Pronoms indéfinis.

Un : *ong* ou *onk*.

Personne : *nouk*. Si on compare ce mot à l'adjectif indéfini *nou*, *nol*, on verra que le *k* est analogique : *nouk* est à *nou* comme *onk* est à *on*.

Quelqu'un Si on veut écrire en imitant la graphie française, on obtiendra *quéqu'onk*. Si on préfère être plus radical, comme le français l'a été dans *aucun* (pour *auqu'un*), on écrira *quéconk* Il n'est pas permis d'écrire *quéconque* en confondant ce mot avec le français *quelconque*.

Il vaut mieux d'écrire en séparant les mots : *tot-a-fait*, et en un seul mot *turtos*, *tortos*, fém. *turtotes*, *tortotes*; *saqwè*, *saquî*; *saqwants*, *saqwantes* ; *tamwint*, *tamwintes* ; enfin *ons* dans *ons a*, *ons èst*, cette *s* étant absolument étymologique et non ajoutée par euphonie.

Pronoms interrogatifs et relatifs.

Le wallon possède des formes pleines et des formes réduites comme le français. Le tableau comparatif suivant indiquera sans long commentaire les alternances de formes et l'orthographe appropriée.

INTERROGATIF.

		SUJET	COMPLÉMENT	ATTRIBUT
Masc.	Fr.	*quī?* (avec i long)	*quī ?*	*quī ?*
	W.	*quî vint ?* (Exc. *qu'èst-ci ?*	*qui voléz ve dîre*	*quî èst-ce ?*
Neutre.	Fr	*quī ?* (vieux) : je ne sais qui m'arrête (Racine).	*que ?* que dis tu ?	*que ?* qu'est-ce ? que sera-ce ?
	W.	*Dji n'sé quî m' tint.*	*qui dis-se ? qui* ou *ki* avec i bref, *ku* en verviétois : *ku dis-se ?*	*qui sèrè-ce ? ku sèrè-ce ? qu'èst-ce ?*

RELATIF.

Masc	Fr.	*qui* (i bref) celui qui vient	*que.* celui que vous voulez.	*que.* celui que vous êtes.
	W.	*lu ci qui vint.* Cet i bref ne devient jamais *u*, mais il peut s'élider en w : *li ci qu'arrive.*	*qui, ku qu'.* *Li ci qui v'voléz.* *lu ci ku v'voléz.* *lu ci qu'vos voléz*	*qui, ku, qu'.* *L'home qui v's estéz.* *l'hame ku v's estéz* *l'ovri qu'i sèreût.* *l'ovrî qu'i-èst.*
Neutre.	Fr.	*qui.* ce qui reluit.	*que.* ce que vous voulez.	*que.* Ce que vous êtes.
	W.	*çou qui r'lût.* *çou qu'arive.* jamais *ku.*	*çou qui v'voléz,* *çou ku v'voléz* *çou qu'vos avéz.*	*çou qui v's estéz,* *çou ku v's estéz,* *çou qu'i-est.*

Les relatifs généraux sont *quî qui; qwè qui, qwè ku : quî qui c'seûy, qui qui vègne; qwè qui dj'fasse, qwè qu'i dèye, qwè ku dj'dèye.*

PRONOMS PERSONNELS.

Les pronoms personnels ne sont pas le chapitre le moins difficile de cette étude. Ils affectent des formes différentes, suivant leur fonction d'abord, et ceci n'a rien d'étonnant, les formes latines originaires étant différentes; en second lieu suivant qu'ils sont enclitiques ou proclitiques; enfin suivant qu'ils sont dans le discours précédés d'une voyelle ou d'une consonne, suivis d'une voyelle ou d'une consonne.

Quelle est la valeur de cette condition : « quand une voyelle précède » ? Cela signifie : quand la bouche est ouverte avant de commencer à prononcer. Ainsi dans la phrase : *qwè don, Thoumas, v'hantéz!*, bien qu il y ait une *s* et même une virgule, c'est-à-dire une pause, avant le *v'*, la bouche reste ouverte et la consonne *v'* est rattachée à cette position d'organes qui est une position vocalique. La consonne est implosive.

PRONOMS PERSONNELS SUJETS.

AVANT LE VERBE.

Je. PREMIÈRE PERSONNE DU SINGULIER.

Dj'a twért. Mi, dj'a twért. Piére, dj'a twért.
Dji qwîr di l'ovrèdje. Mi, dj'qwir di l'ovrèdje. Piére, dji qwîr...
Dji n'vous nin. Mi, dji n'vous nin.
Mi, dji k'mince a m'anoyî.

Le verviétois emploie *dju* au lieu de *dji*. Cette alternance *i/u* se présente en wallon là où le français emploie *e* (je, me, le, que, de).

On employera la forme élidée *dj'*, correspondant au français *j'* devant une voyelle. Mais pour que l'élision se produise devant consonne, il faut, d'après les exemples, deux conditions

réunies : 1° que la syllabe suivante ne soit pas elle-même amuïe ; 2° que le mot précédent se termine phonétiquement par une voyelle. On voit donc qu'il ne peut y avoir deux syllabes amuïes de suite. De deux syllabes susceptibles d'amuïssement, la seconde seule est amuïe et cède son accent à la première : *mi, dji k'mince.* Nous proposons d'écrire *dj'* dans *mi, dj'qwîr,* pour ne point compliquer les choses, bien qu'il soit plus logique d'appuyer *dj* sur la voyelle précédente *mi-dj qwîr.* On ne peut d'autre part écrire *dje* avec *e* amuï : puisque la forme pleine *dji* ne contient pas un *e*, et que ce *dje* avec *e* muet ne correspond pas du tout au *je* français de *je vais* dont l'*e* est sonore.

2e PERSONNE DU SINGULIER.

T'as co raison. Bin, t'as raison. Piére, t'as raison. Tu.
Ti vinrès d'min. Qwand ti vinrès. Sûr, ti vinrès.

Le verviétois dit *tu*, l'ardennais *to*. L'élision ne se fait d'ordinaire que devant voyelle. Le cas de la seconde personne n'est donc pas assimilable à celui de la première, pas plus qu'en français, où *tu* a une voyelle bien différente de *je*.

3e PERSONNE DU SINGULIER, MASCULIN.

Le français prononce *il* devant voyelle et *i* devant consonne dans le langage familier. En wallon : *il a, i fôt, i va,* jamais *il* devant consonne, parfois *i* devant voyelle : *i-a volou vni.* Il.

Il y a ellipse de *i* devant voyelle dans des expressions comme *tot çou qu'a volou, il a roûvî çou qu'esteût.* Il y a changement de *i* en semi-voyelle dans *i-a volou vni.* Quand le pronom est absent, il y a élimination toute mécanique du pronom et non conservation d'un usage ancien. Comparez les trois expressions *çou qu'il a volou, çou qu'i-a volou, çou qu'a volou,* la dégradation est évidente. D'ailleurs la suppression ne se fait jamais avec le féminin *ille* (elle), et elle se fait d'autre part pour l'*i* de *qui* : *çou qu'esteût dvin,* preuve que la disparition de *i* est d'ordre purement phonétique.

Nous faisons ces remarques pour épargner aux auteurs une faute grossière : il ne s'agit pas d'écrire : *çou qui a volou* pour *çou qu'i-a volou*.

Il combiné avec *y* dans la conjugaison de *il y a* donne lieu à diverses corruptions qu'il faut savoir écrire. Il peut y avoir 1° durcissement de *ly* en *gn* : *i-gn a*; *gn* contenant *l* du pronom *il* plus *y* on ne peut écrire *gn* comme un mot séparé; 2° réduction de ce *gn* à *n* : *i-n-a*; 3° semi-vocalisation en *y* : i-*a* (*i* semi-voyelle); 4° suppression du *y* : *tot çou qu'a dvin* (tout ce qu'il y a dedans).

3e PERSONNE DU SINGULIER, FÉMININ.

Elle. On pourrait écrire *elle a*, *ille a* par analogie avec le français qui écrit l'*e* muet, mais aussi *ill' a*, *ell' a* par analogie des autres personnes *dj'a*, *t'as*. Les deux consonnes doivent s'écrire, puisqu'elles se prononcent toutes deux. Devant consonne nous proposons d'écrire l'*e* comme en français : *elle va ille va*. Ce sera un allégement pour l'œil quand il faudra élider la première voyelle de *ille*, *elle*; *qwand 'lle a*, *qwand 'lle vout* nous paraissent des graphies préférables à *qwand 'll' a*, *qwand 'll' vout*.

PREMIÈRE PERSONNE DU PLURIEL.

Nous. *Nos avans, nos volans, nos k'minçans, hîr nos avis.*
Si n's avans, si n'volans, si nos k'minçans.

On emploie la forme pleine *nos*, si elle est initiale, ou après un mot phonétiquement terminé par une consonne, car *ns* est un groupe difficilement prononçable sans l'aide d'une voyelle antérieure. On prononce *noz* devant une voyelle et *no* devant une consonne; néanmoins nous écrirons dans les deux cas *nos* de même que le français écrit *nous avons*, *nous voulons*.

On emploie la forme réduite sans voyelle, après un mot phonétiquement terminé par une voyelle, et cette forme réduite est *n-s* devant voyelle, *n'* devant consonne. Cependant si la syllabe suivante a elle-même subi l'élision, on revient à *nos* : *qwand nos k'minçans*.

Écrira-t-on, comme quelqu'un l'a proposé; *si nes hantans, si ves hantéz*? Non. Nous ne sommes pas d'avis d'écrire un *e* muet pour remplacer un *o* amui. Il reste donc trois solutions : *n-s*, *n's* ou plus radicalement *ns*. Ces trois solutions sont certainement acceptables. Nous avons choisi plus haut *n's*, pour rapprocher cette forme de *n'* quand l'*s* disparaît, et enfin parce que nous avons fait servir l'apostrophe dans d'autres cas au même usage.

Mais en Ardenne on dit : *dj'avans, dji v'lans;* ce *dji*, *dj* est-il le pronom de la première personne du singulier substitué à *nos?* ce serait étrange. Nous avons déjà ailleurs hasardé une conjecture à ce sujet [1] : *n-s* > *n-j* > *dj*. De même que *l-y* dans *il y a* se durcit en *gn*, de même *n-j* se durcirait en *dj*.

Il y a une forme où le vulgaire voit le même pronom *dj*, tout à fait indûment : c'est *djans* (allons), souvent défiguré en *j'ans* quand ce n'est pas en *jean* ! Ce *djans* est un impératif, il n'a donc pas de sujet. Il provient sans doute de *eamus* devenu *yamus*, comme jam (*yam*) est devenu *dja*. Nous savons bien que cet impératif a été employé en fonction de l'indicatif (*nos 'nnè djans*, *nos 'nnè r'djans*), mais ce n'est pas une raison pour comprendre et écrire *dj'ans*.

Deuxième personne du pluriel.

Vos avéz, *vos voléz,* *vos k'mincîz,* *hîr vos avîz.* Vous.
Si v's avéz, *si v' voléz,* *si vos k'mincîz*

Mêmes règles d'emploi et d'orthographe que pour *nos*.

Troisième personne du pluriel, masculin.

Le français écrit toujours *ils*, qui se réduit dans la prononciation familière à *is* (*is*-ont) et à *i* (*i* veulent). En wallon *is ont* est un néologisme par imitation du français. Les vraies formes sont *il* devant voyelles, *i* devant consonne : *il ont*, Ils.

---

[1] *Le patois gaumet*, p. 43, note.

i volèt, i prindet. Cet *i* peut lui même se réduire à une semi-voyelle que nous unissons alors à la syllabe suivante : *tot çou qu'i-ont*, ou disparaître tout à fait : *tot çou qu'avît*.

TROISIÈME PERSONNE DU PLURIEL, FÉMININ.

Elles. En wallon *illes* ou *elles-ont* est un néologisme par imitation du français. Les vraies formes sont *ille*, *elle* sans *s*, qui après voyelle peuvent devenir *'lle*. Nous écrirons donc comme au singulier *ille volèt*, *qwand 'lle volèt*.

PRONOMS PERSONNELS SUJETS, APRÈS LE VERBE.
PREMIÈRE PERSONNE DU SINGULIER.

Il s'agit, dans ce chapitre, de la conjugaison interrogative et des autres cas d'inversion du sujet.

-je ? A la première personne du singulier, on trouvera la forme pleine *dju* (et non *dji*) quand le mot précédent se termine phonétiquement par une consonne; la forme réduite *dje* après voyelle :

Tchante-dju bin ? nèni, pinse dju, m'avise-dju.

Vou-dje ènn' aler ? qu'ènnè pou-dje ? quénès lèpes a-dje ?

On pourrait nous chicaner sur l'orthographe de ce *dje*. En effet, nous avons plus haut énoncé le désir de ne pas transformer en *e* muet un *i*/*u* de la forme pleine, ni un *o*, et nous avons écrit *dj'a*, *t'as*, *n's avans*, repoussant *dje a*, *te as*, *nes avans*. N'est-ce pas le même cas ici ? Pas tout à fait. C'est la pure imitation analogique qui nous fait traduire *j'ai* par *dj'a*. Si nous écrivons *te as* pour *t'as*, on sera tenté de prononcer *te as* comme *te voit* : rien dans le français ne nous prépare à annuler l'*e* du mot *te*. Il en est de même pour *nes avans*. Rien non plus dans le wallon ne nous prépare à compter cet *e* comme muet : il n'apparaît pas comme final; il n'est pas un amuïssement d'un *e* sonore. Au contraire l'*e* de *a-dje*, *vou-dje* est final. Il faut traiter ces expressions comme on traite *corèdje*, *manèdje*, *mènadje*. On respecte par là l'analogie avec le français qui

écrit *ai-je*, *vais-je*. Ainsi au *je* français avec *e* sonore correspondra *dju*, *dji*; au *je* français avec *e* muet écrit correspondra *dje*; au *je* français avec *e* muet non écrit correspondra *dj'*. Le cas de *mi*, *dj'vous* n'a point d'analogie en français où l'on dit sans élision *moi*, *je veux*, et c'est pourquoi nous avons figuré ce qui se prononce, c'est-à-dire *dj'*, sans avoir d'analogie à respecter. Cette discussion pourra sembler un peu longue au lecteur, mais il faut considérer qu'elle s'applique aussi aux autres pronoms qui vont suivre.

Il reste encore à signaler un curieux redoublement du pronom sujet dans des expressions comme *a-djdju twért? qu'a-djdju keûre! qui vou-djdju dîre?* Là le *dje* n'est plus final. Il est rationnel d'écrire *a-dj'dju*. Nous proposons la fusion des deux pronoms en un seul : *a-djdju*, ce qui est bien conforme à l'esprit de l'expression. Si on énonce deux pronoms, c'est par une énergie tout à fait inconsciente.

Deuxième personne du singulier.

Ici les résultats apparaissent bien différents, selon que le pronom suit une voyelle ou une consonne, si différents même que les auteurs ne reconnaissent pas le pronom dans sa forme réduite, et que les grammairiens wallons qui l'ont reconnu l'ont mal expliqué. On trouve donc 1° après consonne : *qwîrs-tu ?*, *tchantes-tu ? pinses-tu ?*, *coûrs-tu ?*; *dwérs-tu ?* 2° après une voyelle, d'abord à l'indicatif présent : *qu'as-se ?* (qu'as-tu ?), *qui vous-se ?* (que veux-tu ?), *qui veûs-se ?* (que vois-tu ?) *qui prins-se* (que prends-tu ?), *qui dis-se ?*, *qui beûs-se ?*, *qui fais-se ?*, *qui sés-se ?*, *wice vas-se ?* (où vas-tu ?); et de même à d'autres temps : *vinrès-se ?* (viendras-tu ?), *aveus-se ?* (avais-tu ?), *qui freûs-se ?* (que ferais-tu ?), *li dîreûs-se ?* (le dirais-tu ?). -tu ?

Dans ce second cas, il n'y a point, comme on l'a dit, réduction de *bibisne*, *habesne*. En effet 1° *ne* latin n'existe pas après les interrogatifs naturels : on dit en latin *quid bibis* ? et non

quid bibisne ? 2° nos expressions wallonnes ne sont pas nécessairement interrogatives, elles sont usitées dans tous les cas possibles d'inversion du sujet, là où le *ne* latin n'est nullement de mise : *ayi, sés-se ; tu vinrès, dis-se* (oui, sais-tu ; tu viendras, dis-tu). Non, le phénomène est un phénomène d'assimilation identique à celui de *nosse* pour *noste*, *vosse* pour *voste*, *mêsse* pour *mêste*. Donc *as se* vient de *as-te*, où *te* apparaît bien comme la forme réduite de *tu*. Le pronom *te* étant enclitique a tout simplement été traité comme la syllabe finale *te* de *noste, fieste*. En veut-on une autre preuve par comparaison : le patois gaumet, qui dit *note, vote, méte, fete*, en supprimant l'*s* et non le *t*, dit de même *veu-te* (*vous-se*), *sé-te* (*sés-se*), *vanrè-te* (*vinrès-se*), *tu târè-te* (*ti têrès-se*).

Avec les expressions précédentes on enveloppe, dans la même cacographie, les suivantes, qui n'ont rien de commun que la ressemblance du son : *va-s'djowe, va-s'qwîr, va-s'troûve tu mêsse, va-s' l'atrape, va-s'mète tès bèrikes*. On a beaucoup épilogué sur ces expressions sans rencontrer juste. A notre avis le second verbe n'est pas un infinitif écourté, c'est un impératif. Il n'y a point subordination, mais coordination. L'*s*, loin d'être un pronom de la seconde personne, ou encore une consonne euphonique comme dans *vas ovrer, vas-î*, est l'adverbe *si*, en latin *sic*, qu'on retrouve devant un second impératif : *assîds te èt s'ti tais* (assieds-toi et ainsi tais toi). *Et si* foisonne en vieux français autant qu'en wallon.

Dans nos expressions précitées, la seule difficulté est la disparition de *èt*, mais il est visible que *èt* a disparu à cause de l'hiatus : *va èt s'djowe* devait presqu'infailliblement devenir *va-s'djowe*. Donc nous traduisons *va-s' djowe* par *va et si joue* (= et ainsi joue), *va-s'qwîr* par *va et ainsi cherche ; va-s'troûve tu mêsse* est une expression du jeu de cartes : *va et ainsi trouve ton maître*. Ne traduisons pas les autres de peur que le lecteur impatienté ne s'écrie *va-s'tchèye è Moûse !* avec un bel impératif.

L'orthographe maintenant s'explique d'elle-même : 1° il ne peut y avoir de *se* pronom sujet après l'impératif *va* ; 2° le trait d'union figure la réunion de *s* à *va* par l'absorption de *è* (et).

TROISIÈME PERSONNE DU SINGULIER, MASCULIN, FÉMININ.

Le masculin est toujours *i*, le féminin toujours *èle* : *coûrt-i*, *vout-èle*, ou, en tolérant les deux *l* comme dans *èlle a* : *vout-èlle*. Quand la forme verbale est terminée par une dentale, le pronom suit immédiatement : *prind-i*, *rind-èle*, *crint-èle*. Quand elle est terminée par une voyelle, il faut intercaler un *t* : *a-t-i*, *ârè-t-èle*, *pinse-t-i*. Mais, comme il y a en français des formes qui ont conservé la consonne du radical et laissé la désinence *t* (rend, prend, moud, vainc), de même le wallon prononce dans certaine région *finih*, *crèh*, *kunoh*. Nous nous sommes refusé à écrire *finih*E en regard de *finis*, *kunoh*E en regard de *connais*, *crèh*E en regard de *crois*. A la troisième personne, nous continuons à écrire *finih*, *crèh*, *kunoh* sans *t* à l'imitation du français *vainc* et avec plus de raison que lui, puisque notre *h* se prononce. Il faudra donc insérer un *t* entre tirets dans *finih-t-i*, *crèh-t-i*, *kunoh-t-i*. L'ardennais, qui prononce *finit*, *crèt*, *kinot*, écrira *kinot-i* comme le français *connaît-il*. -il ? -elle ?

PREMIÈRE PERSONNE DU PLURIEL.

Faut-il écrire *alans-nes* ou *alans ne* ou *alans-n'* ? Plutôt un *e* muet qu'une apostrophe qui a l'air de laisser en suspens un mot enclitique. D'autre part, puisqu'on est obligé d'écrire *si n'volans* en supprimant l'*s* de *nos*, rien n'empêche de supprimer l'*s* ici également. Ainsi *ne* aura l'avantage de s'écrire de la même façon que *dje*, *se*. De plus, comme il est sujet à corruption, il est bon de pouvoir écrire *alans-gne* par analogie de *alans-ne*, sans ajouter une *s* parasite à un mot qui n'a pas même pu conserver sa consonne intacte. -Nous ?

Là où l'on dit *dj'alans*, *dj'avans*, l'inversion du sujet donne *allans-dje*, *avans-dje*, *qu'alans-dje fé ?*

Il y a aussi un redoublement curieux de sujet à noter : *qu'alans-n'ĕju fé?*. Une analyse superficielle verra là un pronom singulier et un pronom pluriel accolés. *A priori* il est permis de douter d'un pareil illogisme, et la présence de *ne* à côté de *ĕje* dans cet exemple nous paraît corroborer notre conjecture antérieure sur l'origine de ce *ĕje* pluriel

Deuxième personne du pluriel.

-Vous ? Nous écrirons de même *aléz-ve, avéz-ve, avîz-ve, ârîz-ve.* Dans le sud-wallon, l'ellipse du pronom *ve* est fréquente quand le verbe est conjugué interrogativement. On dit à Namur : *què v'loz?, què d'joz? n'intréz nin one mièle?, frîz bin sonner one pîre?* Alexandre a écrit dans le *Pèchon d'avri* en dialecte de Marche : *è v'leu on noû?, mi pirdéz por one cruche?* Nous croyons que la chute de ce pronom est d'ordre purement phonétique. Ce *ve* enclitique et final n'a pas été plus consistant comme pronom que le *ve* terminant l'imparfait. Si *aléve* ou *aleuve* a pu devenir *aleu, v'leu-ve* (voulez-vous) a pu devenir mécaniquement *v'leu.* La suppression est allée plus loin. A Laroche on ne dit pas *ĕj'aveu, il aveut*, mais *ĕj'ave, il ave* avec régression de l'accent tonique; et de même *avez-vous,* qui devrait donner *avez-ve* devient simplement *ave*. On aurait tort de se tourmenter pour retrouver dans cet *ave* un pronom; il ne faut pas songer à écrire *av-ve* ou quelque chose d'approchant. Il n'y a plus de pronom, la forme verbale elle-même a subi une dégradation.

Troisième personne du pluriel, masculin, féminin.

-ils ? -elles ? Nous écrirons, comme plus haut, *i* venant de *illi* et non *is* *vinèt-i, vinront i.* Jamais *il* ni *ils*.

Au féminin *ille* ou *elle ont* doit devenir *ont-èlle*. On pourrait toutefois tolérer *èlles* par imitation du français, et recommander *èle* à celui qui n'a pas peur d'une double graphie pour le même mot.

PRONOMS PERSONNELS EMPLOYÉS COMME COMPLÉMENTS, COMME ATTRIBUTS ET COMME SUJETS SUPPLÉMENTAIRES.

Il y a en français deux autres jeux de pronoms; 1° une série de pronoms enclitiques, à forme réduite ordinairement, employés devant le verbe comme compléments directs ou indirects : *me*; *te*; *le*, *la*, *lui*, *se*; *nous*; *vous*; *les*, *leur*, *se*; — 2° une série de pronoms à forme pleine, employés comme compléments avec des prépositions, comme sujets réduplicatifs ou supplémentaires et comme attributs : *moi*; *toi*; *lui*, *le*, *elle*, *soi*; *nous*; *vous*; *eux*, *les*, *elles*, *soi*. Que deviennent ces pronoms en wallon et comment faut-il les orthographier ?

PREMIÈRE SÉRIE : PRON. PERS. COMPL. AVANT LE VERBE.

ME. — Pas de distinction entre complément direct et indirect. Me.

Après voy. { devant voy. *m'* : *i m'veût*, *i m' done*, *i m' cunoh.*
devant cons. *m'* : *i m'a vèyou*, *i m'a d'né...*

Après cons. { devant voy. *m'* : *Piére m'a vèyou*, *Piére m'a d'né...*
devant cons. *mi*, *mu* : *Piére mi veût voltî*, *çou qu'èle mi done.*

TE. — Même emploi, *t'*, *ti* et *tu*, et même tableau. Te.

LE, LA. — En wallon il n'y a pas de distinction entre la forme féminine et la forme masculine. Mais la difficulté que nous avons rencontrée à propos du féminin *dèl/dol*, va se représenter ici dans un bon nombre de cas. C'est ici qu'il convient de traiter la question à fond. Plus haut, en effet, à moins d'anticiper considérablement sur le présent chapitre, nous n'avions à notre disposition que des exemples contenant *de* + *le* article féminin. Ici le premier élément peut être JE, TU, ME, TE, SE, DE, NE, QUE, le second est le pronom complément LE, LA. La grosse question est celle-ci : comment faut-il, au point de vue de la morphologie, orthographier ce qui se Le, la.

prononce dans notre région *djèl, tèl* (tu le), *mèl, tèl* (te le), *sèl, dèl, nèl, quèl,* au midi *djol, tol, mol, tol, sol, dol nol, quol?* Pour résoudre cette question, il faut savoir 1° si la voyelle *è/o* doit être assignée au premier élément ou au second; 2° s'il est opportun de séparer ou de réunir les éléments.

La solution du premier point est assez délicate. Si on s'appuie sur des exemples comme ceux-ci : *dju v's èl dirè, dji v's ol dène,* on sera tenté de conclure que *èl/ol* sont les formes légitimes du pronom et l'on écrira en conséquence *dj'èl/dj'ol.* C'est ce que font un grand nombre d'écrivains wallons. Mais si *ol/èl* existent et doivent être notés comme formes indiscutables du pronom, on ne voit pas cependant comment *ol, èl* viendraient légitimement de *illum*, et cela donne à douter. Dans la langue d'oïl, à côté de *il, elle, el, ils, eles,* employés comme sujet, on trouve toujours *le, la, l'* comme article et comme pronom à l'accusatif. Il y a donc lieu de se demander si *ol/èl* wallons ne sont pas des formes exceptionnelles d'origine analogique, ayant acquis leur *o/e* par agglutination, et si la voyelle, dans la plupart des cas, ne doit pas être restituée par la grammaire et par l'écriture aux mots précédents. Voilà donc qu'il faut dévisager ces mots précédents pour voir si cet *o/e* peut ou doit leur appartenir. Pour que l'expérience ne risque pas d'être spécieuse, il faut l'étendre à des formes diverses et à divers dialectes, — et se défier de l'analogie.

A Malmédy on prononce *dju, tu* (sujet), *mu, tu* (régime), *lu, su, du, nu, ku.* La préposition DE est *du* dans tous les cas, sauf quand elle est suivie de l'article : *du conv'ni, du clôre, du nosse granpére,* mais *do l'anpèreur, do l'an, do l'ôrfulin.* La voyelle est *u* quand le pronom LE suit : *dju l a dit, dju l veû co, dju vin du l'dîre, d'hoz mu-le.* Dans ces divers cas, il n'y a aucune raison d'assigner la voyelle *u* au pronom, elle appartient au premier élément. Quant à *do*, il faut bien l'enregistrer comme forme secondaire de *du*, car l'article n'a pas besoin de voyelle prothétique, puisque le mot suivant commence par une

voyelle. L'article dit *élidé* ne prend point de voyelle prothétique, même dans les dialectes où cette mode sévit le plus (Hainaut); il est proclitique, c'est-à-dire qu'il s'appuie sur le mot suivant.

Dans la même région de Malmédy, la préposition EN prend également deux formes. On dit *èn oûve, è manèdje, è m' mâhone*, mais, chose étrange, *dans* LE *jardin* se dira *o courti*, *dans* LA *maison* se dira *o-l mâhone*. Il y a donc virtuellement quelque chose de l'article dans cet *o* : EN LE devient en langue d'oïl *enl, el, eu, ou, u*; il devient *è* et subsidiairement *o* dans certains patois. EN LA devient *enle, ele*; *el* et subsidiairement *ol*.

En Ardenne, le pronom de la deuxième personne est *to* : rien d'étonnant donc à ce qu'on écrive *to l'veûs bin* ou *to-l dis.*— À côté de *dji* se rencontre *djo*, mais toujours, nous devons en avertir, quand la consonne suivante est *l* : *djo lî dis, djo lî frê.* Comme *lî* a une forme bien définie, il faut bien admettre l'existence d'un pronom *djo*, que l'*o* soit la voyelle étymologique de EGO, qu'il soit dû à l'influence de la liquide qui suit, ou qu'il soit analogique de l'*o* de *to, nos, vos*. Rien d'étonnant donc à ce qu'on écrive *djo l' sohaite, djo l' freû*, ou, en rapprochant les deux éléments, *djo-l.* — Pour la préposition DE, à côté de *di*, forme ordinaire, on trouve *do* devant les infinitifs : *do pinsè* etc. (cf. p. 153). Dès lors rien d'étonnant non plus à ce qu'on écrive *do l'mète* ou *do-l mète, do l'creûre, do l' dîre.* — Enfin, quoiqu'il ne se rencontre jamais de *mo, no, quo* en d'autres circonstances, on trouve avec le pronom : *i mol dène, i nol vout nin, c'est lu quol dit.* La voyelle de *to* et de *djo* s'est glissée là par analogie : du moment qu'on disait *dji* et *djo, di* et *do*, pourquoi pas *qui* et *quo?* Nous trouvons même *quo* dans un exemple où l'analogie s'est étendue encore, passant du pronom *l* au pronom *lî* (= lui) : *one quo lî dûse* (unè qui lui convienne; Alexandre *Pèchon d'avri*, p. 187); ou passant du pronom *l* enclitique à *l'* proclitique : *mi, sô! c'est vos quo l'est!* (id. p. 190).

A Liège, les mots en question se prononcent *dji*, *mi*, *di*, *ti*, *ni*, *si*, *qui*. Verviers substitue *u* à *i*. Cependant les deux régions ne disent jamais *djil* ni *djul*, mais toujours *djèl*, *mèl*, *dèl*, *tèl*, *nèl*, *sèl*, *quèl*. D'où provient cet *è*? Nous avons montré (pp. 152-153) l'existence d'un doublet de *di*/*du*, qui est *dè*. Ou bien *dèl* a entraîné les autres expressions dans son cercle d'influence (ce qui n'aurait rien d'étonnant, *dèl* étant employé non seulement pour *de* + *le*, *la* pronom, mais aussi pour *de* + *la* article), ou bien il existait jadis pour tous ou pour quelques-uns des mots précités une forme à voyelle *è* (ce qui n'aurait rien d'étonnant non plus, car *i*/*u* et *è* sont encore vivants en fonction de *e* sonore français, cf. p. 152). Quoi qu'il en soit, étymologique ou analogique, dans tous les cas exposés, la voyelle appartient au premier élément. Logiquement donc, c'est *djè-l*/*djo-l*, *tè-l*/*to-l*, etc., qui seront les meilleures graphies, si cette orthographe n'est pas contrariée par d'autres faits.

Il y a cependant un pronom *èl*, *ol* : quelle est son origine, s'il ne procède pas directement du latin ? Le liégeois, le verviétois disent en effet *èl vous-se? dji v's èl di*, l'ardennais *ol vous-se? dji v's ol di; ol pôriz bin saveur* (Marche : Alexandre, *Pèchon d'avri*, p. 187). Ces formes s'expliquent très bien par l'influence de l'analogie. A cause d'expressions comme *dj'a dit*, *t'aveûs fait*, *i n'est nin sot*, *i s'ont batou*, etc., qui montrent un *dj'*, *t'*, *n'*, *s'* sans voyelle, on devait presque infailliblement mal interpréter *djè-l di*, *c'est mi què-l dit*. L'existence des doublets *dji* et *dj'*, *qui* et *qu'* a contribué à faire assigner au second élément une voyelle insolite n'existant ni dans *dji* ni dans *dj'*. *Djèl di* a donc fait créer, *c'est mi qui v's èl dit*, et *djol di* a fait créer *c'est mi qui v's ol dit*. Enfin l'analogie s'est étendue plus ou moins suivant les régions : *Quo-l dit* a fait naître *quo l'a dit*, *quo lî dit*, *quo l'zî dit*; à Malmédy *do-l bîre* a fait naître *do l'ôrfulin*, tandis que Liège continue à prononcer *qui lî dit*, *di l'ôrfilin*. Mais Liège n'échappe point à cette extension analogique : les grammairiens wallons notent des pronoms

èlèzî, èlèzè qui seraient des formes monstrueuses et inexplicables si l'*è* initial ne devait pas en être détaché : *Djè l'zè veû, c'est Piére què lèzî a tot d'né.*

Et maintenant, comment écrire ? Faut-il espérer que les wallons sauront distinguer si les deux éléments en présence doivent être coupés avant ou après la voyelle ? La discussion laborieuse qui précède prouve assez qu'il n'y faut pas compter. Faut-il permettre de séparer les deux éléments à volonté ? Voilà une liberté dont nous ne voudrions pas, parce que l'ignorance en abuserait. Tout ce que l'on peut permettre, c'est le choix entre ces deux alternatives : ou vous séparerez les deux mots d'une façon convenable, ou vous imiterez la nature elle-même qui a si bien agglutiné les deux éléments qu'il faut un travail d'analyse pénible pour les dissocier. Toutefois il serait draconien d'ordonner la fusion dans les cas où visiblement elle n'existe pas.

Nous croyons pouvoir tout concilier de la manière suivante.

1° Quand le mot qui suit le pronom LE, LA commence par une voyelle, le pronom s'incline sur cette voyelle : il faut écrire *l'*.

Dji l'a vèyou, Dju l'a vèyou,
tu l'a dit, to l'a dit, to n' l'a nin fait.

2° Quand le mot suivant commence par une consonne, et que le précédent se termine par une consonne, alors le pronom a deux formes possibles : a) *li*, *lu* ; formes ordinaires dans le nord et l'est ; b) il s'introduit devant *l* une voyelle analogique *è* ou *o*. Cette voyelle, bien qu'empruntée, appartient désormais au pronom et il faut écrire *ol*, *èl*, non pas *o l'*, *è l'*.

Pière èl veût, — Pière lu veût.
Dji v's ol dit, Dju v's èl dit.

3° Quand le mot suivant commence par une consonne, le précédent se terminant par une voyelle, deux cas se présentent :

a) la voyelle précédente appartient, manifestement et sans

conteste, au mot précédent et non au pronom ; il en est ainsi pour toutes les voyelles nasales, et pour toutes les voyelles pures, à l'exception de *è/o* dans des cas déterminés ci-après.

Qwand i l'veût ou *qwand l'veût* (quand il le voit)
Simon l'prit, c'est lu qui l'dit.
Li solo l'beût. Thoumas l'qwîrt.
Dju l'veû bin.
Nos l'vèyans, vos l'vèyéz (et non *nol vol*).

b) la voyelle précédente est un *è/o* qui correspond a *e* non muet du français dans JE, ME, TE, SE, QUE, DE, NE ; une fois à un *u* français : dans TU ; et une fois à un *i* français : dans QUI. Alors il est difficile de séparer mathématiquement les éléments en présence : *tè l'/tè-l* est, par exemple, moins facilement justifiable que *to l'/to-l* Il vaut mieux écrire en un seul mot. Nous nous serions trompé dans l'analyse des éléments qui précède que ce serait un argument de plus pour la graphie en un seul mot. Donc *djèl/djol, tèl/tol, mèl/mol, sèl/sol, quèl/quol, dèl/dol, nèl/nol.* Cependant il ne peut être défendu d'écrire *djè-l veû,* ce qui est rigoureusement scientifique, ni *djè l'veû* par analogie de *je le vois* prononcé *je l'vois.*

Enfin, de même que l'*è/o* doit bien être assigné au pronom dans *Pière èl veût,* à titre d'élément adventice, de même il doit être assigné à *qu'* dans *quo lî, què lî* : *c'est mi què lî a dit.*

Nous ne doutons pas que la forme *èl* ne se glisse dans des phrases où *li* serait parfaitement de mise : *i-èl veut bin, ill' èl veut bin,* mais ces cas seront facilement résolus au point de vue orthographique à l'aide des règles qui précèdent.

Lui. LUI. — Toujours *lî,* sans aucune difficulté.

Se. SE. — Entre consonnes : *si, su* ; après voyelle : *s'*. Voyez le tableau fait pour le pronom *me.* Sans distinction entre singulier et pluriel, entre complément direct et complément indirect.

Nous. NOUS. — *i nos veût, nos nos lavans,*
qwand n's a vèyou, i nos aveût vèyou

Donc *nos* devant consonne, *nos* et *n's* entre voyelles, jamais *n'*.

Vous. — Chose étrange, *vous* n'a pas les mêmes formes que *nous*. On a *vis*, *vus* après consonne et devant voyelle : *Vosse père vus a ratchèssî*; *vi*, *vu* entre consonnes, *ill' vu d'ha*; *v's* entre voyelles : *dji v's aveû dit*; enfin *v'* après voyelle et devant consonne : *vos v'lavéz*, *dji v' creû*. Vous.

Les. — *Lès* avec *s* muette entre consonnes : *li mèsse lès veût*; *lès* avec *s* sonore après consonne et devant voyelle : *li mèsse lès a vèyou*, *si dj' lès a*; *lès* et *l's* entre voyelles : *dju lès a vèyou*; *lès* avec *s* muette après voyelle et devant consonne *dju lès veû*. Mais, de même qu'au singulier, ici on rencontrera des formes analogiques *èls*, *ols*, et l'on sera forcé de créer des combinaisons *djèls*, *tèls*, *nèls*, etc.: *Pière èls a vèyou*, *Pière ols a vèyou*. A moins qu'on ne préfère diviser scientifiquement : Les.

Nouk nè l's a trové.
Djo l's avans vèyou, li ci quo l's a vèyou.

Leur. – *lèzî* après consonne, subsidiairement *èlzî*, *olzî*; *l'zî* après voyelle. Ecrira-t-on en un seul mot *djèlzî*/*djolzî*, *tèlzî*/*tolzî*, *quèlzî*/*quolzî*? Ces formes n'ont rien d'esthétique, nous en sommes persuadés, mais ne vaut-il pas encore mieux écrire en bloc *djèlèzî*, en sachant qu'il y a là trois éléments combinés que d'écrire *dj' èlèzî* en inventant un pronom *èlèzî*? Et de même *djèlsè* que *dj' èlèsè*, en inventant un pronom *lès* flanqué à droite et à gauche d'une paire d'*è* adventices? Si on veut admettre sagement des formes *djè*/*djo* à côté de *dji*, *què*/*quo* à côté de *qui*, nous serons charmés de figurer en deux mots ces expressions : *djo l'zî*, *djè l'zî*, *djè lèzî*; sinon il faut se résigner à les présenter indivises. Leur.

L'*î* de *lèzî* ou *lèsî* est probablement de même sens que l'adverbe français *y*. Il existe déjà au singulier dans *dj' ènn' î vou*, nous le trouvons séparé de *les* dans *Pèchon d'avri*, p. 154 : *Ostant qu'i l'z ènn' î faut*. Il s'est généralisé au pluriel, *y* prenant un sens masculin et personnel qui n'est pas inconnu

dans les patois français. Néanmoins nous continuerons à écrire *lèzî* en un seul mot.

DEUXIÈME SÉRIE : PRON. PERS. A FORME ABSOLUE EN FRANÇAIS.

Nous avons dit plus haut l'emploi de ces pronoms. C'est en français que la forme peut être dite absolue : *moi, je* ; *c'est moi* ; *avec moi* ; *prends-moi* ; car, en wallon, on verra qu'elle ne l'est pas toujours.

Moi. MOI. — *Mi, dj' beûs dèl bîre* ; *c'èst mi* ; *por mi.*
Vindje-mu, riwène-mu ; *done mu.*
Prind me, vindjîz-me ; *dinéz-me.*

Donc, comme complément direct ou indirect après le verbe, on emploie *mu* (jamais *mi*), si une consonne précède (*vindj-mu*), et *me* sans accent si une voyelle précède (*di-m*) à laquelle *me* puisse s'attacher comme enclitique.

Toi. TOI. — *ti, tu beûs d'l'êwe* ; *c'èst ti* ; *sor ti.*
bodje-tu, sòve-tu, amûse-tu.
tin-te keût, assî-te, beû-te mwèrt.

Donc l'emploi est tout à fait le même qu'à la 1re personne.
A signaler en plus un redoublement singulier : *assî-te-tu.*

Il existe une forme *twè*, imitée du français *toi*, qu'on emploie parfois au lieu de *ti* pour marquer une nuance de familiarité moins grande dans le tutoiement.

Lui. LUI. — *lu, i rèy* ; *c'est lu* ; *avou lu* (*li* à Marche).
done-lî, rind-lî, qwîr-lî.

Le, la. LE, LA. — Complément direct après un impératif : *lu le*, sans distinction de genre, dans les mêmes conditions phonétiques que *mu, me* : *houke-lu* (appelle-le, appelle-la), *qwîr-lu* ; *prind-le, tin-le bin.*

Elle. ELLE — Employé comme sujet complémentaire, comme attribut, comme complément de préposition : *lèye* : *lèye nu vout nin. c'est lèye, por lèye. Lèye* étant le féminin de *lu*, il est bon de donner à ce mot l'*e* final, quelle que soit d'ailleurs l'étymologie.

Soi n'a pas de correspondant en wallon : on dit *por lu, avou lu* au lieu de *pour soi, avec soi*. — Voyez pourtant *si même* (*Pèchon d'avri*, p. 151). Soi.

Nous. — *Nos-autes, nos n' 'n' alans, c'est nos, c'est nos-autes, vîve nos-autes, po nos-autes, sins nos-autes. Sâvans-nos, qwèréz-nos, dinéz nos* : il n'y a pas de forme réduite. Nous.

Vous. — *Vos* dans le sens du singulier, *vos-autes* au pluriel : *c'est vos qu'a pris m'lîve, c'est vos-autes qui pièrdèt.* Vous.

Comme régime après le verbe, vous ne peut se trouver qu'à l'impératif. A la différence de nous, il n'a que la forme réduite : *amûséz-ve bin, mètéz-ve al tòve, mèléz-ve di vosse sogne.*

Vos-autes a servi à former un pronom analogique pour la deuxième personne du singulier : *tè-s-aute*, où l'*s* de *vos* est restée par euphonie. Il serait ridicule de mettre *aute* au pluriel.

Eux. — *Zèls* dans nos régions, *zês* dans d'autres cantons à déterminer. *Mais zèls vinront, c'est zèls, tos zèls, por zèls, avou zês*. *Zèls* est le même mot que *eux*, le *z* initial a été emprunté à des expressions où *s* terminait le mot précédant *els*. On devrait donc écrire *sins èls, tos èls*, mais la nature prothétique de ce *z* est chose si inconnue des wallons qu'il vaut mieux ne pas réclamer de graphie *èls*. Eux.

C'est un idiotisme wallon très fréquent d'employer *leûs* (= leur) au lieu de *zèls* devant des noms de nombre : *leûs deûs, leûs treûs, leûs saze, leûs plusieûrs, leûs turtos, leûs tot plein, leûs bêcôp*, ce que le pur wallon ne manque pas de traduire en français par *leur deux, leur trois*, etc. Nous écrivons l'*s*, qui équivaut à *r* de *leur*, car cette *s* sonne dans *leus èfant, leus-autes, leus essonle, leûs ût.*

Elles. — En wallon *zèles* féminin de *zèls*. *Leus* se dit au féminin comme au masculin. Elles.

Les. — Employé après le verbe comme régime direct des impératifs : *prind-lès, qwîr-lès, sâvans-lès, amuséz-lès*. Il n'y a donc que la forme *lès*. Les.

Verbes.

Forme de l'infinitif.

Nous n'essayons pas de classer les verbes en quatre conjugaisons, et pour cause : cette division, même en français, ne soutient pas l'examen. Il faut pourtant décider ici quels infinitifs auront l'*e* muet, lesquels ne l'auront pas, et si on écrira l'*r* final muet de la première conjugaison.

Nous sommes assez partisan de l'*r*, par respect de l'analogie, mais à condition qu'on supprimera *r* 1° dans les dialectes où l'on prononce *è* au lieu de *é*, comme en Famenne, à Beauraing et ailleurs; 2° dans les verbes où *ié* s'est contracté en *î*. Donc *planter*, *aimer*, *hoûter*, à Marche *plantè*, *aimè*, *choûtè*. Donc en Ardenne *spiyer*, *aider*, *viker*, à Liège *spiyî*, *aidî*, *viker*, à Malmédy *vikî*. Enfin on écrira *fé* et non *fer* (faire), comme *fré* (frère), car ce verbe n'a rien à voir avec la première conjugaison.

Auront *e* muet final, sans conteste, par analogie du français, des verbes comme *sure sîre* (suivre), *somonre* (semondre), *ponre* (poudre), *dîre*, *scrîre*, *rîre*, *prinde*, *vinde*, *djonde*, *stwède* (*ex*-tordre), *traire*, *braire*, *creûre* (croire), *beûre* (boire), *esse* (être), *lére*, *cûre*, *kidure*, *distrûre*, *clôre*, *crèhe*, *knohe*

Tinre n'a rien à voir avec TENIR, dont le correspondant wallon est *t'ni*.

Boûre (de *bullĕre*) n'a rien à voir avec BOUILLIR, qui vient de *bullire*.

Fûr ne nous parait pas une meilleure graphie que *fûre*. Il faudrait savoir si le mot est emprunté au français en changeant *ui* en *u*, ou s'il est formé de *fugĕre* de la même façon que *cûre* (coquere), *sûre* (seq(u)ere), *lûre* (lucere), *dûre* (ducere).

On écrira sans *e* final, par analogie avec le français : *aveûr*, *diveûr*, *valeûr*, *poleûr*, *voleûr*, *saveûr*, *assîr*, *ricîr*, *tcheûr*/*tchêr* (choir), *soleûr* (solere), *ploûr* (pleuvoir), *gér* (gésir), *ôr* (ouïr).

Wèseûr/waseur/wasu, tchîr, crîr (Nivelles) sont des infinitifs *sui generis*, tout à fait en dehors des formes ordinaires de la première conjugaison.

DÉSINENCES PERSONNELLES.

Sans remettre sous les yeux du lecteur des tableaux entiers de conjugaisons wallonnes, que l'on peut trouver dans le dictionnaire de Rèmacle, dans la grammaire de Michiels et surtout dans les deux travaux de M. Delaite et de M. Georges Doutrepont sur les conjugaison (2e série, t. XIX, année 1892 de notre *Bulletin*), nous essayerons de déterminer l'orthographe des terminaisons verbales.

En principe les finales doivent être conservées. Mais toutes les finales françaises, sur lesquelles on va se régler, ne sont pas également justifiables. Ne pourrait-on profiter de l'occasion présente pour opérer quelques suppressions logiques et quelques simplifications ?

D'abord l'*s* de la première personne du singulier est absolument sans raison d'être. Le phonétisme est ici d'accord avec l'étymologie pour écrire *dj'a, dji so, dji sin, dji vin, dji beû, dji creû, dji tchante*, à l'indicatif présent; *dj'avéve, dji rindéve*, mais aussi *dj'aveû, dji rindeû* issus de *avéve, rindéve*, à l'imparfait de l'indicatif; *dji cora, dji fouri, dji vinve* et *dji vûne* au passé défini. Le futur, étant composé avec le présent du verbe AVOIR, le conditionnel, formé par analogie de l'imparfait, n'échappent point à cette règle. On ne fera pas de difficulté pour les deux temps simples du subjonctif dont la 1re personne n'a jamais d'*s* en français. Tout en « tolérant » l'*s* par respect des formes françaises correspondantes, nous préconisons la suppression complète de l'*s* désinence à la première personne.

La deuxième personne du singulier aura l'*s* comme en latin et en français. Mais il faut en excepter la 2e p. du sing. de l'impératif. Il y a lieu d écrire *vin* de VENI (à Verviers *vé voci* et non *vés voci*), *beû* de BIBE, *lî lé* de LEGE, *coûr* de CURRE, *va* de

VADE, *tchante* de CANTA. Si l'*s* était légitime à cette personne de l'impératif, si elle était seulement d'introduction ancienne, *tin-te keû* (tiens-toi coi) serait devenu par assimilation *tins-se*, tout comme *tins-se* (tiens-tu ?) de l'indicatif. Nous proposons donc de rétablir ici l'ancienne forme française, qui n'est pas encore tout à fait morte d'ailleurs, car les poètes en usent encore à la rime.

La troisième p. du singulier aura un *t* là où le français prend un *t* : *i vint, i coûrt, i bat, il aveut, i dèrit;* mais *il a, i va, il avéve* (la terminaison féminine empêche la conservation du *t*), *il irè* (français IRA, de IRE + A du verbe AVOIR), *il îreût, il âreût* (calqué sur *aveût*), *qu'i tchante, qu'i seûye, qu'il ôye* (en dépit de AIT et SOIT), *qu'i tchantahe* (cette troisième personne en wallon étant reformée par analogie de la première avec une terminaison féminine), *i tchanta, i cora, i rinda* (passé défini suivant l'analogie de la 1[re] conjugaison).

On ferait bien, pour uniformiser davantage, de ne pas substituer au *t* désinentiel la consonne amuïe du radical comme dans le français *vend, rend, vainc.* Rien n'empêche le wallon de généraliser ce que le français a déjà fait pour les verbes en *-aindre, -oindre* et *-soudre. I vint* (vend), *i print* (prend), *i rèspont* (répond) doivent être recommandés, sans toutefois prohiber, pour le moment du moins, les graphies plus servilement analogiques *vind, prind, rèspond.*

Au pluriel la première personne aura *s*, la deuxième *z*, la troisième *t* : *nos corans, vos corez, i corèt; nos corîs, vos corîz, i corît* ou *i corint, dji prindins, vos prindîz, i prindint; nos sèrans, vos sèrez, i sèront*; *nos îrîs* ou *dj'irins, vos îrîz, il îrint.* Mais le pluriel du subjonctif présent offre des difficultés qu'il faut examiner à part avec un certain nombre d'autres formes dialectales curieuses.

Outre la raison d'analogie, il en est une autre qui milite en faveur de la conservation de ces finales, qu'il serait séduisant de supprimer surtout au pluriel. C'est que ces mêmes con-

sonnes, muettes dans certains cas, se réveillent dans d'autres : *aveûs-se* (avais-tu), *âreûs-se* (aurais-tu), *vinrès-se* (viendras-tu); *aveût-i*, *creûreût-on; volèt-i, avît-i; djans-è* (allons-nous en), *corans-î tot dansant; vinéz avou, prindéz-è, alléz èrî d'mi.*

Formes dialectales curieuses.

De l'e muet final au singulier de l'indicatif présent.

Souvent nos wallons se trompent de conjugaison et ajoutent ou suppriment *e* final, n'obéissant qu'à leur caprice ou à des analogies enfantines. Il y a donc là une question à élucider.

La faute la plus grossière et la plus ordinaire consiste à donner un *e* à des verbes qui sont de la conjugaison forte. *Fèri*, en français FÉRIR, doit s'écrire à l'indicatif présent *fîr* (FERIO), *fîrs* (FERIS), *fîrt* (FERIT); *quèri* (en Ardenne *kî*), français QUÉRIR, doit s'écrire *qwîr*, *qwîrs*, *qwîrt* (*kîr*, *kîrs*, *kîrt* ou *quîr*, *quîrs*, *quîrt*); *mori* fera *moûr*, *moûrs*, *moûrt*, et c'est au subjonctif qu'il faudra orthographier *moûre*, *qwîre*, *fîre*. Il ne nous est pas possible de passer en revue tous les verbes, nous nous contentons d'indiquer l'espèce de faute possible et d'indiquer le remède.

Dans la première conjugaison, AMO était devenu *aim* en vieux-français, car il faut un *a* dans la terminaison latine pour justifier la présence d'un *e* muet. A cause de la seconde personne *aimes*, de AMAS, et de la troisième *aime*, de AMAT, la première a fini par prendre aussi l'*e* muet. Il est impossible ici de remonter le courant. De même au subjonctif présent. Néanmoins il ne faut pas faire faire boule de neige à cette loi analogique du français et ajouter des *e* muets à toute forme verbale des autres conjugaisons qui se termine par une consonne sonore. De même que nous n'avons pu admettre *dîhe*, *sîhe*, nous ne pouvons admettre non plus *finihe*, *crèhe*, *kinohe*, *hoûbe*, *keûse*, *mète*. Latin et français s'y opposent. Les dialectes où l'on prononce *finit*, *crèt*, *knot*, *keût*, *mèt*, s'y opposent

également. Il faut savoir s'habituer aux consonnes finales sonores. Nous proposons donc d'écrire les verbes de cette espèce sans *e*. Mais prendront-ils l's et le *t* à la deuxième et à la troisième personne ? Le français ne met pas de *t* à *vainc* ni à *rend*. Nous ne l'en admirons pas, parce que là la consonne radicale est muette ; mais chez nous, la consonne radicale étant nécessaire, puisqu'elle se prononce, il faut évidemment sacrifier *s*, *t*, à moins qu'on ne craigne pas l'étrangeté de graphies comme *crèhs* et *keust*.

Nous écririons donc *dji finih, tu finih, i finih*; *dji keus'*, *tu keûs'*, *i keûs'*; *dji dwèm, tu dwèm i dwèm* (ardennais *dwar*, *dwars*, *dwart*) ; *dji pièd'*, *tu pièd'*, *i pièd'* (ardennais *pièr*, *pièrs*, *pièrt*) ; *dji pàt'* ; *dji stwèd'* (ardennais *stwar*, *stwars*, *stwart*) ; *dji sôrt'*, *tu sôrt'*, *i sôrt'*, *dji sièv*, *tu sièv*, *i sièv*. Les désinences s'ajouteraient sans difficulté si on décidait d'adjoindre un *e* final inorganique à ces formes, mais nous faisons observer que cette décision pourrait mener très loin. Il n'y aura plus de consonne finale sonore qu'on ne voudra ainsi fortifier d'un *e* muet.

Faut-il écrire *inteure* (il entre) ou *inteur* ? Ceux qui écrivent *inteur*, et qui le font à dessein, se basent sans doute sur cette explication que l'*e* final aurait été rejeté par métathèse au delà de l'*r*. En réalité il y a dans ce genre de verbes deux espèces à distinguer. Dans l'une la voyelle *eu*/*è*/*é* n'est qu'un renforcement d'une voyelle étymologique, renforcement causé par le changement de syllabe tonique : *botener* devient au présent *botène*, *boteune*; *savener* devient *savène*, *saveune*, *savone*; *copiner*, *admirer*, *adviner*, donneront *copène*, *admère*, *advène*. On ne songera pas à supprimer l'*e* final parce qu'on ne peut supposer de métathèse. Mais déjà dans *pârèle* en regard de *pârler*, il semble que l'*è*/*eu* soit dû au déplacement de l'*e* final. En réalité il n'en est rien. *Pârler* est issu de *paroler* et ce cas rentre dans la classe précédente. Il en sera de même de *quèrler*/*quèreule*, si on n'écrit pas plus étymologiquement à l'infinitif *quèreler*. A côté de ces verbes, il y en a une autre

espèce où l'*è*/*eu* est introduit par analogie des premiers. Je n'y rangerais pas *ovrer*/*ouveure*, car *ovrer* = *overer* = OPERARE, mais bien *intrer* (INTRARE), *il inteure*, *mostrer*, *i mosteure*; *rèscontrer*, *i rèsconteure*; *èfondrer*, *plâstrer*, *rudobler*, *acâbler*, mots dans lesquels il y a réellement création d'une syllabe nouvelle et transfert de l'accent tonique. Mais il suffit de comparer ces verbes aux précédents pour s'apercevoir que l'*e* ajouté n'a rien à démêler avec l'*e* muet final.

Terminaison des trois personnes plurielles du subjonctif présent.

Au pluriel le subjonctif présent ne peut recevoir de désinences personnelles. En effet ces trois personnes sont composées par adjonction d'un suffixe nouveau à valeur modale, *sse*, *he* ou *che* suivant les régions, à des formes qui ont déjà subi des flexions en raison de la personne et du nombre. A *nos alans*, *vos alez*, *i vont* de l'indicatif le subjonctif répond par *qui n's alanse*, *qui v's alésse*, *qu'i vonse* (à Verviers *alanhe*, *aléhe*, *vonhe*, en Ardenne *alanche*, *aléche*, *vonche*). Il est évident que *vonche* est inconsciemment formé de *vont* + *che* : écrire *vonchent*, c'est noter deux fois les désinences personnelles. On ne conçoit pas du reste une graphie *aléssez* à la deuxième personne. La logique demande donc ici l'invariabilité de *se*, *he*, *che* final. Pour écrire décemment ces formes, les auteurs auront à donner dans leurs habitudes un vigoureux coup de balai, si nous en jugeons par les graphies du *Pèchon d'avri* dans lequel nous cherchions des exemples dialectaux : *qui tj'oans-tje* pour *qui &j' oyanche* (p. 198), *oiè-je* pour *oyèche* (aient, p. 202), *qu'nos soans-tje* pour *qu'nos soyanche* (soyons, p. 211), *dèhége* pour *dèhèche* (p. 153), *crèvèchent* (149) *vé ègent* (153) pour *crèvèche*, *véyèche*, *v' zoë-je* (218) pour *v's oyèche* (vous ayiez). Quant à l'origine de ce nouveau suffixe, il est facile de deviner qu'il a été emprunté à des formes d'un

usage courant où *sse/che* était légitime, comme *face/fasse/fahe/fache/faisse*, *taisse*, *plaisse* (pour *tace*, *place*), de FACIAM, TACEAM, PLACEAM.

Pluriel de l'imparfait.

Le pluriel de l'imparfait de l'indicatif et des temps qui en dérivent s'est réduit à *î* en liégeois, soit respectivement *-îs*, *-îz*, *-ît* dans l'écriture. Mais des formes plus anciennes, encore notées dans Remacle et employées par Simonon, continuent à vivre dans les autres dialectes. Il s'agit de leur trouver des graphies convenables. *Dansins, dansint* ne donneront pas plus d'embarras que *dansîs, dansît*. C'est la prononciation ardennaise. Mais ailleurs *n* se prononce soit précédé de *i* long, soit précédé de *i* nasal. Il faut bien minuter cet *n*, et soigneusement figurer la voyelle antérieure : *dansîn't, dansinn't* (Nivelles), *dansèn't* (Namur). Si nous laissons subsister le *t* final, c'est qu'à son tour le *t* est sonore dans certaines régions du Hainaut : *m'gnîn't'*, *dansîn't'* (Soignies).

A Beaumont, à Bassilly nous trouvons même, s'il faut en croire les transcriptions de *l'Enfant prodigue*, la sonorité du *t* final renforcée d'un élément vocalique : *dansîn'té*. Il y a là plutôt une légère métathèse de voyelle qu'un déplacement d'accent tonique : on ne prononce pas *dansîn'té* comme *habileté*. Quoiqu'il en soit, on serait mal venu à faire suivre cet *é* d'une désinence personnelle. La désinence est dans le mot : c'est *nt*, et *nté* = *ent*

Le namurois « chant-nu ».

On ne peut pas en dire autant de la 3e personne du pluriel de l'indicatif présent en namurois. Les auteurs écrivent *mougnnu, polnu, chant-nu, vol-nu,* étalant un *nu* adventice qui intrigue beaucoup les lecteurs wallons des autres régions. Ces graphies sont malheureuses. Le latin VOLUNT est devenu

dans cette région quelque chose comme *vólunut, vólenet,* sans déplacement d'accent, mais avec insertion d'un minimum de voyelle entre *n* et *t*, pour faciliter la prononciation des deux consonnes. Puis un accent secondaire a favorisé la syllabe finale au détriment de la précédente : *vol'nut, vol'net.* C'est dans ce sens qu'on a pu dire que le namurois avait avancé l'accent de deux syllabes dans ces formes. On voit, dans tous les cas, que *n* et *t* latins ont été seulement séparés et qu'il est rationnel d'écrire *polnut, vol'nut, tchantnut* (cantant). Ces formes ne sont pas si monstrueuses qu'elles vous paraissent l'être quand on vous dit qu'il faut ajouter *nu* à la 3e personne du singulier (*tchant-nu, coûr-nu, demand-nu*) ou que l'accent fait un saut de deux syllabes. Dans la conjugaison interrogative on dira *polnut-i, volnut-i,* avec le *t* étymologique plutôt qu'euphonique. Nous serions partisan du *t* final ne fût-ce que pour empêcher *nu* de paraître le suffixe bâtard qu'il semble être à tous les étrangers et aux littérateurs du cru eux-mêmes.

Adverbes et autres particules, locutions adverbiales.

Il y a des adverbes comme *wice, tofêr,* qu'on ne sait plus décomposer en leurs éléments. Ceux-là et d'autres semblables, il faut les écrire en un seul mot. Au contraire il est possible d'écrire *tot rade* (rapidum), *tot plin,* ou *tot-rade, tot-plin,* mais nous condamnerions *torate* et *toplin.*

Il y a des locutions adverbiales surcomposées. *Derrière* (*de retro*) est en wallon *drî ;* mais le français dit *par derrière* avec deux prépositions, le wallon a de même *podrî, poudrî,* que nous écrivons en un seul mot, parce que la préposition *per* s'est transformée là comme une syllabe initiale et non comme le *per* latin en d'autres circonstances. A son tour *podrî* a donné naissance à *po podrî, po poudrî* qu'il faut écrire évidemment avec un *po* isolé ayant valeur de préposition et un *po* sans

valeur agglutiné à *dri*. De même on peut écrire *è rote* (à la file, en ligne, de suite), mais il faut, avec une nouvelle préposition, *èn èrote*, et d'après ce principe nous écrirons *èn dèrote*, *èn avite*, *tot èn avite*, *tot è nawêre*.

On peut écrire *apreume* ou *a-preume*, *amon* ou *a-mon* ou même *a mon* (ad mansionem). Mais il faut bien écrire en un seul mot, à cause de la contraction, *lâvâ/lōvō* (là aval).

Don est le latin *tum/tunc*, le français *donc*, dans les expressions *est don*, *inte ci èt don*, *adon* ou *adonc*, *don-ci don-la* (tantôt ici, tantôt là).

Aujourd'hui = hoûy. — *A cette heure = à c'ste heûre* — *Hier* dans le sud-w est précédé de la préposition *à* : *a hîr*, qu'il faut se garder d'écrire *haïr*, comme font souvent les Namurois. — *d'vant-z-hîr*.

Il ne faut pas d'*e* final dans *fait'-a-fait'* (au fur et à mesure), ni dans *afis' qui*, de *ad fines* au lieu de *ad finem*.

Jamais d'*s* à la fin du mot *ciète* (certes, certe).

Quelle est la valeur de *a* dans *a bèle qui*, *'la bèle qui*, *a pus' qui*, *a pus qu'mi*, *li dièrin a pus qu'onc?*

Signes orthographiques.

Nous ne considérons pas comme signes orthographiques les accents qui suppléent à la pénurie de lettres particulières, il s'agit ici simplement du tréma, des accents parasites, de la minute, de l'apostrophe et du trait d'union.

Tréma. 1. Grâce à l'emploi des semi-voyelles *y* et *w*, plus nécessaires qu'en français parce que la prononciation wallonne est plus énergique et moins nuancée, le tréma ne sera pas d'un grand usage chez nous. Nous avons rejeté bien loin les *banië* et les *fanië* de Grandgagnage, où le tréma est employé au rebours de son usage ordinaire. Le tréma pourrait servir chez nous à celui qui voudrait écrire *mïète*, *bïole* au lieu de *miyète*, *biyole*, *saïa* au lieu de *saya*, *cigüe* au lieu de *cigüwe*. A part les quelques mots d'emprunt où l'analogie répugne à l'emploi du

w et du *y*, nous croyons qu'il vaut mieux sacrifier l'élégance à la précision. Écrivons *Moïse*, *cigüe* ou *ciguë* (le tréma à volonté sur l'une des deux voyelles à isoler), mais écrivons *miète* monosyllabe et *miyète* dissyllabe, et de même *miole* et *miyole* (moëlle), *biole* et *biyole*, *fions* ou *fians* (faisons), *fiyans* (nous nous fions), et *fiyon* (mauvais tour). Nous ne sommes d'ailleurs pas du tout l'ennemi des graphies *myète, byole, fyans*.

II. Le français a des accents graves parasites dans *à*, *où*, *là*, *çà*, *déjà* : il faut les supprimer en wallon. Il écrit *paraît*, *connaît*, *croît*, *plaît*, avec accent circonflexe, mais *tait*, *fait*. Le wallon ne doit pas plus mettre d'accent dans *plait* que dans *tait* : *i s'plait bin, i n' si tait nin.* Accents.

III. Nous avons fait bon marché de la différence entre la minute et l'apostrophe, parce que nous avons craint que l'imprimeur ne fût pas toujours à même de distinguer l'une de l'autre dans les manuscrits à imprimer. Néanmoins la minute est plus élégante que l'apostrophe pour ponctuer une consonne qui doit se prononcer. Si on emploie la minute, il en résultera cet avantage que l'apostrophe aura pour unique fonction de remplacer une voyelle élidée. Mais nous ne voulons pas faire une obligation de cette distinction entre la minute et l'apostrophe, pas plus que nous ne songeons à imposer deux sortes de guillemets ou de parenthèses. Nous ne voulons pas non plus faire une obligation expresse de la notation de ces consonnes. On pourrait formuler la recommandation de la manière suivante : *ponctuez toute consonne que vous craignez de voir interpréter comme muette en raison de l'analogie avec les mots ou les suffixes correspondants du français*. Quand l'auteur aura omis le signe distinctif, le lecteur ne sera pas jeté dans une perplexité plus grande qu'aujourd'hui, et cette omission sera désormais exceptionnelle. Il arrivera aussi peut-être à certains auteurs de faire trop de zèle et de minuter des consonnes qui auraient pu se passer de ce signe. En ce cas le malheur est encore moins grand. Ce que nous voulons éviter, c'est que Minute.

chacun ne se mette martel en tête pour savoir *ne varietur* la liste des formes où l'on *devra* employer la minute et la liste de celles où on ne *devra* pas l'employer.

Apostrophe. IV. L'apostrophe remplace une voyelle tombée, initiale, interne ou finale. Nous avons traité chaque cas en son lieu. Il ne reste ici qu'à présenter un tableau d'ensemble. a) On mettra l'apostrophe en wallon dans tous les cas où on la met en français : *s 'i vint* (s'il vient), *si vos l'avéz, tot çou qu'il a* (tout ce qu'il a), *c'est mi qui l'a* (c'est moi qui l'ai), *quéqu'onk* (quelqu'un). Il faudrait permettre *quéque affaire* ou *quéqu'afaire*, *qwèque artisse* ou *qwèqu'artisse*, sans imiter le français qui figure l'*e* muet dans certains cas et met l'apostrophe dans d'autres. b) A ces cas analogiques il faut ajouter ceux-ci : l'apostrophe remplace 1° une voyelle radicale interne amuïe : *si v's avéz d'né;* 2° la voyelle d'un préfixe : *k'minci, r'toumer,* mais ne confondez pas avec ce cas celui de *stoûve, scole;* 3° la voyelle finale de divers articles, pronoms et particules quand le mot suivant commence par une consonne : *dju m'sin tot drale, dji v'prin ō mot, on l'veût bin, i n'dit rin.* Ce cas n'existe pas en français. En réalité l'emploi de l'apostrophe n'est pas ce qu'il y a de plus scientifique, *m, v, n, l* s'appuyent plutôt sur le mot précédent et il faudrait écrire *dju-m, dji-v, on-l, i-n.* Mais une distinction entre *i l'a* et *i l'veût* courrait grand risque de n'être pas populaire. Aucun de nos auteurs ne s'avise jamais d'écrire *i-l veût.* La théorie des proclitiques et des enclitiques n'a aucune chance d'enthousiasmer les masses. C'est pourquoi nous avons sacrifié plus haut *dè-l, djè-l, mè-l* en faveur de *dèl, djèl, mèl,* etc. C'est pourquoi il faut laisser écrire *i l'veût,* où le wallon ne songe qu'à remplacer par une apostrophe l'*e* du français *il le voit.* Si d'ailleurs quelqu'un se sent capable de noter convenablement *dji-m, i-m, on m, on-l dè l, do-l, què-l quo-l, on-n, si-n,* pourquoi l'en empêcher ?

On a vu que nous écrivons *a-dje, vous se, avéz-ve, avans-ne* ou *avans-gne* ou *avans-dje,* comme *adje* (âge), *coûsse* (course), *dj' avéve, magne, candje.*

4° la voyelle initiale est parfois élidée : *qwand 'lle vint, quî 'nnè vout ? avou 'n èfant*.

Dans le premier de ces quatre cas rentre une longue liste de formes nominales et verbales dont la syllabe médiane, en sa qualité d'atone, s'est amuïe ou s'est perdue. Il est inutile de ressusciter la voyelle dans *pârler, lîvrer*, puisque le français lui-même l'a oubliée ; mais nous tenons à mettre le public à l'aise pour les autres cas. Aucune des trois graphies ***mèserer***, ***mès'rer***, ***mèsrer*** ne nous semble condamnable. Laissons donc écrire à volonté *savener*, *sav'ner* ou ***savner***, ***botener***, ***bot'ner*** ou ***botner***, ***voletî***, ***vol'tî*** ou ***voltî***, *lèdemin*, *lèd'min* ou *lèdmin*. S'il nous fallait choisir, nous nous arrêterions à l'étape intermédiaire, à l'apostrophe, parce que c'est la graphie la plus usitée actuellement, parce que l'apostrophe joue là son rôle ordinaire sans nécessiter de règle nouvelle. Mais il y a des mots, comme ***pârler***, ***voltî***, ***volté***, ***vloûr*** qu'on peut hardiment écrire d'une façon plus radicale.

V. *Du trait d'union* — Le trait d'union ne doit pas servir à séparer pour raison phonétique des parties d'un même mot (*i-nabe*, *i-n abe*) ; il doit servir : 1° à réunir plusieurs mots en une expression composée qui acquiert ainsi une unité plus grande sans que les parties constitutives en soient moins visibles (*d'ni-Diè*, *rin-ne-vât*) ; 2° à rattacher à un mot capital des éléments adventices simplement euphoniques, ou 3° des mots enclitiques dont l'individualité s'est à moitié fondue dans la perspective du discours ; 4° ce n'est pas méconnaître non plus l'office du trait d'union que de s'en servir pour créer une union plus intime entre deux mots au point de vue phonétique. Passons en revue chacun de ces quatre cas. **Trait d'union.**

1° Nous avons déjà parlé des noms composés, mais c'était surtout au point de vue du signe du pluriel : la question du trait d'union n'intervenait qu'incidemment. Mais il peut y avoir des verbes, des substantifs, des adjectifs, des adverbes composés, et il y a lieu de rechercher comment on en réunira les éléments épars en un tout. **1° Trait d'union dans les mots composés.**

Une question préalable se pose, et les *ispout*, les *ispoireut* de Remacle prouvent qu'elle n'est pas oiseuse. Que doit-on considérer comme mot composé ? Il faut appeler mot composé une expression qui est enlevée en bloc hors de sa fonction naturelle pour recevoir une attribution nouvelle. *I hét l'ovrèdje* n'est pas un mot composé, c'est une proposition complète où chaque mot a son sens droit et sa mission ordinaire. Mais si on dit d'un ouvrier : *c'est on hét l'ovrèdje*, ce qui était proposition tombe au rang de simple qualification. Alors cette locution forme une unité nouvelle, un tout adjectif ou substantif, ce qu'on tâche d'indiquer en réunissant les diverses parties par le trait d'union.

D'abord les auteurs doivent veiller à éviter des fautes grossières. Si le français écrit *demi-heure*, *nu-tête*, ce n'est pas une raison pour cumuler en wallon le signe du féminin et le trait d'union dans *dumêye heûre*, *tiesse nowe*. Si l'on écrit d'une part *on binhureûs*, *lu bévnawe*, ce n'est pas une raison pour écrire d'autre part *il est binhureûs*, *vos èstéz bévnawe*. Passons maintenant à des cas plus sérieux.

Dans les noms composés, le trait d'union doit être permis suivant l'analogie du français. Mais qui pourrait se vanter de savoir exactement dans quels mots l'Académie place le trait d'union, et dans quels mots elle l'a supprimé ou ne l'a pas encore introduit ? Aucune règle ne se dégage de la liste des noms composés orthographiés par le *Dictionnaire de l'Académie*. Si ce n'est pas l'arbitraire le plus complet, c'est l'impressionisme le plus complet. Je corrigerais donc la règle précédente par celle-ci, destinée à mettre toutes les consciences à l'aise : *en cas de doute et pour dispenser de toute vérification oiseuse, il est permis de choisir une des deux solutions extrêmes, c'est-à-dire d'écrire en un seul mot ou en mots séparés*. Comme le degré de fusion des éléments n'est pas le même pour tous les mots, il serait draconien et peu conforme à l'évolution du langage d'imposer à tous les mots composés

une loi uniforme. Nous ne voudrions pas remonter le courant pour le plaisir d'écrire *plat-fond* au lieu de *plafond*, *êr-Diè* ou *êr-djè* au lieu de *êrdjè*, *ōr-volou* au lieu de *ōrvolou*, *chara-bancs* au lieu de *charaban*, *mōl-êdûle* au lieu de *mōlêdûle*, etc. Certains mots n'ont qu'une graphie réellement admissible. Si on avait continué à comprendre les deux éléments de *mononke*, *matante*, on n'aurait pas préposé de nouveaux adjectifs possessifs. Il faut donc logiquement écrire *mi mononke*, *mi matante*, *vosse moncœûr*. De même les éléments composants sont mieux fondus dans *vârin* (vaurien) que dans *rin-ne-vât*, dans *mièrseû* (tout seul) que dans *mwèrt-sô*. En effet dans *vârin* le verbe a perdu son sujet et la particule négative, dans *mièrseû* la première partie est une forme disparue morte, si mal conservée même dans cette expression que l'on dit *mièrseû*, *mèriseû* f. *mèriseûle*. Les écrivains doivent donc se demander si les éléments du mot composé ont encore une vie propre en dehors de l'expression en question, jusqu'à quel point ces éléments sont reconnaissables. Et comme les résultats d'un pareil examen seront différents suivant les connaissances de chacun, j'en conclus qu'il faut accorder sur ce chapitre beaucoup de latitude. Il suffira d'éviter des fautes grossières.

Encore une remarque : il ne faut pas cumuler l'apostrophe et le trait d'union entre deux éléments, car l'apostrophe est aussi un signe d'union. On n'écrira donc pas *tchîf d'-oûve*, mais *tchîf-d'ouve*, et de même *on mâ-d'vinte*, *on hét l'ovrèdje*, *a la vin-s-m'î-r qwîr*, *a la va-s-t'î-frote*.

Toutes les règles sont contenues dans les considérations qui précèdent. Au lieu de les en dégager et de les exprimer d'une façon abstraite, nous avons cru mieux faire de les mettre en action dans les exemples suivants.

a) écrire en un seul mot, suivant l'analogie du français, comme étant d'anciens composés dont on a oublié les éléments : *prétins* (*prétimps*), *mèynut'*, *todis*, *londi*, *vinêgue*, *dringuèle*, f. *atote*, f. etc.

b) écrire en un seul mot, aucun des composants n'ayant de vie propre : *ramtata, poutchtata, houptata, târata, kwakwa, hihaha*, etc.

c) écrire avec trait d'union les mots suivants, composés d'un substantif déterminé par un complément : *vèsse-di-leup, pihōte-è-lét, tièsse-di djvô, vê-d'mōs, poursê-d'cōve, oûy-di-boû, hite-d'aguèce, mimbe-di-Diu, boton-d'ôr, cwène-di-gate, moudreû-d'aguèce, bouquèt-tot-fait, coq-d'Ine, clō-d'clawson, djanbe-d'êr, mō-d'vinte, cou-d'sac, cou-d'tchōsse, fond-d'fosse, tchîf-d'oûve, pas-d'gré, flûte-a-l'ognon, pîre-a-maquète, cô-d'pîd, cô-d'pogne* (jambonneau), *diâle-è-cwér*. Dans presque tous ces mots l'ensemble a un sens nouveau et ne s'applique pas au même objet que le simple ; dans quelques-uns l'unité du composé est sensible par ce fait qu'il reçoit toute espèce d'articles sans que le déterminé en soit modifié : comparez *â fond d'one fosse* et *â fond-d'fosse, li cô dè pî* et *li cô-d'pîd ;* enfin on ne peut dire *on diâle-è-cwér, on mâ-d'vinte* sans une ellipse très forte, et cette ellipse est un signe suffisant qu'on a affaire à un mot composé. Au contraire dans *djuge di pais, djoweû d tours, rôlète dè gno, fiér di ligueu, cayèts d'bwès, drèp d'main, norèt d'potche, norèt d'sètchê* (Malmédy), *côp so côp*, toutes expressions que je cite parce que je les trouve ça et là ornées de traits d'union, il n'y a pas de changement d'attribution ni du sens des mots. Si de semblables locutions sont des mots composés, toute phrase est un mot composé, et il faudra des traits d'union partout.

d) écrire avec trait d'union les mots dont la première partie est un verbe, sauf ceux où l'oblitération de cet élément doit faire préférer la graphie en un mot unique : *a r'lètche-deûts, bate-feû, maque-feû, tchèsse-tchin, tchèsse-mohe, tchōsse-pîd, peûse-lèssê, grète-cou, hosse-cowe, rwène-manèdje, passe-dreût, crohe-patōr, crîve-coûr, tire-bouchon, passe-vloûr, passe-rôse, pice-crosse, bètche-fiér, tape-cou, pice-cou, ratint-tot, tape-djus, passe-partout, bouteû-foû ; bouhe-tot-djus,*

potche-è-foûr, crope-è-cènes, pihc-è-lét (piche-o-lèt), mousse-è-l'orèye, (mais en Ardenne, parce qu'on ne comprend plus la composition du mot : *mouchorèye*); *lôye-cô* (français *licou*), *pôrte-cigâre* et *pôrcigâre*. *pôrte-manger* et *pôrmanger*, *pôrtè-feuille* (*è* de *e* français sonore), *passe-ōbricot* (corruption verviétoise : *padōbricot* et non *pas-d'ōbricot*), *spōgne-mō* (à Verviers *spōymōy*, *spōymō* : épargne-maille). Quand on voudra s'éloigner de la solution indiquée, que ce soit pour écrire en un seul mot (*piscou, tapcou, pihèlé*), car il est peu logique de présenter une graphie qui a l'air de donner le verbe seul comme substantifié au lieu de toute l'expression.

e) Il faut écrire en mots séparés : *blanke oûrtêye*. *bwègne messèdje*, *bwègne clō*, *crou fiér*, *al hlintche main*, *al riviësse main*, *ō reûd brès'*, contrairement à l'habitude de certains auteurs. Pour justifier le trait d'union entre l'adjectif et le substantif, il faut que le composé ait un autre sens que l'expression en deux mots isolés, soit qu'il désigne un autre individu, ou qu'il serve à créer une espèce. *Bèle-fèye* a évidemment un autre sens, désigne une autre classe de personnes que *bèle fèye*. *Blanc deût* signifierait : doigt propre ; *neûr oûy* indiquerait la couleur de la prunelle ; *neûre bièsse* n'aurait que le sens de bestiole noire ; mais *blanc-deût*, *neûr-oûy*, *neûre-biesse* désignent des choses ou des espèces particulières. De même nous écrirons *rodje-face*, *vért-ligneroû*, *vîf-ōrdjint*, *sèdje-dame*, *tchawe-sori*, *blanke-panse*, *magnant-mō*, *magnant-viér*, *a crōs-vê*, *fōs-cou*, *corant-lès'*, *doûs-Dièw*. On pourrait se demander si *magnant-mō* est assez spécificatif pour mériter le trait d'union ; nous ne demanderions pas la mort de celui qui écrirait *neûr ouy* au sens d'œil poché et *neurès biesses* au sens de blattes : nous nous contentons d'indiquer le sens qu'il faut donner au trait d'union, et de suggérer des graphies recommandables. De même on pourra dans certains cas unifier davantage en écrivant *plastoc* au lieu de *plat-stoc*, *Notrudame* pour *notru-Dame*, on *laid mon-ami* ou *monnami*, *on trèpîd*,

dè mârsupin et non *mârsu-pin*, car, depuis Ménage, on se dispute sur la signification du premier élément de ce mot.

f) L'inversion est un signe de composition. Il faut donc le trait d'union quand le premier élément est un adjectif servant d'attribut : *mwért-tèyant*, *sot-dwerman*, *gros-molou*.

g) Si le premier composant est un substantif, le second un adjectif ou un substantif, il faut choisir, suivant le cas, entre les trois solutions. Ainsi *à pids d'hās, pwète cochére* ne signifieront jamais autre chose que *à pieds déchaus* et *porte cochère*, tandis que *pan-doré* a un sens spécial et diffère de *pan doré*. Il en est de même pour *tièsse-prèssêye* et *foûme-èclôse*. *Pipasê, pî-sinte, gorê-mohon, fâs-main* contiennent une inversion ou une ellipse. *Leû-warou*, *s'crèt-mawèt*, *pîre-ponce* contiennent un mot tombé partout ailleurs en désuétude. Enfin *rèneglōde* et *hâvèrsac* sont des emprunts dont les éléments composants n'ont aucune signification pour des wallons, car *reine* se dit *rinne* ou *royinne*, *claude* est inconnu, *haver* est un mot germanique signifiant *avoine*, enfin *sac* se dit en wallon *sètch* et non *sac*.

h) Si le premier élément est un adverbe, la solution la plus ordinaire sera l'union des deux mots en un seul : 1° *mōstindou*, *mōlōhî*, *mōcontint*, *mōhètî*, *mōheûlé*, *mâhonteû*, (mais *mōl-acwèrd*, *mōle-halène*, *mōl-aweûre*, *mōle-pōye*, etc., avec *mōl*, *mōle* adjectif); 2° *binōhe*, *binamé*, où l'union intime des deux éléments est rendue manifeste par la dénasalisation de *in*; 3° *contecoûr*, *contrufaisan*, *contruminti*, *contrupwèson*; *intrisol*, *intrit'ni*, *intedeûs* ou *int'deûs*, *int'doviér*, *int'drovi*, *int'lōrder*, *int'rōyî*; rien n'empêche d'ailleurs d'écrire *inte-deûs*, *inte-drovi*, *inte-lōrder*, etc; 4° *dvins-oûve*, *foûs-oûve*. Mais *èn oûve* n'est pas un mot composé pas plus que *inte ci èt don*, considéré par un auteur sérieux (*Dictionnaire des rimes*) comme un adverbe composé.

i) Il n'y a pas plus de raison pour donner le trait d'union à des locutions introduites par une préposition, comme *foû*

môde, foû manôye, foû sqwére, foû clinpe, foû sogne, foû vôye, foû posse, drî main. L'expression est prise dans son sens propre ; c'est par comparaison avec une autre langue ayant des adjectifs pour traduire ces expressions qu'elles ont pu apparaître comme des mots composés *Après le dîner après nonne, après qwatre heûres* ne deviendront mots composés qu'en devenant substantifs : *one après-qwatre heûres.*

j) Il y a des expressions abrégées ou corrompues dont chacune devrait être examinée séparément Il me semble mauvais d'écrire *fîr-ou-faye*, car il ne s'agit pas de *feuille* dans l'affaire : cette locution paraît abrégée de *roufî-roufaye*, et, en cas de doute, il vaut mieux l'écrire en un seul mot. *Pète-qui-hèye* est une abréviation qui me paraît évidente de *qu'i pète, qu'i hèye* (qu'il éclate ou qu'il se fende), mais oserait-on rétablir la graphie logique *pète-qu'i hèye* ?

k) Nous avons quelques expressions latines qui peuvent prendre ou ne pas prendre, indifféremment, le trait d'union : *te Deum* ou *te-Deum*, *meâ culpâ* ou *meâ-culpâ*, *vîson vîsu* ou *vîson-vîsu*

Autres emplois du trait d'union.

2° Le trait d'union doit servir aussi à rattacher aux mots précédents des lettres euphoniques. Faut-il également placer un trait d'union après ces mêmes lettres ? Nous n'en voyons nullement la nécessité, et, pour notre part, nous n'en mettrons pas, quoique nous accordions toute liberté aux autres sur ce point. Mais qu'est-ce qui est lettre euphonique ? ce n'est pas toujours facile à déterminer. L'emploi d'une lettre euphonique est un phénomène d'analogie qui repose sur un cas au moins où cette lettre était étymologique. Le *st* euphonique est emprunté à la forme *èst* du verbe être : donc *èst* ne devrait pas logiquement, s'écrire *è-st*. Le *t* euphonique est emprunté à la troisième personne du singulier : donc il ne faut pas isoler le *t* de *aveût, print, coûrt, dèrit*. L's de *ons a, ons èst* nous paraît étymologique. Voici une liste d'expressions à lettres euphoniques puisées dans divers dialectes :

S, Z. — *po-z aler, po-z ovrer* (mais POR *on vwèyadje* (Dinant) avec *r* étym.). *tot-z arivant* (probablement l'*s* du nominatif latin).

bon-z èt fwèrt (*Amusettes* de Michel Pire, p. 149).

bô-z èt gros (Verviers), *bon-z èt rwè* (Namur), *tot bê z èt reûd* (Laroche).

bê-z èt bèn (Verviers, *n* guttural), *bê-z èt doûs* (Liège, *Rèspleûs dèl coulêye*, p. 19), *bê-l èt bèn* (Verv., ancien *l* reparaissant).

on z a ou mieux *ons a* (l'*s* du nominatif *homs, hons, ons*), *on z inteûre è cwarème* (Liège, *Annuaire de la S. L. de L. W.*, 1880 p. 10), mais on trouve aussi *on a* (*Disos l'tiyou*), *on ètère Mathî Lohê* (*Annuaire*, ibid.).

saint z Èlôy (Liège, *Annuaire*), *Saint-z È* (Nivelles). L'*s* provient probablement du nominatif *sanctus*.

divant-z hîr.

do-z è fè (Marche, *Pèchon d'avri*, p. 148, *do-z î alè* (Dinant), *i vint do-z è dischinde* (Namur).

èt z è fè vosse profit (Marche, ibid., p. 171).

d'lî-z ai d'né (je lui ai donné, Nivelles), *l'fârce qui lî-z est arivée* (Nivelles).

li nid d'cligne-z-oûys (Dinant, *z* emprunté à l'article *lès* : *lès-oûys*, aussi je réunirais volontiers ici le *z* à *oûys* ; c'est une sorte de prothèse comme celle de *nierson*, où *n* initial provient de l'article *on*, et comme celle de *ètricwèse* (tenailles), du pluriel *lès tricwèses* qui a été pris pour un singulier).

ST. — *il èst èvôye, voste èfant* (*st* non euphonique).

dji so-st èmacralé, i sont-st a Bruxelles, il a-st ōhêy, nos avans-st à djōser, fōt-st avu dè front.

T. — *ont awou* (Liège, sans *t* euph.), *il ont ōhêy*, mais *nos djouwans-t al lotrèye* (Liège), *ènn' a-t èco hoûy* (Verviers); *si-t examin, si-t histwère, si-t uch, di s-t adje, a s-t ōje* (à son aise, Namur); mais *in djou-t ô long* (Nivelles) n'est-il pas une mauvaise interprétation pour *in djou t't ô long* (un jour *tout* au long) ?

N. — *a-n one ronde tõve* (Verviers, œuvres de Henri Raxhon).

a vo-n êje (à notre aise, Nivelles : *n* par analogie du singulier : *a m'n êye, dins s'n èsprit*).

no-n ârmonac (Nivelles).

dins-n in saya (Nivelles).

leû-n afaire èst fète (Nivelles).

èç-n-anée-ci (Nivelles).

tot a-n on côp (Ans) *t't a-n in coup* (Nivelles).

D. — On ne peut isoler comme euphonique le *d* prothétique de la région Nivelloise et du Hainaut, notamment dans le verbe *daler* = aller. Ce *d* doit provenir du latin *inde*. *Il y en a* se dit à Braine l'Alleud *i 'd' a*, *s'en mêle* se dit *ès 'dè mèle*, *il s'en allait* se dit *i s' ind alait*. Mais l'emploi de l'autre forme *in* devant consonne a fait croire que le *d* de *ind' aler* (*ènn' aler* chez nous) appartenait au mot suivant. Mais le *d* s'est introduit devant d'autres mots où on fera bien de le considérer comme euphonique. Exemple : *Al maiso du bon Phlupe ça n' dalait nî*-D-*ainsi* (Renard, *les avantures de Jean d'Nivelles*).

3° Il suffira de rappeler *di-me* (dis-moi), *prin-le* (prends-le), *vous-se* (veux-tu), *a-dje* (ai-je), *avans-ne* (avons-nous), *avéz-ve* (avez-vous, *vous* sujet), *sõvéz-ve* (sauvez-vous, *vous* régime), *vint-i, vinèt-i* (vient-il, viennent-ils), etc.

4° On se servira enfin du trait d'union pour indiquer qu'une voyelle s'unit si intimement au mot suivant qu'elle forme diphtongue avec la voyelle initiale de ce mot et se change donc en semi-voyelle : *si èfant* est prononcé en trois syllabes, *si-èfant* en deux syllabes. Si on convenait d'écrire aussi par *y* la semi-voyelle après consonne, on écrirait, dans des cas comme celui ci, *sy èfant, my-home*. Nous avons trouvé, dans *Pôl Lambert, a mu idêye* qui ne peut se prononcer que *a mw-idêye*. Le verviétois va souvent plus loin et supprime même la semi-voyelle : *avou s'èfant, a m idêye* : dès lors, il ne faut plus de trait d'union.

Enfin le trait d'union peut être utile pour mieux marquer la

liaison d'une consonne finale avec la voyelle d'un mot suivant. Là où Remacle écrivait *viné-zavou*, il serait légitime de permettre aux auteurs *vinéz-avou*. Mais nous ne voudrions pas qu'on fît de cette *permission* une *obligation*.

TEXTES.

Deux strophes de la chanson contre les *Prédicants* (1650 ?)
(B. et D. *Choix de Chansons et Poésies wallonnes*, pp. 8 et 11.)

Str. 3.

I vo dihe, qui vo per et vo mere	I vos dihèt qui vos péres èt vos méres
Non may saou, ne vo sour, ne vo frere	N'ont mây sawou, nè vos soûrs nè vos [fréres,
Souk sesteu del religion	Çou qu' c'esteût dèl religion,
Ce predican, ce lierre	Ces prédicants ! cès lìeres !
Es on menti po leu grognon	Èt s'ont minti po leû grognon,
Ce predican laron.	Cès prédicants làrons !

Str. 14.

Sa, sale chin, i fat allé al chesse,	Ça, ça, lès tchins, i fât alér al tchèsse;
Voci derna, moirdé ce laide biesse,	Voci des r'nàs: mwèrdéz cès lèdès biesses,
Hawé, hagni, moirdé, hagni,	Hawéz, hagnîz, mwerdéz, hagnîz
Ce laron di nos ame,	Cès làrons di nos âmes;
Hawé, hagni, moirdé, hagni	Hawéz, hagnîz, mwerdéz, hagnîz
Ces affamé kati.	Cès afamés katîs.

Fragment de moralité. (*Bulletin de la S. L. de L. W.* 2ᵉ année, 1859, p. 2 des *Mélanges*.)

. . . .

Quinne ma l'bon Dieu voulou fez belle	Qui n'm'a l'bon Dieu voulou fé bèle,
Galante et rigge coe vos estez	Galante èt ritche come vos èstéz :
Om freu les honneur to costez	On m' f'reût lès honeûrs tos costés,
Ensi qu'al feye di nos madame	Insi qu'al feye di nosse madame,
Qui arreu treuze ou quatt boundame	Qui àreût treûs ou qwate bounames
Sill en aveu mesty d'ottan	Si 'll' ènn' aveût mèstî d'ottant.
Illa de guaudieux galants	Ille a des gawdieûs galants
Quilly mostret d' l'affection	Qui li mostrel d' l'afection.
Ginne seez s' cest a quânze ou to d'bon	Dji n'sé s' c'est-a qwance ou tot d'bon,

Men seyuzu to d'bon (ou a qwânze	Mins, seûye-çu tot d'bon ou a qwance,
Todi l'zatelle ass bien sceance	Todis l's a-t ele a s'bienséance,
De gro (de graye) de gran de p'ti	Dès gros, dès grèys, dès grands, dès [p'tits.

. . . .

SIMONON, Li Côparey, st. 6, 1845.

Ell aveû chûzi s sîch	Èle aveût tchûsi s'sîdje
So l'pu hôt' toûr di Lîch,	So l'pus hôte toûr di Lîdje,
So l'clokî d'sain Lanbiè.	So l'clokî d'Sint-Lanbièt.
La, wezen' de nûlèi,	La, wèsène dès nûlêyes,
E doûzmin ezbranlèi,	Èt doûcemint èsbranlêye,
El' fév étint' si vwè.	Èle féve ètinde si vwès.

ALEXANDRE. Li Pèchon d'avril.

Dialecte de Marche. (*Bulletin de la S. L. de L. W.*, 2e année, 1859, pp. 148-149.)

On pleurrait, ma foi, bin, do veie on [timps pareie,	On pleûr'rèt ma fwè bin do vèye on timps [parèy,
Ca vos diris vraimint qui l'bon Dieu nos [rovieie.	Ca vos dîriz vrèmint qui l'bon Dieu nos [rovièye.
L'hivier a stî seulant et tj 'sus bin an-[noyeux.	L'hivièr a stî seûlant èt dj'su bin anoyeûs
Qui l'prétimps n'promet nin d'nos z'esse [on pô mèeux.	Qui l'prétimps n'promèt nin d'nos èsse [on pô mèyeû.
Dpoie on an, l'vint do Nôrd, a plein net, [nos chuffelle,	D'pôye on an l'vint do Nôrd a plin nèz [nos chufele,
Nos disbige li pai, nos rahit nos qpoucelle.	Nos disbîje li pè, nos rahit, nos k'poûsèle.
A pône a-t-on vèou do l'nive ès nos pachis;	A pône a-t-on vèyou dol nîve è nos pachis;
Les wazons, dpoie adon, n'ont nin stî [rafrechis.	Les wazons, d'pôye adon, n'ont nin stî [rafrèchis.
Les nutes rappoirtet l'moirt, et tottes leus [hâles	Lès nut's rapwartèt l'mwart, èt totes [leûs hâles
Achevet do dsèvet tot comme des bro-[calles	Achèvet do d'sève tot come dès brocales.
Tots les tjous, tj'waite ès l'air, et jamais [tji n' verrais	Tos lès djoûs, dj'wète è l'èr, èt jamais [dji n' vierè
Rôlet on raidon d'plaiwe, avau les tahau-[rais.	Rôle on rèdon d'plèwe avô lès tahourès.

Forir, fragment de prose. (*Bulletin de la S. L. de L. W.*, 3e année (1860), 2e partie, p. 69.)

Li ci kè ploï dizo lè sett creû è d'mèie del vîèss, si pou bin dîr a lu mainm : ji so kû, j'a inn mâl maladèie so l'coir, è si j'vik co, c'è d'rawett. Tote sôr di mèhin è l'rinplihè d'laim-è-pâie; il è naw, roûvisse è hal-kross; i rott arâie-kou. halé ou croufieû. Sin pârlé dè-z-èplâss ki cach, del gott, dè rômatiss, del koûtress-d'alenn, dè bazé ronpeur, il a âd-dizeûr dè marchî lè mâ ki lî d'lanburnè l'tiess; i n'a pu k'ine pôf caboss kè tofair avà lè kwâr; è, mâgré ki n'seûie ni boign ni aveûl, i n'veû nin pu lon ki s'narenn : i d'vin biess finâlmin, èpo rèmîdré-rainn, de mâheûlaiè gin on l'mèchansté dè ratinte li vintt-ûte di décinb po l'buskinté...

Li ci qu'èst ployî disos lès sèpt creûs èt d'mèye dèl vîyèsse, si pout bin dîre a lu-minme : dji so cût, dj'a ine môle maladèye so l'cwér, èt, si dj' vique co, c'èst d'rawète. Tote sôr di mèhins èl rinplihèt d'lê me-è-pōy, il est naw, roûvisse èt halcrosse ; i rote a rôye-cou, halé ou croufieû. Sins pōrlér dès èplōsses qu'i catche, dèl gote, dès rōmatisses, dèl coûtrèsse d'halène, dès bassès ronpeûrs, il a ōddiseûr dè marchî, lès mōs qui lî d'lanburnèt l'tièsse ; i n'a pus qu'ine pôve cabosse qu'èst tofêr avō lès qwōrts ; èt, mōgré qu'i n'seûye ni bwègne ni aveûle, i n'veût nin pus lon qui s'narène : i d'vint biesse finōlmint, èt, po rèmîdrérinne, dès mōheûlêyès gins ont l'mètchanceté dè ratinde li vint-ût' di décinbe po l'busquintér...

Extrait de **Li maïe neur d'a Cola**.

(Cf. *Bulletin de la S. L. de L. W.*, 10e année, 1868, p. 175.)

Vèyans, mi dirîz-ves bin
[kiment qu'on lait 'ne heûrèie ?
Dirîz-ves bin dèlequèlle crâxhe
[qu'il fât po fé l'potêïe ?

Vèyans, mi dîrîz-ve bin ki-
[mint qu'on fait 'ne heûrêye ?
Dîriz-ve bin dèl quéle crōhe
[qui fōt po fé l'potêye ?

C'èst portant po l'ovrî 'ne saquoi [d'appétixhant. | *C'est portant po l'ovrî 'ne [saqwè d'apétihant :*
Çoulà remplixhe li ventre èt [s'èst-st-il nourrixhant. | *Çoula rinplih li vinte èt s'èst-i [noûrihant.*
Autre choi qu'il fât savu, c'est- [st-èffilé 'ne awèïe. | *Aute tchwè qu'i fōt savu, c'èst- [èfilér 'ne awêye ;*
C'est d'savu r'mèttre ine pèce [wisse qu'ine harde èst xhïèïe. | *C'èst d'savu r'mète ine pèce [wice qu'ine harde èst hiyêye.*
Avou dè fi, dèl laine, à longs [ponct d'cotturî. | *Avou dè fi, dèl linne, à longs [ponts d'coturî*
Rakkeûse on pantalon, ci n'èst [nin r'nawî 'ine châsse. | *Rakeûse on pantalon, ci n'èst [nin r'nawî 'ne tchōsse !*
Li proumî lû po l'vêïe il n'fât [nin qu'on s'dixhâsse. | *Li proumî, lu, po l'vèye, i [n'fōt nin qu'on s'dihōsse.*
R'nawî ! ci n'èst nin co l'tot, èl [fât co savu fé. | *R'nawî ! c'n'èst nin co l'tot ! [èl fōt co savu fé :*
Il n'fât nin qui l'châsson di- minue al rifé. | *I n'fōt nin qui l'tchōsson di- [minue a l'rifé !*
Èt co cent mèille messège, [volà : boué, ristendre... | *Èt co cint mèye mèssèdjes, [vola ! bouwer, ristinde...*

Li copère èt lès p'tits tchèts.

Fable en dialecte de Beauraing, par A. Vermer.
(*Annuaire de la S. L. de L. W.*, 1880, p. 161.
Poésies du docteur Vermer, Tournai, Casterman, 1881, p. 104.)

Do timps passè, | Do tins passè
On raconte | On racontèt
Des drol' d'affaires | Dès droles d'afaires
Sus les copères. | Sus lès copères.
Mais à c'l' heur' gn'a pon d'pays | Mais a c'te heûre gn-a pont d'payis
Usqu'on z'a pus d'esprit. | U-ce qu'on-z a pus d'èsprit,
Ni des linw' pus adroètes | Ni dès linwes pus adrwètes,
Po dir' des quolibettes | Po dire dès quolibèt'.
Ci n'est pus l'timps qu'on les zi fiet covè | Ci n'èst pu l'tins qu'on lèzî fièt covè
Des blancs stofèts | Dès blancs stofès,

Qui s'mettaint fou d'haleine
En tot sachant à l'coid' di laine
Qui purdaint po des jôn' baudets
Les liv' qui couraint fou do bois,
Et qu'en waitant din l'aiw' di d'sus
[l'rivage
I d'joint do l'lun' : c'es't'on fromage.
Et gn'avait mèm' des cias qu'astaint si
[fous
Qui pinsaint qu'les cahout' ç'astet des
[ous
Ponus pa des cavales.
On joû on' homme astet foirt pâle :
I maigrichet,
I languichet,
N'avet pupon d'corage
Po fè li moind' ovrage.
Timps qui doirmet dins s'lit
On' mér' di chets vo fè ses jon' d'lez li.
En srawuyant i vet li p'tit' jonnlée
I iuq' ses gins et les cias do l'culée.
« C'est nin po rin, dis-ti qui j'soufrichais
« Waitoz, j'ai fait des jon' di chets. »

Qu'i s'mètint foû d'halène
In tot satchant al cwade di laine,
Qu'i purdint po dès djônes baudets
Lès lives qui courint foû do bwès,
Èt qu'in wètant dins l'èwe di d'sus
[l'rivadje
I d'jint dol lune : c'èst-on fromadje.
Ét gn-avèt même dès cias qu'astint si
[fous
Qu'i pinsint qu'lès cahoûtes, ç'astèt dès
[oûs
Ponus pa dès cavales.
On djoû, on-home astet fwart pâle :
I maigrichèt,
I languichèt,
N'avèt pus pont d'coradje
Po fe li mwinde ovradje.
Tins qu'i dwarmèt dins s'lit,
One mère di tchèt vo fè sès djônes d'léz li.
In s'rawuyant i vèt li p'tite djonelée
I yuke sès djins èt lès cias dol culée.
« C'èst nin po rin, dist-i, qui dj' sou-
[frichè :
Wètoz, dj'ai fait dès djônes di tchèt. »

M. Renard, les avantures dè Jean d'Nivelles (Bruxelles, Mertens, 1890, poème en dialecte de Braine-l'Alleud. Fragment du chant III, p. 49).

Comm tout l'monde, el soleie esst èvoie
[ess couchi
Et, d'après sn habitude, i n' s'a ni desbii.
I fait tout fin noir nût. Padri des gros
[nuâches,
Ell lune avè les stoils, muchnaient leus
[bias visâches.
Jean est monté sus s'chambe, i s'a broqui
[dins s'lit,
Pou descrandi s'carcasse et pou rpouser
[sn esprit.

Come tout l'monde, èl solèy èst-èvoye ès
[coûtchi
Èt, d'après s'n habitude, i n's'a nî dèsbiyî.
I fait tout fin nware nût'. Padrî dès gros
[nuàdjes,
Èl lune, avè lès stwales, muchnèt leûs
[bias visàdjes.
Djan est monté su s'tchanbe, i s'a bro-
[quî dins s'lit,
Pou dèscrandi s'carcasse èt pou r'pousér
[s'n èsprit.

El soumeie el l'estind ; il est, sur lu, [t'tavau ;	Èl soumèy èl l'èstint ; il èst sur lu t't [avô ;
I ronfel comme ènn basse, i dourt comme [in caiau.	I ronfèle come ène basse, i doûrt come [in cayô.
El timps qui rmue austant qu'in mourt [dèssus n'civière,	Èl tins qu'i r'mûe ôstant qu'in moûrt [dèssus 'ne civière,
Avè ses is serrés, i voit vnu n'bell lumière.	Avè sès îs serrés, i vwat v'nu 'ne bèle [lumière.
Elle rimplit toute ell place èt, padzeur el [falot.	Èle rinplit toute èl place, èt, pa d'seûr èl [falot
Qui donne enn flamm pareie, i rcounnait [s'bounn Margot.	Qui done ène flame parèye, i r'counèt [s'boune Margot.
Qu'elle est charmante à vir, avè s'bleuss [sandrinette	Qu'èle èst chârmante a vîr, avè s'bleûse [sandrinète
Et les filés d'avièrche, in fourmm dè chi- [misette ;	Èt lès filés d'Avièrge in foûrme dè tchi- [misète ;
Avè s'fourreau d'satin, qui rlut comme in [fouion,	Avè s'fourò d'satin, qui r'lût come in [fouyon,
Padzous s'long manteau d'vlours, comme [ènn reine ènn d'a pont !	Pa d'sous s'long mantò d'vloûr come [ène rêne ènd'a pont !
Dins ses larmms, tout s'chagrin desquind [sus ses machelles.	Dins sès làrmes, tout s'chagrin dèskint [sus sès machèles.
Ells sourtnaient d'ses deux is gross comm [des fricadelles.	Èles soûrtnèt d'sès deûs îs, grosses come [dès fricadèles.
S'o voulait les rascoude, adon q'ça chait [pa flots,	S'o voulèt lès rascoude, adon qu'ça tchêt [pa flots,
In moumint, c'esst assez pou dè rimpli [deux pots.	In moumint, c'est-asséz pou 'dè rinpli [deûs pots.

Berthalor. **Cwamgî et méd'cin** (Couillet, Godenne, 1890).
Comédie en dialecte namurois, fragment de la scène I, p. 83.

Ah, maïeur, vos vloz voss' rivintche ! Vos l'auroz, vos n'pièdroz qu'l'attinte. Ohi, l'maïeur qui vout bin s'mèler d'm'attaquer au piquet !... Dji vos d'mande. S'i n'est nin co

Ah ! mayeûr, vos v'loz vosse rivintche ! vos l'oroz, vos n'piè-droz qu' l'atinte. Ohi, l'mayeûr qui vout bin s'mèlér d'm'ata-quér ō piquèt !... Dji vos d'mande ! S'i n'èst nin co con-

contint avou l'pile qui dj' li a d'né haïr, i pout bin s'tinre por audjourdu. Au consèie, dji voux bin ; là, il est m'maisse : li maïeur, naturell'mint, va todi avant l'èchevin. Mais, au Café des Arts, c'ess't ôte chose ; vailà, l'èchevin bat l'maïeur à plate costeure.

Et dj' sos bin disposé audjourdu ; on n'm'a nin dispierté l'nait passée, dj'a doirmu tot m'soû. Ça n'arrive nin sovint ; et avou ça, dji n'sais quoè ! On direuve qui n'y a pus pont d'malades.. ; c'est comme dins tot, ça n'va pus. Et quand y enn a onc qu'attrape one pitite rastaurdgie, i paraît qui n'y a pus dandgî d'mi po l'achèver. Ma foè, on p'tit r'pos d'timps in timps, ça n'fait pont d'mau.

Ah ! maïeur, vos avoz co l'audace di m'rattaquer ! Dji vos mosterrais c'qui c'est d'djouer aux cautes ; nos ès boèrans co pus d'one, di queute, à voss' santé audjourdu...

tint avou l'pile qui dj' lì a d'né a-hîr, i pout bin s'tinre por ōdjoûrd'hu. Ō consèye, dji vou bin ; la, il èst m'mèsse : li mayeûr, naturèlemint, va todis avant l'èchevin. Mais, ō Cafè dès Arts, c'èst-ôte chôse ; vêla, l'èchevin bat l'mayeûr a plate costeure.

Et dj' so bin dispôsé ōdjoûrd'hu ; on n'm'a nin dispièrté l'nêt passée, dj' a dwarmu tot m'soû. Ça n'arive nin sovint ; èt avou ça, dji n'sé qwè ! On dîreûve qu'i-ny-a pus pont d'malâdes .., c'èst come dins tot, ça n'va pus. Èt qwand y ènn'a a onc qu'atrape one pitite rastōrdjîe, i parèt qu'i-ny-a pu dandjî d'mi po l'achèvér. Ma fwè, on p'tit r'pôs d'tins in tins, ça n'fêt pont d'mō.

Ah ! mayeûr, vos avoz co l'audace di m'ataquer ! Dji vos mostèrrè c'qui c'èst d'djouwér ōs côtes ; nos è bwèrans co pus d'one, di queûte, a vosse santé, ōdjoûrd'hu.

DD. Salme. **Li Houlo** (Liège, Vaillant, 1888).
Roman en dialecte liégeois, fragment de la p. 68.

Dizeu l'houhe foûklimpe qu'on drouve avou n'grosse klichette di

Diseû l'ouh foû klinpe qu'on droûve avou 'ne grosse clitchète

fiér èrèni qu'a l'forme d'on spainseu (*épinçoir*), si trouve ine louk' rotte qui donne joû so l'montaie, qu'est si dreute qu'on risq'reut dè berlôzer à vallaie s'on n'aveut, po s'rit'ni, les nouk's faits d'vins n'grosse cwède qui pind dè long dè meûr...

di fiér èrèni qu'a l'forme d'on spinceû, si troûve ine loukrote qui done djoû so l'montêye, qu'èst si dreûte qu'on risqu'reût dè bèrlôzér a valêye, s'on n'aveût, po s'rit'ni, lès noucs faits d'vins 'ne grosse cwède qui piut dè long dè meûr...

Conte

en dialecte de Malmédy.
(*Armonac do l'saméne po 1889*, p. 64).

On ptit valet qui bribéve,
A qui vléve l'ôr, racontéve
Quu s'pére et s'mére et sept èfant
N'avî mâie do bour so leu pan.
Quéqu' fî po duscangî l'gosse
On frottéve so leu ptitè crosse
On coriant boquet d'coyin
Qui bribi amon l'woisin.
Qwand ça fait tot l'tour do l'tavlée,
Quu totes les crosse sont bin frottéos,
Po fini lu r'pas
Lu pére magne lu frotta.
— Vos l'tunoz co mî qu'nos autes
Responda one pitite crapaute,
Qu'avève étindou tot-à-fait :
Savoz-v'bin çou quu m'pére fait,
Po fer tui nos tâte astoque ?
— I les klawe avou des broque!!!
Nècessité fait loi,
Fâte du coyin, des broques du bois.

On p'tit valèt qui bribéve,
A quî v'léve l'ôr, racontéve
Ku s'pére èt s'mére èt sèpt èfants
N'avît mây do boûre so leû pan.
Quéqu'fî, po duscandjî l'gos',
On frotéve so leûs p'titès crosses
On coriant boquèt d'coyin
Qu'i bribît a-mon l'wèsin.
Qwand ç'a fêt tot l'toûr dol tâvlée,
Ku totes lès crosses sont bin fro-
[tées,
Po fini lu r'pas
Lu pére magne lu frota.
— Vos l'tunoz co mîs qu'nos ôtes,
Rèsponda one pitite crapôde,
Qu'avéve ètindou tot-a-fèt :
Savoz-ve bin çou ku m'pére fêt
Po fé t'ni nos tâtes a-stoc ?
— I lès clawe avou dès brokes !
Nècèssité fêt lwè :
Fâte du coyin, dès brokes du bwès.

Henri Raxhon. **Pôrtraits, tâvlais, glawes èt lawes** (Verviers, Nicolet, 1900). Rondels en dialecte Verviétois.

Fin-mièrseû (p. 135).	Fin mièrseû.
Houie qu'ille èst-èvôie, Si lon èrî d'mi, Ju n'fais pus q'gèmi, Fin-mièrseû j'm'anôie.	Houy qu'ille èst-èvôye, Si lon èrî d'mi, Dju n'fê pus qu'djèmi; Fin mièrseû dj' m'anôye.
Éco mâie so m'vôie El veûrè-j' ruvni ? Houie qu'ille êst-èvôie, Si lon èrî d'mi.	Èco mōy so m'vôye Èl veûrè-dje ruv'ni ? Houy qu'ille èst-èvôye Si lon èrî d'mi.
Mutoè qu'ille mu r'nôie !... Ah ! c'èst trop' soffri !... Quu vas-j' donc duvni ? Ca j'n'a pus nole jôie Houie qu'ille èst-èvôie !	Mutwè qu'ille mu r'nôye !... Ah ! c'èst trop' sofri !... Ku va-dje donc duv'ni ? Ca dj' n'a pus nole djôye, Houy qu'ille èst-èvôye !

Alphonse Tilkin. **Li Famille Tassin.** (Liège, librairie wallonne, 1900.) Roman historique en dialecte liégeois. Extrait de la p. 304.

On côp d'oûye enn errî.	*On côp d'oûy èn èrî.*
Avans-gn' mèsâhe dè dire l'èwarâtion di Noyé, di Gilles et d'Cathrène qwand is r'vèyit Paul. Mâgré qu'is estit 'n' miette mâvas, ou pus vite anoyeux di çou qu'el-z-aveut rouvî si longtimps, leu rancume touma d'on côp tot l'rivèyant et is lî pochît â hatrai.	*Avans-gne mèsōhe dè dîre l'èwarōtion di Noyé, di Djîle èt d'Cat'rène, qwand i r'vèyît Pôl? Mōgré qu'is èstît 'ne miète mōvas, ou pus vite anoyeûs di çou quèls aveût roûvî si longtins, leû rancume touma d'on côp tot l'rivèyant èt i lî potchît ō hatrê.*
A rése, c'esteut bin mâlâhèye d'enn y voleur : ni rami-	*Ō réz', c'èsteût bin mōlōhèy d'ènn' î voleûr : ni raminéve-*

néve t-i nin l'pâhulisté, li jôye è manège? Ni v'néve-t-i nin sâver Bertine? On n'lèya nin Gilles ènnè ral'er po-z-aller soper è s'mohonne et i d'va fer haut avou l's autes qwand l'tâve fourit dressèye.

Po l'prumîre fèye dispôye bin des meus, Bertine, aoureûse, si rassia à l'tâve jondant Paul, qu'elle magnive des oûyes; Grooters di s'costé ni saveut cachî s'bonheûr. Qwand divès hute heures et d'mèye, on ava fini dè soper, Jeannesse dèrit â jonai...

t-i nin l'pôhûlisté, li djôye è manèdje? Ni v'néve-t-i nin sövér Bèrtine? On n'lèya nin Djîle ènnè ralér po-z-alér sopér è s'mohone èt i d'va fé hôt avou l's ôtes qwand l'tôve fourit drèssêye.

Po l'prumîre fèy dispôy bin dès meûs, Bèrtine, awoureûse, si rassia al tôve djondant Pôl, què-l magnive dès oûys; Grooters, di s'costé, ni saveût catchî s'bonheûr. Qwand, divè ût heûres èt d'mèye, on ava fini dè sopér, Janèsse dèrit ô djônê:...

INDEX.

(Abréviations : Camb. = Cambresier, Del. = Delaite, Delb. = Delbœuf, Den. = Denis, LD. = Lequarré et Delbœuf, Duch. = Duchesne, FW. = *Bulletin* ou *Société de Folklore wallon*, F. = Feller, For. = Forir, Foy. = *Foyer*, G. = Grandgagnage, H. ou Hub. = Hubert, Lob. = Lobet, Mich. = Michiels, Mons. = Monseur, Pk. = Pietkin, Rm. = Remacle. SW. = *Société liég. de litt. wal.* Sim. = Simonon, V. ou ChWV. = Chavée-Wérotte-Vierset, W. = Willem).

ERRATA.

Page 8, ligne 16 : lisez *abois'nê* avec apostrophe.
Id. 8, „ 21 : lisez *candj'rè* et non *cand'grè.*
Id. 14 : la rem. finale de l'article consacré à Hubert doit être modifiée en ce sens que *-eie* de *tschinntreie* correspond à un suffixe français *-ie* et non à *-ée* comme les deux mots précédents.
Id. 17, ligne 8 : au lieu de *le Namurois,* lisez : *l'Ardennais.*
Id. 21, „ 21 : lisez : *sans* commentaire.
Id. 23, „ 2 : au lieu de *gne* et *nïï,* lisez : *gni* et *nïï.*
Id. 48, „ 12 : deux points après le mot *muet.*
Id. 55, „ 2 : lisez *règles* ; id., avant-dern. ligne : lisez *l'article.*
Id. 75, 7e ligne avant la fin : fermez les guillemets après *étymologie.*
Id. 86, ligne 11 : lire : *pour représenter le* H *de Sourbrodt.*
Id. 105, „ 21 : mettre entre virgules les mots : *pour la facilité de tous.*
Id. 106, ligne 3 à partir de la fin : *mōva.*
Id. 107, „ 9 : lisez : *en français.*
Id. 108, „ 5 : lire *limcinèdje.*
Id. 131, „ 15 : lire *indistinctement.*
Id. 158, „ 18 : lire *-in* au lieu de *i-n.*
Id. 159, adj. en *s* : lisez avec accent : *doûsse.*
Id. 160, adj. *vî* : lisez avec accent : *vîhe.*
Id. 164, tabl. des pron. dém., l. 6 : lire : *dès cès qu'i-gn-a.*
Id. 168, exemples pour le pr. *je*, l. 3 : lire plutôt *vou* que *vous*; id. p. 173, l. 4.
Id. 186, ligne 18 : *sûre*; l. 21 : *kidûre* avec accent.
Id. 205, „ 8 : lire *êje* et non *êye.*
Id. 208, colonne 2, l. 9 : *lê-me* avec trait d'union; l. 17 : *martchî* avec *tch.*